

IMMIGRATION ET IDENTITE
EN FRANCE ET EN ALLEMAGNE

Sous la direction de
Patrick HUNOUT

*Pour une part, ce livre a pu être réalisé grâce au soutien
financier de la Fondation Robert Bosch et de l'Office
Franco-Allemand pour la Jeunesse.*

SOMMAIRE

LES AUTEURS - 5

INTRODUCTION - 7

1. *Une perspective globale* – Patrick Hunout – 8

PREMIERE PARTIE : QU'EST-CE QUE L'IDENTITE CULTURELLE ? -
23

2. *L'identité culturelle : recherche d'une définition* –
Thomas K. Schippers - 24

3. *Comment se construisent et s'affirment les identités
culturelles individuelle et collective* – Pierre Tap - 31

4. *Menaces sur l'identité sociale et hostilité aux
immigrants : les recherches centrées sur les majorités
ethniques* – Ulrich Wagner -38

DEUXIEME PARTIE : DES IDENTITES NATIONALES FRANÇAISE
ET ALLEMANDE – 44

5. *La France et l'Allemagne : deux destins culturels* -
Jacques Demorgon - 45

6. *L'Algérie et l'Allemagne : repères paradoxaux de
l'identité française* – Jean-Robert Henry - 54

7. L'identité nationale des Allemands dans une perspective historique - Otto Dann - 63

8. L'immigration d'Allemands en Allemagne : une mise en lumière de la conception allemande de l'identité - Rainer Münz & Rainer Ohliger - 68

9. Quelques clefs pour confronter pour confronter les cultures français et allemande de l'identité - Hagen Kordes - 83

TROISIEME PARTIE : DE L'IMMIGRATION COMME STRATEGIE

10. L'impact de l'immigration sur la main d'œuvre des pays récepteurs ; les « pourquoi » économiques de l'immigration - Michel Grignon - 89

11. Les objectifs sociopolitiques du recours à l'immigration - Patrick Hunout - 99

12. Natalisme et populationnisme en France : rémanence et transitions des doctrines - Hervé Le Bras -107

13. Etat et Société : les réactions de la population française de souche face à l'immigration - Albert Bastenier - 118

14. Une stratégie du Léviathan - Patrick Hunout - 125

QUATRIEME PARTE : DES EFFETS DE L'IMMIGRATION SUR NOS SOCIETES - 142

15. *Assimilation culturelle des étrangers et intégration sociale en France* – Michèle Tribalat -143

16. *Les enfants d'immigrés dans les cités des villes françaises : un avenir incertain* – Dominique Duprez -150

17. *Les nouvelles structures de parenté en France : approches sur le terrain* – Marina Hily & Michel Oriol -156

18. *L'attitude des jeunes Allemands à l'égard des étrangers* – Peter Noack -162

19. *Le changement de profil de l'immigration en Allemagne : analyse à travers le temps* – Wolfgang Seifert - 167

20. *La transmission culturelle d'une génération à l'autre : différences entre les Turcs demeurés au pays et les Turcs émigrés en Allemagne* – Bernhard Nauck - 180

BIBLIOGRAPHIE - 185

LES AUTEURS

Ce livre est le produit d'une réflexion collective sur l'immigration menée par une équipe pluridisciplinaire.

Patrick HUNOUT est psychologue social et Chargé de Recherche au CNRS. Ses recherches concernent les modèles mentaux en tant qu'ils sont moteurs ou bloquants dans les situations de changement social. A ce titre, sa réflexion porte sur plusieurs domaines cruciaux des transformations actuelles : les relations Capital-Travail, les relations interethniques et les relations interpersonnelles.

Albert BASTENIER est sociologue, Professeur à l'Université Catholique de Louvain.

Otto DANN est historien, Professeur à l'Université de Cologne.

Jacques DEMORGON est psychologue social, Professeur émérite à l'Université Technologique de Compiègne.

Dominique DUPREZ est sociologue, Chargé de Recherche au CNRS et collabore au Laboratoire CLERSE, à l'Université de Lille I.

Michel GRIGNON est au Centre de Recherches en Economie de la Santé (CREDES) à Paris.

Jean-Robert HENRY est sociologue, Directeur de Recherche au CNRS, et collabore à l'Institut de

Recherche sur le Monde Arabe et Méditerranéen (IREMAM) à Aix-en-Provence.

Marina HILY est sociologue, Ingénieur d'Etudes au CNRS, et collabore au Laboratoire MIGRINTER à Poitiers.

Hagen KORDES est sociologue, Professeur à l'Université de Münster.

Hervé LE BRAS est démographe, Directeur d'Etudes à l'Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales (EHESS) et Directeur de Recherche à l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) à Paris.

Rainer MÜNZ est démographe, Professeur à l'Université Humboldt de Berlin.

Bernhard NAUCK est sociologue, Professeur à l'Université Technique de Chemnitz.

Peter NOACK est psychologue, Professeur à l'Université de léna.

Rainer OHLIGER est démographe, Maître de Conférences à l'Université Humboldt de Berlin.

Michel ORIOL est sociologue, Professeur émérite à l'Université de Nice-Sophia Antipolis.

Thomas K. SCHIPPERS est ethnologue, Maître de Conférences à l'Université de Nice-Sophia Antipolis, et collabore à l'Institut d'Ethnologie Méditerranéenne et Comparative (IDEMEC) à Aix-en-Provence.

Wolfgang SEIFERT est démographe, Professeur à l'Université Humboldt de Berlin.

Pierre TAP est psychologue social, Professeur à l'Université de Toulouse et Directeur de l'UFR de Psychologie de l'Université de Toulouse Le Mirail.

Michèle TRIBALAT est démographe à l'Institut National d'Etudes Démographiques (INED) à Paris.

Ulrich WAGNER est psychologue, Professeur à l'Université de Marbourg.

INTRODUCTION

1. UNE PERSPECTIVE GLOBALE

Patrick Hunout

Le lecteur qui ouvre ce livre porte quelque intérêt au thème qui fait son objet.

Mais il peut en même temps légitimement poser la question : pourquoi l'immigration et l'identité en France et en Allemagne ? Une première raison est que depuis la fin des années 1980, l'immigration a pris une ampleur considérable dans la plupart des pays occidentaux. Continue et massive, elle est en passe de transformer aujourd'hui en profondeur la nature et la composition de la population de nombre de pays de l'hémisphère nord.

C'est ainsi qu'en Amérique du Nord, des projections récentes ont établi qu'à l'horizon 2050 la population blanche ne représenterait plus qu'une précaire majorité de 53%. Daniels (1990) a noté que, « pendant les années 1980, et pour la première fois depuis le milieu des années 1920, l'immigration a pris une position centrale sur l'agenda social américain. Tandis qu'à la fois le volume et l'incidence de l'immigration continuaient leur accroissement constant depuis la seconde guerre mondiale, les attitudes anti-immigration, qui étaient toujours restées non loin de la surface de l'esprit américain, émergeaient à nouveau » (Daniels 1990, 388 : 388)¹.

¹ Dinnerstein, Nichols et Reimers (1988) écrivent que, pendant les cinquante dernières années, à la fois le rôle et le statut des minorités américaines se sont modifiés. « Les gens qui étaient déjà installés en Amérique assistèrent à des changements qu'ils n'avaient peut-être jamais attendus de voir. A la grande surprise de presque tous les Américains vivant en 1940, non seulement le flux d'immigrants vers ce pays s'éleva au-dessus du rythme des années 1930, mais sa nature et son caractère se modifièrent également. Au départ, la plupart des Américains avaient des racines européennes ; dans les années 1970 et 1980, toutefois, plus de 75% des nouveaux venus avaient leurs ancêtres en Amérique latine et en Asie. Dans le passé, les minorités attendaient à la place qu'on leur assignait dans les niveaux les plus bas de la société. Aujourd'hui non seulement les immigrants et les minorités sont encouragés à se saisir des opportunités de progresser dans la société américaine, mais les gouvernements ont des programmes et des administrations pour les y aider. De même, alors que les immigrants étaient invités à abandonner leurs origines et à s'américaniser le plus vite possible, aujourd'hui chacun est encouragé à respecter et glorifier ses traditions ancestrales et à en faire une partie de sa vie en tant qu'Américain » (DINNERSTEIN, NICHOLS et REIMERS 1990, 155 : 155).

De plus, alors que les flux migratoires concernaient auparavant des pays qui étaient traditionnellement, de par leur histoire, des « pays d'immigration » (tels que les Etats-Unis, le Canada, l'Australie, la Nouvelle Zélande et, en Europe, le cas particulier de la France), ils s'étendent désormais à l'ensemble des pays développés.

Peu de ces pays échappent désormais à un mouvement migratoire massif qui provient de sources de plus en plus diversifiées. Thränhardt (1996) a ainsi qualifié l'Europe de « nouveau continent d'immigration ». Les pays de l'Europe du sud (Italie, Espagne, Portugal), traditionnellement foyers d'émigration, sont devenus à leur tour des pays récepteurs. A propos de la France, Ogden et White (1989) ont noté que les trois épisodes de l'immigration - du tournant du siècle, de l'entre-deux-guerres et d'après 1945 - montrent des similarités, mais aussi des différences majeures : chaque migration fut significativement plus importante que la précédente ; chacune impliqua des travailleurs venant de distances plus grandes, à la fois géographiquement et culturellement ; chaque fois le rôle de l'Etat se développa plus précocement et fut plus décisif. Ils concluent que la France fit montre d'une mémoire institutionnelle étonnamment courte après 1945, en oubliant largement les difficultés liées à l'expérience des travailleurs étrangers pendant l'entre-deux-guerres (Freemann 1989, 160 : 176). Certaines estimations montrent que le caractère durable de l'immigration a en un siècle plus modifié la population de la France que celle des Etats-Unis (Noiriel 1992, 62 : 63), et le processus est loin d'être achevé. Quant à l'Allemagne d'aujourd'hui, elle accueille plus de la moitié de tous les immigrants en Europe. Une série d'indicateurs montre qu'elle est devenue un pays d'immigration au même titre que les pays d'immigration classique (Thränhard 1996, 220 : 220, Steinmann et Ulrich 1994). Ulrich (1994a) a établi que, si le rythme actuel de l'immigration était poursuivi, la population étrangère ferait plus que doubler son effectif pour représenter 30% de la population totale du pays en 2030 ; si la concentration régionale des étrangers restait la même que dans le passé, leur part dans la population d'une ville comme Francfort atteindrait 60%. Personnes et institutions auraient alors à s'adapter dans une période très rapide à une situation très différente. Dans le même ouvrage, Christophe Schmidt montre que l'ampleur des flux migratoires, les modèles de durée de séjour et les choix de

L'Australie représente aujourd'hui un cas similaire avec le fort développement de l'immigration asiatique sur son territoire et l'essor du *One nation Party*.

localisation des étrangers rappellent l'expérience des pays d'immigration les plus typiques (Schmidt 1994, 17 : 17).

Dans ce contexte de généralisation des mouvements migratoires, pourquoi le choix de l'Allemagne et de la France ?

Loin de nous l'idée de nous conformer aux coopérations intergouvernementales voulues par les politiques ! La réalité, et la raison du choix, est qu'on ne peut imaginer deux pays occidentaux plus opposés par leurs traditions, leur histoire, leur conception de la nation - avec les conséquences que cela comporte en matière de politique à l'égard des migrations, de définition de la nationalité et, finalement, de relation de la société à l'Etat. Ainsi Silverman (1992) rappelle qu'on a coutume d'opposer un modèle « français » de la nation, le modèle étatique, qui se réclame de « l'universalisme » des Lumières, et un modèle allemand de la nation, le modèle ethnique, fondé sur le « particularisme » du Romantisme allemand. En termes concrets, l'Allemagne dispose du droit du sang, et se réfère aux liens biologiques et ancestraux pour définir qui est Allemand ; la France use du droit du sol et se réfère à une définition étatico-politique de la qualité de Français. A cette opposition correspondent des réactions différentes des sociétés française et allemande à l'égard de l'immigration. Ces différences peuvent nous faire réfléchir sur notre propre identité, ainsi que sur les enjeux et la teneur de ce qui est en train de se passer. Cette comparaison n'ignore pas non plus les évolutions récentes : ainsi l'Allemagne de cette fin de siècle, renonçant à une tradition séculaire consacrée par le Code de la Nationalité de 1913, envisage, en partie sous l'effet des pressions internationales, de renoncer au droit du sang, après avoir renoncé au Mark.

En même temps que l'on assistait à l'accroissement et à la généralisation de l'immigration, sa nature également se modifiait en profondeur à partir de la fin des années 1970. L'OCDE (1987) a indiqué que les phases majeures de l'immigration vers les pays les plus riches en Europe dans la période contemporaine ont été l'immigration économique d'hommes seuls dans les années 1950 et 1960, et l'immigration familiale dans les années 1970 et 1980. Il y a donc eu passage d'une immigration de *main-d'œuvre* à une immigration de *peuplement*, d'une immigration *économique* à une immigration *sociale*, d'une immigration *temporaire* à une immigration *permanente* (ou *sédentarisée*, Silverman 1991, 100 : 100). Les analyses de Weil montrent que, dans le cas français, ces évolutions ont vraisemblablement été décidées en toute connaissance de cause par les responsables de l'appareil d'Etat,

afin de donner à l'immigration le caractère définitif qu'ils souhaitaient lui voir prendre (Weil 1991, 100 : 100).

Jamais dans l'Histoire on n'avait assisté à un changement ethnique aussi rapide. Il est clair qu'un mouvement d'une telle ampleur aura des conséquences culturelles, sociales, économiques incalculables. Un nombre croissant d'acteurs et d'observateurs pensent que les difficultés qu'il entraîne sont de plus en plus grandes.

Les causes et les effets du phénomène migratoire restent finalement mal élucidés, et il est coutume de se contenter à ce propos de truismes que le « débat politique » ne contribue pas à clarifier. Voisard et Ducastelle (1990) ont fait remarquer que la dispersion ou l'insuffisance des données ne contribue pas à faire progresser le débat². Une approche scientifique rigoureuse du sujet est donc urgente.

Ceci d'autant plus que le sujet est généralement abordé de façon brûlante et passionnelle, conséquence sans doute du passé historique et de l'emprise des politiques sur le champ du débat, mais aussi des liens que présente la question avec l'identité personnelle et collective de celles et de ceux qui sont concernés, tant en tant que migrants qu'en tant que ressortissants des sociétés réceptrices.

D'où le caractère quelque peu unique de ce livre.

En organisant le séminaire qui a présidé à son élaboration, je me suis attaché à choisir les experts les plus indépendants, les plus éloignés de toute militance, tout en présentant une large palette de disciplines, d'approches et de méthodologies. Notre travail collectif s'est astreint à exclure tout *a priori* idéologique sur les problèmes « qui en sont » et « qui n'en sont pas », ceux qui sont censés être réglés et ceux qu'il est « légitime » de pouvoir poser. Les véritables raisons de l'immigration, loin des truismes simplistes qui l'imputent à la seule volonté des migrants ou à une nécessité économique qui transcenderait nos possibilités d'action, ont été examinées. Les effets de l'immigration sur nos sociétés, mal connus et généralement abordés à travers la notion simplificatrice d'« intégration », ont été abordés. Ce livre constitue

² « L'éclatement actuel de la production de connaissance, en particulier statistique, la 'culture administrative' qui n'englobe pas la circulation des informations, les rivalités existantes dans le monde de la recherche, accentuées par des difficultés réelles de financement, les frontières trop floues entre administrations, chercheurs, monde politique, monde associatif, que trop souvent l'immigration fait vivre, tout concourt à une situation malsaine » (VOISARD et DUCASTELLE 1990, 9 : 9).

une contribution à la possibilité d'une prise de parole sereine et objective dans un champ interdit.

La thématique abordée recouvre d'abord la définition de l'identité culturelle, en particulier sous l'angle des processus de construction et d'affirmation de l'identité individuelle et collective (partie I). Elle englobe également l'analyse des identités nationales française et allemande, à travers une lecture tant culturelle et politique qu'historique (partie II). Le recours à l'immigration est ensuite analysé en tant que stratégie, à travers l'analyse des doctrines démographiques, des « pourquoi » économiques et politiques de l'immigration, et des réactions des populations de souche face à cette dernière (partie III). Enfin, sont abordés les effets de l'immigration sur nos sociétés (partie IV) : quelles sont les questions que l'immigration pose à nos identités nationales respectives ? En quoi ces dernières ont-elles une manière spécifique d'y réagir, et qu'est-ce que celle-ci nous apprend, au final, sur notre propre identité ?

Thomas Schippers (chap. 2) lance la discussion en s'efforçant de répondre à la question *Qu'est-ce que l'identité culturelle ?* en nous rappelant que les jeux identitaires ne se jouent jamais seuls, mais que la définition de Soi renvoie forcément à celle de l'Autre ; c'est ce que montre concrètement l'exposé de Jean-Robert Henry (chap. 6), qui analyse comment, dans le cas français, les références qui permettent de définir l'identité collective ont évolué entre deux repères paradoxaux : l'Algérie et l'Allemagne. Opposition à l'Allemagne et solidarité avec l'Algérie coloniale, puis rapprochement/identification avec l'Allemagne (et plus largement l'Europe) et délégitimation de la présence des immigrés algériens après l'indépendance de leur pays d'origine : on a assisté à un renversement progressif du positionnement de ces groupes de référence dans les représentations en France.

Pierre Tap (chap. 3) indique l'existence de liens entre l'identité, le pouvoir, et les stratégies de vie individuelles et collectives. Il nous rappelle que l'identité ne doit pas être considérée comme un épiphénomène coupé de l'action, inutile à l'émergence ou à l'organisation de cette dernière. Elle est associée non seulement à la continuité (sentiment de rester identique dans le temps), mais à de multiples dimensions (cohérence, positivité, différenciation, affirmation de soi, originalité), et s'exprime à travers des stratégies individuelles et collectives, réactionnelles ou durables. Face à des sociétés occidentales dépressives, dit-il, on peut manifester des positions pessimistes ou optimistes ; mais il est indubitable que le déficit d'identité de nos civilisations actuelles

fait qu'elles ont du mal à développer l'énergie qui leur permettrait, en définitive, d'aboutir à un véritable rayonnement. C'est pourtant à cette condition qu'un groupe social peut maintenir sa cohésion et vaincre la menace de dissolution.

Sa contribution peut être rapprochée de celle de Marina Hily et Michel Oriol (chap. 17). Les auteurs examinent le thème intéressant des rapports entre mariage mixte et loyauté identitaire : en quoi le mariage (ou le couple) mixte interethnique représente-t-il une transgression de l'appartenance à un groupe, et donc d'une forme de loyauté à son égard³ ? Quelles sont les formes et la force des liens familiaux et communautaires dans les milieux immigrés comparativement aux milieux autochtones ? Leurs observations de terrain conduisent à relativiser la théorie couramment répandue de l'«intégration» qui imagine une société réceptrice statique, à laquelle les individus « s'intégreraient » ou non. Cette théorie ne résiste pas à l'épreuve des faits, dans la mesure où les migrations s'accompagnent de la constitution de nouveaux réseaux de relations, parfois transnationaux, et appuyés sur les anciennes identités collectives. De fait, la littérature de recherche actuelle est particulièrement faible lorsqu'il s'agit d'appréhender ou de mesurer les effets du phénomène migratoire sur la société réceptrice. Elle suppose en général une « majorité » statique, immobile, face à laquelle une ou plusieurs minorités seraient contraintes à la conformité (qu'il s'agisse d'« assimilation » ou d'« intégration ») ou à la révolte (délinquance, dissidence, retour en arrière identitaire). C'est témoigner d'une étrange ignorance des découvertes de la psychologie sociale, et en particulier de la psychologie des minorités actives (Moscovici 1979). En réalité, une abondante littérature de recherche montre que les minorités peuvent modifier les opinions, valeurs, normes et attitudes des majorités (Mugny et Perez 1987). Dans cette perspective, l'immigration de masse est vraisemblablement l'un des facteurs les plus puissants

³ De façon correspondante à leurs observations, ROSENBLATT, KARIS et POWELL (1995) montrent l'existence d'un processus de « tri » (*sorting out*) opéré sur les couples biraciaux dans leur environnement social aux Etats-Unis, entre les relations familiales et amicales qui aident le couple et celles qui le désavouent ou se montrent critiques. De même ils évoquent les problèmes spécifiques posés par la construction de l'identité personnelle et sociale des enfants biraciaux (WILSON 1987, CAUCE et al. 1992). Todd remarque l'effet destructeur du brassage ethnique sur le lien social : « le taux de familles monoparentales dans le groupe ethnique constitué par les individus d'ascendance raciale mélangée (...), suggère effectivement que le mariage mixte conduit dans un sous-groupe social caractérisé par un degré élevé de décomposition familiale et culturelle » (TODD 1994, 133 : 133).

d'anomie culturelle dans les sociétés réceptrices, contribuant ainsi à l'effritement du lien social qui se manifeste dans les pays développés.

Les minorités disposent généralement, grâce notamment à des réseaux familiaux et amicaux plus denses et à une entraide communautaire plus substantielle, d'une cohésion interne plus grande que des majorités en proie à l'individualisme, à la solitude et au rétrécissement des familles⁴. Ainsi par exemple, Geller et Orozco (1996) ont montré dans le cas des femmes américaines atteintes de troubles dépressifs majeurs, que les femmes noires pouvaient mieux que les femmes blanches mobiliser leurs ressources psychologiques (notamment en termes de confiance en soi) pour résister aux effets négatifs de leurs circonstances de vie stressantes, grâce au support de leur réseau de parenté étendu. De même, Mark Granovetter (1995) a souligné le rôle des solidarités de groupe chez les immigrants et les minorités dans la recherche d'emploi et l'entreprenariat. Cette consistance interne définit la possibilité qu'ont des minorités, par ailleurs numériquement importantes, d'exercer une influence normative, que celle-ci soit consciente ou non. Le rôle de l'immigration dans le changement culturel a été signalé par Kolm (1980, 203 : 203). De son fait, il y a péremption accélérée du système culturel global, ce qui contribue à générer une anomie dont les effets sont connus depuis Durkheim⁵.

⁴ Dans le cas français, Mendras et Cole ont attiré l'attention sur la segmentation croissante du système culturel global (MENDRAS et COLE 1991, 222 : 225).

⁵ On peut vraisemblablement compter parmi les effets de ce phénomène d'acculturation et de désintégration culturelle globale la dégradation de la convivialité sociale globale. Ainsi Mpofo (1996), dans une étude des proportions raciales dans les écoles postcoloniales en Afrique, a pu montrer que la mixité ethnique des classes affectait négativement la convivialité, en diminuant la capacité des individus à générer un réseau amical. Dans le cas français, le jacobinisme accepte pour Français tous ceux qui « acceptent, en plus de la langue française, les quelques valeurs définissant un fond commun minimal » (TODD 1994, 381 : 381). Mais ce contrat social qui tend vers le minimum induit des relations sociales à faible densité, basées sur une convergence réduite des opinions, attitudes et valeurs partagées par les acteurs - ce dont le pouvoir étatique ne peut que tirer profit. A propos de la faible densité des relations sociales en France, Hall et Hall ont déjà fait remarquer la médiocre convivialité française : « Nouer des relations et les consolider prend plus longtemps en France qu'en République Fédérale ou aux Etats-Unis. Les Français vivent dans des réseaux fermés (...) où il est difficile de s'introduire. A ceci il faut ajouter que la société française, plus que celle des autres pays, fonctionne d'après un système de classes. Dans ce domaine, la situation est plus facile en République Fédérale et aux Etats-Unis » (HALL et HALL 1990, 55 : 55).

Weinberg (1961) a soutenu que, pour la santé mentale des immigrants aussi bien que pour celle de la société dans son ensemble, « éduquer les anciens résidents est aussi important qu'éduquer les nouveaux : tous les moyens disponibles de communication doivent être utilisés de façon à faciliter une plus grande compréhension des nouveaux venus et la relation entre les nouveaux et les anciens » (Kolm 1980, 203 : 203). De même Thränhardt (1996, 28 : 28) affirme que « ce qui est discuté par le Japon actuellement, à savoir devenir un pays d'immigration, s'adapter à la présence d'étrangers de différentes parties du monde ainsi qu'au changement culturel, développer la tolérance à l'égard d'habitudes et de styles de vie différents, assurer l'intégration d'éléments différents, trouver un consensus sur la base d'un fond moins ethnocentrique, et procurer des possibilités d'assimilation pour ceux qui le choisissent » a été expérimenté par les pays européens dans les dernières décennies. Ainsi la transformation, puis la disparition de communautés ethnoculturelles des pays récepteurs, sont inéluctablement inscrites au programme du courant pro-migrations.

Ceci n'empêche pas les minorités de subir, elles aussi, l'effet évolutif et désintégrateur de la mise en situation dans le pays d'accueil. Ainsi Todd (1994) note-t-il que « l'expression 'désintégration à la française', plutôt qu' 'intégration', serait l'expression exacte pour décrire le processus d'adaptation des populations venues d'Algérie (...). Dans le cas des Algériens, l'ouverture de la société d'accueil induit un processus de désintégration » (317 : 317)⁶. Liebkind attire l'attention sur les tensions à l'intérieur des familles immigrées, lesquelles, en retour, influencent l'adaptation des adolescents : les parents migrants, lorsqu'ils se sentent menacés par la culture majoritaire, peuvent devenir plus autoritaires à l'intérieur de la famille pour maintenir le contrôle sur les enfants (Liebkind 1992, 173 : 174). L'absence d'un langage commun entre parents et enfants peut accentuer ces tensions (Rosenthal 1987, Nguyen et Williams 1989).

⁶ C'est, cependant, sans doute un *a priori* idéologique qui empêche l'auteur - l'un des défenseurs les plus zélés du jacobinisme français - de concevoir autre chose qu'une majorité stable, voire « dominatrice ». Ce présupposé est en effet commode pour qui veut démontrer que la désintégration culturelle n'atteint que les minorités : il rend plausible la thèse d'une « réussite » à terme du processus migratoire et disculpe le recours à l'immigration de l'une de ses fonctions, à savoir la destruction permanente du système ethnoculturel de la société réceptrice et l'élévation de son niveau d'anomie globale, facteurs inéluctables du renforcement de l'Etat devenu seul garant du lien social.

Au final, ce n'est pas tant un problème d'« intégration des minorités » qu'il faut poser, qu'un problème d'intégration globale de la société. Le sociologue de l'école de Chicago, Louis Wirth, décrit ce type d'évolution lorsqu'il énonça que « si une société est un ensemble de conceptions communes, un système de croyances réciproquement reconnues et d'attentes qui s'expriment dans des actions, il s'ensuit qu'un agrégat humain ne peut être regardé comme une société avant d'avoir atteint cette capacité d'action collective... le degré auquel les membres d'une société perdent leur sens commun, la proportion dans laquelle le consensus social est sapé, donnent la mesure de l'état de désorganisation de cette société » (Wirth 1964, 46, cité in Ballis Lal 1986, 281 : 281).

Dans le cadre de l'étude des rapports entre immigration et identité sociale des sociétés réceptrices, Ulrich Wagner (chap. 4) analyse les violences envers les étrangers qui sont apparues en Allemagne au début des années 1990, moment justement où se produisit la « bascule » de l'Allemagne vers un pays d'immigration. Wagner voit dans les réactions violentes à l'égard des étrangers l'effet d'un vacillement de l'identité sociale de la population allemande. La contribution de Peter Noack (chap.18) relativise cependant les conclusions hâtives que certains pourraient être tentés de tirer de ces événements. En effet, les données collectées par les comparaisons internationales sur l'hostilité aux étrangers et le nationalisme montrent que les réalités allemandes ne sont guère différentes de celles des pays voisins et des Etats-Unis, ce qui peut calmer les anciennes peurs associées aux souvenirs du national-socialisme⁷.

⁷ La littérature de recherche allemande est marquée par la très forte remise en cause consécutive à la guerre et qui frappa durablement, peut-être excessivement, tout ce qui touche à la « culture allemande ». Ainsi certains intellectuels, comme J. Habermas ou R. M. Lepsius, ont-ils fait leur fonds de commerce de la culpabilité et de la mauvaise conscience allemandes de l'après-guerre, recommandant un « patriotisme constitutionnel » de type politique en lieu et place de la conception ethnique et communautaire - responsable, à leurs yeux, d'avoir favorisé le national-socialisme. Mais ne jettent-ils pas le bébé avec l'eau du bain ? Comme le montre l'expérience de l'Allemagne d'après-guerre depuis bientôt 60 ans, la conception ethnique de l'identité et de la nationalité est parfaitement compatible avec la démocratie politique. Cette conception peut au contraire devenir un instrument positif de résistance de la société à l'Etat. Todd lui-même, pourtant l'un des représentants les plus orthodoxes du courant conservateur français, admet que « l'examen des cas américain et allemand montre à quel point l'émergence démocratique peut être favorisée par la montée en puissance d'une conception ethnique ou raciale du corps des citoyens » (TODD 1994, 14 :14). Hunout, après avoir rappelé la définition de la notion de Communauté

Dans la seconde partie de l'ouvrage, Jacques Demorgon (chap.5) aborde l'analyse des cultures française et allemande proprement dites. Il montre comment la culture allemande, de type communautaire, est imprégnée de liens sociaux solidaires, ce qui la rend moins perméable à d'autres identités (voir aussi Thomas Schippers) et moins sujette à l'emprise des stratégies d'Etat, tandis que la culture française, plus autoritaire, va de pair avec un individualisme dépendant (voir aussi Hunout 1997a, 1997b). L'historien Otto Dann rappelle cependant la nécessité de traduire cette identité ethnoculturelle allemande en termes politiques et la difficulté avec laquelle celle-ci s'est incarnée dans un régime stable et un territoire délimité par des frontières sûres (chap.7). Hagen Kordes (chap.9) dresse un premier bilan comparatif en nuancéant les oppositions habituelles entre la France et l'Allemagne : si l'assimilationnisme français est *a priori* « incluant », il est cependant aussi « excluant » (voire fondé sur une forme d'intolérance latente), car il n'admet que son propre noyau d'identité et réprime toutes les autres langues et cultures ; parallèlement, le « marginalisme » allemand semble *a priori* « excluant », car il n'accorde pas la citoyenneté aux migrants, mais, en même temps, il est relativement tolérant, car il permet à ces derniers de se différencier et de s'organiser d'après leurs propres normes.

Dans la troisième partie de l'ouvrage, la réflexion porte sur l'immigration comme stratégie. Quels sont les acteurs ou les groupes qui ont intérêt à l'immigration ? Quelles sont les raisons profondes qui les conduisent à y recourir ?

L'immigration est généralement présentée comme l'effet pur et simple de la volonté des migrants. Ce facteur peut sans doute jouer, mais il n'explique pas tout : l'immigration ne serait pas possible si elle ne trouvait pas certains appuis, dans son principe et dans sa pratique, à l'intérieur des sociétés réceptrices. L'interprétation commune n'est pas non plus conforme à la vérité historique qui fait apparaître les liens entre l'immigration et le fait colonial.

aussi bien dans la sociologie issue de l'œuvre de Tönnies que dans la culture germanique concrète, rappelle que de façon générale, les idées communautaristes, non seulement sont compatibles avec la démocratie politique, mais encore sont un atout précieux pour approfondir celle-ci en stimulant l'esprit de responsabilité notamment chez les dirigeants (HUNOUT 1997b ; ETZIONI 1997). Les idées communautaristes sont aujourd'hui vivantes non seulement en Allemagne, mais aussi aux Etats-Unis et en Grande-Bretagne, où elles ont pu exercer une certaine influence sur le travaillisme de Blair et la « Third Way Politics ».

Les analyses de Michel Grignon (chap.10) tentent de cerner les « pourquoi » économiques de l'immigration. Elles montrent que l'immigration a été rendue possible, dans la période des années 1950-1970, par une double rente tirée par les employeurs et les salariés locaux. Dans le contexte de l'économie post-coloniale, l'expansion de l'économie s'est faite dans un jeu relativement statique : les employeurs importaient du travail des anciennes colonies, maintenant ainsi l'organisation du travail, la structure des coûts du travail et les modes de commandement antérieurs ; de leur côté, les salariés locaux issus des couches modestes de la société française pouvaient glisser dans une position de classe moyenne (Mendras et Cole 1991). La croissance économique était ainsi réalisée en modifiant le moins possible la structure de classe. A partir de la fin des années 1970, l'immigration devint de plus en plus « familiale » et se tourna vers les services. Cette évolution se traduit par un déplacement de la rente vers les employeurs ; le recours à l'immigration prit aussi un caractère plus sociopolitique qu'économique, révélant ainsi son véritable visage. Ma première contribution (chap.11) montre quels peuvent être les objectifs sociopolitiques profonds du recours à l'immigration dans les pays occidentaux en termes de maintien de la structure de classe des sociétés réceptrices.

Hervé Le Bras (chap. 12) fait le point sur les idéologies d'Etat qui ont présidé à la définition des politiques démographiques en France. Il montre que ces dernières oscillent, suivant les circonstances historiques, entre le « populationnisme » et le « natalisme », deux doctrines qui reposent pour l'essentiel sur des schémas autoritaires⁸. L'intérêt de l'Etat pour « sa » population remonte à l'absolutisme monarchique, au colbertisme et à l'une de ses expressions, l'« arithmétique politique »⁹. La préoccupation

⁸ La ligne de démarcation est parfois difficile à tracer entre le natalisme et le populationnisme. Le recouvrement des deux varie, selon les époques, les idéologies, les auteurs, avec un dégradé menant du natalisme pur sans migrations, à un populationnisme complet qui fait appel à toutes les populations extérieures (LE BRAS 1991, 177 : 177).

⁹ Les présupposés de ces doctrines en termes de maintien de la hiérarchie sociale apparaissent clairement dans les argumentaires de légitimation fournis par leurs partisans à l'époque de leur émergence. « La civilisation, particulièrement la civilisation démocratique, tend, sinon immédiatement, du moins au bout de peu de générations, à déprimer la natalité, parfois à la rendre inférieure à la mortalité. Par civilisation, nous entendons le développement des villes et des classes moyennes, la propagation quasi universelle de l'aisance, de l'instruction, l'extension des loisirs, l'essor des ambitions individuelles et familiales, la perspective ouverte à tous de s'élever sur l'échelle sociale » écrit P. Leroy-Beaulieu en 1913. En 1901, Adolphe Landry avait expliqué la chute de la natalité française en invoquant l'évolution des

démographique se renforce et s'explique avec la défaite de 1870 face à l'Allemagne. « Au lieu d'accuser l'insuffisance technique de l'armée française et la suffisance de son état-major, on a mis en cause les différences de natalité (...). De 1870 à 1940, la démographie devient l'explication favorite de nos faiblesses, le nombre s'impose comme critère unique de puissance » (Le Bras 1991, 9 : 9) ; pour remplir les casernes, et plus tard les usines, il fut jugé nécessaire de disposer d'un grand nombre d'hommes peu coûteux en salaires et dociles au commandement. Natalisme et populationnisme apparaissent ainsi comme l'expression de schémas culturels autoritaires en même temps que comme l'une des manifestations de la puissance de l'Etat en France.

Ces doctrines démographiques sont encore aujourd'hui enracinées dans les mentalités des cercles académiques et des milieux dirigeants français, malgré les nombreux et profonds changements intervenus dans la situation nationale et dans le monde. Ainsi, à la fin du XXème siècle, un démographe français, Michel Hubert, explique-t-il doctement aux Français que si l'Allemagne réunifiée après la chute du mur de Berlin « n'a pas les moyens d'un retour à l'hégémonie d'antan », c'est « à cause de la gravité de ses problèmes démographiques » (Hubert 1995). Les historiens qui ont étudié les causes de l'explosion démographique qui a touché la plupart des pays européens au XIXème siècle ont mis en évidence le rôle de la Révolution industrielle : le déracinement des populations rurales provoque « la rupture des liens sociaux traditionnels et, la misère aidant, un abandon dans le présent, un refus d'envisager des projets d'avenir, illustré par une absence de maîtrise de la fécondité » (Noiriel 1992, 55 : 55). Le cas unique de la France, qui connut du milieu du XIXème siècle au milieu du XXème siècle un affaiblissement de sa natalité et de sa démographie contrastant avec les autres pays européens, a été expliqué par l'historien Marc Bloch par le poids de la petite propriété paysanne et les caractéristiques du système d'héritage. Mais ce système est lui-même issu de l'alliance historique entre l'absolutisme royal et le paysannat contre les féodaux : ainsi, il peut être affirmé que la toute-puissance de l'Etat est à l'origine de cet affaiblissement,

« mentalités » : la diffusion des idées politiques de 1789, l'affaiblissement du sentiment religieux, l'instruction publique et le suffrage universel auraient entraîné dans les classes populaires (...) une « rationalisation des conduites » préjudiciable aux intérêts démographiques du pays » (cité in : DUPÂQUIER 1995, 377 : 377).

dont les conséquences ont à leur tour inquiété l'Etat en termes de puissance (voir plus loin Hunout chap. 14).

Ma seconde contribution (chap. 14) retrace les origines et les raisons du recours à l'immigration en France, en montrant comment l'intérêt de l'Etat lui-même est impliqué dans la génération et la stimulation des flux migratoires. En ce sens, l'immigration, dont l'histoire est liée à celles du colonialisme et de l'impérialisme, apparaît comme une stratégie en vue d'assurer la pérennisation de l'Etat et de sa puissance, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du cadre sociétal « national ».

Dans la quatrième partie de l'ouvrage qui concerne les effets de l'immigration sur les sociétés allemande et française, une partie de la discussion tourne autour du « bon fonctionnement » du « système français d'intégration ». C'est, de fait, une des caractéristiques du débat scientifique et politique en France de se focaliser moins sur les causes de l'immigration ou sur ses effets sur les sociétés réceptrices que de chercher à démontrer ou à démentir, que le système français lui-même reste actuel. C'est que le modèle « républicain », invoqué en France dans la vie publique, voulut être « un modèle d'intégration par les institutions politiques » *via* l'armée, l'école et dans le cadre du mythe de la Révolution qui « permettait de réconcilier l'identité nationale et l'ambition universelle » (Schnapper 1994, 127 : 127).

Le point de vue de Michèle Tribalat (chap. 15) met en cause le « relâchement des institutions » et le faible intérêt de l'Etat pour les jeunes immigrés, Etat responsable, selon elle, de la résistance de certains particularismes au bon fonctionnement du « creuset français ». Elle met en avant l'évolution très sensible des minorités par une transformation profonde de leurs comportements.

Le propos est nuancé par Dominique Duprez (chap. 16), qui conclut à une « intégration de plus en plus difficile » des jeunes issus de l'immigration et à une « remise en cause du modèle français d'intégration », due pour une large part à l'impuissance du système scolaire à permettre la mobilité sociale. Ainsi, le recours à la scolarité diplômante approfondit les disparités suivant l'origine, et l'absence de diplôme accentue la désaffiliation économique. Les deux dimensions de l'intégration, économique et éducative, semblent donc s'exclure mutuellement.

Partant de la constatation de la fin des sociétés nationales, Albert Bastenier (chap. 13) analyse les réactions de la population française à l'immigration et souligne que, pendant de nombreuses années, les Français ont vécu l'élargissement migratoire de leur société sans véritablement être poussés à

prendre la mesure de ce qui leur advenait, ni quantitativement, ni qualitativement. Ils se sentent aujourd'hui d'autant plus dépossédés et menacés que la représentation monumentaliste qu'ils avaient de leur société d'hier était puissante.

En Allemagne également, le mouvement d'intégration semble marquer le pas. L'analyse de Wolfgang Seifert (chap. 19) indique que, si les étrangers arrivés en Allemagne en tant que travailleurs immigrés tendent peu à peu à s'extraire des basses couches du marché du travail, l'intégration sociale, mesurée à travers les contacts entre Allemands et étrangers et l'identification des immigrés aux Allemands, recule depuis la réunification des deux Allemagne.

Bernhard Nauck (chap. 20), comparant la population turque en Turquie et en Allemagne dans les mêmes générations, constate une certaine stabilité des attitudes d'une génération à l'autre, mais aussi le développement d'attitudes conservatrices extrêmes chez les jeunes hommes de la seconde génération de l'immigration, ce qui rejoint certaines constatations faites en France à propos des populations maghrébines (Todd 1994, 316 : 316).

Rainer Münz et Rainer Ohliger (chap. 8) constatent que le fait d'avoir jadis appartenu à l'une des minorités allemandes dans l'un des pays de l'Est n'a pas généré de sentiment identitaire homogène chez les intéressés. Assimilation, identités ethniques profondément ancrées, existence de doubles nationalités et sentiment d'appartenir à deux ethnies existent pêle-mêle. Ces immigrés d'origine allemande sont perçus de façon négative, ce qui pourrait les ramener en Allemagne même au statut de minorité ethnoculturelle qui était le leur antérieurement dans les pays de l'Est. Leurs conclusions rejoignent celles d'Ulrich (1994c) dans sa comparaison des immigrants de souche allemande de l'immédiat après-guerre (les *Vertriebene*) et du moment de la réunification (les *Aussiedler*). Ulrich montre, bien que la situation de la RFA soit actuellement plus favorable qu'alors, que les scénarios optimistes initiaux concernant les *Aussiedler* ne se sont pas vérifiés (Ulrich 1994c, 172 : 172).

Ce livre cherche d'abord à apporter une moisson de données. En resituant les enjeux, les effets et les difficultés de l'immigration en France et en Allemagne, il contribue à mettre en lumière l'un des plus importants processus de changement social et culturel en cours.

Rejoignant la constatation de Silverman (1992, 169 : 169) - qui estime que « la contradiction majeure d'aujourd'hui devant laquelle se trouve toute nouvelle citoyenneté est entre une

perspective individualiste ou collectiviste sur l'identité et les droits (...), la tension réprimée entre l'individualisme d'une part, les origines et les communautés de l'autre, est revenue hanter la post-modernité » -, il resitue les attitudes face à l'immigration par rapport à des conceptions opposées de la vie en société et de son degré nécessaire de solidarité et de cohésion internes.

Enfin, l'un des enseignements essentiels de ce livre est sans doute que la question de l'identité est un problème crucial soulevé par le phénomène migratoire, et que ce problème est au cœur de la question démocratique : appartient-il à l'Etat de construire l'identité de « sa » société ou appartient-il à cette dernière de définir elle-même sa propre identité, quitte à la faire sanctionner par l'Etat - ce qui peut impliquer, pour ce dernier, de perdre quelques parcelles de son pouvoir ?

PREMIERE PARTIE
QU'EST-CE QUE L'IDENTITE CULTURELLE ?

2. L'IDENTITE CULTURELLE : RECHERCHE D'UNE DEFINITION

Thomas K. Schippers

Lorsqu'on est conduit à aborder les questions de l'identité et de la spécificité de groupes sociaux et/ou locaux particuliers, un examen attentif des mots et des concepts qui ont été utilisés au cours de l'Histoire pour désigner « l'Autre », qu'il soit proche ou lointain, se révèle rapidement indispensable.

Déjà dans l'Antiquité, les Grecs conçurent une terminologie spécifique pour désigner collectivement des groupes « d'Autres » considérés comme étrangers linguistiquement ou politiquement. Ils s'opposaient ainsi, en tant que « nous-collectifs » (*Wir-Gruppe* en allemand¹⁰) hellénophones et organisés en Cités (*polis*), à tous les non-hellénophones (ceux qui parlaient « barbare ») organisés en « peuples » dont les membres étaient apparentés biologiquement et qui étaient désignés comme *ethnè* (pluriel d'*ethnos*¹¹). Ce terme d'*ethnos* était employé par les Grecs pour désigner aussi bien des groupes d'humains que d'animaux, tandis que le terme de *démós* était exclusivement réservé à la désignation de la population (grecque) des individus « libres ». De la même façon, les Romains opposeront le terme de *ciuitas* ou *civitas* (équivalent de *polis* en grecque) qui régit la vie romaine, aux termes qui désignent collectivement les populations conquises : *gens* et surtout *tribus*, correspondant soit à des formes d'organisation socio-politique particulières, soit à des territoires avec leur peuplement humain et animal, soit à des groupes partageant une même « naissance » et unis par des liens de parenté biologique, soit enfin à des combinaisons de ces trois éléments. Cette idée d'une « naissance commune » - et donc de liens de parenté biologique entre les membres d'un groupe - est aussi présente dans le terme de *nacion/nation* (du verbe latin *nascere* : naître), fréquent dans le vocabulaire européen « pré-moderne » pour désigner tel ou tel groupe, européen ou non (Littré 1874). Notons que jusqu'à la fin du XVIII^e siècle, ce terme latin de *nation* fut souvent utilisé en France comme synonyme du terme de *race*, d'origine germanique.

Au XIX^e siècle, avec l'émergence en Europe à la fois des États modernes et des spécialisations académiques, on assista à des tentatives pour donner des significations plus précises, voire

¹⁰ Cf par exemple Elwert (1989)

¹¹ Cf Benveniste (1967), Amselle (1995)

nouvelles, aux termes existants. C'est aussi à cette époque que de nouvelles théories émergent pour décrire et expliquer la spécificité et la diversité des populations humaines, comme notamment *l'évolutionnisme*, qui situe la diversité sur un axe temporel. Sans entrer dans trop de détails historiques, on peut considérer que la redéfinition du concept de nation issue de la Révolution française, a tenté de faire disparaître toute référence à l'idée de liens de parenté biologique entre les membres d'un même « Etat-Nation », sans toutefois y parvenir totalement, comme nous le rappelle encore le verbe « naturaliser » employé pour désigner le processus administratif d'acquisition de la nationalité française. Napoléon affirmait encore : « les Français n'ont point de nationalité » pour indiquer l'absence de liens de parenté biologique entre ses sujets ; le mot de nationalité dans sa conception « moderne » n'entrera dans le Dictionnaire de l'Académie française qu'en 1823¹².

Le terme de *race*, au départ synonyme de *nation* pour désigner des populations culturellement et/ou morphologiquement spécifiques, connaîtra également les aléas des débats scientifiques du XIX^{ème} siècle au sujet de l'articulation entre le « naturel » et le « culturel », l'inné et l'acquis, le biologique et le social. Ce fut dans ce contexte que le savant français George Vacher de Lapouge proposa en 1896, dans son livre *Les sélections sociales*, le terme d'*ethnè* ou d'*ethnie* (plus facile selon lui à prononcer...) pour différencier la spécificité socio-culturelle d'un groupe de sa spécificité biologique, désignée par le terme de *race*¹³. Cette proposition resta sans suite jusqu'en 1919, lorsqu'un médecin, Regnault, proposa le terme de *glossethnie* ou d'*ethnie* pour souligner le rôle joué par la langue dans la spécification des groupes humains et également pour disposer d'un autre concept que celui de *race*, qui désignait selon lui uniquement une catégorie anatomique¹⁴.

Ainsi, voilà comment cherchait-on encore au début de notre siècle, et dans les milieux scientifiques, à dissocier les spécificités biologiques des particularités culturelles des groupes humains. Mais, malgré ces tentatives, la recherche sur les spécificités

¹² Littré (1874), note 3, 693 : 693.

¹³ Cf Amselle (1995), note 2.

¹⁴ F. Regnault dans les *Bulletin et Mémoires de la Société d'Anthropologie de Paris*, tome X, 1919, et dans la *Revue Anthropologique*, tome XLI, 1931. Cette idée avait également été proposée par F. De Saussure dans son célèbre cours de linguistique à Genève (1906-1911), où il évoque le terme d'« ethnisme » pour souligner d'une part les liens existants entre la langue et d'autres aspects culturels et d'autre part l'absence de rapports entre la langue et des traits physiques (« raciaux »). Cf. De Rohan Czermac (1968).

culturelles resta encore très fortement imprégnée par les approches *anatomistes* et *substantivistes*, ce qui se traduit concrètement par une vision très statique des particularités culturelles sous la forme de *traits*. On ne se préoccupait d'ailleurs alors que très peu de la vision que les membres des groupes étudiés pouvaient avoir de leurs propres spécificités et de celles de leurs voisins. On a ainsi souvent érigé certains groupes en « ethnies » et « races » abusivement et arbitrairement, selon des critères qui nous font aujourd'hui sourire. Mais ces discussions conceptuelles ont eu un écho assez large dans le grand public durant les années 1920-1930, aussi bien en France, en Allemagne ou ailleurs en Europe, où était célébrée de diverses manières la domination européenne sur le reste du monde.

C'est en partie pour lutter contre les objectivations abusives et souvent artificielles des spécificités culturelles durant cette période, que l'ethnologie moderne a abandonné à partir des années 1960 l'utilisation du concept d'*ethnie* au profit de concepts comme *ethnicity* (en usage d'abord aux Etats-Unis) ou de *ethnic groups* (en usage d'abord en Grande Bretagne) pour étudier et analyser les processus changeants de construction des sentiments d'appartenance et d'identité. On peut également noter qu'en Europe (à l'exception de la Grande Bretagne, toujours très influencée par la recherche américaine), les chercheurs ont généralement préféré le concept d'*identité* à celui d'*ethnicité*, probablement à cause des mauvais souvenirs historiques qu'évoque pour eux le mot d'*ethnie* au même titre que celui de *race*... Il faut, en revanche, souligner que si les concepts d'*ethnie* et de *race* ont été quasiment abandonnés sur le plan scientifique, on peut constater une croissance dans l'usage courant par les Européens d'un vocabulaire supposant ces concepts ou d'autres associés. Cette « ethnicisation » populaire est aujourd'hui largement relayée par la presse et le monde politique. La vertigineuse augmentation des occasions de rencontre avec d'« autres », que celles-ci soient médiatisées (presse, télévision, produits d'importation...) ou directes (vacances, migrations...), n'est sans doute pas étrangère à ce phénomène. Mais elle pose aussi aux chercheurs nombre de questions spécifiques lorsqu'ils constatent, non sans un certain embarras, les usages souvent abusifs qui sont faits de nos jours des termes forgés par leurs prédécesseurs.

Pour appréhender de manière empirique l'identité et les sentiments d'appartenance tels qu'ils existent « sur le terrain »,

nous avons élaboré avec un groupe d'ethnologues¹⁵ une méthodologie qui nous a permis d'analyser les mécanismes d'élaboration de l'identité locale dans toute une série de cas précis. Cette méthodologie¹⁶ est fondée sur la mise en perspective de plusieurs séries d'indices de l'identité, dont les uns sont « objectivement » constatables et les autres relèvent des perceptions différenciatrices des acteurs eux-mêmes (Bromberger 1987a, Dufour & Schippers 1993). Une première série d'indices, *a priori* illimitée, est formée par ce que nous avons appelé¹⁷ des *indicateurs* objectifs de différenciation, indicateurs constatés et validés par l'observateur scientifique. Une seconde série d'indices est formée par les *marqueurs* d'appartenance : il s'agit des traits de différenciation effectivement retenus par les acteurs parmi les indicateurs objectifs ; cette série est limitée bien que les marqueurs soient variables selon les contextes d'utilisation. Enfin, une troisième série d'indices est formée par les éléments de différenciation utilisés par les acteurs, mais dépourvus de toute possibilité de validation objective : il s'agit des *stéréotypes* issus de l'imaginaire collectif. L'utilisation de cette distinction - *indicateurs*, *marqueurs* et *stéréotypes* - pour l'étude empirique des sentiments d'identité et d'appartenance dans des contextes variés (rural/urbain, populations anciennes/populations plus ou moins récemment immigrées, etc...), nous a permis de déceler des régularités dans les relations entre ces trois types d'indices. On constate par exemple une corrélation inverse entre le nombre de marqueurs utilisés et le nombre des stéréotypes employés. Là où les éléments objectifs sont nombreux pour construire l'identité du groupe, on relève peu de stéréotypes, mais lorsque peu d'éléments tangibles permettent de se différencier « d'autres » finalement très similaires, on donne libre cours à l'imagination pour en inventer à foison sous forme de stéréotypes.

Les premiers résultats obtenus rappellent que la construction d'une identité collective est un phénomène propre à tout groupe social dès lors qu'il est inséré dans des relations avec d'autres groupes. Ils montrent aussi que la maîtrise du répertoire des traits réels ou imaginaires de reconnaissance « entre soi » et de différenciation avec les « autres » est une condition indispensable pour permettre à l'individu d'affirmer l'appartenance à « son » groupe social. Ceci joue un rôle

¹⁵ De l'IDEMEC-CNRS Aix-en-Provence.

¹⁶ Qui est indirectement inspirée des travaux du sociolinguiste américain William Labov.

¹⁷ Nous reprenons le vocabulaire de Labov.

important dans le cas des migrations, où les « hors-venus » ont souvent besoin d'un temps assez long (deux à trois générations) pour acquérir la maîtrise des éléments qui fondent l'identité du groupe auquel ils sont déjà intégrés économiquement, ce dernier type d'intégration étant généralement plus rapide. Les migrants préservent alors, en attendant, certains éléments de leur identité d'origine, notamment dans la sphère de la vie privée.

On a pu également constater que parmi les différents indices d'appartenance, celui qui concerne l'ouverture ou la fermeture du groupe joue un rôle très important. Aussi est-il plus difficile de s'approprier l'identité d'un groupe dont un des marqueurs est constitué par l'idée de liens de parenté biologiques (le « droit du sang »), que celle d'un groupe qui prône une identité fondée simplement sur une plus ou moins longue présence sur un territoire ou sur la participation à certaines activités (religieuses, sociales, sportives, etc.). Les différents registres de la construction et de la maîtrise identitaires obéissent aussi à des échelles de pertinence variables qui vont du micro-local (maison, quartier) au global (mondial). Ainsi par exemple, en Provence, les nombreux immigrants italiens du début du siècle étaient avant tout des Piémontais, des Bergamasques ou des Calabrais, tandis qu'aujourd'hui les immigrés venus d'Afrique du Nord sont avant tout des Arabes pour les Européens locaux. On voit ainsi que la présence d'immigrants ne résulte pas seulement en un renforcement *a contrario* de l'identité nationale comme on le dit souvent, mais qu'elle peut aussi, *via* des changements de positionnement sur l'échelle du jeu identitaire, renforcer d'autres registres de l'identité collective, que ces derniers soient « régionaux », « continentaux » ou même « mondiaux » (Bromberger 1987b).

A l'autre extrémité de l'échelle spatiale, nous avons évidemment la culture domestique, qui forme fréquemment pour les groupes immigrés (mais aussi pour certains groupes autochtones) un « conservatoire » de l'identité d'origine, figée dans une immobilité intemporelle. Cette culture domestique, si elle est encore un lieu de réconfort identitaire pour le migrant récent, devient souvent par la suite un simple lieu de commémoration d'une identité ancestrale, notamment lors des grands moments de la vie (naissances, mariages, fêtes religieuses ou laïques, etc.). Cependant, comme le montrent divers événements de ces dernières années, des éléments de cette identité « faite à la maison » peuvent resurgir à tout instant sur la « place publique », surtout si cette dernière se trouve vide du point de vue de l'identité sociale.

La valorisation de certaines appartenances particulières (pour une bonne part « locales » dans les métropoles européennes, et « ethniques » et communautaires dans la société américaine), témoigne également de ces besoins de « ré-enchantement identitaire » qu'éprouvent beaucoup face à une certaine standardisation culturelle.

Enfin, un certain désarroi face aux difficultés économiques est un puissant moteur pour faire sortir les fossiles identitaires des coffres domestiques afin de les introduire dans la vie publique, pour le meilleur ou pour le pire.

Pour conclure, je reviendrai aux quelques remarques faites en début de ce texte au sujet des termes et des concepts utilisés pour désigner la spécificité des groupes culturels et qui font aujourd'hui partie du vocabulaire courant. Il faut d'abord remarquer que la plupart des immigrés « entrent » dans les sociétés européennes modernes généralement par le bas de l'échelle sociale. Leur première identité est ainsi une identité sociale inférieure à celle des autochtones (et même des immigrants plus anciens). Cette identité sociale est ensuite très vite associée avec une identité d'ordre linguistique, notamment à des fins de stigmatisation. Mais une fois que cette différenciation d'ordre linguistique a disparu - souvent après une ou deux générations - la différenciation peut jouer sur d'autres registres de l'identité collective, soit en usant d'autres « marqueurs » identitaires que la langue (couleur de la peau, appartenance confessionnelle, habitudes alimentaires et vestimentaires...), soit en élaborant des différenciations « stéréotypées ».

C'est notamment lors de cette élaboration d'identités stéréotypées que les Européens puisent dans les conceptions du monde scientifique du début de ce siècle. Ainsi par exemple utilise-t-on le terme de *race* pour désigner des nationaux de tel ou tel pays, ce qui n'est aucunement fondé sur une parenté biologique de ses habitants. Dans ces jeux identitaires entre autochtones et immigrés, la conception qu'ont les premiers des marqueurs de leur propre identité joue un rôle essentiel dans la façon de considérer les fondements de l'identité des seconds. Il est bien connu que beaucoup d'Allemands se considèrent comme apparentés biologiquement au sein d'une « glossethnie » (*das deutsche Volk*, caractérisé par un héritage commun, *das deutsche Volkstum*) et il n'est donc pas surprenant qu'ils considèrent des immigrés Turcs, Italiens ou Portugais comme des *ethnies* au même titre que les Sorbes de Bautzen ou les Kachoubes de la vallée de l'Oder. En revanche en France, où la

terminologie « ethnique » a été réservée historiquement aux populations colonisées, son application à des nationaux venant d'autres Etats est généralement jugée abusive. Il n'est pas étonnant, dans ce contexte, que toute revendication fondée sur une valorisation « ethnique », qu'elle provienne des régions françaises ou des milieux immigrés, soit toujours officiellement stigmatisée en France comme une forme primitive et archaïque de constitution identitaire, bien que des références « ethniques » se révèlent fréquentes dans les discussions et les usages quotidiens¹⁸.

Pour terminer, il est important de souligner le rôle du langage et des concepts utilisés dans la façon non seulement de « penser l'Autre », mais aussi de « se penser » soi-même, parce que les jeux identitaires ne se jouent jamais seuls. L'ethnologie, à la suite de la linguistique, a pu montrer maintes fois à quel point nommer et classer sont des activités sociales par excellence qui ne s'exercent pas seulement sur les objets de la nature environnante, mais également entre les groupes humains eux-mêmes.

¹⁸ Certains auteurs, comme Breton (1992), utilisent le terme d' « ethnie française » pour désigner une entité complexe constituée d'éléments d'ordre linguistique, culturel, juridique, économique, démographique, etc.

3. COMMENT SE CONSTRUISENT ET S’AFFIRMENT LES IDENTITES INDIVIDUELLE ET COLLECTIVE

Pierre Tap

L’identité concerne l’être dans sa permanence et sa continuité. C’est dire que cette notion, bien qu’essentielle compte tenu de ce qu’elle représente dans la vie quotidienne des individus et des peuples, reste diversement interprétée et difficile à cerner.

En termes logiques, l’identité équivaut à la tautologie selon laquelle A est A (« je suis je... »). Dire qu’une personne a une identité, suppose de lui attribuer une permanence, une continuité dans le temps. L’identité est un absolu, un invariant, un intangible qui définit la personne (ou le peuple) dans sa continuité historique, dans sa permanence substantielle.

Nous voudrions montrer, à travers ce qui suit, que l’unité et la cohérence, comme la continuité et la permanence, ne sont jamais données, qu’elles sont des *idéaux*, des *valeurs fonctionnelles* vers lesquelles les individus, les groupes et les peuples tendent. Elles sont des fins poursuivies, sans cesse relancées, remises en question, perdues et re-visées. Elles ne sont pas des acquis, mais des « cibles » constamment reculées à mesure que nous avançons.

L’identité duale : le Soi et l’Autre

Durkheim a avancé qu’il existe deux êtres en nous : le premier, l’être *individuel*, représente notre univers privé, nos traits de caractère, notre hérédité, nos expériences et nos souvenirs, notre histoire personnelle ; le second, l’être *social*, correspond aux intériorisations propres à nos groupes d’appartenance : idées, sentiments, habitudes, valeurs et normes (Durkheim 1977-1922, 1963-1925). La perpétuation de la société passe par la socialisation et par l’intégration psychique des injonctions sociales. Le même auteur oppose la *conscience individuelle*, réalité psychique, à la *conscience collective*, réalité sociale. Une autre façon d’évoquer la dualité interne à la personne consiste à opposer les parties *consciente* et *inconsciente* du psychisme humain. Une partie de l’inconscient est constituée des injonctions sociales, des interdits et autres références normatives. Ce qui

pouvait paraître le plus « intime », l'inconscient, est, du moins en partie, la trace de l'altérité en nous.

Mais il existe un autre dualisme, qui consiste à définir son identité personnelle à partir d'un rapport privilégié à un Autre, aimé ou opposé. De Singly (1996, 21 : 21) évoque un premier exemple : « L'individu contemporain... a besoin d'un miroir spécifique, le regard d'autrui. Il souhaite avoir près de lui un Pygmalion, c'est-à-dire un proche qui ne le crée pas mais qui l'aide à découvrir son identité ». Cet *alter ego* peut être perçu dans une relation *homomorphe* (relation entre pairs) ou *hétéromorphe* (relation entre êtres différents ou inégaux, adulte-enfant par exemple)¹⁹. Le processus du miroir peut aller jusqu'à la confusion d'identité²⁰. Dans d'autres cas, l'émergence de l'identité s'effectue par opposition à un autre ; ainsi en est-il des relations franco-allemandes : « L'identité ne se constitue pas seulement dans une relation à soi-même. Elle se construit aussi dans la confrontation à l'autre. Et l'autre privilégié, pour la France, a été depuis près d'un siècle, l'Allemagne. Notre pays a entretenu avec son voisin d'Outre-Rhin des relations passionnelles toujours prêtes à resurgir » (Lipiansky 1991). La confrontation va faciliter la délimitation à la fois de l'identité propre et de l'identité de l'autre.

Qu'advient-il lorsque l'Autre-adversaire devient l'Autre-étranger qui fait irruption dans mon territoire ? L'Autre ne peut provoquer angoisse, mépris, ressentiment ou haine qu'à la condition de susciter un sentiment ambigu d'étrangeté (*xenos*, qui a donné *xénophobie*, signifie d'ailleurs aussi bien *étrange* qu'*étranger*). Ce sentiment implique que l'étranger soit à la fois différent de soi et semblable à soi. Il est un « semblable légèrement décalé » pour reprendre l'expression de Martens (1981). Le « racisme », la « xénophobie » n'impliquent pas un refus radical de l'autre. Ce dernier deviendrait alors indifférent. S'il m'apparaît inquiétant, c'est qu'il m'envahit comme *alter ego* dangereux : cet *alter*

¹⁹ Par exemple, la mère peut avoir cette fonction de miroir. Ainsi Nancy Friday dédie à sa mère, son ouvrage intitulé *Ma mère, mon miroir* : « Quand j'ai cessé de voir ma mère avec mes yeux d'enfant, j'ai découvert la femme qui m'a aidée à accoucher de moi-même. Je dédie ce livre à Jane Colbert Friday-Scott ».

²⁰ Dans son roman *Fils*, Serge Doubrovsky écrit, évoquant ses liens et ressemblances avec sa mère : « On sera un-en-deux. Deux corps, un cœur. Le même être. Un seul destin en double exemplaire ». Ne faire qu'un ? Mais lequel ?... » - preuve que même dans le couple fusionnel, l'identité personnelle travaille à sa différenciation : « Elle est mon image renversée. Mon pacte : serai comme maman. Mon serment : serai jamais comme elle. Dans l'entre-deux, j'erre... chasseur d'images. Au miroir. Qui va à la chasse perd sa place. Perdu la mienne... Décisif. Suis résolu. A m'en faire une ».

interne qu'il me faut extirper, sous peine de ne plus pouvoir être moi-même. Le désir de destruction de l'autre sera, de ce fait, d'autant plus fort que l'identité personnelle est plus fragile.

A coté de ce processus de différenciation, l'identité (*être le même* et *être soi-même*) est constamment articulée, et ceci dès l'origine, avec des *identifications* multiples (être homme ou femme, Français ou Allemand, barbu ou imberbe, etc.).

L'identification est un moyen pour la personne de s'approprier les caractéristiques d'autrui. Cela n'implique nullement qu'elle en perde pour autant son identité. Au contraire, toute identification a une fonction de renforcement identitaire.

Les identifications peuvent être *réelles* ou *imaginaires*, *cognitives* (capacité de différencier, de reconnaître) ou *affectives* (s'identifier à quelqu'un d'autre), *individuelles* ou *collectives*.

Elles remplissent trois fonctions essentielles, des fonctions *constructives*, *défensives* et *adaptatives*.

Constructives, elles favorisent l'émergence d'une représentation valorisée de soi et orientent vers des actions positives. *Défensives*, elles permettent, provisoirement au moins, d'échapper à l'angoisse, au sentiment d'impuissance, à la dévalorisation. *Adaptatives*, elles permettent de faire face aux pressions extérieures, de relancer en retour l'identité, d'anticiper et de prévoir.

On peut mettre en évidence six formes d'identification.

- *L'identification de dépendance*, par laquelle l'individu tend à se perdre dans la toute-puissance affective de l'autre, et ne peut vivre que dans une dépendance, plus ou moins totale, à l'égard de cet autre qui satisfait ses besoins, lui apporte de la sécurité (avec ou sans tendresse).
- *L'identification à l'agresseur*, par laquelle l'individu tend à s'approprier la toute-puissance de refus, d'interdiction de l'autre, ou sa violence, dans le but de préserver (affirmer) son intégrité physique ou psychique, de ne pas être morcelé, de ne pas être anéanti par l'autre qu'il craint.
- *L'identification de maîtrise et d'accomplissement*, par laquelle l'individu tend à s'approprier la toute-puissance active et réalisatrice de l'autre perçu dans sa réussite. Elle permet de réduire le sentiment d'impuissance et d'échec, dans le but de maîtriser l'environnement ou la relation aux autres.
- *L'identification spéculaire (en miroir) ou gemellaire (Autre jumeau)* permet à l'individu de s'assimiler l'autre-semblable ; identification à l'identité projetée sur un autre, en quelque sorte.

- *L'identification catégorielle* permet à la personne de construire une multiplicité d'identités partielles, par appropriation cognitive et affective des rôles et des statuts sociaux. Cela lui permet de se reconnaître comme membre de catégories et de groupes, en privilégiant les ressemblances intragroupales et en accentuant les différences avec les groupes « étrangers ».
 - Enfin, *l'identification au projet* oriente le sujet vers l'avenir, l'amène à gérer les conflits *hic et nunc* en opérant des projections et en construisant des programmes d'action.
- Les trois premières identifications (*dépendance - agresseur - maîtrise*) concernent des relations hétéromorphes avec des personnes, réelles ou imaginaires, ayant certains pouvoirs et compétences. La quatrième (*spéculaire-gemellaire*) concerne des relations homomorphes. La cinquième (*catégorielle*) est une identification à des groupes ou à des catégories. La dernière enfin (*projet*) implique l'identification à un idéal du moi, ne correspondant à aucun modèle existant.

Même si l'on peut mettre en évidence l'apparition progressive de ces identifications durant l'enfance et l'adolescence, elles se retrouvent ensuite chez l'adulte, qui peut selon les circonstances, réactiver l'une ou l'autre. Elles se retrouvent aussi dans les conduites collectives.

L'acteur social (individuel ou collectif) ne joue jamais seul les stratégies identitaires fondées sur la défense, la construction, l'affirmation ou l'adaptation de soi. Les identifications évoquées ci-dessus impliquent le jeu de la socialisation par l'éducation, l'appropriation des conduites d'insertion et d'intégration sociale, la possibilité d'interagir, de communiquer, d'adopter les valeurs et les significations proposées par des groupes d'appartenance ou de référence.

Ainsi, les stratégies identitaires, selon Camilleri (1996), sont un moyen d'articuler deux dimensions fonctionnelles de l'identité : la *fonction ontologique*, liée aux valeurs, et la *fonction instrumentale* liée à l'adaptation. Toute culture est supposée fournir une cohérence entre des systèmes de valeurs et de croyances et des modalités d'ajustement aux conditions concrètes de la vie. L'optimum est atteint quand « les représentations et les valeurs auxquelles le sujet s'identifie, par lesquelles il fixe une signification à son être, sont celles-là même qui lui permettent de s'accorder avec son environnement ».

Au-delà de la dualité : l'identité plurielle

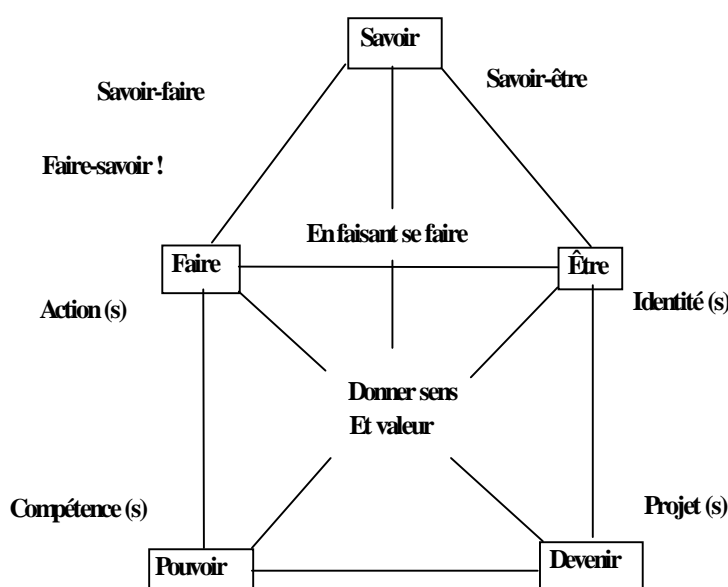
Comme on a pu le constater, toutes les remarques précédentes sont fondées sur une conception duale de l'identité : soit il s'agit d'une dualité interne (identité intime - identité sociale intériorisée) soit d'une dualité interne-externe (identité du moi - identification à l'autre).

Nous avons montré que l'identité du moi n'est pas une. Il nous faut montrer maintenant que l'identité, individuelle ou collective, ne se réduit pas non plus à la dynamique duale. Celle-ci ne trouve en effet son explication véritable que lorsqu'elle s'ouvre aux tiers... et au multiple.

Le schéma suivant (schéma n°1) montre que l'identité doit être associée à des systèmes de significations et de valeurs, à une culture, et qu'elle s'articule avec des connaissances et des pratiques, permettant de développer des savoirs, des savoir-faire et des savoir-être, individuels ou collectifs.

Mais l'identité, en tant que système de représentations et de sentiments, s'articule aussi avec le pouvoir et le devenir : au plan collectif, par l'action politique, au sens le plus large de ce terme, et au plan individuel, par l'organisation de compétences et de réalisations fondées sur un projet personnel ou interpersonnel. Ces rapports de pouvoir et de projet introduisent nécessairement une dimension polémologique, la dimension du conflit et de la crise dans la théorie de l'identité.

Schéma 1. La dynamique de l'acteur (individuel et collectif).



Ainsi, l'identité ne doit pas être considérée comme un épiphénomène coupé de l'action, inutile à l'émergence ou à l'organisation de cette dernière. Elle est associée non seulement à la continuité (sentiment de rester identique dans le temps), mais à de multiples dimensions (continuité, cohérence, positivité, différenciation - interne ou externe -, affirmation de soi, originalité) ; elle s'exprime à travers des stratégies, individuelles et collectives, réactionnelles ou durables.

Les stratégies identitaires viennent épauler des stratégies plus générales de contrôle, d'ancrage, d'adaptation et d'orientation : l'ensemble de ce que nous appellerons les stratégies de personnalisation-socialisation, se coordonnant et se hiérarchisant en fonction des significations et des enjeux que le sujet construit lui-même ou emprunte à l'environnement social.

A l'inverse de ces stratégies, il y a *aliénation*, lorsque l'individu, ou le groupe, se trouve en position d'*impuissance* (au lieu de s'approprier du pouvoir), de *désignification* et d'*insignifiance* (au lieu de rechercher du sens et de la visibilité sociale), d'*anomie* (au lieu de développer autonomie et différenciation), d'*étrangeté aux valeurs* (au lieu de les construire et de les hiérarchiser).

Le schéma 2 présente un modèle de personnalisation-socialisation où ces deux processus, au lieu de s'articuler sur le mode binaire, s'interpénètrent et s'expriment à travers plusieurs modes stratégiques : les stratégies identitaires articulent les conduites du sujet en fonction d'une *légitimité liée à l'histoire*, en fonction d'une *culture* personnalisée (sens et valeurs) et orientée par ce que j'ai appelé l'*identisation* (processus de construction de l'identité), celle-ci étant sans cesse *réactualisée* en fonction des changements, des ruptures, des déplacements géographiques (chez l'immigré par exemple), mais dans un effort pour *maintenir la continuité dans le changement* : effort illusoire et pourtant vital parce qu'il participe de la quête de l'authenticité personnelle.

Or, les stratégies de projet interviennent justement comme moyen réel (articulation réaliste d'un objectif et des moyens pour l'atteindre) ou imaginaire (utopie, projet irréaliste compte tenu de l'inadéquation du but ou des moyens...) de gérer les crises. Réaliser un projet permet au sujet de se valoriser (l'estime de soi est la clé de voûte affective de l'identité), de prendre ou reprendre des positions dans le réseau social, de s'adapter à ses conditions de vie.

L'identité collective a souvent été pensée sur le mode de la personnalisation. « La France est une personne » disait ainsi Michelet.

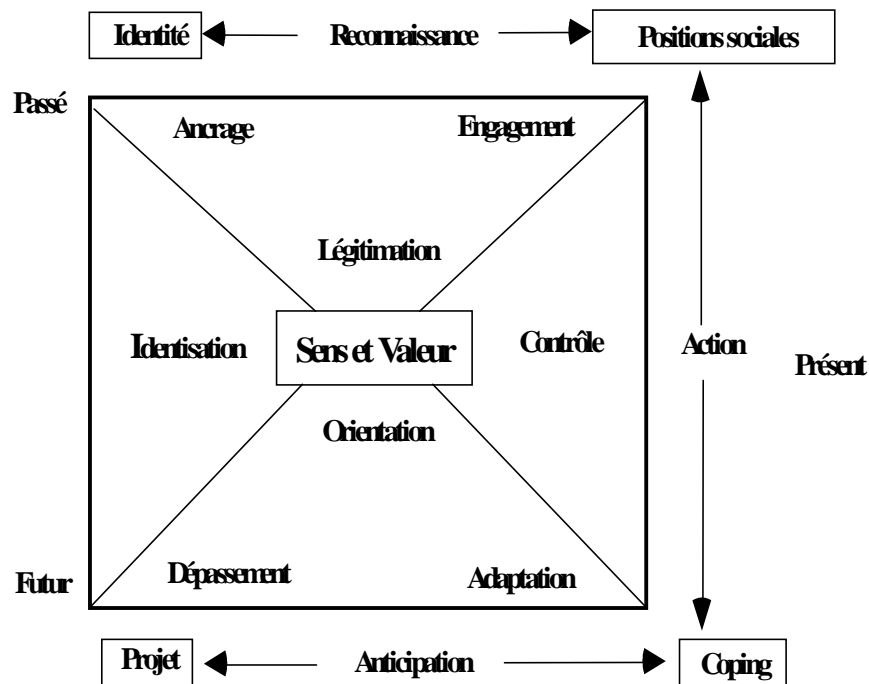


Schéma 2 : les stratégies de personnalisation d'un acteur en situation

Cette métaphore a ses limites, mais il est vrai qu'il existe certaines relations entre les identités individuelles et collectives, entre les pratiques, projets et idéologies collectives, et les conduites, projets et systèmes de références individuels.

Face à des sociétés occidentales dépressives, les chercheurs peuvent manifester des positions pessimistes ou optimistes. Il ne fait aucun doute, en tous les cas, que le déficit d'identité de nos civilisations actuelles fait qu'elles ont du mal à développer le débordement d'énergie, l'intensification de l'existence, la force de volonté, la puissance d'esprit qui leur permettraient, en définitive, d'aboutir à un véritable rayonnement. C'est pourtant à cette condition que le groupe social peut vaincre la menace de dissolution et maintenir le lien social.

4. LES MENACES SUR L'IDENTITE SOCIALE ET L'HOSTILITE AUX IMMIGRANTS : LES RECHERCHES CENTREES SUR LES MAJORITES ETHNIQUES

Ulrich Wagner

Les recherches psychologiques sur l'identité collective ou sociale (dites *Social Identity Approach*, voir Tajfel et Turner 1979, Turner et al. 1987, Wagner et Zick 1990) étaient, dans leurs débuts, étroitement liées à une procédure expérimentale spécifique : les « expériences des groupes minimaux » (*Minimal Groups*).

Au cours de ces expériences (Tajfel et al. 1971 les premiers), les participants étaient séparés en deux groupes suivant un critère artificiel. Par exemple, on leur demandait d'indiquer à quel point leur plaisaient deux tableaux qui provenaient prétendument de deux peintres, Klee et Kandinsky. Les sujets n'avaient pas à reconnaître quel peintre avait peint quelle toile. Après que les sujets aient jugé les toiles, on leur indiquait qu'ils allaient être répartis en deux groupes, les amateurs de Klee et les amateurs de Kandinsky. Après ce regroupement, les participants étaient priés, en seconde partie d'expérience, d'attribuer des sommes d'argent à deux personnes suivant des matrices préétablies (voir ci-dessous). L'identité de ces autres personnes restait indéterminée, on savait seulement que l'une des deux personnes appartenait au même groupe de référence que celle qui attribuait l'argent, tandis que l'autre personne était membre de l'autre groupe.

Matrices de distribution utilisées dans les études de groupe minimal

Membres du groupe d'appartenance	10	20	30	40	50	60	70	80	90
Membre du groupe étranger	90	80	70	60	50	40	30	20	10

Les résultats montrent de façon constante que les sujets favorisent les membres de leurs groupes propres lors de l'attribution des sommes. D'autres études confirment de façon encore plus claire que, toutes choses étant égales par ailleurs, les membres des groupes étrangers sont toujours jugés plus négativement que les membres du groupe d'appartenance

(pour une vision d'ensemble de cette recherche voir Wagner 1994).

Corrélativement, les membres du groupe d'appartenance sont toujours distingués positivement des membres d'autres groupes, même si la répartition dans les groupes - d'appartenance et étranger - est clairement aléatoire (Billig et Tajfel 1973), si à l'intérieur des groupes et entre eux ne se produit aucune interaction, et si aucun avantage n'est lié à la discrimination du groupe étranger (Tajfel et al. 1971).

Pour expliquer les résultats des recherches de groupe minimal, Tajfel et Turner (1979) - voir aussi Tajfel (1978) - ont développé la théorie dite de l'*identité sociale*. Le concept central de cette théorie est l'aspect du concept du Soi qui est lié à l'appartenance à des groupes : à côté des repères idiosyncratiques qui produisent l'identité personnelle, notre identité sociale est définie essentiellement à travers notre appartenance à des « groupes pertinants ». Ainsi par exemple, appartenir au groupe des étudiants, au groupe des Français ou au cercle des fans d'un club de football, est fondateur d'identité sociale.

En outre, la théorie de l'identité sociale suppose, comme beaucoup d'autres modèles psychosociaux, que les humains tendent à une *identité sociale positive*. Puisque l'identité sociale est déterminée par les groupes d'appartenance correspondants, une identité sociale ne peut être produite que si les membres des groupes parviennent à distinguer positivement leur propre groupe des autres groupes. Les phénomènes dont l'existence a été démontrée par les recherches de groupe minimal : différenciation intergroupe, discrimination négative des groupes étrangers, et valorisation des membres du groupe d'appartenance, sont donc rapportés à une tendance à l'identité sociale positive.

Les identités ethniques et nationales sont, elles aussi, liées à l'appartenance à des groupes, les groupes ethniques et nationaux. Du point de vue de la théorie de l'identité sociale, les identités nationales et ethniques sont fonctionnellement équivalentes aux autres formes d'identité. Elles sont seulement l'une des possibilités d'identification parmi d'autres équivalentes psychologiquement, et obéissent aux mêmes processus.

Certains chercheurs se sont penchés sur la question de savoir quels facteurs contribuent à valoriser certaines identifications de groupe. Ainsi, dans les années 1960, Sherif et ses collaborateurs (Sherif et Sherif 1969) montrèrent dans une série d'études de terrain que les conflits avec les groupes étrangers favorisaient

l'identification des individus au groupe d'appartenance. En observant dans des conditions contrôlées comment des jeunes géraient leurs conflits dans des camps de vacances, ils purent établir que lorsqu'ils sont confrontés à un accroissement des conflits avec des groupes étrangers, les groupes opèrent un renforcement interne et mettent au second plan leurs difficultés propres. L'importance des conflits pour l'identification des individus avec le groupe propre fut par la suite démontrée dans différents travaux expérimentaux (Wagner 1994).

Ainsi donc, la délimitation et la pérennité des groupes - et donc aussi des identités sociales liées aux appartenances de groupe - sont favorisées par l'opposition et le conflit intergroupes (pour une réflexion globale sur le sujet, voir aussi Brown 1995). *L'agressivité envers les groupes étrangers ou les membres de groupes étrangers peut donc être un moyen du groupe pour stabiliser son identité lorsqu'il ressent que cette dernière est menacée.*

Ainsi par exemple, peu de temps après l'afflux massif de demandeurs d'asile en Allemagne, au début des années 1990, on assista à une flambée d'actes de violence envers les étrangers. De septembre 1991 jusqu'à la fin de l'année 1993, les statistiques du service criminel fédéral et du ministère fédéral de l'Intérieur montrèrent une poussée sensible des « actions délictueuses à motif racial ».

Les réactions des hommes politiques aux premières exactions relatées par les médias en septembre 1991 à Hoyerswerda furent d'abord inexistantes. Par la suite, les positions qu'ils exprimèrent vis-à-vis de ces exactions utilisèrent souvent un modèle d'argumentation qui présentait ces événements comme des cas isolés ; ces actions violentes étaient rapportées à des particularités de leurs auteurs (voir par exemple la conférence de presse des psychologues allemands du 8 octobre 1991 ; aussi Wagner et Zick 1992). La possibilité que des agressions violentes aient pu exprimer une attitude globalement négative des Allemands par rapport aux migrants fut rejetée : « L'Allemagne est un pays amical vis-à-vis des étrangers », affirma le Chancelier Kohl dans son discours télévisé du jour de l'unité allemande, le 3 octobre 1991 (*Die Welt*, 4 octobre 1991).

Pourtant, les statistiques criminelles montraient clairement un changement significatif dans le rapport aux minorités ethniques en République Fédérale d'Allemagne²¹. De plus, les données

²¹ Par « actions délictueuses à motif racial », on entendait des attaques à l'explosif ou par le feu, des dommages matériels avec utilisation considérable de violence, des troubles à l'ordre public, des coups et blessures, et des

d'enquête disponibles accréditent l'idée d'attitudes fréquemment négatives des Allemands envers les étrangers et les migrants. En novembre et décembre 1988, la Commission européenne avait mené une enquête représentative dans tous les pays européens (Eurobaromètre 30) portant sur l'attitude des ressortissants de souche à l'égard des minorités, fondée sur les indicateurs de préjugés directs (*Blatant Prejudice Scale*) et indirects (*Subtle Prejudice Scale*) élaborés par Perttigrew et Meertens (1995) : la position de l'Allemagne est l'une des plus négatives. Des études complémentaires montrent que les Turcs, les demandeurs d'asile et les Polonais tendent à être jugés négativement ; le jugement le plus négatif porte sur les Sinti et les Roms (Schneider et Wagner, recherche non publiée)²².

Les résultats de l'enquête Eurobaromètre montrent que les interviewés adoptent des attitudes d'autant plus négatives vis-à-vis des minorités qu'ils disposent d'un niveau plus faible d'éducation, qu'ils ont eu peu de contacts avec les étrangers, qu'ils se classent eux-mêmes comme politiquement conservateurs, qu'ils ressentent de l'incongruence psychologique de par la présence des étrangers, et qu'ils se sentent privés d'une certaine fraternité du fait de la présence des étrangers.

distributions de tracts injurieux (Communiqué du Service Criminel Fédéral, conférence de presse du 18 novembre 1994). Tout d'abord, les exactions massives contre les demandeurs d'asile d'Hoyerswerda (Sachsen-Anhalt), du 18 au 23 septembre 1991, soulevèrent l'attention de la presse et du grand public. Au mois d'octobre suivant, on assista à une montée spectaculaire des actions violentes dirigées contre les étrangers, qui atteignirent 961 cas enregistrés. En novembre 1991, le nombre d'actions de ce type recula et se stabilisa, à un niveau toutefois élevé par rapport au début de l'année. En août et novembre 1992, on relata les agressions de Rostock-Lichtenhagen (22-28 août 1992) et le meurtre de Mölln (23 novembre 1992) : à nouveau, la statistique montra pour le mois suivant un bond des actions criminelles à motif racial avec un recul immédiat et une stabilisation, à nouveau à un haut niveau en comparaison avec les mois d'avant. Le même modèle se vérifia avec les agressions de Solingen en mai 1993. Même en mettant à part le fait que les fréquences officielles ne reflètent sans doute pas toute la réalité - les chiffres réels sont vraisemblablement plus élevés -, il est difficile d'imputer de telles évolutions à des erreurs statistiques, par exemple à une propension accrue et passagère des autorités policières ou judiciaires à qualifier de « raciaux » les actes constatés.

²² Un tel rejet existe-t-il aussi dans la vie quotidienne, entre Allemands et étrangers ? Dans une étude de terrain, Klink et Wagner se sont efforcés de répondre à cette question : leurs résultats établissent clairement que les membres de groupes étrangers en Allemagne ne sont pas seulement exposés à des jugements négatifs, mais aussi à des discriminations dans les rapports quotidiens avec les Allemands.

Ces corrélations ne sont pas toujours faciles à interpréter, mais les deux dernières sont particulièrement intéressantes. L'incongruence notamment met en jeu l'hypothèse de Rokeach (1960), suivant laquelle les membres de groupes étrangers sont particulièrement mal acceptés, quand on juge qu'ils s'écartent des valeurs du groupe propre sur des points importants du système de croyances de ce dernier.

La recherche moderne, essentiellement nord-américaine, sur les attitudes raciales a repris en la modifiant l'hypothèse de Rokeach. Les chercheurs considèrent que les attitudes raciales des Blancs aux Etats-Unis dans les années 1980 et 1990 n'ont pas été caractérisées par un « racisme » direct à proprement parler, mais par l'imputation aux membres des minorités ethniques d'une atteinte à des valeurs culturelles importantes pour l'identité propre du groupe majoritaire. Le rejet grossier de l'étranger se heurte au principe d'égalité ; mais, parallèlement, les minorités sont considérées comme heurtant des valeurs majoritaires importantes (comme par exemple l'éthique de travail protestante). Les minorités ethniques sont donc considérées de façon ambivalente : d'un côté, les droits civiques et le droit à l'égalité leur sont reconnus ; d'un autre côté, il leur est reproché de transgresser, en raison de leurs particularités, les valeurs culturelles centrales de la majorité (Kinder et Sears 1981). La conséquence n'est pas dans une discrimination ouverte, mais dans un certain évitement de la majorité vis-à-vis de la minorité (*aversive racism*, Gaertner et Dovidio 1986). Les membres de minorités provoquent en outre des réactions fortement bipolarisées : d'un côté des comportements empreints de pitié et de paternalisme, d'un autre côté des réactions fortement négatives s'ils transgressent des normes sociétales (Katz, Wackenhut et Hass 1986).

Ainsi, violences et discriminations à l'égard des étrangers apparaissent comme l'indice précieux d'un vacillement ressenti dans les valeurs centrales du groupe majoritaire, d'une déstabilisation des bases de sa conscience identitaire propre : un véritable malaise dans la civilisation.

**DEUXIEME PARTIE
DES IDENTITES NATIONALES
FRANCAISE ET ALLEMANDE**

5 . LA FRANCE ET L'ALLEMAGNE : DEUX DESTINS CULTURELS

Jacques Demorgon

La question du lien social

Dans les problématiques anthropologiques qui ont été nécessairement le lot commun des Allemands et des Français, on trouve en premier la question de l'organisation de la société et celle du lien social qui lui est propre. Une société doit toujours pouvoir reposer sur une certaine unité entre ses membres. Et comme ceux-ci peuvent être bien différents les uns des autres et que leur diversité est aussi une richesse, chaque société doit pouvoir engendrer un lien social qui permettra l'unité de cette diversité.

Une société, pour constituer et maintenir une unité suffisante, doit être prudente par rapport à ses environnements externes ou internes. Ceux-ci peuvent, du dehors ou du dedans, accroître trop sa diversité et produire son morcellement, sa division et finalement sa destruction. Elle doit donc résoudre du mieux qu'elle peut l'opposition entre cette diversité souvent enrichissante et une unité qui lui donne sa cohérence mais entraîne aussi des risques de fermeture et de sclérose. Il lui faut donc posséder une capacité à gérer ces deux directions : souci de l'unité et souci de la diversité. Les différences dans l'organisation de la société et dans la constitution du lien social sont à l'origine des grandes formes historiques de société, communautaires, royales ou impériales, et nationales-marchandes. Ces formes historiques se sont plus ou moins remplacées au cours de l'histoire, en tant que formes dominantes. Par contre, les cultures qu'elles ont engendrées sont demeurées souvent encore actives. De ce fait, les formes nouvelles d'organisation sociale ont constamment dû composer avec les cultures des formes antérieures. De là cette grande complexité de nos sociétés actuelles (Demorgon 1996).

A cette première grande problématique entre *unité* et *diversité*, vont s'en ajouter d'autres. Par exemple, celle entre *centration* et *décentration*. Ainsi, comme l'a souligné Rokkan (1983), les pays, lors du premier millénaire européen et même au-delà, pourront être partiellement déterminés dans leurs relations de coopération et de conflit par leurs relations à la centralité romaine. Ce sera

bien évidemment le cas de l'Allemagne et de la France constituant leur société : la France, « la fille aînée de l'Église », davantage en accord avec Rome, l'Allemagne davantage en opposition (le Saint-Empire romain germanique puis les protestantismes). Il en résultera aussi des orientations différentes concernant la constitution d'un lien sociétal. La France le constituera à l'ombre du catholicisme dans une perspective de prétention universalisante. L'Allemagne constituera le sien dans une perspective de plus grand attachement aux singularités locales.

Ainsi, tout un ensemble de questions (Qui est inclus ? Qui est exclu? Où ? Quand ? Comment?) est présent au cœur de toute organisation sociétale et de toute constitution de lien sociétal. Les différentes sociétés ont pu chercher à fonder l'inclusion et l'exclusion en nature : par exemple en référence à un même ancêtre. Ce fut le cas des sociétés proprement communautaires. Elles ont pu chercher à les fonder sur une caractéristique non pas innée mais acquise. Comme par exemple le fait d'être né sujet d'un certain roi, d'un certain empereur. Ou, dans d'autres systèmes sociétaux, nationaux par exemple, le fait d'être né de parents citoyens d'un certain pays. Le citoyen étant celui qui se voit exiger la pratique de certains devoirs et réserver l'exercice de certains droits.

L'anthropologie politique franco-allemande: unité et diversité.

En Europe, au seuil du premier millénaire chrétien, on est aux prises avec deux grands courants culturels qui mettent en œuvre deux solutions politiques différentes. Au sud du *limes*, nous trouvons l'Empire romain, abrité derrière des murailles parfois vastes, comme le mur d'Hadrien au milieu de la grande île britannique. Au nord, ce sont des sociétés communautaires qui se prolongent à travers diverses évolutions en particulier leur capacité à se constituer en alliances provisoires : les ligues. Ce sont de telles ligues de tribus qui ont même pu, en divers lieux et temps, constituer des empires nomades (Chaliand 1995). Le maintien avancé dans le premier millénaire européen, au nord du *limes*, de sociétés communautaires non romanisées, non christianisées, aura une grande importance pour la genèse des cultures allemande et française.

Les deux courants culturels (communautaire et royal-impérial) seront ensemble présents sur les territoires de la future Allemagne (le premier au nord et à l'est, le second au sud et à l'ouest). Ce pays sera donc très tôt territorialement et culturellement divisé.

Même si, au cours de ce premier millénaire, il y a eu bien des interactions et des transitions entre cultures communautaires et cultures royales et impériales, le primat des caractéristiques culturelles communautaires (référence à la *Gemeinschaft* : Tönnies 1977-1944-1887) va rester la base de l'évolution en Allemagne ; le primat des caractéristiques culturelles royales va devenir la base de l'évolution en France.

Il y aura, tendanciellement sur le long terme, un privilège accordé à la diversité, et donc à la multiplicité des entités sociétales communautaires, du côté allemand et du côté français, au contraire, un privilège accordé à l'unité et au rassemblement politique d'une population sur un territoire.

La France connaîtra une cascade d'opérations unificatrices avec leur cortège de résistances - de Vercingétorix aux Cathares et à la Vendée - avec leurs échecs mais aussi leurs « réussites » : unifications romaines, chrétiennes, royales et républicaines.

La future Allemagne passera des sociétés communautaires aux comtés, duchés, principautés, aux villes marchandes. Certes dans le jeu antagoniste l'unité aura sa part. Le Saint-Empire romain-germanique, créé en 962, ne s'effondrera qu'à l'époque napoléonienne (1806). Mais on sait sa faiblesse sur la plus grande partie de son règne : empereur élu, hostilité de la papauté et des princes. Cette hostilité des princes éclatera au XVIème siècle et leur protestation constituera l'une des origines de la nouvelle religion.

Ainsi, en 1648, la future Allemagne est constituée d'environ trois cents entités sociétales de toute taille, alors que commence, en France, un nouveau processus unitaire royal avec le siècle de Louis XIV.

Ces orientations, d'un côté vers l'unité des populations et des territoires, de l'autre vers la diversité de multiples entités sociétales de petite taille, entraîneront des conséquences culturelles considérables.

En Allemagne, la limitation territoriale et démographique des entités sociétales maintiendra ou développera des caractéristiques déjà présentes, de façon ou d'autre, dans les sociétés communautaires. La proximité entre les partenaires sociaux, celle avec les responsables principaux, celle avec la nature environnante, constitueront des manières de fonder la loi et l'autorité sur la proximité et la familiarité. Il y aura un certain mélange entre soi et le groupe d'appartenance. L'autorité de proximité induira plus facilement une autorité intériorisée. L'individu aura peu besoin de différencier sa propre défense et celle de son groupe d'appartenance. On voudra maintenir

vivable cette vie de proximité entre soi. Le mieux sera que chacun, dans la communauté, s'en fasse le défenseur. Avoir recours à l'autorité extérieure - à supposer qu'elle existe et puisse être efficace - serait déjà reconnaître que la communauté est bien affaiblie et risque de disparaître.

Une telle culture a aussi des racines encore antérieures. Dans les sociétés communautaires d'hier, poursuivies sous d'autres formes, se mettre d'accord pour bien effectuer une tâche en commun était un impératif. Trivialement, comment scier, à deux, un tronc d'arbre, sans consensus (en acte en tout cas) concernant qui pousse ou tire à tel moment ! Dans la culture communautaire allemande, l'adhésion au lieu natal (*Heimat*) a pu constituer l'essence commune de l'existence liant l'individuel, le social et l'environnement naturel.

En France aussi, les choses purent, localement, se passer ainsi encore assez longtemps²³. Mais ces données seront de plus en plus recouvertes par d'autres. L'implantation précoce d'une administration romaine, puis catholique, lui succédant, va privilégier des modalités d'autorité extérieures, verticales, centrales, lointaines, pyramidales. La solidarité du groupe sera davantage écartelée entre une référence de fidélité à cette autorité en extériorité - utile par les garanties de sécurité et d'arbitrage qu'elle offre - et une référence maintenue au groupe de proximité - qui peut avoir aussi ses intérêts à lui, différents de ceux de l'autorité centrale et lointaine. On obéira plus ou moins à cette autorité en partie extérieure mais on pourra aussi facilement la critiquer : surtout en l'absence de ses représentants, pour reconstituer à bon compte la solidarité du groupe de proximité. Il y aura comme un décalage entre les deux situations, sans que l'on puisse toujours savoir où se trouve l'adhésion véritable, l'opposition authentique. D'où sans doute l'impression évoquée par certains étrangers d'un double jeu, voire d'une « hypocrisie » française.

Deux enracinements historiques différents pour une « culture du consensus » et pour une « culture du dissensus ».

²³ « J'aime ce pays, et j'aime y vivre parce que j'y ai mes racines, ces profondes et délicates racines, qui attachent un homme à la terre où sont nés et morts ses aïeux, qui l'attachent à ce qu'on pense et à ce qu'on mange, aux usages comme aux nourritures, aux locutions locales, aux intonations des paysans, aux odeurs du sol, des villages, de l'air lui-même » (MAUPASSANT 1886-1887).

La continuité du différentiel franco-allemand

Une fois l'Allemagne christianisée, on comprendra qu'il y a désormais une importante contradiction entre, d'une part, le privilège accordé à la diversité, à la proximité, à une certaine intériorité et, d'autre part, l'appartenance à la catholicité. Le mot *catholique* est à cet égard, en grec, plein de sens (*katholikê* : universelle ; *katholon* : en général). Dès lors, au milieu du second millénaire déjà, l'accord entre « culture catholique » et « culture communautaire » dans la culture allemande allait devenir difficile. D'autant plus que les différentes petites ou moyennes sociétés se renforçaient et se développaient à travers des activités économiques nouvelles. Or l'Eglise maintenait un point de vue péjoratif concernant le secteur économique, tout en étant d'ailleurs infidèle à cette morale affichée.

La Réforme, véritable révolution culturelle de l'Allemagne, va renforcer la cohérence de la culture allemande de la diversité en l'établissant aussi sur le plan religieux. Les protestantismes étaient en effet plus égalitaires et rendaient à chacun la responsabilité de son destin. Autre point fondamental : les activités de chacun, qu'elles soient religieuses, politiques, économiques, méritaient la même considération, la même dignité. En effet, elles étaient toutes accomplies sous le regard de Dieu et pour sa gloire.

Les activités économiques reçurent certes de la Réforme une dignité nouvelle. Cette dignité leur manquait dans les sociétés royales et impériales en raison de la volonté étatique de contrôle des activités économiques. Ce ne devait pas être le cas dans les sociétés communautaires.

La Réforme valorisait surtout un type nouveau d'activités économiques commerciales et productives de type capitaliste, c'est-à-dire avec déploiement d'une activité intense d'investissement, de production, de vente, de profit et de réinvestissement (Weber 1964-1905, Wallerstein 1985). Mais elle le faisait sur un fond - acquis déjà dans les cultures communautaires - d'appréciation des activités économiques à l'égal des autres.

Ainsi en même temps que le politique, l'économique et le religieux s'organisaient dans la culture protestante en un système pratique relativement cohérent, ils convergeaient pour maintenir sur les territoires de la future Allemagne une diversité d'entités sociétales. La diversité politique se maintenait et le religieux venait la conforter.

Mais qu'en était-il alors de la prise en compte du pôle unitaire, en dehors de sa fixation partielle dans le Saint-Empire romain germanique et aussi dans une langue unique de traduction de la Bible ?

A certains moments, l'unité réelle, d'ordre politique, apparaissait comme gravement déficitaire face à des unifications nationales plus fortes. Des personnes, des groupes faisaient entendre leurs voix en faveur d'une unité allemande. Cette unité manquante sera recherchée à la marge géographique en Autriche, en Prusse : bref, dans des sociétés marquées par des composantes plus fortes de culture royale et impériale.

La culture française peut apparaître ici plus simple. Dans la mesure où la dominante unitaire, royale puis républicaine, entend contrôler l'ensemble du devenir de la nation, elle étend son pouvoir à tous les territoires, toutes les populations et tous les secteurs d'activité.

Sous la royauté, elle s'aide de la religion : le catholicisme. Mais c'est à la condition que ce dernier ne soit pas en contradiction avec les desseins politiques de l'Etat royal. D'où le gallicanisme car il y a impossibilité qu'une Eglise de France puisse se réclamer du pape contre le roi.

Ce contrôle de la religion se renforcera avec la République, au point d'aboutir à la séparation de l'Eglise et de l'Etat et à l'invention de la laïcité. Ce qu'il faut voir dans cette invention, c'est aussi qu'elle mène à son terme une entreprise de contrôle étatique des populations. L'école, à travers les instituteurs opposés aux prêtres, est le lieu où les enfants sont *institués Français*. Et contre leur patois, ils vont parler en français.

Tout cela représente un ensemble de données constitutives d'un lien sociétal échappant toujours plus à l'influence de la culture communautaire, cherchant à l'éliminer, à se substituer à elle, à la remplacer par des références qui la mettent en cause : le royaume, la nation, l'empire, les droits de l'homme, la laïcité.

Il en va de même pour l'économie. Elle est un souci pour la Royauté française, puis pour la République française, car elle est perçue comme un ensemble d'activités qui, sans contrôle, peuvent suivre leur logique propre et par-là trahir les desseins « nationaux », ou diviser la nation en raison d'un jeu d'intérêts opposés.

La perspective d'unité se renforce en France au long de l'Histoire (non sans moments critiques : extermination des Cathares, expulsion des Protestants, génocide vendéen, affaire Dreyfus...). En dépit de ces moments critiques, la France, sur la base de sa constitution historique, sera en mesure de constituer toute une

part de sa culture en imposant un véritable système d'intégration des éléments étrangers. Même si de multiples résistances, ponctuelles et locales, se sont toujours manifestées à l'égard des étrangers.

L'opposition culturelle franco-allemande et son destin au XXème siècle

Dans une phase historique plus tardive (XIXème siècle), les déboires politiques relatifs de l'Allemagne (napoléoniens en particulier), en raison de son orientation trop faible vers l'unification, vont donner un attrait et une chance politiques à des régimes royaux ou impériaux plus représentatifs de cette culture d'autorité unificatrice à distance, comme ceux de l'Autriche ou de la Prusse.

Jusqu'ici restée nettement polarisée sur la diversité, la culture allemande va désormais se trouver devant son dilemme crucial : comment garder cette diversité et en même temps développer pourtant davantage un lien unitaire « national » ?

La tentative unitaire du deuxième Reich est assez classique, très marquée de culture royale-impériale. Mais, lors de la première guerre mondiale, elle n'atteindra pas la réussite attendue. La tentative unitaire de la République de Weimar, elle aussi, est classique mais dans un sens national démocratique. Elle est interrompue par la montée de l'instabilité mondiale et du mouvement nazi.

La tentative du troisième Reich, on le sait, reste toujours un objet de discussions interprétatives opposées. Il importe de dire avant tout qu'il ne saurait jamais y avoir d'explication ou de compréhension à la hauteur de la totalité extensive et intensive des faits. La direction proposée ici s'aide du modèle ethnologique de la « chamanisation du politique » (Poulain 1995). Le vertige d'une *mobilisation totale* a fait miroiter une *synergie par fusion de toutes les dimensions unitaires possibles*. Comme s'il s'agissait de conjurer la diversité toujours renaissante et d'atteindre une unité supérieure à celle obtenue par les autres peuples. Parvenir à être nation marchande moderne, empire mais nation, qui soit comme une communauté globale pour elle-même.

Mais l'échec fut de n'avoir pas réussi à produire, dans un « national idéal », la synthèse équilibrée d'unité et de diversité, de communautaire et d'impérial. Ce qui ne pouvait manquer d'être vécu aussi comme un échec allemand.

A l'issue de la Seconde Guerre mondiale, l'Allemagne, on le sait, s'est engagée dans la voie de l'unité démocratique. Elle a établi une législation particulièrement favorable aux demandeurs d'asile. Toutes ces données nouvelles n'ont cependant pas changé d'autres références antérieures spécifiques du lien sociétal allemand. En particulier, la référence à la communauté aux fondements biologiques. D'où des difficultés à considérer - au plan juridique mais encore plus au plan de l'*habitus* d'une part au moins des populations - les étrangers comme pouvant être intégrés dans la nation allemande. Ce qui d'ailleurs n'entraîne pas pour autant automatiquement des attitudes racistes.

Plus récemment, conjointement à l'implosion de l'URSS, l'Allemagne a pu réunir sa partie Est et sa partie Ouest. Ce qui n'a pas été sans poser, et pose encore, de nombreux problèmes d'interculturalité entre les populations des deux anciens Etats. Des Allemands de souche, hier dans l'impossibilité de quitter les territoires de l'URSS, ont - après deux ou trois générations - pu être accueillis dans le pays d'origine de leurs ancêtres où la langue allemande leur a été apprise.

Une fois de plus la question peut apparaître en surface moins compliquée en France, où les cultures royale puis républicaine se sont, de ce point de vue, prolongées, renforcées dans la même perspective conduisant les Français à l'un de leurs principaux complexes intraculturels. Une unité centralisée et une autorité en extériorité sont considérées comme formellement inévitables car elles jouent leur rôle de référence identitaire unitaire. Ce qui n'implique pas que l'on doive se priver de s'opposer à elles.

Dans le dernier quart du XX^{ème} siècle, des difficultés se sont à nouveau manifestées en raison de la mondialisation économique et des flux migratoires. La « machine unitaire à fabriquer des Français » s'est trouvée aux prises avec des singularités économiques et religieuses qu'elle n'était pas en mesure d'éliminer. Alors que la relative « réussite » intégrative antérieure confortait les Français dans leur être national, la « machine » affrontée à de nouvelles conditions apparaît désormais comme grippée.

Ces fondements culturels, allemands et français, tels que nous les avons ici à peine esquissés, se sont constitués au cours des siècles. Si nous voulons nous interroger sur l'avenir, il est sage de voir qu'ils sont actuellement soumis à de grandes contraintes. Trois au minimum : la poursuite de l'unification culturelle des deux Allemagne, la difficile construction de l'Europe, et les profondes secousses éprouvées par la plupart des nations en raison de la

concurrence économique « mondialisée » et des flux migratoires. Mais il est non moins sage de voir que les contraintes actuelles n'éliminent pas les sources culturelles, toujours actives, des conduites collectives.

6. L'ALGERIE ET L'ALLEMAGNE, REPERES PARADOXAUX DE L'IDENTITE FRANÇAISE

Jean-Robert Henry

Au-delà de coalitions scientifiques de hasard ou de la réponse à de simples opportunités politiques, l'intérêt récent porté aux migrations souligne à quel point le rapport au Sud et à ses hommes, à commencer par ceux qui sont venus s'établir chez nous, est considéré aujourd'hui comme structurant pour la vision du monde et d'eux-mêmes qu'ont les nouveaux « Européens ». Ceux-ci, tout en restant des « Français » et des « Allemands » enracinés dans leur propre histoire, sont confrontés aux changements de configuration identitaire qu'entraînent pour eux la construction de l'Europe et son invention (ou réinvention) comme nouvelle mythologie collective. La prise en compte d'une telle évolution tend à devenir un problème de société majeur, qui s'impose à l'observation des chercheurs.

Aujourd'hui, le thème de l'immigration occupe une place centrale et presque obsessionnelle dans les débats nationaux français. Les actes ou comportements des immigrés du Sud sont prétexte à rappeler les règles fondamentales de la société française et les codes de conduite civiques - que ce soit pour les confirmer, les mettre en cause ou les rénover. Il en est évidemment ainsi pour ce qu'on a appelé « l'affaire du voile », qui a réouvert le débat public sur la laïcité « à la française », et a donné l'occasion à de nombreux intellectuels de gauche comme de droite de réactiver le « nationalisme républicain » (Lorcerie 1994).

Le débat sur l'immigration existe bien sûr aussi en Allemagne, mais sous des formes et dans des conditions différentes : le port du voile, par exemple, ne fait pas scandale. C'est plutôt la question des attentats anti-immigrés, notamment dans les nouveaux *Länder*, qui sert d'aiguillon à la réflexion nationale sur l'immigration.

La particularité du rapport français à l'immigration, et des clivages de la société française sur ce sujet, réside surtout dans la nature des relations que la France a nouées et continue d'entretenir avec son ancien Empire colonial, malgré son appartenance au projet européen.

C'est un truisme de rappeler que la conscience identitaire se forge dans le rapport à l'Autre. Mais cet Autre étant multiple, la

relation identitaire se développe rarement dans un cadre strictement bilatéral. Pour chaque pays, c'est un faisceau de relations simultanées qui peut être déterminant : le rapport d'identité-altérité qui relie et oppose deux sociétés se trouve ainsi exalté par la référence aux tiers, laquelle imprime à la dynamique identitaire une logique plus plurielle que binaire.

C'est ce qui peut s'observer dans le cas français. Deux relations majeures de la société française avec le monde extérieur ont été particulièrement constructrices d'identité par reconnaissance d'altérité : celle avec l'Allemagne et celle avec l'Algérie. A l'occasion des conflits européens du passé, ces deux relations se sont fortement entrecroisées, au point d'inscrire en fait toute l'identité française dans un système triangulaire.

Aujourd'hui, le poids de ces relations spéculaires continue à s'imposer dans la définition de ce qu'on appelle l'identité française, et qui veut être aussi une représentation du rapport à l'universel²⁴. Il faut y ajouter l'effet de la construction de l'Europe, qui crée ou accentue une frontière identitaire en Méditerranée : le rapport à l'immigration sert de révélateur à la formulation de notre conscience collective européenne.

Depuis le début du XIX^{ème} siècle, et peut-être avant, la France et l'Allemagne ont affirmé leur identité par opposition l'une à l'autre, et se sont servies de ce pseudo-dialogue narcissique pour forger leur vision d'elles-mêmes.

Du point de vue français, on se souvient de la célèbre formule, résumant sans nuance la pensée de Michelet : « L'Angleterre est un Empire, l'Allemagne un pays, une race ; la France est une personne ». Elle accompagnait toute une imagerie sur l'« universalisme français », et la « mission civilisatrice » de la France vers le Sud, forgée à partir d'une comparaison caricaturale avec une civilisation allemande accusée de repli sur soi, bien qu'enviée pour le rayonnement de sa philosophie. Du côté allemand, on nourrissait aussi un rapport de fascination-condamnation avec la France, bien présent dans la célèbre question de Sieburg (1930) *Dieu est-il Français ?* et dans ses ouvrages de l'entre-deux-guerres (dont un très intéressant *Visage de la France en Afrique*) qui opposaient les charmes désuets du paradis français aux valeurs de progrès incarnées par la nouvelle Allemagne.

Abaissés à tour de rôle par les défaites, les nationalismes des deux pays ont épuisé jusqu'à la lie les ressources de ce jeu de caricatures. Grâce à un travail considérable de connaissance

²⁴ Une ancienne, mais pénétrante, analyse de l'articulation entre le national et l'universel est celle de Curtius (1932, 25 sq.).

mutuelle, cette imagerie franco-allemande a beaucoup perdu de sa superbe ou, tout au moins, se trouve détournée aujourd'hui vers des projets communs, qui exaltent la complémentarité des deux identités nationales plutôt que leur antagonisme. Le rôle fondateur et nodal des deux pays dans la construction de l'Europe est devenu indissociable du mythe de réconciliation qui les unit désormais, et qui constitue un des rares cas dans les relations internationales de retournement total et fécond d'un antagonisme séculaire. Si le jeu de miroir franco-allemand ne peut exclure le retour occasionnel à de vieux réflexes en cas de crise, il est aujourd'hui géré en commun et fait l'objet d'analyses sereines (Leenhardt et Picht 1989).

Or, dans une logique différente, il y a eu pour la France à la même époque un autre face-à-face identificateur très important, cette fois avec une société non moderne, l'Algérie. Depuis 1830 (le parallélisme chronologique avec l'Allemagne est remarquable), la France moderne s'est faite aussi pour une grande part dans la relation à cet autre « ennemi complémentaire » qu'a été l'Algérie. Certaines de nos valeurs, y compris ce qu'on peut appeler le « national-universalisme », se sont affinées et éprouvées au feu du rapport avec une société dominée et colonisée, perçue tout à la fois comme très proche dans l'espace et très différente de mœurs et de mentalité, posée tantôt comme irréductiblement différente, tantôt comme « civilisable », « modernisable », « assimilable » (Henry 1982, 1994). Plus tard, avec la colonisation de la Tunisie et du Maroc, cette visée a englobé l'ensemble de l'Afrique du Nord, mais avec toutefois moins d'intensité qu'il n'y en avait dans le noyau relationnel franco-algérien.

Le jeu de miroirs franco-algérien n'a pas concerné seulement les valeurs abstraites des sociétés, ni les espaces qu'elles occupent - le désert africain a figuré par excellence dans l'imaginaire français l'espace non civilisé -, mais aussi bien sûr les hommes. Il a façonné les rapports entre les hommes, les définitions de soi et de l'autre, les images et stéréotypes accolés à chacun, et il a guidé les comportements individuels.

Ainsi, la doctrine de l'assimilation (mot relevant nettement d'un vocabulaire identitaire), dont on affirme qu'elle continue à jouer un rôle majeur dans le modèle migratoire français, est directement issue du vocabulaire, des pratiques et des compromis juridiques de l'expérience coloniale franco-algérienne. Ce compromis colonial, antérieur au « compromis républicain », est un accommodement formel, une contorsion juridique, entre le principe d'égalité naturelle des individus hérité

de la Révolution, et l'inégalité de fait des conditions coloniales ; par un jeu sur les mots et sur les temps, l'assimilation conjugue l'égalité au futur ; elle transforme le principe d'égalité en processus d'identification, en reporte à terme l'application. Cela ne veut pas dire que ne soit pas présente, de façon sous-jacente, dans l'esprit des légistes et des politiques, une vision ethnique ou raciale du rapport colonisateurs-colonisés. Mais elle est soit refoulée du discours juridique explicite, soit atténuée et traitée en catégorisation provisoire appelée à disparaître.

L'Algérie a été un véritable laboratoire de vocabulaire politique et juridique quant à la définition de l'Autre et de Soi, et au caractère évolutif de ce rapport identitaire : c'est en 1831 que la catégorie « Européens » est apparue pour la première fois dans le langage juridique français, face aux catégories de « Musulman », d'« Arabe », d'« Indigène » (mais aussi de « Juif », selon un schéma déjà triangulaire d'identification, qui sera confirmé par la formulation du sénatus-consulte de 1865, avant d'être réduit au système binaire « européens/musulmans » par le décret Crémieux de 1870).

Ces catégories d'origine ethno-religieuse sont seulement, dans l'esprit des législateurs, des catégories initiales. Leur énoncé juridique va être rapidement assorti de mesures prévoyant leur transformation ou leur disparition. C'est notamment le travail du sénatus-consulte de 1865 sur l'état des personnes en Algérie qui affirme que « l'indigène musulman est français », une nationalité sans alternative qui n'est assortie de la citoyenneté que si l'intéressé renonce à son statut personnel musulman. A l'époque comme aujourd'hui, ces dispositions se veulent progressistes et généreuses²⁵.

Il faut aussi mettre en relation ce traitement particulier de la « question indigène » avec le paradoxe colonial français, qui éclaire bien des différences par rapport à l'expérience migratoire allemande. La France a développé un Empire colonial important à un moment où elle n'avait pas véritablement besoin d'exutoire démographique ou d'espace vital, mais commençait à devenir

²⁵ L'exposé des motifs du sénatus-consulte de 1865 est en pleine continuité avec la célèbre *Lettre de l'Empereur sur l'Algérie*, qui elle-même sert de préambule au sénatus-consulte du 22 avril 1863, « relatif à la constitution de la propriété en Algérie, dans les territoires occupés par les Arabes ». L'exposé des motifs de 1863 est le premier texte à affirmer que « la nationalité française accordée au peuple arabe est la consécration de liens formés sur les champs de bataille. Désormais, l'indigène arabe déclaré Français est, en quelque pays qu'il se trouve, sous la protection de la France... Mais le plein exercice des droits de citoyen français est incompatible avec la conservation du statut musulman ».

pays d'immigration européenne. L'expansion coloniale faisait par contre office d'échappatoire et de moyen de compensation pour un nationalisme blessé par la défaite de 1870. Dans la perspective de la revanche, les colonisés devenaient une ressource humaine (illustrée par le fameux mythe de l'« armée noire » qui vaut aussi pour l'Afrique du Nord) destinée à compenser le déclin démographique relatif de la France par rapport à son voisin germanique²⁶.

C'est dans ce contexte colonial spécifique que se sont développés les flux migratoires entre les deux rives de la Méditerranée : d'abord des flux du Nord vers le Sud, dans lesquels les Français étaient minoritaires par rapport aux autres Européens venus d'Italie, d'Espagne, de Malte, puis, au XX^{ème} siècle, des flux du Sud vers le Nord.

La perception de l'immigration maghrébine en France a été fortement influencée par la façon dont se sont croisées et ont évolué les deux relations spéculaires majeures pour la France que furent la relation avec l'Allemagne et celle avec l'Algérie.

A partir de la Première Guerre mondiale, c'est par une migration plus militaire qu'économique que la société métropolitaine découvre à une échelle massive les hommes du Sud. Si des travailleurs kabyles viennent relayer les ouvriers français mobilisés, ils sont moins nombreux que les centaines de milliers de tirailleurs coloniaux venus « aider » la métropole menacée par « l'ennemi héréditaire ». C'est alors tout le contraire d'une menace sur la société française. L'image donnée de ces mobilisés militaires et civils est très positive. Les journaux à grand tirage comme *L'Illustration* montrent les goumiers montant fièrement au front ; des récits et nouvelles brodent sur les relations de ces soldats avec leurs infirmières et leurs marraines de guerre métropolitaines qui leur tricotent des chaussettes et à l'occasion esquissent une idylle suggérée ; toute une iconographie vante la fraternisation entre « fils de Mahomet » et Français contre la « barbarie » de l'Allemagne et de ses alliés turcs. En face, les caricaturistes allemands ironisent sur les effets de brassage ethnique de ces mésalliances militaires des Français et des Anglais²⁷.

Le sang versé sur les champs de bataille va donner aux combattants algériens un « droit du sang » à devenir Français à

²⁶ La façon dont l'affaiblissement démographique relatif de la France a pu peser sur l'imaginaire collectif durant les deux derniers siècles est une question difficile à cerner, mais qui n'a cessé d'être présente dans l'expression du rapport au monde extérieur.

²⁷ Cf. par exemple les caricatures du journal satirique *A la baïonnette*, mars et avril 1915.

part entière. La loi du 4 février 1919 - comme plus tard l'ordonnance du 7 mars 1944 - facilite pour eux les conditions d'accès à la citoyenneté française, sans abandon du statut personnel musulman. Sur le plan religieux, c'est « en reconnaissance des dévouements musulmans qui ont si héroïquement contribué à arrêter le flot de la barbarie germanique » qu'est conçue dès la guerre la création de l'Institut musulman et de la Mosquée de Paris, afin « d'offrir un centre intellectuel et moral, en toute indépendance, dans la capitale de la France, à ses enfants musulmans » (Boyer 1992, 21 : 22).

Dans l'immédiat après-guerre, le discours reste complaisant vis-à-vis des ouvriers kabyles restés plus ou moins accidentellement en France, et les « mots pour dire » ces gens rangés dans le camp des « amis » restent marqués de sympathie, d'autant plus qu'ils résonnent avec tout un discours déjà ancien sur les similitudes entre paysan auvergnat et paysan kabyle²⁸.

Le ton change un peu lorsque, à partir de la fin des années 1920, se forme progressivement une véritable migration économique nord-africaine. La méfiance commence à se faire jour à l'encontre d'une main-d'œuvre de plus en plus politisée et impliquée dans les luttes politiques françaises. Quelques écrits ou romans portent la trace de cette inquiétude à l'égard des « sidis de banlieue », qui ne s'apparente cependant pas à une expression de « racisme »²⁹. A cette époque, l'immigration coloniale apparaît toujours plus sûre que certaines immigrations européennes, volontiers dénoncées comme Cheval de Troie de visées germaniques ou « étrangères ». L'immigration nord-africaine reste familière et maîtrisable car contrôlée : le retour dans la colonie est garanti dans la plupart des cas, les « indigènes » émigrés conservant leur statut de « sujet » ; quant à l'assimilation sur place par mariage, elle est marginale, et est considérée comme faisant honneur à la société française plus qu'elle ne la menace.

La Seconde Guerre mondiale amène à nouveau de fortes « migrations militaires » venues du Maghreb, toujours affectées d'un préjugé favorable à l'égard des « soldats de l'Empire ». Après la défaite, Vichy se garde de tout discours raciste à leur égard et, à Londres, De Gaulle fonde largement sur eux l'espoir

²⁸ Cf par exemple Chancel (1920), *Le secret de l'émir*. Ce roman pour enfants, plusieurs fois réédité, semble avoir été le premier à mettre en scène - et à faire figurer par des illustrations - un ouvrier kabyle, promu au rang de héros positif d'une aventure qui l'entraîne de Paris au Proche-Orient.

²⁹ Cf Damase (1937) ou encore, dans un genre plus alarmiste, un roman populaire d'anticipation d'Albert Bessières, *L'agonie de Cosmopolis* (1929).

de faire revenir la France dans la guerre : la saga de la libération nationale part du Tchad ; tirailleurs et goumiers d'Afrique du Nord vont composer la moitié du corps expéditionnaire français de la campagne d'Italie, et peupler à nouveau les cimetières de musulmans « morts pour la France ». Pour les métropolitains encore peu conscients de la gravité du problème politique algérien, la date du 8 mai 1945 n'est pas encore celle de l'insurrection de Sétif.

C'est seulement après la Seconde Guerre mondiale que la question de l'immigration maghrébine en France prend une dimension nouvelle et paradoxale : elle se développe et devient familiale au moment même où les liens se relâchent dans l'ordre politique entre la France et les pays du Maghreb. Le problème est accentué par le rôle actif que prennent, sur le sol français, les immigrés dans les luttes de libération nationale, particulièrement à l'occasion de la guerre d'Algérie. Enfin, il atteindra son paroxysme avec les indépendances et le reflux vers la France des migrants européens venus au XIX^{ème} siècle en Afrique du Nord.

Ce contexte paradoxal de développement de l'émigration maghrébine va susciter un changement très fort de sa représentation en France. De plutôt positive, car associée à la grandeur impériale et au service de la France, cette image prend une tournure de plus en plus négative, et va s'associer à des pratiques de violences policières ou privées qui n'avaient pas eu leur équivalent auparavant. Ce sont les ratonnades d'octobre 1960 à Paris, quatre ans après la bataille d'Alger, puis à partir de 1971 les séries de crimes racistes, réalisés semble-t-il par des groupes extrémistes (selon un schéma qui se retrouve aujourd'hui en Allemagne dans les attentats contre les Turcs).

Dans cette nouvelle et négative représentation des immigrés, se conjuguent plusieurs paramètres classiques : peur du caractère massif de l'immigration, menace sur les « chromosomes français », rapport entre une population vieillissante et une population féconde, concurrence économique avec des immigrés de plus ancienne installation... Mais ce qui domine sans doute est la délégitimation de la présence des immigrés en France après l'indépendance des Etats d'origine. Ceci concerne tout particulièrement les Algériens. Dès lors qu'ils ne sont plus inscrits dans le cadre étatique du processus d'assimilation franco-algérien, leur recherche d'insertion dans la Cité française devient suspecte ; ils sont renvoyés de plus en plus à une identité d'« Arabe », avec une connotation de différence culturelle irréductible qui se substitue à leur ancienne assimilabilité, même

s'il existe en même temps un processus d'intégration à la société française.

Cette évolution n'est bien sûr qu'une tendance générale : tout un courant de pensée, syndical, politique, religieux s'est attaché depuis la fin de la guerre d'Algérie à donner une légitimité à la présence du « travailleur nord-africain », puis de l'« immigré » appelé à s'installer durablement. Par ailleurs, le discours politique tient un propos plus nuancé, y compris parfois à l'extrême droite, que le discours populaire. Néanmoins, le débat sur les conditions d'acquisition de la nationalité française et sur le rapport « droit du sang/droit du sol » reste, depuis plus de dix ans, gros de la référence algérienne et du retournement d'image en cours.

La délégitimation, propre à l'histoire franco-algérienne, de la présence des immigrés algériens dans la Cité française est aujourd'hui accentuée par le processus de la construction franco-allemande de l'Europe. Cessant d'être un appoint français dans la rivalité avec l'Allemagne, les Nord-Africains sont désormais renvoyés à une identité de « ressortissants extra-communautaires ». Qu'on se souvienne qu'il y a encore quarante ans, le Traité de Rome s'étendait à l'espace algérien, et qu'un slogan français proclamait : « La Méditerranée traverse la France comme la Seine traverse Paris ». Ainsi, en même temps que le processus de décolonisation, c'est celui de la construction de l'Europe qui a progressivement accentué l'écart entre les deux rives. L'expansion de l'espace communautaire vers la Méditerranée, l'extension de l'appartenance à l'Europe à des critères politiques, culturels, sécuritaires, posent avec acuité le problème des limites de cette nouvelle Europe : l'idée d'une frontière « naturelle », physique, culturelle, humaine avec le sud de la Méditerranée, s'impose aujourd'hui d'autant plus à l'esprit des acteurs et du public qu'elle échappe à toute formulation explicite.

La question de l'immigration se montre ici le plus puissant révélateur, non seulement des rapports de l'Europe avec le Sud, mais de l'identité européenne elle-même : se protéger contre les flux migratoires, c'est vouloir préserver la prospérité économique de l'Europe, mais aussi contribuer à définir l'appartenance et la non-appartenance à la « famille » européenne sur des critères « culturels » implicites, qui se révèlent en dernière instance ethno-religieux. Aujourd'hui, être Européen, c'est s'affirmer différent du plus proche horizon d'altérité qui semble s'offrir à nous, le monde arabo-musulman.

Le bornage identitaire de l'Europe contribue aussi à ce que l'« intégration » des millions d'immigrés originaires du Sud

devienne un débat majeur dans plusieurs pays européens. C'est peut-être plus la pratique des immigrés - c'est-à-dire leur installation sans esprit de retour, leur intégration sans rompre les attaches avec le pays d'origine - qui fait évoluer les choses, et surtout les représentations, en nuancant par les faits ce que ces dernières ont de figé. C'est par exemple le jeu des immigrés d'origine algérienne sur les deux nationalités, sans se soucier des susceptibilités étatiques, qui a entraîné la reconnaissance officielle de leur pratique, notamment la conclusion de la convention franco-algérienne sur le service national. C'est aussi la constatation, notamment chez les enfants d'immigrés algériens, de très fortes pratiques d'exogamie avec des « Français de souche », qui ébranle l'image populaire d'inassimilabilité de cette population, quitte à en susciter d'autres.

Il serait en effet naïf d'imaginer pouvoir faire l'économie du jeu des stéréotypes autour de la dynamique identitaire. On a suggéré ici combien, dans le passé, celle-ci passait, pour les Français, par un système ternaire de représentation de soi par rapport à deux pôles, germanique et nord-africain, absolument différents. Le processus européen n'y met pas fin, bien au contraire. Face à un destin communautaire européen encore flou, fondé sur le postulat du noyau franco-allemand, l'altérité méridionale, incarnée en France par l'immigré d'origine maghrébine, reste une référence concurrente. Les développements tout récents du débat français sur l'immigration montrent la vitalité surprenante de cette référence sudique, et le partage de l'opinion entre son acceptation et son refus.

7. L'IDENTITE NATIONALE DES ALLEMANDS DANS UNE PERSPECTIVE HISTORIQUE

Otto Dann

Quels critères pour l'« identité nationale » allemande ?

La définition de l'« identité nationale » ne fait pas l'unanimité et varie suivant les pays, les courants d'opinion et les théories.

Dans l'optique adoptée dans ces pages, l'identité nationale inclut nécessairement des éléments ethniques, culturels et linguistiques, mais il faut ajouter à ceux-ci l'élément politique et étatique sans lequel elle ne peut se réaliser. L'identité nationale inclut donc l'identité politique.

L'identité nationale se constitue en rapport à la *patrie* (*Vaterland*) commune, dont le *territoire* est un élément essentiel. La question des *frontières* de ce territoire est centrale : quelles sont les régions et populations qui doivent appartenir à la patrie commune (et donc à la nation), et lesquelles non ?

L'identité nationale est aussi imprégnée par l'*histoire* collective. La population, qui se conçoit comme nation, se sent liée par un destin politique collectif. Il s'agit d'événements vécus en commun, soit positifs soit négatifs, qui sont entrés dans la mémoire collective. L'identité nationale s'actualise dans l'approbation donnée par la population à la Constitution et aux institutions, mais elle englobe aussi tout le champ de la culture politique, le système éducatif et finalement la connaissance des symboles politiques.

Ainsi, quand l'on parle de l'« identité nationale des Allemands », il faut préciser de quelle population on est en train de parler. En effet, il existe encore aujourd'hui une grande incertitude sur ce point, en Allemagne comme à l'extérieur de l'Allemagne. Car le terme « les Allemands » est utilisé en deux sens : d'un côté, il désigne les *citoyens de l'Etat allemand*, de l'autre, ceux qui appartiennent à la *communauté linguistique allemande*.

Les citoyens de l'Etat allemand appartiennent presque tous à la communauté linguistique allemande, mais celle-ci est substantiellement plus grande que l'ensemble de ces citoyens. Comme d'autres grandes communautés linguistiques (anglaise, espagnole et française), la communauté linguistique allemande englobe plusieurs peuples, groupes ethniques ou nations. Dès le

Moyen-Age, les populations germanophones ont été réparties entre plusieurs Etats en Europe. Encore très récemment, il y avait deux Etats allemands avec deux nationalités séparées, et les germanophones étaient désignés dans les pays d'Europe de l'Est comme « des Allemands ».

On ne parlera ici d'identité nationale qu'à propos des Allemands en tant que citoyens, les citoyens de l'Etat allemand. C'est pourquoi il est important de distinguer ici entre les « Allemands » et les « Germanophones ».

La nation impériale allemande et son identité

Jusque dans les années 1960, les Allemands étaient du point de vue de la culture politique majoritairement orientés vers l'Empire allemand ; pour cette raison, ils étaient considérés comme une nation impériale (*Reichsnation*).

La patrie de la nation impériale allemande était depuis les temps prémodernes l'Empire allemand. Ce dernier n'a cependant existé que de façon discontinue et dans différentes configurations. Le Premier *Reich* - le Saint-Empire romain germanique - englobait une vaste région occupée par une population multiethnique en Europe centrale. Il ne pouvait se développer comme Etat moderne et devenir la patrie commune de tous ses habitants. A l'intérieur de ses frontières existaient plusieurs sous-Etats de langue allemande, avec chacun sa propre identité politique. Pour cette raison, avoir une pluralité de patries est resté jusqu'à présent une caractéristique de l'identité allemande.

Après la dissolution du Premier *Reich*, l'écrivain Ernst Moritz Arndt exprima, dans son poème célèbre *Qu'est-ce que la patrie allemande ?*, les limites qui s'opposaient à l'existence d'une patrie allemande. Son poème, qui exprimait toutes les incertitudes de l'époque quant au devenir de la patrie allemande, devint l'hymne préféré des Allemands au XIXème siècle car, jusqu'en 1870, la nation allemande vécut sans un Etat commun ni frontières bien définies.

A cette époque furent utilisés deux succédanés pour définir l'identité nationale des Allemands.

- Une orientation rétrospective de l'identité nationale vers le Premier *Reich* disparu : les frontières de celui-ci ne s'accordaient cependant pas avec celles dans lesquelles la nation allemande s'était installée par la suite, et la culture féodale du Premier *Reich* handicapait la formation d'une identité politique « moderne ».

- La référence à la communauté linguistique allemande globale : on développa le concept d'une nation culturelle allemande, qui conduisit à considérer des citoyens germanophones d'autres Etats comme des Allemands.

Pendant la Révolution de 1848-1849, la conviction s'imposa en Allemagne qu'un Etat national ne pouvait exister que par une autodélimitation territoriale, ce qui conduisit à exclure de l'Allemagne les territoires détenus par les Habsbourg. Cette solution « petite-allemande » fut mise en œuvre par Bismarck dans les années 1866-1871. Dès lors, le Deuxième *Reich* devint la patrie politique des Allemands, bien que ses frontières aient englobé des territoires dont les populations ne voulaient pas appartenir à la nation allemande.

Le problème de la patrie allemande ne fut pas résolu par cette auto-délimitation ; il resta un problème ouvert, sur lequel aucun consensus véritable ne fut trouvé.

De fait, depuis la fin du XIXème siècle, l'identité de la nation impériale allemande était fortement imprégnée de facteurs ethniques et culturels. Dans le concept de « communauté populaire » nationale, qui fut développé lors de la Première Guerre mondiale, s'exprime fortement cette ethnicisation. Elle impliquait de sortir de l'autolimitation territoriale et politique de l'Etat national de la période 1849-1871.

Après la Première Guerre mondiale, les dispositions du Traité de Versailles furent perçues comme une nouvelle provocation ; à partir de là, un révisionnisme des frontières anima tous les partis en Allemagne et fut à la base du succès d'Adolf Hitler.

Ainsi, la nation impériale allemande ne vécut jamais dans une patrie aux frontières universellement reconnues, approuvées et sûres. Cependant, sa conscience politique fut imprégnée par une histoire vécue comme une histoire nationale dont les événements majeurs furent la libération de la domination napoléonienne (1809-1815), la Révolution de 1848-1849, la Première et la Seconde Guerre mondiale.

Il n'y eut jamais non plus de consensus sur une Constitution politique commune à l'intérieur de la nation impériale allemande. La Constitution de 1849 rencontra un large accord mais son application ne fonctionna pas. La Constitution de 1919 introduisit en Allemagne une République de type parlementaire et le vote des femmes, mais ne fut plus acceptée par l'opposition nationale-conservatrice peu de temps après sa promulgation ; les années de la République de Weimar devinrent ainsi une période de lutte constitutionnelle permanente, à laquelle mit fin le coup d'Etat autoritaire de 1933. A partir de 1933, le *Führer*

Adolf Hitler fut l'unique instance d'intégration politique, mais sa politique brisa bientôt les possibilités de formation d'une identité moderne. La nation impériale allemande et son identité nationale furent ainsi constamment affectées par des bouleversements qui les empêchèrent de se consolider.

Le retour à une identité politique libre, fondée démocratiquement dans la population allemande, fut confirmé par les puissances victorieuses de la Seconde Guerre mondiale à travers la dissolution du *Reich* allemand. Ce n'est pas seulement l'Etat allemand mais aussi les traditions de la culture politique allemande qui se brisèrent et conduisirent à la fin de la nation impériale. La fin de l'Etat national et de la souveraineté politique, ainsi que le partage du territoire, conduisirent bien vite à une désintégration de l'ancienne conscience politique dans la population du *Reich* qui avait survécu à la guerre. Lorsque les jeunes générations des années 1960 arrivèrent, qui n'appartenaient plus à la population de l'ancien *Reich*, il y eut une situation nouvelle, fondamentalement ouverte, pour la construction de l'identité politique allemande. Les discussions interminables qui furent menées dans les années 1980 en Allemagne de l'Ouest sur l'identité politique des Allemands confirment cette situation de renouveau.

L'identité nationale dans l'Allemagne réunifiée

Avec la réunification de l'année 1990, une nouvelle base globale fut posée pour la définition de l'identité politique allemande.

L'Allemagne réunifiée occupe des frontières qui ont été reconnues par tous ses voisins et approuvées par la population allemande. Pour la première fois dans l'histoire allemande, le territoire national, dont les frontières furent jusqu'en 1945 toujours problématiques et transgressées, forme un fondement sûr pour le développement d'une culture politique commune. Le problème des frontières et l'irréductibilité n'ont plus dans l'état actuel des choses aucun fondement dans la politique allemande.

Il n'y a plus non plus chez les Allemands actuels de dissensions sur la Constitution politique comme avant 1945. Un consensus sur la Constitution de l'Etat de la République Fédérale d'Allemagne existe aujourd'hui dans la population. La culture constitutionnelle qui s'était développée en Allemagne de l'Ouest forme pour cela une base solide. La population de l'ex-RDA a accepté cette culture constitutionnelle, bien qu'elle ait été insuffisamment impliquée dans les changements structurels qui ont été opérés à l'Est de l'Allemagne.

Cependant, la nouvelle patrie politique des Allemands doit encore être mentalement intégrée par la majorité de la population.

Pour la majorité de la population ouest-allemande depuis environ 1970, l'Allemagne était limitée à la République Fédérale, et l'Est était enfermé derrière le rideau de fer. L'histoire des Allemands depuis 1945 ne représente donc pas aujourd'hui un socle pour la formation d'une identité nationale unique : la barrière de la guerre froide a conduit les Allemands de l'Est et de l'Ouest à vivre après 1948 une histoire différente.

De plus, si on compare la formation d'une nouvelle identité politique dans l'Allemagne actuelle avec l'évolution de la nation impériale jusqu'en 1945, il saute aux yeux qu'une histoire commune, c'est-à-dire un destin politique commun, n'est plus une base de l'identité nationale pour la population allemande actuelle : la rupture intervenue en 1945 et le jugement porté sur le national-socialisme expliquent cette perte de mémoire partielle.

Enfin, il ne faut pas oublier la forte immigration en Allemagne dans les trente dernières années : la population immigrée est issue d'une histoire très différente, et même divergente, de celle des Allemands.

Ainsi, depuis la fin de la nation impériale et depuis la réunification de 1990, se développe une nouvelle culture politique dont les contours sont encore imprécis. Les Allemands se trouvent dans un bouleversement profond de leur identité nationale. Ils se différencient des nations voisines qui ont une identité politique consolidée depuis plusieurs siècles (les Pays-Bas, la France, la Suisse), et sont proches de celles qui se trouvent dans un processus de changement profond de cette identité (Belgique, Pologne, Tchéquie, Autriche).

8. L'IMMIGRATION D'ALLEMANDS EN ALLEMAGNE : UNE MISE EN LUMIERE DE LA CONCEPTION ALLEMANDE DE L'IDENTITE

*Rainer Münz
Rainer Ohliger*

La migration des minorités ethniques d'origine allemande pendant et après la Deuxième Guerre mondiale

A l'époque des deux guerres mondiales, quelque 8,5 millions d'Allemands de souche vivaient dans les Etats situés à l'Est et au Sud-Est de l'Allemagne et de l'Autriche. Les minorités allemandes étaient nombreuses en Pologne, en Tchécoslovaquie, en Hongrie, en Yougoslavie, en Roumanie, en Union soviétique et dans les trois Etats Baltés. Dans la ville libre de Dantzig, la majorité de la population était de nationalité allemande. Certaines de ces minorités - des pays Baltes, de Bessarabie, de la Bucovine, de Slovénie (Gottschee et Krain), du Tyrol du Sud et de Wołyń (environ 450.000 personnes) - furent transférées dans le Reich au cours de la Deuxième Guerre mondiale (cf. tab. 1), le plus souvent contre leur gré. Mais c'est surtout après la Deuxième Guerre mondiale que les transferts et les expulsions ont touché les populations allemandes.

En 1945, près de 9,6 millions d'Allemands vivaient dans des territoires qui avaient été autrefois allemands et étaient désormais administrés par la Pologne ou l'Union soviétique, et en passe d'être totalement rattachés à ces Etats (Brandebourg oriental, Poméranie, Prusse orientale et Silésie). Par ailleurs, ils furent plus tard 3 millions à vivre en Tchécoslovaquie, essentiellement dans la région des Sudètes. Entre 1945 et 1949, nombre d'entre eux furent déplacés de force. Ce furent les Alliés qui, lors des conférences de Yalta et de Potsdam, décidèrent de procéder à ces transferts massifs de populations. En outre, les Alliés reconnurent à la Pologne, à la Tchécoslovaquie et à la Hongrie le droit d'expulser de leurs territoires, en plus des citoyens allemands proprement dits, toute personne qui, sans avoir la nationalité allemande, était d'*appartenance* allemande³⁰. A la

³⁰ En 1945, 3,4 millions d'Allemands environ vivaient sur le territoire de l'Etat tchécoslovaque, environ 400.000 en Roumanie, 590.000 en Hongrie et environ

même époque, le gouvernement de Tito expulsait de Yougoslavie tous les Allemands de souche, ainsi qu'une grande majorité des Italiens (Hersak 1983, 131 : 139). Les Allemands d'Union soviétique, quant à eux, ne furent pas expulsés vers l'Ouest, mais déportés en 1941 et 1942, sur ordre de Staline, des régions qu'ils occupaient traditionnellement (la république autonome de la Volga et la région de Leningrad) vers la Sibérie, le Kazakhstan et le Kirghizistan.

Au total, 12 millions d'Allemands environ furent expulsés de leurs régions d'habitation entre 1945 et 1949. Certains d'entre eux avaient déjà pris la fuite au moment de l'effondrement du Troisième *Reich*. Expulsées ou fugitives, ces populations trouvèrent refuge en Allemagne, dans les zones d'occupation américaine, britannique et soviétique, ainsi qu'en Autriche (Bade 1997, Münz et Ulrich 1997)³¹. Près de deux millions de personnes de nationalité ou d'appartenance allemande furent assassinées au cours des derniers mois de guerre, juste après avoir été expulsées ou pendant les transferts. On pourrait, à leur propos, parler de victimes d'une « purification ethnique » (Statistisches Bundesamt 1958, 29 : 37).

Tableau 1. Allemands transférés, en fuite ou expulsés entre 1940 et 1949

Territoires d'origine	Transférés 1940-44	En fuite/expulsés 1945-49
Pologne		
a. Pologne d'avant-guerre		672.000
b. Anciens territoires allemands et Dantzig		6.198.000
URSS		
a. Etats baltes ¹	77.000	25.000
b. URSS d'avant-guerre	1.500.000 ²	
c. Anciens territoires allemands	65.000 ³	ca. 1.000.000

500.000 en Yougoslavie. La plupart d'entre eux ont été expulsés (DÖNENYI et VUKOVICH 1996, 263 : 283, HERSAK 1983, FASSMANN et MÜNZ 1994, STATISTISCHES BUNDESAMT 1958). Les données diffèrent d'un auteur à l'autre. Les nôtres suivent celles de l'Office Fédéral de Statistique, qui s'est basé sur les recensements d'avant-guerre pour calculer les effectifs de la population allemande à la fin de la guerre. Dans les faits, il se peut que les chiffres aient été inférieurs, car les calculs de l'Office Fédéral de Statistique ne prennent pas, ou pas complètement, en compte les personnes tuées pendant la guerre ou les soldats de souche allemande partis servir dans la *Wehrmacht*. Dans le cas de la Yougoslavie, par exemple, la population réelle vivant dans le pays devait s'élever à 300.000 personnes.

³¹ Les troupes d'occupation françaises refusèrent d'accueillir les expulsés dans leur zone.

<i>Tchécoslovaquie</i>		2.921.000	
<i>Yougoslavie</i>	36.000 ⁴	287.000	
<i>Hongrie</i>		206.000	
<i>Roumanie</i>	200.000 ⁵	100.000	
Total	1.878.000	11.409.000	6

Notes :

1) Territoire de Memel inclus.

2) Personnes déplacées à l'intérieur de l'Union soviétique.

3) Personnes originaires de Wolhynie transférées vers l'Allemagne ou vers des territoires occupés par l'Allemagne.

4) 15.000 d'entre eux sont originaires du Gottschee, 17.000 de Bosnie-Herzégovine et de Croatie et 3.000 de Serbie.

5) Personnes originaires de Bessarabie.

Sources : Office Fédéral de Statistique 1958, Brandes 1992, Filaretow 1990.

Migrations ethniques depuis 1950 : les immigrants de souche allemande

Cependant, les Allemands vivant sur les anciens territoires du *Reich* ainsi que les ressortissants des minorités allemandes implantées à l'Est de l'Europe centrale et en Europe de l'Est n'ont pas tous été expulsés, évacués ou contraints de fuir en 1945. Environ 2,5 à 3 millions de personnes ont continué de vivre dans les régions polonaises, roumaines, hongroises qu'elles occupaient avant la guerre, ou ont été déplacées à l'intérieur des territoires soviétiques et, dans une moindre mesure, tchèques. Voilà l'origine du potentiel migratoire d'Allemands de souche (*Volksdeutsche*) venant s'installer depuis 1950 en RFA³².

³² Dans la suite du texte, nous utilisons les termes « Allemands de souche » (*Volksdeutsche*) ou « Allemand de souche » (*volksdeutsch*) au sens d'Allemand ethnique (par opposition aux Allemands qui possèdent la citoyenneté allemande), pour désigner la population vivant à l'extérieur du territoire de l'Allemagne, qui ne possède (ne possédait) pas la nationalité allemande, mais qui par la langue, la culture et l'origine se considère (se considérait) comme allemande.

Tableau 2. Minorités allemandes en Pologne, Roumanie et en URSS/CEI de 1938/1939 à 1995

	Pologne		Roumanie		URSS/CEI	
1938/39	1.371.000		800.000	1,2	1.427.200	
1950	1.100.000	1,4	400.000	1,2	1.500.000	1,3
1989	500.000	5	200.000		2.038.603	
1995	350.000	1	60.000		Plus de 1.000.000	

Notes :

1) Estimation

2) Recensement 1930 : 745.421, Recensement 1948 : 343.913.

3) Recensement 1949 : 1.035.701, Recensement 1959 : 1.619.655.

4) Plus plusieurs millions de personnes, qui ont été inscrites dans les registres par les autorités nazies en 1940-1944.

5) Plus environ 300.000 personnes, qui pourraient postuler à la nationalité allemande ou qui l'ont demandée entre temps.

Sources : Recensements officiels et nos propres calculs.

Ainsi, le gouvernement polonais, en accord avec les Alliés, a expulsé une grande partie des Allemands de souche vivant sur son territoire d'avant-guerre, ainsi que de nombreux citoyens allemands installés dans les régions nouvellement attribuées à la Pologne, mais il en a « reclassifié » aussi bon nombre en leur accordant la nationalité polonaise. Cette « reclassification » a essentiellement touché les Allemands catholiques de Haute-Silésie, les Masuriens protestants du sud de la Prusse orientale, ainsi que les personnes vivant en couples mixtes germano-polonais ou issues de couples ethniquement mixtes. Cette pratique a été légitimée par référence à la politique de germanisation qui avait été menée auparavant par l'Allemagne³³. Au total, environ un million d'Allemands de souche et plusieurs milliers de personnes d'origine mixte ont continué de vivre en Pologne malgré les expulsions.

L'Union soviétique, pour sa part, a procédé à l'expulsion de près d'un million d'Allemands du nord de la Prusse orientale (aujourd'hui enclave de Königsberg - Kaliningrad) et des pays baltes, tandis qu'environ 1,5 millions d'Allemands de Russie ont continué de vivre, en « expulsés de l'intérieur », sur le territoire soviétique.

La Roumanie, en revanche, n'a pas expulsé systématiquement les quelques 400.000 ressortissants de la minorité allemande restés

³³ En 1950, les autorités allemandes estimaient à 1,1 millions le nombre des Allemands vivant en Pologne. Une estimation officielle polonaise, elle, n'en comptait que 2.500 (URBAN 1993, 12, 57, 80 : 81).

sur son territoire après 1945. Les Allemands de Roumanie ont toutefois été accusés de collaboration avec le régime nazi et environ 70.000 d'entre eux ont été à ce titre envoyés travailler de force en Union soviétique (Oschlies 1988, 74 : 75, Weber 1996).

Contrairement à l'Allemagne de l'Est, la République Fédérale d'Allemagne, fondée en 1949, se considérait, d'un point de vue historique et juridique, comme le successeur du Reich allemand vaincu et dissout en 1945. Elle assumait de ce fait la responsabilité politique et morale de la population allemande d'Europe de l'Est. En 1949, la RFA garantit constitutionnellement la nationalité allemande à tous les Allemands vivant dans les anciens territoires situés à l'est du Reich³⁴. A partir de 1953, la population de souche allemande implantée en Europe centrale (à l'extérieur des frontières de l'ancien Reich), en Europe de l'Est et en URSS, put obtenir, elle aussi, le droit d'émigrer vers l'Allemagne fédérale : par le jeu d'une législation spécifique, cette catégorie de personnes avait la possibilité de venir s'installer en RFA et d'y obtenir la citoyenneté allemande³⁵. De ce fait, les Allemands originaires des régions orientales d'Europe centrale et d'Asie centrale jouissaient d'une voie d'accès privilégiée à la RFA. La conception allemande traditionnelle de la nation et de la citoyenneté, fondée sur un critère ethnique, était donc maintenue et se trouvait renforcée dans la conscience collective.

Après 1950, l'installation en RFA d'immigrés de souche allemande dépendait, en premier lieu, de la qualité des relations Est-Ouest³⁶. Les relations diplomatiques et politiques entretenues avec la

³⁴ Une partie d'entre elles avait déjà acquis la nationalité lorsque, au cours de la Seconde Guerre mondiale, les régions où elles vivaient avaient été annexées par l'armée allemande ou par l'Allemagne. Parmi eux se trouvaient des Allemands assimilés à la langue et à la culture polonaises et que les autorités allemandes avaient classés dans la catégorie « germanisables ». En Pologne et en Slovaquie, cela concernait les personnes inscrites sur les « *Volksliste III et IV* ».

³⁵ Les Allemands originaires de l'Est de l'Europe centrale, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale, et venus s'installer en République Fédérale après 1950 furent juridiquement désignés du terme d'« émigrés de souche allemande » (*Aussiedler*). La loi sur la réparation des conséquences de la guerre (1992) a également introduit le terme d'« émigré de souche allemande tardif ».

³⁶ A la différence de la République Fédérale, la RDA ne considérait pas les minorités allemandes de l'Est de l'Europe centrale, d'Europe de l'Est et d'Asie centrale comme composée de citoyens allemands potentiels auxquels on devrait accorder la nationalité allemande. Le moyen le plus courant pour devenir citoyen de la RDA était de faire une demande de naturalisation, ouverte également aux candidats d'origine non-allemande. Les Allemands de l'Ouest émigrant en RDA, en revanche, obtenaient assez facilement la nationalité est-allemande (RUHRMANN 1994, 139 : 141).

Pologne, l'Union soviétique et la Roumanie ont joué, à cet égard, un rôle décisif. Par ailleurs, des accords bilatéraux fixaient le nombre des immigrés de souche allemande. En Pologne communiste, la possibilité de quitter le pays était subordonnée, pour les personnes de souche allemande candidates au départ, à la volonté officielle de reconnaître, ou non, l'existence même d'une minorité allemande. Dans ce contexte, le nombre d'immigrés allemands issus des trois pays cités a connu des variations considérables à partir de 1950. La situation n'a changé qu'à partir de la fin de la guerre froide, lorsque les relations internationales ont perdu le rôle central qu'elles jouaient jusqu'alors dans la politique d'immigration de personnes de souche allemande.

Avant 1989, les mouvements migratoires d'Est en Ouest³⁷ étaient interprétés en termes de rivalité entre deux systèmes idéologiques et politiques opposés. Cela s'appliquait aussi bien à l'arrivée d'immigrés de souche allemande en Allemagne qu'aux migrations entre RDA et RFA. En Allemagne de l'Ouest, l'immigration de souche allemande en provenance des pays de l'Est et de RDA était saluée comme le résultat d'un choix personnel en faveur de la démocratie libérale et de l'économie de marché. Berlin-Est, en revanche, y voyait une manœuvre du capital ouest-allemand pour accéder à une main-d'œuvre peu coûteuse.

Au cours de la guerre froide, le nombre total des Allemands de souche ayant émigré vers l'Allemagne (*Aussiedler*) est resté relativement peu élevé. Avant 1988, il n'a jamais dépassé 80.000 personnes par an. Ce n'est qu'en 1990 que leurs effectifs ont commencé à augmenter rapidement, atteignant les 400.000 personnes par an. Au total, entre 1950 et 1987, 1,4 millions d'Allemands de souche ont immigré en RFA, soit 38.000 personnes par an en moyenne. Entre 1988 et 1995, en revanche, le nombre d'immigrés de souche allemande a atteint 2.089 000 personnes, soit 261.000 par an. A partir de 1990, l'Allemagne s'est dotée d'une législation destinée à freiner ces flux. Il est devenu plus difficile d'obtenir le statut d'immigré de souche allemande (*Aussiedler*) et de venir s'installer en RFA. Dans le cadre de la nouvelle législation, les minorités allemandes implantées dans les Etats issus de l'URSS sont aujourd'hui pratiquement les seules à

³⁷ En 1988, ce chiffre s'élevait à 202.645, en 1989 à 377.055 et en 1990 à 397.073. Cf. pour plus de précisions le Service d'Information des Emigrés Allemands.

pouvoir encore prétendre à ce statut³⁸. Par ailleurs, le nombre annuel des Allemands de souche autorisés à venir s'installer en Allemagne est limité depuis 1993 à 220.000 par an. L'analyse de la répartition par pays d'origine montre qu'entre 1950 et 1995, 1,44 millions d'immigrés de souche allemande venaient de Pologne, 1,38 millions d'URSS ou des pays de la CEI et 321.000 de Roumanie. Jusqu'en 1990, le groupe des immigrés de souche allemande venant de Pologne arrivait en tête ; il a été dépassé depuis par celui des Allemands de Russie, du Kazakhstan et du Kirghizistan (CEI). Les Allemands originaires de Roumanie ont essentiellement immigré au cours des années 1990 et 1991 (cf. figure page suivante).

Si l'on considère, en Allemagne, les effectifs de l'immigration dans leur ensemble, il apparaît que le groupe des Allemands de souche arrivé depuis 1950 vient, avec 3 millions de personnes toujours en vie, juste derrière celui des travailleurs immigrés des années 1960 et 1970 et de leurs familles (7 millions de personnes)³⁹. Contrairement à celle des travailleurs immigrés des années 1960 et 1970 ou des demandeurs d'asile des années 1980 et du début des années 1990, l'immigration de souche allemande est juridiquement considérée comme définitive, et les nouveaux arrivants comme citoyens allemands à part entière. L'article 116 de la Constitution allemande (*Grundgesetz*), combiné à la loi de 1913 sur les personnes expulsées (*Bundesvertriebenengesetz*) stipule que les ressortissants des minorités allemandes d'Europe de l'Est et d'Asie centrale peuvent prétendre à la nationalité dès lors que leur statut d'immigré de souche allemande est reconnu et qu'ils viennent effectivement s'installer en Allemagne. Ainsi, les immigrés allemands de souche sont privilégiés par rapport aux autres groupes d'immigrés.

³⁸ Les candidats originaires des autres pays de l'Est de l'Europe centrale et de l'Europe de l'Est doivent être en mesure de prouver qu'ils sont personnellement victimes de discriminations dues à leur origine ethnique ou qu'ils souffrent des conséquences de discriminations passées.

³⁹ La catégorie des personnes expulsées après la guerre et celle des personnes de souche allemande ayant émigré en République fédérale depuis 1950, constituent actuellement, à elles deux, le groupe le plus nombreux. Si l'on ne considère que le groupe des émigrés de souche allemande arrivés en Allemagne entre 1990 et 1995, la catégorie des travailleurs immigrés et de leurs familles arrive alors quantitativement en tête.

Les minorités allemandes à l'Est : entre assimilation, persistance ethnique et retour aux racines

Tout au long du XX^{ème} siècle, les minorités de souche allemande ont subi des vagues d'assimilation, d'ethnification ou de retour aux racines. Il s'agit ici, par une analyse de la situation en Pologne, en Roumanie, en URSS et dans les Etats qui en sont issus, de donner une idée des contradictions qui caractérisent la formation de l'identité allemande dans ces pays et des implications de celles-ci⁴⁰.

Dans les années 1920 et 1930, les *Allemands de Russie* jouissaient en Union soviétique d'une large autonomie à la fois culturelle et territoriale, avant que l'offensive menée par l'Allemagne contre la Russie n'entraîne, à partir de 1941, une politique de discrimination fondée sur des critères d'appartenance ethnique et sur l'accusation de trahison politique. A partir de 1941, « Allemand » est devenu, en Union soviétique, synonyme de « fasciste ». Dans ce contexte, Staline ordonna la déportation, à l'intérieur du territoire soviétique, de tous les Allemands de Russie : l'ensemble de la minorité étant considéré comme susceptible de collaboration avec le régime nazi. L'expulsion des Allemands vivant dans la République autonome de la Volga, dans les régions de Leningrad et de Moscou, en Ukraine et dans la presqu'île de Crimée, et les transferts forcés en Sibérie, au Kazakhstan et au Kirghizistan, ont eu des conséquences paradoxales.

Si la perte d'autonomie a affaibli la conscience identitaire des minorités allemandes, celle-ci s'est renforcée sous l'effet des discriminations. Tandis que le facteur culturel de formation de l'identité perdait de son importance, le facteur politique en gagnait. Les Allemands ont continué d'être stigmatisés longtemps après la Seconde Guerre mondiale : il a fallu attendre 1964 pour qu'ils soient officiellement réhabilités et que l'on revienne sur l'accusation de collaboration. Contrairement aux Tchétchènes, aux Ingouches, aux Tatares de Crimée et aux Baltes, qui ont été déportés eux aussi, les Allemands de Russie n'ont cependant pas réussi à se réinstaller dans les territoires dont on les avait chassés.

⁴⁰ La formation d'une identité basée sur une conception ethnoculturelle constitue, dans les minorités allemandes, un facteur structurel pouvant expliquer en partie la direction de leurs flux migratoires. Il ne fait aucun doute cependant que la politique menée par l'Allemagne de l'Ouest depuis 1949 et qui assure aux Allemands de souche des conditions d'émigration privilégiées a joué un rôle prédominant dans le déclenchement et l'ampleur des processus migratoires. Pour ce qui concerne la législation de l'après-guerre, voir BADE 1997.

Cependant, du point de vue culturel, les déportations ont également marqué le début d'un processus d'assimilation latente de ces Allemands à la culture et à la langue russes. Entre 1941 et 1955, les Allemands d'URSS ont été privés de toute autonomie culturelle. L'usage de la langue allemande n'était plus autorisé que dans le contexte familial (Pinkus et Fleischhauer 1987, 303 : 339). Avec le processus d'assimilation des jeunes, volontairement soutenu par une partie des parents, même cet usage familial de la langue allemande a fini par décliner progressivement. Ce n'est qu'à partir du milieu des années 1950, avec la levée de l'interdiction sur la presse et la radio de langue allemande, qu'une certaine vie culturelle autonome a commencé à refaire surface. Malgré la réintroduction de l'allemand comme langue d'enseignement et comme discipline, dans les écoles des régions peuplées par les minorités allemandes, on n'a toutefois pas assisté à une véritable renaissance culturelle, rendue difficile par le nombre insuffisant de manuels scolaires et de professeurs germanophones, ainsi que par la résistance constante des administrations locales (Brandes 1992, 130 : 131). Au cours des dernières décennies, le nombre d'Allemands de Russie maîtrisant la langue de leurs ancêtres n'a donc pas cessé de diminuer. Lors du dernier recensement soviétique, en 1989, seuls 49% d'entre eux déclaraient être de langue maternelle allemande (Brunner 1993, 123). Les barrières sociales qui, depuis la Seconde Guerre mondiale, séparaient les Allemands de Sibérie ou d'Asie centrale des autres groupes ethniques de la région, se sont amenuisées sous l'effet de cette évolution culturelle. Un grand nombre de mariages interethniques en témoigne : environ 40% des immigrants allemands venant de Russie sont issus de mariages ethniquement mixtes ou vivent eux-mêmes en familles mixtes.

Cependant, malgré tous les signes de russification apparente, l'assimilation des Allemands ne s'est jamais réalisée complètement, ceci pour deux raisons.

La ligne de partage des religions, tout d'abord, s'est maintenue en dépit de l'intégration linguistique. Quelle qu'ait été leur langue maternelle ou leur langue d'usage, la plupart des Allemands de Russie sont restés luthériens, catholiques, mennonites ou pentecôtistes, tandis que la population russe est essentiellement orthodoxe et celle du Kazakhstan orthodoxe et musulmane.

Par ailleurs, l'administration soviétique prenait en compte l'identité ethnique de chaque citoyen : l'appartenance de tout individu à un certain groupe ethnique était explicitement

signalée dans son passeport. Ainsi, c'est la bureaucratie soviétique elle-même qui a permis le maintien formel d'une identité allemande en URSS. Comme l'usage de l'allemand déclinait dans cette minorité, cette dernière a adopté des traits identitaires nouveaux : de groupe linguistique, elle est devenue communauté de religion et d'origine. Cette identité, fondée sur un critère de différence culturelle et de descendance, dont on se réclamait autrefois soi-même, s'est progressivement transformée en une étiquette imposée par l'extérieur, prenant en compte des critères politiques et administratifs.

A partir de l'ère Gorbatchev, la décision de quitter l'Union soviétique constitua une option pour les Allemands de Russie, mais elle devint rapidement un phénomène de masse. Certes, plus de 12.000 Allemands de Russie avaient déjà immigré vers la République fédérale en 1958 et 1959, années plus libérales que les précédentes, suivis par 62.000 autres entre 1972 et 1980, au moment de la détente. Mais le nombre annuel des nouveaux immigrés de souche allemande n'avait jamais dépassé les 10.000 personnes. Lorsque les décisions politiques du nouveau régime se sont trouvées concrétisées, les chiffres de l'immigration ont augmenté très rapidement. Alors qu'en 1986 seuls 753 Allemands de Russie avaient pu quitter l'URSS pour la RFA, ils ont été 14.000 à pouvoir le faire l'année suivante, et leur nombre n'a cessé d'augmenter jusqu'en 1994 pour atteindre le chiffre record de 213.000 personnes. En 1996, le nombre d'immigrants était retombé à 178.000 personnes ; cette migration est en recul mais se maintiendra sans doute pendant une quinzaine d'années : entre 1 et 1,5 millions d'Allemands de souche vivant en CEI sont encore susceptibles de venir s'installer en Allemagne.

Le cas des *Allemands de Roumanie* est différent. La culture et la langue allemandes y ont été préservées, continuant de jouer un rôle essentiel dans la constitution de l'identité individuelle et collective. Pour une majorité de personnes au sein de la minorité allemande, l'assimilation à la langue et à la culture roumaines n'ont jamais été à l'ordre du jour. Même lorsqu'en 1944, la Roumanie, jusqu'alors alliée de l'Allemagne nazie, a changé de camp, la discrimination et la stigmatisation de la minorité allemande n'ont jamais pris les proportions qu'elles ont atteintes en Union soviétique après 1941. Le groupe des Allemands de Roumanie, s'il a été affaibli économiquement par les expropriations de l'après-1945, a tout de même pu conserver une certaine autonomie culturelle. Certes, les écoles allemandes, traditionnellement financées par les Eglises, sont passées sous le contrôle du gouvernement central de Bucarest, mais l'allemand

y est resté la langue d'enseignement. Ceci explique que les Allemands de Roumanie maîtrisent, et maîtrisent beaucoup mieux, la langue de leurs ancêtres que les Allemands de Sibérie et d'Asie centrale⁴¹. L'émigration des minorités allemandes de Roumanie vers l'Allemagne s'est effectuée dans des conditions tout autres que dans les cas polonais et russe. Dès avant 1945, la politique nazie de déplacement de populations de souche allemande sous le signe d'un « rapatriement » (*Heim ins Reich*) avait touché environ 200.000 Allemands de Roumanie, auxquels s'ajoutaient 100.000 autres personnes ayant été évacuées ou ayant pris la fuite avec le retrait de la *Wehrmacht*, ainsi qu'un certain nombre d'hommes restés en Allemagne après avoir servi, le plus souvent, dans l'armée allemande. A eux tous, ces groupes avaient déjà permis la constitution d'une sorte de tête de pont de l'immigration.

Entre la fin des années 1950 et le milieu des années 1960, 15.000 personnes environ sont parvenues à venir en République Fédérale dans le cadre des regroupements familiaux organisés par la Croix Rouge. Avec l'ouverture de relations diplomatiques entre la Roumanie et la RFA, les conditions de l'émigration se sont améliorées dès la fin des années 1960, si bien que plusieurs milliers d'Allemands de souche vivant en Roumanie sont venus s'installer chaque année en Allemagne à partir de 1970. En 1977, le nombre d'Allemands de souche venant de Roumanie dépassait pour la première fois les 10.000 personnes, et des pressions visant à réduire le flux migratoire sont apparues dans les milieux politiques. Ce qui n'empêchait pas le gouvernement fédéral de signer avec la Roumanie, en 1978, un accord autorisant le départ de 10.000 à 15.000 personnes par an en échange de compensations financières. Après les bouleversements politiques de 1989, l'immigration des Allemands de Roumanie a pris le caractère d'un véritable exode. Pour la seule année 1990, ils étaient 111.000 à venir s'installer en Allemagne, soit près de la moitié de la minorité allemande de Roumanie au total.

La minorité des Souabes de la circonscription de Satu Mare qui, dans son ensemble, n'a pas été touchée par l'immigration, constitue une exception. Malgré leur appartenance initiale à la minorité allemande, ces Souabes se sont assimilés, dès la fin du XIX^{ème} siècle, à la langue et à la culture hongroises, qui dominaient à l'époque dans cette région, si bien que, dès 1918, ils devenaient partie intégrante de la nombreuse minorité hongroise de Roumanie. Le processus d'assimilation a continué

⁴¹ En règle générale, les Allemands de Roumanie sont bilingues allemand et roumain.

d'œuvrer jusque dans les années 1980. Depuis 1989/90, date à laquelle l'Allemagne Fédérale a mis à la disposition de la Roumanie un dispositif de soutien économique, on constate un mouvement de retour aux racines ethniques dans la minorité des Souabes de Satu Mare ; ainsi le recensement de 1992 fait apparaître une augmentation de 500% du nombre de personnes se déclarant allemandes dans la circonscription de Satu Mare (Comisia Nationala 1994, 708). L'identité ethnique allemande est en effet devenue une condition d'accès à des avantages matériels (aides financières offertes par le gouvernement allemand) et immatériels (facilités d'obtention d'un visa pour l'Allemagne) très prisés. Même si les Allemands de Roumanie n'ont plus accès automatiquement, aujourd'hui, au statut d'« immigré privilégié » (*Aussiedler*) et, par ce biais, à la nationalité allemande, on continue d'observer localement un mouvement de retour aux racines allemandes, conséquence directe ou indirecte du soutien fourni par l'Allemagne.

Le cas des *Allemands de Pologne*, quant à lui, est très différent des précédents. Contrairement à la Roumanie ou à l'Union soviétique, la Pologne a expulsé la majorité des populations allemandes qui vivaient sur son territoire historique et sur les territoires pris à l'Allemagne en 1945. De nombreuses personnes d'origine allemande ont toutefois été autorisées à rester en Pologne : des estimations allemandes officielles d'après-guerre ont établi leur nombre à 1 million⁴². La politique officielle de la Pologne, après 1945, niait purement et simplement l'existence d'une minorité allemande sur son territoire, et tentait parallèlement, par diverses mesures, de la faire disparaître. C'est ainsi que les patronymes allemands ont été polonisés ou repolonisés, selon le point de vue : le gouvernement polonais considérait que les Allemands demeurés en Haute-Silésie et en Prusse orientale étaient les descendants de Polonais de souche que la politique de germanisation avait autrefois privés de leur langue et de leur culture propres. Une politique dite de « vérification » a été menée après 1945, destinée à identifier les personnes susceptibles d'appartenir à cette catégorie ou qui en faisaient réellement partie, et auxquelles on épargna les expulsions avant de les (re)poloniser (Urban 1993, 67). Cette politique de vérification et de repolonisation a touché les catholiques de langue allemande et les personnes issues de mariages mixtes germano-polonais. Ce n'est qu'à partir de 1956

⁴² En fait, elles étaient sans doute plutôt au nombre de 2 millions, ainsi que le laisse supposer le nombre élevé de personnes ayant ensuite émigré vers l'Allemagne.

que le problème des minorités allemandes de Pologne a commencé à faire l'objet de discussions officielles dans le cadre des relations intergouvernementales entre RFA et Pologne. Dans la seconde moitié des années 1950, où le climat s'était libéralisé, plus de 250.000 Allemands de souche de Haute-Silésie et de protestants bilingues vivant en Warmie et en Masurie ont été autorisés à émigrer vers l'Allemagne (Korcelli 1996, 258 : 259 ; Sakson 1986). Malgré ses efforts pour continuer de nier l'existence d'une minorité allemande sur son territoire, le gouvernement polonais a toléré l'émigration dans l'espoir de voir le problème se régler de lui-même. Dans de nombreux cas, les autorisations de départ étaient délivrées parce qu'elles répondaient à un besoin de regroupement familial, et non en fonction de critères ethniques. Mais à la fin des années 1950, le gouvernement polonais a renoncé à cette politique, de peur de perdre dans l'émigration un capital humain précieux (Urban 1993, 85). Cependant, malgré les restrictions, plusieurs milliers d'Allemands de Pologne ont continué de quitter le pays chaque année. En 1977, ce nombre s'élevait à 30.000 personnes et il a oscillé, dans la décennie suivante, entre 30.000 et 50.000 départs annuels. Avec l'abandon des restrictions administratives à la liberté de mouvement pour les citoyens polonais, le nombre des départs vers l'Allemagne a ensuite atteint le chiffre de 140.000 en 1988, puis de 250.000 en 1989. En 1990, on en comptait encore 133.000. A partir de 1990, lorsque l'Allemagne a limité considérablement les conditions d'accès au statut d'«immigré de souche allemande», le nombre des départs a connu une chute brutale. Il est intéressant cependant de constater qu'une partie non négligeable des Polonais de souche allemande ayant obtenu le droit d'immigrer n'a finalement pas émigré vers l'Allemagne, tandis que d'autres décidèrent, après avoir séjourné quelque temps en Allemagne, de revenir s'installer en Pologne. Ceci explique qu'il y a actuellement au moins 200.000 à 250.000 personnes titulaires de la double nationalité en Pologne, auxquelles s'ajoutent toutes celles qui avaient été naturalisées entre 1940 et 1944 par les autorités nazies dans les territoires occupés par l'Allemagne ou qui descendent de parents naturalisés. D'après des informations du ministère allemand des Affaires Etrangères, 20.000 Polonais entrant dans cette catégorie obtiennent chaque année la nationalité allemande. En possession d'une double nationalité, ils peuvent venir s'installer à tout moment en Allemagne.

Changement et continuité dans l'identité ethnique des migrants

Après la fin du régime communisme et la dissolution de l'URSS, le statut juridique et social des minorités allemandes vivant dans les différents pays évoqués a évolué. Le changement le plus important a été l'accès à la liberté de mouvement, qui incluait le droit d'émigrer et celui de s'absenter pendant une longue période. Quitter la Pologne, la Roumanie ou l'Union soviétique avant 1989 était une entreprise difficile, entraînant bien souvent des sanctions administratives ou des mesures directes de discrimination professionnelle ou sociale ; par ailleurs, les candidats à l'émigration étaient contraints de renoncer à leur nationalité antérieure avant de quitter le pays. Après 1989, leur situation s'est améliorée. Lorsqu'on les compare à ceux qu'ils rencontraient jadis, les obstacles bureaucratiques et juridiques auxquels sont désormais confrontés les émigrants sont peu nombreux ; les candidats au départ n'ont plus à redouter de discriminations professionnelles ; ils ne sont plus contraints de renoncer à leur citoyenneté : bon nombre d'immigrés de souche allemande possèdent, en plus de leur passeport allemand, un passeport russe, polonais, roumain ou un passeport du Kazakhstan. Par ailleurs, ils peuvent en règle générale rester propriétaires de leurs biens dans les pays d'origine, alors que les régimes communistes les contraignaient jadis à vendre ceux-ci à l'Etat ou à la *Nomenklatura*. Aujourd'hui, un nombre croissant d'immigrés de souche allemande reste en contact avec son pays d'origine. Certains vivent même alternativement dans les deux pays, d'autres sont retournés vivre dans leur pays d'origine. C'est rarement le cas en Roumanie, c'est en revanche fréquent en Pologne. Les préjugés qui existaient dans les pays de la CEI à l'égard des Allemands n'ont cessé de perdre de leur acuité au cours des années. La nouvelle génération ne se sent majoritairement plus confrontée à de tels préjugés (Dietz 1994, 22 : 23).

Le fait d'appartenir jadis à l'une des minorités allemandes dans un pays donné n'a pas généré de sentiment identitaire homogène. Assimilation, identités ethniques profondément ancrées, existence de doubles nationalités et sentiment d'appartenir à deux ethnies existent pêle-mêle. Tant du point de vue ethnique que du point de vue social, malgré un statut juridique commun et les démarches identiques qu'ils ont à effectuer avant et après leur départ, les « émigrants de souche allemande » ne forment pas un groupe homogène (Bade et Troen 1993, Graudenz et Römhild 1996, 29).

Chez les minorités dont on parle ici, la formation du sentiment identitaire a été soumise, tout au long du XX^{ème} siècle, à de profondes influences extérieures. On ne s'étonnera donc pas de constater qu'elle continue d'évoluer après l'arrivée en Allemagne. Les traditions culturelles, différentes selon les émigrants, ont plutôt un effet « démarcateur » en Allemagne. Rivalités, animosité et conflits sociaux en résultent, opposant les différents groupes d'immigrés dans les camps d'accueil et dans les structures où ils séjournent provisoirement. Par ailleurs, l'idée très répandue chez les immigrés de souche allemande, selon laquelle le choix de l'Allemagne serait celui d'un retour au pays ancestral, où l'on pourrait vivre « comme les Allemands parmi les Allemands » (Bundeszentrale 1978), est bien souvent remise en cause lors de l'arrivée en Allemagne. Les immigrés prennent rapidement conscience que la société allemande les considère la plupart du temps comme étrangers. Dans le meilleur des cas, on les qualifie d'« Allemands trait d'union » (Allemands - Roumains, Allemands - Russes, Allemands - Polonais). Dans le pire des cas, ils sont considérés comme Russes, Roumains ou Polonais, et exposés aux jugements que les Allemands portent sur ces nationalités. La perception négative des immigrés de souche allemande pourrait même conduire à ce qu'une partie des membres de ce groupe commence à se constituer en minorité en Allemagne même. Il faudrait y voir le résultat du rejet auquel ils se heurtent, ainsi que du sentiment d'être considérés comme étrangers dans le pays d'accueil. Les immigrés de souche allemande n'auraient plus alors qu'à se retrancher dans le rôle qui était le leur dans les pays qu'ils ont quittés, un rôle qu'ils connaissent bien, celui de minorité ethnique définie culturellement. Ils pourraient également, pour répondre aux problèmes d'intégration auxquels ils se heurtent en Allemagne, adopter à nouveau une position de victime. A moins qu'ils ne développent, autre issue possible, une identité allemande exacerbée.

9. QUELQUES CLEFS POUR CONFRONTER LES CULTURES FRANÇAISE ET ALLEMANDE DE L'IDENTITE

Hagen Kordes

Lorsqu'il s'agit de confronter les cultures française et allemande, il faut se souvenir que tout scientifique est membre de sa propre culture et de sa propre société ! Il semble donc préférable en la matière de formuler des observations et questions ouvertes, qui seront autant de pistes et de clés pour cette confrontation.

Malgré le voisinage immédiat des deux peuples, les différences entre Allemands et Français sont restées jusqu'à aujourd'hui très perceptibles. La communication franco-allemande réclame un effort particulier, car rien n'a changé depuis la boutade de Voltaire : « Tout irait mieux, si les Allemands et les Français entendaient les mêmes choses sous les mêmes mots ».

Le poids des traditions

Il appartient à la nation « France » depuis le temps des rois (et ceci fut poursuivi et renforcé par la Révolution française, Napoléon et les Républiques) que chaque personne qui vit (ou est née) sur son territoire est liée par un certain « contrat social » avec *l'Etat*. Historiquement, cet Etat s'efforça par différents moyens, depuis la création de l'« école laïque » jusqu'à des actions culturelles plus spécifiques, d'assimiler tout ce qui était étranger ou particulier (hommes, langues, régions) et de le réduire à l'unité dans le « cadre » de la langue et de la civilisation françaises.

Cette formidable machine assimilatrice absorba entre les deux guerres nombre de réfugiés (Arméniens, Russes, Espagnols...), puis après la Deuxième Guerre mondiale encore davantage de travailleurs immigrés (Italiens, Polonais, Portugais...), ainsi que les Français des colonies, et enfin continua avec les Maghrébins et les Africains qui à partir des années 1960 furent utilisés à des tâches de production en France. Malgré les difficultés et les frictions qui étaient apparues antérieurement, c'est surtout dans la période récente que la « question immigrée » commença à être thématifiée dans la discussion sociale. Mais cette question fut d'abord traitée comme interne, « franco-française ». Les interrogations portaient sur la capacité d'assimilation de l'Etat et

sur la propension des migrants à acquérir ou exercer une citoyenneté individuelle. Au cours des années 1980 et 1990, la question de l'immigration devint un « enjeu national » de plus en plus important ; SOS Racisme et le Front National soulevèrent, séparément et l'un contre l'autre, la problématique interculturelle. Ce n'était plus seulement l'Etat qui se trouvait affaibli, c'était l'ensemble de la cohésion sociale qui était mise en question. Les tensions entre majorité et groupes minoritaires gagnaient en acuité : face à une majorité qui se sentait menacée, certains minoritaires s'orientaient vers le regroupement dans leur communauté ethnique, voire vers le fondamentalisme religieux ; dans la majorité, une tendance à se définir autrement qu'en tant qu'« identité nationale » exempte d'éléments ethniques, semblait gagner du terrain. L'existence d'une « exception française », qui depuis des siècles reposait sur le mythe et sur la réalité de l'Etat national, semblait être arrivée à son extrémité.

Ce n'est qu'à première vue que le voisin allemand semble plus fort. Celui-ci dispose d'un code de la nationalité reposant sur le « droit du sang », et a connu l'immigration plus récemment que la France. Il a montré une capacité d'absorption unique en Europe lorsqu'il s'est agi des réfugiés de masse : ce fut le cas avec les 14 millions de fuyitifs de l'ancien *Reich* après la Deuxième Guerre mondiale, et se poursuivit plus récemment avec l'arrivée des fuyitifs de Yougoslavie et des demandeurs d'asile. Mais il est affaibli par les efforts énormes qu'implique la restructuration de l'Est de l'Allemagne, et cet affaiblissement tend à durcir sa politique à l'égard des étrangers. Parce qu'il faut calmer une xénophobie qui s'enflamme toujours très vite lorsque les Allemands d'origine se sentent désavantagés ou exploités, la problématique interculturelle de la relation entre Allemands et étrangers n'est prise en compte *politiquement* que comme une gestion de la marginalisation et *pédagogiquement* que comme un travail de compréhension et de rapprochement transculturels. La cohabitation entre les Allemands et les immigrés s'est pourtant muée en de nouveaux clivages plus profonds : il s'agit désormais d'être « plus ou moins haut » dans la société (stratification structurelle), ensuite d'être « pour ou contre » la présence des étrangers, enfin de « faire partie » (du groupe majoritaire) ou « d'être en dehors ».

Ainsi, quand les scientifiques français et allemands regardent l'espace culturel de l'autre pays, les Allemands se montrent irrités par l'insistance des Français sur leur Etat national et leur visée systématique d'intégration national-étatique de l'étranger, tandis

que les Français ne comprennent pas toujours sur quelle « évidence » les Allemands fondent leur nationalisme ethnique.

Le retour du refoulé

Dans les deux pays, cependant, des problématiques interculturelles remontent du domaine inconscient et non-réfléchi des rapports sociaux, et viennent s'ajouter aux problèmes éducatifs et économiques officiellement posés à propos de l'immigration. Des groupes humains qui avaient été éloignés les uns des autres géographiquement et culturellement, se trouvent désormais mis en contact immédiat. Ils s'imprègnent maintenant les uns des autres, et forment dans une certaine mesure un espace interculturel nouveau, certes commun, mais hautement équivoque et contradictoire.

La façon dont la France et l'Allemagne « gèrent » leurs étrangers reflète ce retour de l'interculturel. Les catégories-clés sont la discrimination, la fixation, la marginalisation, qui sont habituellement rangées sous celle de la *séparation*, ainsi que le syncrétisme, l'intégration et l'assimilation, qui sont sous celle de l'*incorporation*. La France et l'Allemagne se distinguent des pays anglo-saxons qui ont pratiqué le pluralisme culturel. Au cours des années 1970 à 1980, les démarches suivies en France s'apparentaient à l'*assimilation*, avant d'évoluer vers l'*intégration marginale* (années 1990). L'Allemagne évoluait de la *fixation* (années 1960-1970) vers la *marginalisation* (années 1970 -1980), puis vers l'*intégration marginale* (années 1990). Dans les deux cas, l'évolution témoigne de l'émergence de ce nouvel espace interculturel qui semble rendre impossible l'assimilation complète (cas français) aussi bien que la fixation-marginalisation complète (cas allemand).

<i>Attitudes et visées incorporatrices</i>	<i>Attitudes et visées séparatrices</i>
<p>Syncrétiser (Maintenir les antagonismes et les surmonter grâce à des expériences de confrontation interculturelle)</p> <p>« Dans la rencontre avec l'étranger, ma culture et ma personne sont mises à l'épreuve ; nous devons lui et moi décider sur quels points nous refusons la</p>	<p><i>Discriminer</i> (Distinguer les étrangers comme valant moins ou davantage)</p> <p>« Les étrangers, qui en raison de leur nature particulière ont une autre valeur humaine que nous, ne peuvent qu'être mis à part de nous ».</p>

dissolution de notre culture, et sur lesquels nous l'acceptons ».	
<p>Intégrer (Tolérer la diversité et le dépaysement, mais les insérer dans un certain ordre commun)</p> <p>« Les étrangers peuvent apporter leurs différences dans notre pays et les vivre, aussi longtemps qu'il y a entre nous un ordre civil d'après une légalité démocratique et libérale ».</p>	<p><i>Fixer</i> (<i>Installer Soi et l'Étranger sur des propriétés durables et des territoires respectifs</i>)</p> <p>« Les étrangers venant d'une autre culture qui n'est pas compatible avec la nôtre, ne peuvent vivre dans notre pays qu'en tant qu'invités ou que touristes. C'est notre droit de leur rappeler où se trouve leur patrie ».</p>
<p>Assimiler (Incorporer l'altérité dans le Soi)</p> <p>« Les étrangers peuvent vivre dans notre pays et devenir comme nous, s'ils s'approprient notre langue et notre culture et s'ils renoncent à la leur ».</p>	<p><i>Marginaliser</i> (<i>Maintenir les étrangers à la lisière de la société propre</i>)</p> <p>« Les étrangers dont le mode de vie n'est pas compatible avec le nôtre peuvent travailler chez nous par besoin, mais ils doivent vivre dans leurs propres zones d'habitation, d'après leurs propres culture et religion, et ne pas avoir d'exigences trop fortes ».</p>

D'après Zygmunt Baumann, dans les sociétés « postmodernes », les organes étatiques, les communautés ethniques et les individus appliquent *à la fois* la stratégie de l'inclusion et de l'exclusion. Parce que les deux stratégies associées leur garantissent la flexibilité nécessaire pour leur adaptation aux nouvelles conditions sociales. Appliquées séparément, ces stratégies procureraient trop de problèmes aux acteurs ; appliquées ensemble, elles leur permettent de maîtriser le coût et les désagréments causés par les autres acteurs. La manière dont est gérée l'immigration en France et en Allemagne évoque en effet la parabole de la double tête de Janus : tous les acteurs semblent tendre en même temps à un objectif (l'inclusion) et son contraire (l'exclusion). Ainsi l'assimilationnisme français est *a priori* « inclusif », pourtant il est aussitôt « exclusif » (voire fondé sur une forme latente d'intolérance), car il n'admet que son propre noyau d'identité et

refoule toutes les autres langues et cultures dans la marginalité. De même, le « marginalisme » allemand semble *a priori* « exclusif », car il n'accorde pas la citoyenneté aux migrants, mais, en même temps, il est relativement tolérant, car il permet aux ressortissants d'une culture donnée de se différencier et de s'organiser d'après leurs propres normes, aussi bien dans le domaine de l'éducation des enfants que dans le domaine des rapports entre les sexes par exemple. Ainsi le port du voile dans les écoles ou la dispense de cours de natation pour les jeunes Turques ne posent pas de problème en Allemagne. Les sociétés française et allemande semblent en tous les cas, chacune à sa manière, être unies sur une même scène postmoderne, qui produit deux nations en une et, de ce fait, leste ces sociétés d'un problème interculturel difficile.

**TROISIEME PARTIE
DE L'IMMIGRATION COMME STRATEGIE**

**10. L'IMPACT DE L'IMMIGRATION SUR LA MAIN-D'ŒUVRE DES PAYS
RECEPTEURS : LES « POURQUOI » ECONOMIQUES
DE L'IMMIGRATION**

Michel Grignon

On attend bien souvent de l'économie qu'elle chiffre des coûts. On pourrait donc penser que ma question fondamentale sera : *Combien coûtent les étrangers ?* En fait, la théorie économique, dans sa version orthodoxe - entendons marginaliste - substitue la notion de *valeur* à celle de *coût net*. L'impact de l'immigration sur l'économie devrait donc être exprimé dans des termes plus globaux : *Quel rôle jouent les immigrés dans l'activité économique ? Quel effet a l'immigration sur le travail et le revenu des non-immigrés ? Ou encore : quels sont les motifs, les enjeux et les intérêts économiques du recours à l'immigration ?*

L'approche économique suppose une rationalité des agents, qui plus est une rationalité effective des comportements. D'après cette approche, le migrant ne quitte donc son pays d'origine que parce qu'il y trouve son compte économiquement parlant. Dans les faits, cela ne veut pas dire pour autant que le migrant choisisse sa destination sur catalogue, en fonction de la générosité comparée des pays récepteurs potentiels ; on sait en effet que la destination d'un migrant dépend essentiellement des liens géographiques, historiques ou politiques que les pays récepteurs entretiennent avec les pays émetteurs. Symétriquement, l'immigration n'est pas un phénomène exogène pour l'économie du pays récepteur : il y a au moins un groupe d'acteurs qui dans cette économie trouve son compte lui aussi à l'immigration. Ce principe est corroboré par la permanence, l'encadrement et l'institutionnalisation de l'importation de main-d'œuvre dans des pays tels que la France et l'Allemagne. A partir de cette conception de l'immigration comme phénomène endogène, variable d'action manipulée par l'économie ou certains acteurs économiques, il est tentant d'évaluer ce que la gestion de l'immigration par un pays ou une catégorie à l'intérieur de ce pays révèle sur l'identité économique et sociologique de ce dernier, conçue ici comme un donné préexistant, plus profond et ancien que les flux migratoires eux-mêmes.

Il y a alors deux manières d'intégrer l'immigration dans un tel canevas intellectuel, reposant sur des conceptions différentes du travail comme facteur de production :

- la conception du travail comme essentiellement anonyme (c'est-à-dire réduit à sa productivité marginale *ex post*), qui conduit à dresser des bilans macro-économiques de court terme et à affirmer la neutralité économique de long terme de l'immigration ;
- la conception du travail comme un bien hétérogène (c'est-à-dire faisant l'objet de marchés segmentés et de discriminations économiques), qui conduit à dresser des bilans spécifiques par groupes sociaux et à évaluer l'impact de l'immigration de façon différenciée sur les employeurs et sur les travailleurs du pays récepteur.

Les bilans macro-économiques

Le travail est conçu dans cette approche comme un facteur de production homogène. Certes, l'économie néo-classique n'ignore pas que les individus sont différents (par leurs « talents innés » ou leur valeur personnelle), mais elle considère cette différence comme aléatoirement répartie, donc indiscernable *ex ante* dans un individu donné. L'économie néo-classique n'ignore pas non plus le fait que les individus peuvent différer par des caractères acquis, le fameux « capital humain » ; du point de vue macro-économique, cependant, on peut aisément intégrer ce capital humain dans le facteur Capital de la fonction de production, et s'intéresser à un facteur Travail « pur », au sens un peu caricatural de « quantité de sueur » nécessaire au fonctionnement de l'économie.

Dans ce contexte, l'immigration ne se conçoit que comme un supplétif, lui-même quantitatif, à la quantité de travail disponible dans l'économie. Une économie rationnelle importera de la main-d'œuvre en phase d'expansion, et stoppera le flux en phase de récession (seule une récession extrêmement grave et durable, comme celle des années 1930 entraînera une inversion des flux).

Une telle approche a conduit notamment, dans le cadre de bilans d'ensemble, à chercher à estimer les effets des politiques migratoires.

La réponse théorique distingue un effet à long terme et un effet à court terme.

A long terme, si les produits circulent librement, la politique d'immigration est économiquement neutre, car l'économie inter-

nationale évoluera de toutes façons vers un rapprochement des rémunérations moyennes dans chaque pays et un creusement net des inégalités à l'intérieur des pays aujourd'hui industrialisés. En quelque sorte, le travail circule toujours, soit *directement* par l'immigration, soit *indirectement* par son incorporation dans les produits ; le libre échange crée *ipso facto* le marché international du travail et donc l'égalisation à terme des rémunérations des facteurs de production d'un pays à l'autre.

A *court terme*, le processus pour parvenir à cet équilibre est, en revanche, fortement affecté par la politique d'immigration. Dans un cadre libre-échangiste, une immigration restreinte conduira à une mauvaise allocation des ressources et à un processus chaotique. En effet, un théorème généralisant l'idée des avantages comparatifs de Ricardo montre que l'immobilité des facteurs de production conduit à une spécialisation internationale des productions, générant du chômage dans les pays fortement dotés en capital, et poussant à la hausse les salaires des pays faiblement capitalistiques.

En termes plus concrets, l'alternative à l'immigration serait la délocalisation des activités, ce qui fait dire à l'économie néo-classique qu'une politique restrictive d'immigration est génératrice de chômage à court terme. En outre, parce qu'elles engendrent une spécialisation par pays, et non par individu, les restrictions à l'immigration sont sous-optimales : elles ne permettent pas d'atteindre l'allocation des ressources la plus efficace. On reconnaît là la version keynésienne du marché néo-classique, avec rationnement quantitatif et effets de court terme. Les bilans macro-économiques de l'immigration cherchent donc à faire apparaître l'effet positif sur la croissance économique d'un surplus de main-d'œuvre qui réduirait les « goulots d'étranglement ». Dans une telle logique, les chômeurs des pays importateurs de main-d'œuvre sont, en contradiction avec le principe d'homogénéité du travail, considérés comme des « ressources non adaptées à la spécialisation ».

L'arrivée, entre 1988 et 1992, de 4 millions de personnes (*Übersiedler, Aussiedler*, étrangers) sur le territoire de l'ancienne Allemagne de l'Ouest est un cas intéressant d'afflux massif de main-d'œuvre. Supposant que la coïncidence temporelle entre afflux migratoire et croissance reflète l'effet bénéfique de résorption des goulots d'étranglement, Gieseck et al. (1995) ont estimé à 6 points en 4 ans la croissance de richesse liée à l'immigration, soit la totalité de la croissance qui a été réalisée. Pour la France, il n'existe pas d'étude comparable, mais on peut noter qu'il y a, dès que la conjoncture s'améliore, augmentation

des goulots d'étranglement dans les secteurs les plus consommateurs de main-d'œuvre.

En revanche, il existe certainement une différence dans la gestion des flux migratoires en France et en Allemagne. Si ce dernier pays n'hésite pas à utiliser des volants migratoires importants, en entrée mais aussi en sortie, comme instrument de régulation macro-économique, la France, elle, semble plus inerte en matière d'immigration : comparativement moins d'importation dans les périodes de pénurie de main-d'œuvre, mais, semble-t-il, moins d'incitation au départ dans les périodes de surplus de main-d'œuvre. Ainsi le flux des départs année par année qui est parfaitement connu en Allemagne n'est pas enregistré en France. On en est donc réduit à comparer les deux pays sur la base des soldes migratoires intercensitaires, mais même une mesure aussi grossière montre sans ambiguïté la plus grande souplesse allemande.

Soldes migratoires quinquennaux en pour mille.

Pays	1970-74	1975-79	1980-84	1985-88
Allemagne	+5.6	+0.4	+0.4	+4.0
France	+2.2	+0.6	+0.6	+0.1

Une question souvent évoquée dans les bilans sur l'immigration est le profit qui serait tiré par les pays récepteurs de la formation reçue par les immigrants dans les pays d'origine (le « coût de reproduction de la force de travail » que les pays récepteurs n'ont pas à payer). Dans le cadre du type d'approche que nous décrivons (bilan d'ensemble et caractère anonyme du travail), un tel gain est inconcevable théoriquement, puisque l'alternative pour le pays récepteur n'est pas entre faire travailler un individu importé ou faire travailler un individu présent, mais entre faire travailler l'individu importé ou ne faire travailler personne. Il n'y a que l'entreprise qui pourrait bénéficier éventuellement d'un tel gain, soit que l'on admette que le salaire reflète le coût de la reproduction de la force de travail⁴³, soit parce que, comme pour l'entreprise l'alternative est entre l'importation et la délocalisation, elle fera de toutes façons appel à une force de travail qui aura été reproduite ailleurs.

L'apport d'immigrés est aussi analysé comme pouvant avoir des effets bénéfiques indépendamment du travail, en augmentant la

⁴³ Ce que rejette l'approche néo-classique, pour laquelle le salaire reflète seulement la productivité marginale du travail.

demande solvable dans l'économie, voire en augmentant les avantages de la densité de population - thème cher aux démographes, qui est alors reformulé de la façon suivante : « nous serons plus nombreux à rembourser la dette publique... » -, ce qui conduit à des avantages de court terme de type plus ou moins inflationniste.

Les approches par la segmentation

Dans cette deuxième série d'approches, le travail est considéré comme segmenté en marchés différents, au sein desquels le salarié ne perçoit pas toujours nécessairement la rémunération de sa productivité marginale. L'exemple le plus courant de rémunération déconnectée de la productivité marginale est celui des carrières salariales ascendantes : on gagnerait en début de carrière moins qu'on ne produit, et en fin de carrière plus qu'on ne produit.

Si les caractéristiques du prestataire de travail sont un élément qui contribue à la fixation de sa rémunération, et si donc le travail *n'est plus anonyme*, il devient possible que l'immigration représente un danger pour les travailleurs locaux, *via* l'employabilité différentielle, et ceci au profit des employeurs locaux.

Ainsi, historiquement, les exemples d'utilisation de main-d'œuvre importée pour casser des statuts ouvriers, statuts acquis le plus souvent en période de croissance et de manque de main-d'œuvre, ne sont pas rares, que la main-d'œuvre soit importée de l'étranger, amenée de la campagne avoisinante ou même provienne de groupes non pleinement socialisés (emploi des orphelins au XIX^{ème} siècle dans les usines ou *workhouses* par exemple). Dans cette problématique du conflit social, l'arbitrage des employeurs en faveur de l'immigration est le plus souvent explicite. En général, cette faveur à la main-d'œuvre étrangère s'accompagne d'un discours sur la nécessaire mobilité-flexibilité de la main-d'œuvre, vertus qui seraient négligées par les travailleurs locaux⁴⁴.

⁴⁴ Dans ce sens, on peut citer l'exemple célèbre de Weber (1964-1905, 39 : 39) soulignant l'effet de rupture de la tradition par la migration : « Il a été établi sans conteste que le simple fait de changer de résidence est un moyen efficace d'intensifier le rendement du travail. La même jeune fille polonaise qui, dans son pays, ne s'est jamais trouvée dans des circonstances qui lui permettent de gagner sa vie et la tirent de sa paresse traditionnelle, semble changer de nature et devient capable d'efforts sans limites lorsqu'elle travaille à l'étranger en qualité d'ouvrière saisonnière. Ceci vaut également pour les ouvriers migrants italiens. Il ne s'agit pas uniquement ici de l'influence

Toujours dans le même contexte de « travail non-anonyme », les travailleurs locaux peuvent tenter dans un second temps de s'appuyer sur la stratification de l'offre de travail pour se mettre à l'abri de la concurrence quantitative du travail importé.

En économie classique, la « discrimination » économique en faveur ou en défaveur de certaines catégories est toujours sous-optimale (la société dans son ensemble serait plus riche sans discrimination) ; de manière sans doute contre-intuitive, l'économie classique affirme aussi que le coût de cette sous-efficacité de la discrimination est supporté par les employeurs (c'est toujours l'agent économique contraint sur le prix qui paye la contrainte), et profite aux travailleurs locaux (qui sont non-discriminés).

Dans le cas de l'immigration, il faut toutefois bien admettre que les employeurs parviennent à faire payer à d'autres catégories le coût de la discrimination, sans quoi ils cesseraient d'avoir recours à l'immigration. De fait, les travailleurs locaux (notamment adultes et masculins) répugnent à travailler au salaire minimum légal, non pas qu'ils soient « trop exigeants », mais simplement parce que le salaire minimum légal n'est une rétribution acceptable que dans le secteur de l'économie présentant la productivité du travail la plus basse. La main-d'œuvre importée, elle, accepte une rétribution au salaire minimum légal, qui est au-dessous de sa productivité marginale dans certains secteurs. Les employeurs affectent donc les salariés locaux aux tâches plus qualifiées et font venir des travailleurs immigrés au salaire minimum pour remplir les autres tâches. Comme le salaire minimum est fixé au niveau le plus bas de productivité de l'économie, tous les secteurs sauf un tirent une rente en rétribuant les immigrés plus bas que leur productivité moyenne. Les immigrés y trouvent leur compte dans la mesure où leur productivité marginale est plus forte dans le pays récepteur que dans le pays d'origine. Dans ce cas de figure, les mains d'œuvre immigrée et locale sont complémentaires.

éducative d'un milieu nouveau plus stimulant - qui joue un rôle évidemment, mais n'est pas décisif - car ce phénomène se produit aussi bien lorsque les tâches sont exactement les mêmes qu'au pays natal (dans l'agriculture par exemple). De plus, l'hébergement dans des casernements pour travailleurs saisonniers, etc., entraîne souvent un abaissement temporaire du niveau de vie qui ne serait pas toléré dans le pays d'origine. Le simple fait de travailler dans un environnement différent de celui qui est habituel brise la tradition, et c'est là le fait « éducatif ». Le développement économique de l'Amérique est le résultat de tels facteurs, est-il nécessaire de le souligner ? Dans l'Antiquité, l'exil des Juifs à Babylone revêt une signification analogue ; la même chose est également vraie pour les Parsis ».

Dans les années 1960 et 1970, la pratique de l'immigration semble proche du cas de figure de la discrimination, avec partage de la « rente » entre les entreprises de certains secteurs de l'économie d'une part et les salariés locaux d'autre part. L'immigration est donc issue du jeu des catégories entre elles, à l'intérieur du pays récepteur : pour pouvoir continuer suivant les mêmes modalités que précédemment, le fonctionnement socioéconomique doit avoir recours à des acteurs cherchés à l'extérieur.

On a vu que cette discrimination fonctionnait principalement parce qu'une partie du salariat était rétribué au salaire minimum légal, fixé au-dessous de la productivité marginale. Il semble en effet qu'il existe un lien entre le niveau du salaire minimum et les flux d'immigration. Le graphique ci-dessous montre l'évolution du salaire minimum légal, rapportée à l'évolution de la richesse nationale (indice base 100 en 1950 du SMIG-SMIC sur l'indice base 100 de la même année du PIB) : les années 1950-1970 se caractérisent par un fléchissement net de la position du salaire minimum dans la richesse nationale (à titre d'exemple, on peut noter que la valeur du SMIG en 1968 est à peine supérieure en francs constants à celle du RMI aujourd'hui). On conçoit qu'il ait été de plus en plus difficile de trouver preneur pour des postes à un tel niveau de salaire, sauf à aller chercher de la main-d'œuvre à l'étranger. En revanche, à partir de 1970 le salaire minimum légal a crû plus vite que la richesse nationale, ce qui a incité certains secteurs à proposer des rémunérations minimales égales à celles du marché (productivité marginale). L'économie a donc eu progressivement moins recours à l'importation de main-d'œuvre.

Cependant, que l'augmentation du salaire minimum légal ait contribué à diminuer l'immigration et que, dans la grande industrie, la présence d'une main-d'œuvre étrangère ait permis aux salariés nationaux de protéger leur position en termes relatifs, ne doit pas cependant laisser croire que tel ait été le cas dans toute l'économie.

En fait, ce modèle ne fonctionne bien que dans le secteur des Biens Intermédiaires (BI), qui à la fois est fortement capitalisé et régulé et a fortement recours au travail immigré. On peut penser, compte tenu de la relation positive entre immobilisation par tête et productivité marginale, que l'immigré payé au SMIC dans le secteur des BI est nettement exploité. On peut alors interpréter la rente des employeurs de ce secteur comme la rémunération de l'investissement qu'ils ont effectué sur place, et, dans ce cas, affirmer un effet positif de l'immigration sur l'intensité capitalistique.

Dans les autres secteurs, la rente tirée par les employeurs de l'existence d'une catégorie employable au salaire minimum n'est pas nécessairement une juste rétribution de l'investissement réalisé sur place⁴⁵. Les données françaises montrent, pour la période 1970-1980, un lien négatif entre la présence d'étrangers dans la main-d'œuvre d'un secteur et les indices de capitalisation (taux d'immobilisation par tête, taux d'investissement). Ces mêmes données montrent aussi que les secteurs fortement employeurs de main-d'œuvre immigrée étaient aussi les secteurs les plus aptes à utiliser la main-d'œuvre comme moyen d'ajustement conjoncturel : on trouve ainsi un lien négatif entre le poids statistique des étrangers et la hausse des effectifs après 1974, mais un lien positif entre le poids des étrangers et les gains de productivité. Loin de rétribuer un investissement fait sur place et consommant du travail au salaire minimum, le recours à l'immigration semblait ici servir d'outil de pression sur la main-d'œuvre locale, pour la « flexibiliser ».

L'immigration joua donc un rôle ambigu pour les salariés locaux dans les années 1970 : elle leur permettait d'accéder aux postes qualifiés dans la grande industrie, mais faisait peser sur eux une menace en les contraignant à accepter la flexibilité dans les autres secteurs.

Cependant, chaque secteur conserve, dans chaque pays, sa marge de manœuvre : le BTP français, peu capitalistique, consomme en effet beaucoup de main-d'œuvre immigrée (trois fois plus d'étrangers parmi les ouvriers du BTP que parmi les ouvriers tous secteurs confondus) et distribue de bas salaires (eu égard à ses qualifications, sa féminisation, sa concentration et ses charges de capital), mais son équivalent allemand consomme nettement moins de main-d'œuvre étrangère (1,7 fois plus que la moyenne des secteurs) et distribue de hauts salaires.

⁴⁵ Il ne semble pas exister d'étude nationale traitant de ce sujet, mais on peut mettre en relation les données sur le poids des étrangers dans les différents secteurs de l'économie avec les données sur le fonctionnement économique de ces secteurs (immobilisation par tête, investissement sur valeur ajoutée, gains de productivité, ajustement d'effectifs). De telles mises en relation sont délicates, car les données sont issues de sources différentes, souvent peu compatibles : enquêtes auprès des ménages (Enquête Emploi) pour le poids des étrangers dans les différents secteurs, enquêtes auprès des entreprises pour les caractéristiques des secteurs. On peut, en trouvant le plus grand diviseur commun, proposer cette mise en relation pour les cinq secteurs suivants : Biens Intermédiaires (BI), Biens d'Équipement (BE), Biens de Consommation (BC), Transports (T) et Industries Agro-Alimentaires (IAA). Le poids des étrangers dans chaque secteur est issu du Recensement de la Population de 1982 (repris dans INSEE, 1994).

Depuis les années 1980, on s'oriente vers un traitement « sans discrimination » de l'immigration, ce qui se traduit par un déplacement de la rente vers les employeurs. L'élément principal justifiant l'émergence sectorielle de niches d'employabilité immigrées est l'idée que l'immigration abaisserait les coûts de transaction du travail⁴⁶. Cette approche concerne surtout les immigrations dans les services (hôtellerie, restauration).

Il est dès lors intéressant de constater que, en Allemagne et en France, le travail des étrangers, s'il est toujours un travail d'ouvriers en termes de classifications (à 75%) est aujourd'hui exercé de plus en plus dans les services marchands et non dans l'industrie. En Allemagne, l'hôtellerie fait travailler 30% d'étrangers. En France, 27% des étrangers travaillent dans les services (contre seulement 13% en 1979).

De même, le travail étranger concerne de moins en moins de grandes structures, comme le montre le tableau ci-dessous.

*Poids des étrangers
selon la taille de l'établissement rapporté à la moyenne*

Taille	10 à 49	50 à 199	200 à 499	500 et +
Date				
1976	0.80	1.04	1.03	1.10
1979	0.86	1.02	1.05	1.10
1982	0.91	1.08	1.05	0.99

Source: Enquête sur la structure des salaires, 1986, repris dans INSEE (1994), p. 75.

Il est évidemment symptomatique que cette évolution coïncide avec la croissance de l'immigration familiale à partir des années

⁴⁶ Waldinger (1996) montre ainsi que les employeurs californiens sont très sensibles au caractère *family-oriented* des immigrants mexicains. L'intérêt premier est qu'on peut ainsi confier le soin d'effectuer les recrutements à la main-d'œuvre sur place, ce qui permet d'économiser les coûts de transaction ; de la même manière, un recrutement sur une base de réseau ethnique permet de limiter les coûts de discipline, celle-ci étant assurée par les travailleurs déjà sur place. On retrouve ainsi les avantages du travail en famille qui avait été expérimenté par l'industrie européenne au XIXème siècle : l'employeur faisait appel à un père de famille qui recrutait ensuite dans son réseau de parenté. Le prix à payer est évidemment l'exclusivité du recrutement, c'est-à-dire l'impossibilité relative de recruter dans plusieurs communautés simultanément.

1980. Dans ce contexte, l'immigration est une gêne pour les franges les moins qualifiées du travail local dans les services, qui se voient exclues de l'employabilité.

11. LES OBJECTIFS SOCIOPOLITIQUES DU RECOURS A L'IMMIGRATION

Patrick Hunout

La *Sozialökonomik* (sociologie économique), suivant l'expression de Schumpeter (1926), est l'une des approches qui peuvent nous renseigner de la façon la plus intéressante sur les raisons pour lesquelles les pays occidentaux ont eu et ont encore recours à l'immigration.

Nam a émis l'hypothèse, à propos de l'immigration américaine, que les niveaux de statut des groupes nationaux qui immigrèrent d'abord « aux Etats-Unis » (*ancienne* immigration) sont tendanciellement plus élevés que les niveaux de statut des groupes qui sont venus plus tard (*nouvelle* immigration). Ses résultats confirment cette hypothèse, à condition de différencier l'analyse par groupe national. Nam conclut par une interrogation : « Si les Noirs comme les groupes de nationalité européens continuent à élever leur niveau de statut comme ils le font actuellement, les Mexicains et les Porto-Ricains peuvent-ils rester loin en arrière ? Ce *trend* probable soulève la question de la source du personnel non-qualifié dans notre société dans les années qui viennent. Si tous les groupes sont mobiles, qui remplira les positions à bas statut dans les années futures ? Il y a plusieurs réponses possibles. Premièrement, la mobilité de certains groupes peut être retardée par besoin de travailleurs à bas statut. Deuxièmement, les autres groupes peuvent être déplacés vers des positions plus basses par des groupes plus mobiles. Troisièmement, les portes du pays peuvent être réouvertes à des immigrants à bas statut » (Nam 1980, 197 : 197).

Ces conclusions sont, à condition de les prendre au second degré, à la fois pertinentes et profondes. De fait, depuis le début des années 1980, les trois stratégies ont été utilisées simultanément par le pouvoir américain. Les deux premières se réfèrent à la césure de la classe moyenne qui est pour une large part à l'origine du renouveau conjoncturel de l'économie américaine dans les années 1990⁴⁷. La troisième est la stratégie

⁴⁷ Daniel Bell a analysé comment la société américaine s'est restratifiée elle-même en de « nouvelles classes » comme résultat de la scission de la classe moyenne. Il est vraisemblable que le même processus est en route dans les pays européens (MENDRAS et COLE 1991, 47 : 47, HUNOUT et ZILTENER 1997),

migratoire qui permet de reconstituer un prolétariat flexible à bas salaires, ceci à bon compte, c'est-à-dire rapidement et sans conflits sociaux majeurs dans l'immédiat. La mobilité géographique, couplée à la flexibilité salariale des migrants, a en effet été en particulier soulignée par Sassken (1995, 92 : 92). Si l'on reprend le modèle des échelles de statuts, cette stratégie est compatible avec une stratégie générale de maintien d'une structure de classe constante, ce qui permet, sur le plan sociologique, de ne pas modifier les rapports entre classes sociales (maintien de la hiérarchie sociale, des modes de gouvernement et des modes de commandement antérieurs) et, sur le plan économique, de mettre en œuvre un accroissement de la profitabilité du capital basé sur la réduction des coûts et la minimisation de l'investissement. L'avantage stratégique supplémentaire de ce prolétariat est qu'il est ethnicisé, et ne dispose pas dès lors du sentiment d'appartenir à un tout qui lui permettrait de se réclamer d'une « justice » propre au contrat social local.

Dans le cas de la France, le chef de l'Etat français reconnu en 1963 que « l'immigration est un moyen de créer une certaine détente sur le marché du travail et de résister à la pression sociale ». Mais c'est surtout dans le cas allemand que l'effet salarial de l'immigration a été démontré par De New et Zimmerman (1994). De New et Zimmermann ont étudié, sur la base d'un vaste échantillon, les salaires des ouvriers allemands et des ouvriers étrangers : ils ont trouvé que l'immigration affecte négativement la moyenne ouvrière générale. Les ouvriers allemands ayant 20 ans d'expérience ou plus n'étaient pas affectés significativement en tant que groupe par l'accroissement de l'immigration, mais les ouvriers allemands faiblement expérimentés subissaient une substantielle pression à la baisse sur leurs salaires. La main-d'œuvre étrangère apparaissait donc comme une main-d'œuvre substitutive déprimant les salaires ouvriers (que ce soit pour les Allemands ou pour les immigrés eux-mêmes), ceci particulièrement dans les segments les plus volatiles du marché (travailleurs inexpérimentés) et les industries de main-d'œuvre (bâtiment, biens intermédiaires). En moyenne, pour tous les ouvriers, allemands ou immigrés, un accroissement de 1% du nombre d'étrangers impliquait une diminution de 6,4% du salaire horaire.

comme le montre l'évolution générale vers l'accroissement de l'écart des revenus ainsi qu'au Japon (KOSAKA 1994). Le déclin de la classe moyenne américaine a fait l'objet d'une abondante recherche (MILNER 1968, EISENSTADT 1987, BOYLE 1989, EHRENREICH 1989, QUIRK 1992, STROBEL 1993).

Des résultats analogues ont été établis aux Etats-Unis par Altonji (1991), qui a montré que les gains hebdomadaires des Américains les moins qualifiés (y compris les Afro-américains et les femmes) étaient diminués de 1,2% du fait de l'immigration⁴⁸.

Les interactions entre l'immigration et la structure de classe apparaissent clairement à propos de l'immigration italienne en France à la fin du XIX^{ème} siècle et dans l'entre-deux-guerres. L'un des enjeux dès cette époque est la « malléabilité » de cette main-d'œuvre. Une malléabilité dont le premier effet est salarial : à Marseille, les Italiens reçoivent un salaire faible, de 3 à 5 francs par jour en moyenne ; ce qui, dans une ville qui, en 1881, compte déjà 60.000 Italiens, soit 1 Marseillais sur 6, comporte un effet de structure considérable sur la masse salariale globale. Le second effet est le renforcement de la soumission à l'autorité patronale. Ainsi, lors de l'enquête parlementaire de 1884, l'ouvrier Baile, représentant de la Chambre Syndicale des Carreleurs, exprima dans sa déposition devant la Commission les réactions des ouvriers français : « ce qui caractérise l'ouvrier italien, déclara-t-il, c'est qu'il est plus souple, plus malléable ; on lui fait faire tout ce qu'on veut, il baisse le dos et tend la joue pour recevoir un autre soufflet. Au point de vue du christianisme, c'est peut-être beau ; mais comme homme, je trouve cela révoltant. Il n'y a pas, chez ces ouvriers, de dignité personnelle ; ils endurent tout, si on leur dit de rentrer à la cloche, ils courbent la tête et obéissent » (cité in : Milza 1993, 103 :103).

Mais, dans le contexte de l'époque, le caractère essentiellement ouvrier de cette immigration et la stratification de la société en classes favorisaient paradoxalement l'insertion des immigrants italiens.

Ainsi, alors que l'immigration italienne en France est généralement présentée par le discours politique comme une « réussite » de l'assimilationnisme ethnoculturel d'Etat, Milza (1993) relativise « l'impression d'intégration facile donnée par des rapports officiels » comme celui de l'Institut National d'Etudes Démographiques (Girard et Stoetzel 1953-1954). Il rappelle qu'en

⁴⁸ Plus globalement, Steinmann (1994) a essayé de discerner l'impact de l'immigration sur le revenu des Allemands. Il conclut que, si les Allemands devraient, théoriquement, bénéficier de l'immigration à long terme, à court terme ils en pâtissent, du fait du nécessaire coût d'investissement (coût d'intégration). C'est seulement si les immigrants réussissent sur le marché du travail qu'ils pourront être un facteur économique positif pour l'Allemagne. Or il semble évident que les positions des étrangers sur le marché du travail sont devenues plus difficiles après la réunification et qu'ils sont en partie remplacés par des migrants venus de l'Allemagne de l'Est (pour le monde anglo-saxon, voir les analyses de Simon 1989).

réalité cette immigration avait concentré sur elle des réactions hostiles très vives⁴⁹. « Il importe donc bien de relativiser et d'historiciser l'idée d'un cousinage latin qui aurait favorisé, d'entrée de jeu, l'assimilation des populations originaires pour la plupart des provinces septentrionales de l'Italie (...) ; ainsi, ce qui nous paraît proche aujourd'hui, par comparaison avec des groupes venus d'horizons et d'espaces culturels plus lointains, ne l'a pas toujours été ou ne l'a été que pour une fraction de chaque communauté. L'insertion des Italiens a été moins rapide qu'on ne le pense généralement et elle ne s'est pas faite sans heurts et sans épisodes répressifs ; de plus, la fraction de la population immigrée qui s'est trouvée en fin de parcours absorbée par le pays d'accueil, ne représente qu'une minorité »⁵⁰.

En réalité, la fusion entre les ouvriers italiens et les autres s'effectua par le biais décisif du mouvement syndical : les Italiens furent en effet très nombreux à militer dans les rangs du syndicalisme français. Ainsi, c'est à travers des organisations de classe - et qui se déclaraient telles -, grâce à la capacité de celles-ci à créer ou faire jouer des solidarités orientées de façon revendicative, que s'opéra une fusion progressive avec la classe ouvrière française, ses intérêts, ses aspirations et ses représentations (Milza 1993)⁵¹.

⁴⁹ Michelle Perrot a relevé que, dans les années 1867-1893, 89 incidents xénophobes eurent lieu, parmi lesquels 67 opposèrent des Italiens et des Français (PERROT 1974, 170 : 170).

⁵⁰ On peut estimer à 3,5 millions l'effectif d'immigrants transalpins qui ont pris entre 1870 et 1940 le chemin de la France. Mais, sur ce total, le nombre de ceux qui ont fait souche ne dépasse guère 1.200.000 ou 1.300.000 personnes : chiffre considérable si on le compare à celui des autres nationalités, inférieur cependant à celui des retours. Autrement dit, le *melting pot* français a laissé de côté des centaines de milliers de migrants temporaires dont il n'est pas certain que tous auraient pu s'intégrer aussi facilement à la société française que ceux qui, pour une raison ou pour une autre, sont en définitive restés (MILZA 1993, 323 : 323).

⁵¹ Le Parti communiste français a pu être également considéré comme un agent stabilisateur, un organe parlant de façon qualifiée au nom des moins qualifiés (ce en quoi il reflétait la dualité du prolétariat français : l'ancien prolétariat, qualifié et fier de son identité professionnelle, et le nouveau prolétariat, peu qualifié et dévalorisé (MENDRAS et COLE 1991)). Dans la période récente, certains auteurs ont noté que le Parti Communiste Français, dans les années 1930, avait bénéficié de l'apport d'élites issues de la classe ouvrière elle-même ou de milieux populaires - ouvriers professionnels très qualifiés, instituteurs - qui assuraient l'encadrement des fractions les moins évoluées et les moins stables de la classe ouvrière : OS, chômeurs, immigrés de l'extérieur (COURTOIS et KEPEL 1988 , 37 : 37).

Le fait, pour certains groupes, de se situer à l'intérieur de la structure de classe peut donc atténuer l'effet des différences ethnoculturelles, et ce d'autant plus que la stratification en classes et les identités de classe sont fortes : la « conscience de classe » prend alors le pas sur la « conscience ethnique ». Ainsi, dans le cas de la Grande-Bretagne, Todd estime que la différenciation raciale ou ethnique fonctionne mal et ne débouche pas sur une ségrégation de long terme à cause de la concurrence implicite du différentialisme de classe : « les classes sociales sont en Angleterre de quasi-groupes ethniques dont certains sont suffisamment éloignés culturellement des strates moyennes dominantes pour ne pas prendre leur pureté raciale trop au sérieux (...) ces différences de classe, solidifiées dans les mœurs avant que ne commence le contact avec les populations non-européennes, la préservent d'une organisation raciale stable » (Todd 1994, 134 :134). De même, Daye estime, à propos des Noirs des classes moyennes au Royaume-Uni, qu'« il est possible que, si l'écart relativement petit entre la majorité de la population noire et la petite minorité des Noirs des classes moyennes en Grande-Bretagne s'élargit (...), nous commençons à assister au développement de fractions de classe à l'intérieur de la population noire » (Daye 1994, 287 : 287).

Il en va autrement quand le système de classes est modifié en profondeur et que l'immigration est utilisée par la classe dirigeante comme une stratégie pour restaurer et pérenniser à long terme l'ancienne structure de la société.

Ainsi, la société française était encore au début du XX^{ème} siècle divisée en quatre grands groupes sociaux fortement cloisonnés et dont chacun avait ses caractéristiques particulières : les paysans, la bourgeoisie, le prolétariat et la classe moyenne. Les paysans représentaient le groupe numériquement le plus important, mais ils étaient eux-mêmes divisés en communautés locales indépendantes innombrables et, pour cette raison, demeuraient relativement isolés du reste de la société. La bourgeoisie jouait un rôle dirigeant et disposait de revenus fondés sur le patrimoine, ce qui lui permettait souvent une existence rentière. La classe ouvrière, à l'inverse, vivait dans une insécurité totale. Entre ces deux groupes majeurs, les classes moyennes, composées de boutiquiers, d'artisans et de petits employés, étaient faibles en nombre et tiraillées entre leurs origines populaires paysannes et leurs ambitions bourgeoises (Mendras et Cole 1991, 15 : 15). Cette société était donc caractérisée par une forte distance de la base au sommet et par l'absence relative de niveaux intermédiaires. Sur le plan politique, un Etat central fort était cohérent avec

cette forte distance sociale ainsi qu'avec la dissémination et l'individualisme paysans. Le Second Empire et la Troisième République s'appuyèrent donc sur le paysannat comme classe centrale, ce qui était accompagné sinon motivé par la crainte de la révolution à Paris ; par ailleurs, il leur fallait abondance de paysans pour l'armée (Mendras et Cole 1991, 16 : 16).

Dans l'évolution ultérieure de la société, on assista à la disparition des paysans, à la diffusion de la culture bourgeoise, à la disparition de la culture populaire, et à l'essor d'une classe moyenne composée de cadres et d'indépendants.

Dans les années 1950, il y eut en effet un exode rural massif qui marquait la fin de l'agriculture autarcique et l'entrée dans l'économie de marché. A la suite des transformations du paysannat, il y eut superposition de deux formes de prolétariat - l'ancien prolétariat qualifié et le nouveau prolétariat non qualifié -, puis disparition progressive du prolétariat industriel lui-même : ainsi, Mendras et Cole énoncent que le prolétariat de Marx aura duré seulement deux générations en France (Mendras et Cole 1991, 25 : 25).

Mais le trait le plus marquant de la transformation du système de classes à partir du milieu du XX^{ème} siècle fut l'essor de la classe moyenne. La sociologie de Simmel a montré, en son temps, comment la classe moyenne devenait une classe à part, avec sa propre identité lui donnant un rôle d'arbitre entre les classes dirigeantes et populaires. Le développement de cette nouvelle *middle class* aurait normalement impliqué une rénovation et même un bouleversement sans précédent des méthodes de commandement et de direction du pays et des organisations. Ceci ne fut cependant le cas que partiellement.

Alors que cette nouvelle *middle class* s'était développée aux Etats-Unis dans les années 1920 et 1930, elle ne prit son essor en France que tardivement, dans les années 1960 à 1980⁵². La promotion des éléments venus des milieux populaires et de la petite bourgeoisie vers la nouvelle classe moyenne ne fut acquise qu'en recourant à une immigration massive, qui permit de remplir les « postes à bas statut » laissés intacts par les politiques d'organisation du travail et de salaires, ceci dans les années 1950 et 1970. La catégorie des « cadres », bien qu'elle se fut développée comme centrale dans la constellation du système de classe, souffrait d'un problème d'identité dû au caractère récent de son apparition et à l'ambiguïté de son rôle entre patrons et exécutants. Le système de formation des

⁵² Voir aussi EARLE (1991) sur la création de la classe moyenne britannique.

« élites » assurait une spécialisation rigide entre « cadres moyens » et « cadres dirigeants » (Crozier 1970), pipant ainsi les dés de la promotion de la nouvelle classe moyenne. La position de la classe moyenne restait ainsi structurellement fragile.

A partir des années 1980, on assista au développement de symptômes de restratification de la société (Castles et Godula 1985, Butler et Savage 1995) : accroissement de l'écart des revenus, blocage de la mobilité sociale, développement d'un chômage de masse, fermeture renouvelée de l'« élite » dirigeante⁵³. C'est dans cette période que se développa l'immigration familiale. L'immigration de ce type ne concerne plus le seul monde de la production, elle n'affecte plus seulement l'évolution des structures salariales ou hiérarchiques à court terme ; elle entre sur le théâtre de la société dans son ensemble, et influe désormais sur la structure de classe globale à long terme, dont elle favorise l'allongement. La reconstitution sous une autre forme de la classe prolétarienne s'accompagne de modalités nouvelles de désagrégation sociale⁵⁴, tandis que les efforts gigantesques d'éducation, de promotion socioprofessionnelle et de développement humain et économique qui avaient été réalisés, non sans peine et non sans limites, par les milieux populaires d'origine française, sont à recommencer. A son tour, l'allongement de la structure sociale affaiblit la classe moyenne, car, contrairement à ce qui s'était passé dans un premier temps, il renforce la tendance centrifuge à sa dislocation en tant que classe et contribue à bloquer sa mobilité ascensionnelle (Eisenstadt 1987, Boyle 1989, Ehrenreich 1989, Quirk 1992, Strobel 1993). On peut donc émettre l'hypothèse d'une stratégie régressive du pouvoir économique et politique.

Comprendre le système de classes d'une société est de la plus haute importance pour appréhender les enjeux, les racines et les processus du phénomène de l'immigration, ceci en raison de la signification de ce dernier pour l'organisation, la structuration et

⁵³ L'accès à l'« élite » dirigeante était plus fermé socialement à la fin des années 1980 qu'il ne l'était dix ans auparavant ; ses membres étaient recrutés de façon prépondérante dans les strates les plus privilégiées à l'intérieur de la société, ce qui reflétait, sans aucun doute, le fait que l'« élite » dirigeante s'était arrêtée de grandir en taille et qu'elle fermait ses rangs aux nouveaux venus (MENDRAS et COLE 1991, 35 : 35 ; voir aussi MARWICK 1986a).

⁵⁴ Moore, Simms et Betsey (1986) ont noté que les handicaps économiques et sociaux tendent à être associés et à produire un effet multiplicatif (MOORE et al. 1986, 139 : 139). Certains auteurs ont pu parler du « retour des classes dangereuses » (DUPREZ 1993), par référence aux « classes laborieuses, classes dangereuses » du XIX^e siècle (CHEVALIER 1958).

la pérennité du système de classes lui-même. Tel est également le cas lorsque le recours à l'immigration est motivé par des doctrines de type populationniste : les classes populaires ont en effet toujours été plus fécondes que les classes moyennes ou supérieures (Noiriel 1992, 52 : 52, Moore, Simms et Betsey 1986) ; cette relation entre statut de classe inférieur et fécondité accrue peut être renforcée par le statut de minorité ethnique (Halli 1987). L'intervention de l'immigration apparaît ainsi indissolublement liée aux rapports entre classes sociales et aux stratégies de la lutte que ces dernières se livrent entre elles.

12. NATALISME ET POPULATIONNISME EN FRANCE : REMANENCE ET TRANSITIONS DES DOCTRINES

Hervé Le Bras

Ce n'est pas parce que la natalité s'affaiblit qu'on fait appel à des étrangers pour peupler le pays, ni parce qu'elle s'accroît qu'on ferme les frontières. Les relations entre les deux questions dépendent de configurations idéologiques, politiques et économiques beaucoup plus vastes auxquelles elles se raccrochent. L'une et l'autre touchent par exemple à la question du nationalisme, à celle de l'homogénéité du territoire, à celle de la place de la main-d'œuvre dans l'économie. Pour autant, on ne peut pas non plus considérer que le natalisme et l'attitude vis-à-vis de l'immigration sont la simple conséquence de ces configurations. Leur degré d'autonomie et de dépendance rappelle plutôt l'image d'une bille sur un plan : tant que l'on incline peu le plan, la bille demeure en place, mais à partir d'un certain angle du plan avec l'horizontale, la bille se met à rouler de plus en plus vite, tombe et retrouve une nouvelle position stable. Il existe ainsi quelques moments privilégiés et quelques auteurs précieux qui marquent les points de basculement et déclenchent les transitions cruciales. On examinera ici trois transitions de ce type : d'abord le retournement du malthusianisme au natalisme dans la France des années 1890, puis l'installation des idées biologiques en démographie sous l'Occupation, enfin le passage de la notion d'immigré à celle d'étranger vers 1980. Ces trois périodes seront étudiées en France, car, si un nationalisme généralisé a gagné toute l'Europe à la fin du XIX^{ème} siècle, ses répercussions sur les opinions natalistes ont été filtrées par les contextes nationaux particuliers. Malgré ces limitations géographiques et temporelles, le sujet reste encore très vaste, ce qui nous forcera à le parcourir *rather sketchy* comme l'on dit outre-Manche.

Du malthusianisme au natalisme dans la France des années 1890

Jusqu'à la fin du second Empire, la doctrine malthusienne domine largement les idées en matière de population (Charbit 1981), en France comme dans la plupart des pays européens. Les

économistes y trouvent une justification à l'épargne, à l'extinction du paupérisme, et au « bon ordre des familles » (Adler 1983). Les gouvernements les suivent plus ou moins vigoureusement, celui de Bavière exigeant une fortune minimale pour pouvoir se marier, celui de Louis-Napoléon se contentant de faire distribuer par ses préfets des prix de tempérance aux femmes du peuple qui espacent leurs maternités. Dans les années 1860, quelques inquiétudes se font jour, par exemple chez des historiens comme Prevost-Paradol (Armengaud 1975). Le thème du cycle des civilisations refait surface sous l'influence croissante de l'évolutionnisme (Spencer plus que Darwin).

On attribue souvent à la guerre de 1870 la rupture avec le malthusianisme. La défaite française aurait révélé la faible natalité des Français en comparaison de celle des Allemands. Mais cette reconstruction est inexacte. Tout au plus, la victoire allemande suscite-t-elle un sentiment de culpabilité qui cherche un exutoire. Toulemonde en 1872 et 1873 sera le premier à mettre en cause la démographie, en accusant les pratiques contraceptives, non pas d'avoir diminué la natalité, mais d'avoir entraîné les Français sur la pente de la jouissance et suscité un châtiment divin. Simultanément, le thème spencerien de la stérilité accompagnant l'individualisation de la société gagne du terrain. Le traité d'économie agricole de l'académicien J. Garnier permet de suivre le retournement des idées sur la population. Il montre l'apparition de l'inquiétude et sa formulation de plus en plus explicite tout en restant dans un cadre malthusien (Huss 1980). A l'autre bout de cette évolution, *La question de la population* de P. Leroy-Beaulieu (1913) donne la mesure des regrets pour le malthusianisme d'un ancien disciple de la prudence qui associe encore faible fécondité à civilisation et ne souhaite pas développer l'aventure coloniale. Entre Toulemonde et Leroy-Beaulieu, le courant nataliste est apparu et la question des étrangers a pris de l'ampleur.

Ainsi, en 1896, J. Bertillon (1897) fonde l'Alliance Nationale pour l'Accroissement de la Population Française regroupant des natalistes qui se sont manifestés à partir de 1875 dans divers domaines (par exemple E. Levasseur en géographie). Les sociétaires présentent quelques particularités intéressantes. Ce sont très majoritairement des républicains, parfois conservateurs comme De Foville, mais le plus souvent « acquis au Progrès » comme E. Cheysson, A. Neymark ou le directeur de la Statistique Générale de la France, L. March. L'opinion radicale est, elle aussi, représentée avec Emile Zola. Ces républicains sont nationalistes. Ils craignent la puissance allemande. La question militaire a

toujours la *priorité* dans leur argumentaire avec le nombre comparé de conscrits en France et en Allemagne. Ils sont aussi rationalistes et utilisent largement les statistiques et les raisonnements économiques. Avec Bertillon, l'hygiène sociale et les médecins pastoriens tendent cependant à remplacer les économistes dans les premiers rôles. La crainte de la dépopulation donne au natalisme des premiers temps une coloration égalitaire : toutes les naissances sont à encourager, dans le mariage comme au dehors. Bertillon conteste, par exemple, que les divorces puissent abaisser la natalité. Il soutiendra les débuts de la Protection Maternelle et Infantile (Rollet-Echalier 1990). *A contrario*, le natalisme se distingue alors nettement du familialisme et du darwinisme social. Le premier, animé par exemple par la ligue de P. Bureau (Ronsin 1980) est plus catholique, donc moins tourné vers la fécondité que vers la vertu, et encore suspect aux yeux des républicains en ce temps de difficile *aggiornamento*. Le second, regroupé autour de la société d'anthropologie et des darwinistes sociaux comme Vacher de Lapouge, a peu d'impact à cause de son élitisme : à un peuple qui estime manquer d'enfants, il était en effet difficile de soutenir que les pauvres font trop d'enfants et qu'il faut les en dissuader ; plus profondément, une France qui est en train de s'unifier et de transformer ses paysans en Français - selon un titre de E. Weber - ne peut encourager les séparatismes ethnicisants de ce courant ni ses classements raciaux en *Homo Pyrenaeus*, *Homo Arvensis* ou *Homo Dolichocephalus*. Enfin, le premier natalisme place une grande confiance dans le volontarisme d'Etat et refuse le fatalisme des cycles inéluctables des civilisations.

La « question des étrangers » semble prendre plus d'importance à chaque progression vers le suffrage universel. Pour la première fois, la question de la nationalité est posée au recensement de 1831, donc après l'établissement d'une royauté bourgeoise. Pour la première fois des tableaux ventilant les étrangers par département et par origine sont publiés dans le recensement de 1851, après la Seconde République et les premiers votes au suffrage universel masculin. Nouveau regain de l'attention portée aux étrangers avec les lois de la nationalité en 1886 et l'étude spéciale menée à l'occasion du recensement de 1891, donc à un moment où la République s'était affermie. Ce parallélisme entre développement de l'électivité des dirigeants et volonté de mieux cerner la population étrangère, souvent noté (Noiriel 1988a), tient au fait que sous la Restauration, les étrangers ne participaient pas plus que les pauvres à la conduite de la

société; à mesure que la base du suffrage s'élargit, les pauvres sont intégrés à la vie politique, mais non les étrangers. A partir de la fondation de l'Alliance, seront couplées à travers le thème de l'invasion et de la colonisation de la France (Le Bras 1993), la question de la natalité française et celle des étrangers, désormais catégorisés de façon bien séparée.

Le thème de l'invasion doit sans doute son éveil et son succès à la faible fécondité de la France qui durant trois années de la fin du XIX^{ème} siècle aura un solde négatif, ce qui la mettra dans la même situation que les « populations indigènes » des Empires coloniaux, dont on assurait qu'elles étaient objet de colonisation du fait de leur déclin démographique, alors que les populations blanches à forte croissance démographique étaient obligées de chercher de nouveaux territoires. Des livres comme ceux du faux docteur Rommel (1886) prédisent alors une invasion allemande par suite d'une différence de pression démographique : il se produira « un courant d'air vulgairement nommé invasion » affirment-ils. Les publications de l'Alliance répandent la crainte de l'expansion démographique des peuples immédiatement voisins : déjà installés en colonies denses sur le sol français, à proximité de leur patrie d'origine, ils soutiendront cette dernière le moment venu, si ce n'est immédiatement, en y demandant leur rattachement. Les naturalisés ne sont pas considérés par Bertillon comme « sûrs ». Dans son ouvrage de 1911, il les qualifiera de « faux-nez français », prêts à trahir le moment venu en préférant l'« appel du sang » à celui du sol (Bertillon 1911).

Une telle crainte du démembrement de la nation française correspond bien aux théories géographiques les plus répandues de l'époque, particulièrement l'anthropogéographie de F. Ratzel où les frontières sont comparées à des membranes vivantes capables de changer de place en fonction des dynamismes démographiques et économiques de longue durée (Raffestin 1996). L'avant-dernier roman d'E. Zola, *Fécondité* (1899), développe surtout une logique générale de l'invasion : ceux qui sont les plus féconds prennent la terre, les richesses et les positions de ceux qui ont peu d'enfants. Mais il n'est pas foncièrement nationaliste, hésitant entre la préférence donnée à la « population du monde » et la « population de la France ».

La connexion entre « natalité » et « nation » s'opère plutôt lors de l'installation du régime républicain. Pour beaucoup de Français privés de symboles vivants de leur pays qu'étaient les Rois et Empereurs, « la population française » vient à représenter « la France » (Le Bras 1987). On se soucie alors de sa santé comme de celle d'un monarque. Les bulletins du médecin royal sont en

l'occurrence remplacés par les situations démographiques (la fécondité étant symbole de santé). A l'instar du culte du Roi, celui de la population doit être célébré de façon unanime. Dans le « corps » de la population, tous les Français s'unissent. Les seuls Français à ne pas être concernés par cette fusion sont les pacifistes (Ronsin 1980) et les néomalthusiens, qui seront persécutés (le mot n'est pas trop fort) par les ligues de moralité et par l'Alliance.

Biologie et démographie dans l'entre-deux-guerres et sous l'Occupation

Jusqu'à la Première Guerre mondiale, on a continué à croire à une version dégradée de la théorie des climats selon laquelle les individus élevés avec la matière d'un certain sol et habitués à une certaine chaleur et humidité ne pouvaient subsister quand on les transposait sous d'autres latitudes. Les fortes mortalités des colons européens aux Tropiques ou aux Antilles le confirmaient de même que la quasi-absence de Noirs, de Jaunes ou d'Indiens en Europe. Avec la guerre, cette représentation fut battue en brèche. Des millions d'indigènes avaient été recrutés dans les colonies pour fournir des troupes et de la main-d'œuvre à l'arrière. Ils n'avaient pas subi de pertes plus lourdes que les nationaux. Même si la plupart de ces troupes avaient été renvoyées dans leur pays à la fin des hostilités, on en avait retenu que les hommes s'adaptent aux différents sols et climats mieux qu'on ne l'imaginait. L'explication par le climat et par le sol ne tenait plus, il fallait trouver une autre raison à la supériorité de certaines populations dans certains lieux.

L'explication biologique a alors gagné progressivement du crédit. Elle s'est greffée sur un eugénisme qui avait gardé jusqu'alors une tonalité « positive », c'est-à-dire privilégiant l'accroissement des catégories supérieures de la population, par opposition à un eugénisme « négatif » visant à contrôler le nombre dans les catégories inférieures (on date souvent de 1911 le début de la seconde forme, voir Le Bras 1981). Curieusement, les progrès de la génétique vont en effet mettre la biologie au cœur de l'explication des différences de comportement entre les populations du monde. De 1920 à 1930, on voit apparaître chez les plus grands scientifiques de l'époque des explications de ce type : C. Gini et sa théorie de la parabole des civilisations, R. Fisher et sa théorie de la reproduction de la stérilité, R. Pearl et ses courbes de croissance logistiques, A.J. Lotka et sa théorie des populations stables. Tous ces auteurs adoptent le point de vue de

la biologie darwinienne pour la fécondité en la mesurant par un taux brut ou net de reproduction. Dans le même esprit, les analogies avec les populations animales se multiplient notamment chez des fondateurs de l'écologie scientifique comme Gause. En géopolitique, avec Haushöfer, les théories de l'espace vital s'imposent, à l'aide d'exemples tirés justement des populations animales telle celle des goélands de l'île de Lajan (Raffestin 1996).

L'apparition d'une théorie du vieillissement des populations donne une autre preuve de l'influence de la biologie en démographie. On passe ainsi d'une théorie du cycle des sociétés (le déclin de la civilisation entraîne la baisse de la fécondité qui entraîne le vieillissement de population) à une théorie du vieillissement (faible fécondité entraîne vieillissement de la population qui entraîne déclin de la société). Les premières traces de cette commutation des causes apparaissent en 1926 avec un article de F. Boverat dans *Vitalité française* (autre terme biologique), la revue de l'Alliance. Elles s'intensifient notamment dans des caricatures représentant une France vieille par rapport aux jeunes puissances de l'Axe. Elles se dégagent en contraste de l'apologie de la jeunesse qui constitua l'un des thèmes majeurs du fascisme avec l'hymne fasciste, les mouvements de jeunesse, et en démographie la menace du *best-seller* de Burgdörfer, *Volk ohne Jugend* (1932).

Malgré ces tendances biologisantes, la démographie reste encore foncièrement statistique, économique, politique et descriptive chez les auteurs les plus importants de l'entre-deux-guerres. J. Huber et surtout A. Landry conservent l'ancienne théorie spencerienne du vieillissement malgré quelques doutes. Sauvy ne se prononce pas encore sur ce sujet qu'il affectionnera par la suite. En matière d'immigration, de même, la théorie des climats garde des positions fortes chez G. Mauco et R. Martial, les deux auteurs principaux de l'époque. Même les théories biologiques de la fécondité rencontrent moins d'écho en France que dans le monde anglo-saxon et dans les pays de l'Axe.

La guerre et surtout l'occupation vont précipiter la biologisation de la démographie. L'épisode le plus connu est la création par un décret de Pétain de la « Fondation pour l'Etude des Problèmes Humains » confiée à Alexis Carrel. Mais il n'est pas le seul élément. En trois années, de 1941 à 1944, les tendances biologiques encore latentes vont se cristalliser brusquement. G. Mauco et R. Martial basculent dans le racisme et l'antisémitisme oubliant le peu de théorie des climats qu'ils utilisaient encore. Le programme de l'eugénisme négatif se développe avec une

ampleur sans précédent dans l'extermination, suivant en cela le conseil donné dès 1935 par A. Carrel dans *L'homme cet inconnu* : l'élimination « au moyen de gaz euthanasiasants » (Carrel 1935). La théorie du vieillissement progresse aussi d'un coup vers sa version biologique. Deux ouvrages de Sauvy permettent de suivre la transition de manière exemplaire, *Richesse et Population*, où les deux théories coexistent, et *Des Français pour la France* où la théorie biologique l'emporte (Sauvy 1943, Sauvy et Debré 1946). La Fondation Carrel forme cependant le gros morceau. Avec elle, et surtout avec l'eugénisme principalement négatif et même exterminateur de Carrel, la biologie parvient au centre du dispositif. A la Fondation, on ne trouve pas un département de sociologie mais de « biosociologie », pas un département de l'enfance et de l'adolescence mais de « biologie de l'enfance et de l'adolescence » ; on trouve aussi de la « biotypologie », de la « biologie des populations » et, trilogie pétainiste exige, du « travail ».

En 1945, la Fondation Carrel devient l'Institut National d'Etudes Démographiques et tire un trait sur son passé. 75% des membres de la nouvelle institution viennent cependant de l'ancienne maison, ainsi que l'administration, les locaux, la bibliothèque et l'organigramme où les termes ont seulement été changés. Le décret signé par de Gaulle reprend celui signé par Pétain. A. Sauvy devient le premier directeur et G. Mauco, secrétaire général du Haut Comité de la Population créé par de Gaulle (Girard 1986).

Mais la biologie eugéniste et raciste a singulièrement mauvaise presse après la victoire alliée. L'INED se tourne alors vers l'économie et vers la conjoncture démographique, tout en conservant le cadre méthodologique hérité de la biologie. Les taux de reproduction deviennent, à un multiplicateur près, les indices conjoncturels, le vieillissement continue à être mesuré par la croissance de la proportion de personnes âgées de plus de 60 ou 65 ans, les étrangers sont caractérisés de manière « ethnique » pour ne plus parler de races. Parfois, la biologie réapparaît comme dans les cahiers du Dr Sutter (1950) ou dans l'idée de « fécondité naturelle », mais le plus souvent, elle assure un soubassement invisible aux modèles mathématiques. Il est extraordinaire que ce cadre subsiste intact pendant les « Trente Glorieuses » et ressurgisse rapidement après le début de la crise au milieu des années 1970, ce qui constituera notre dernier exemple de transition rapide.

Vers 1980 : de l'immigré à l'étranger

Dans la période de transition rapide qui suit la première crise pétrolière, on passe d'une conception de « l'immigré » à une conception de « l'étranger ».

On en possède un témoignage remarquable avec le travail que le Haut Comité de la Population réalise en 1979-1980 sur la question. La rédaction hésite en permanence entre plusieurs termes pour désigner un groupe particulier de résidents, repérés communément par le mot « immigrés ». La troisième partie du rapport, intitulée *La population étrangère en France à l'horizon 2000* (Haut Comité de la Population 1980) n'utilise pas moins de dix termes de manière interchangeable pour parler de ce groupe : « étrangers(ères) », « population étrangère », « population immigrée », « immigrés », « présence étrangère », « population migrante », « apport étranger », « sous-ensemble population étrangère », « migrants », « immigration ». En fait, le Haut Comité n'a pas pour objectif de prévoir le volume de la population étrangère résidant en France, au sens juridique que nous donnons à ce terme, mais s'intéresse à l'apport migratoire, c'est-à-dire à la contribution de l'ensemble des personnes étrangères venues s'installer en France à la population totale dans le futur. C'est une vue populationniste qui consiste à calculer combien d'habitants supplémentaires l'immigration peut procurer au pays.

Jusqu'en 1974, on estimait que les étrangers venaient durant quelques années fournir une main-d'œuvre qui manquait à la France et ensuite, soit repartaient dans leur pays après avoir amassé un petit capital, soit s'installaient et « devenaient français ». Avec la crise, les immigrés restent davantage.

La question de l'immigration évolue alors vers celle du peuplement. Puisque les étrangers restent, font venir leur famille et se reproduisent sur place, ils vont aider à terme le peuplement de la France. Ce ne seront plus des travailleurs immigrés, mais des *colons* comme ceux que la troisième République avait fait venir d'Italie pour repeupler la vallée de la Garonne. Si l'on doutait de cette explication, le titre même du rapport du Haut Comité l'authentifierait : *Démographie, Immigration, Naturalisation*. Tout est dit : avant tout, comment peupler la France ? La première partie insiste en effet sur la croissance lente de la population du pays et sur l'apport passé des migrations pour parvenir à une population suffisante. Ensuite, l'immigration n'est traitée que comme un sas de passage avant l'intégration à la « communauté nationale » par naturalisation, troisième volet du

rapport. Les conclusions sont tout aussi explicites : elles soulignent que la différence entre les quatre scénarios d'évolution présentés et la population de référence provient de la fécondité des femmes étrangères - ainsi une fécondité préservée intégralement ou ne s'infléchissant que lentement, combinée avec un solde migratoire reproduisant les caractéristiques des mouvements migratoires actuels, préserverait le volume de la présence étrangère, puis celui des naturalisations - tandis que la fermeture complète des frontières, jointe à la chute de cette fécondité, diminuerait de moitié l'« apport démo-graphique » (ou la contribution de l'immigration à l'accroissement final de la population globale).

Il faut voir ici une résurgence du populationnisme, une idéologie d'Etat forte en France qui vise l'accroissement de la population considéré comme un avantage en tant que tel, surtout au bénéfice des gouvernants en termes de puissance. Faut-il voir là l'effet d'un renversement du malthusianisme qui avait marqué la France d'avant-guerre ? On devrait plutôt remonter à la tradition bonapartiste ou encore auparavant, à des régimes dirigistes qui voyaient en la population l'un des instruments de leur propre rayonnement, de leur « grandeur ». Or si cet accroissement jugé nécessaire ne peut se faire de façon naturelle, il pourra - devra ? - l'être grâce au solde migratoire, quitte à laisser la société civile gérer les difficultés engendrées par un fort courant d'immigration. C'est par ailleurs une opinion encore couramment répandue chez certains économistes que la croissance démographique est un stimulant pour la croissance économique. Pour soutenir l'expansion économique, on - c'est-à-dire l'Etat - devrait donc soutenir énergiquement l'expansion démographique, que ce soit directement (par la natalité) ou indirectement (par l'immigration). Opinion qui fait bien sûr l'affaire de l'idéologie populationniste dont elle procède, et qui favorise la pérennisation d'une lecture de la situation économique qui est celle du capitalisme étatique à la française, dans l'aspect « fordiste » qu'il a pris après la guerre (Boyer 1995).

Forts de leurs convictions populationnistes, les Français estiment généralement que la situation démographique allemande est « catastrophique » compte tenu du non-renouvellement des générations dans ce pays. Il est intéressant de noter que l'opinion qui prévaut généralement en Allemagne est toute différente. La peur populationniste de la dépopulation n'habite pas l'Allemagne autant qu'on le suppose en France ; c'est au contraire la peur de la surpopulation qui a toujours dominé chez

elle et qui se prolonge aujourd'hui dans le mouvement écologiste.

Mais cette résurgence, qui rappelle le thème des cent millions de Français souhaités par l'homme politique gaulliste Michel Debré, fut en l'occurrence de courte durée. Dès les années suivantes, le terme d'« étranger » gagna à nouveau du terrain. En 1985, une projection de population étrangère publiée dans un numéro retentissant du *Figaro-magazine* montre le chemin parcouru. Non seulement cet hebdomadaire ne prend plus en compte que des étrangers « non-européens », mais il suppose que toutes les possibilités de naturalisation sont abolies, que les unions mixtes sont interdites et que certains Français d'origine étrangère sont dénaturalisés. Autrement dit, les étrangers « non-européens » deviennent une espèce en un sens quasi-biologique du terme puisque le changement de statut et l'interfécondité ne peuvent plus avoir lieu. Tout le vocabulaire de la démographie est prêt pour accueillir une telle mutation, car il a été mis au point durant la dernière guerre. L'« intégration » apparaît dans ce contexte comme une référence consensuelle, d'ailleurs difficile à définir, chargée de lisser le passage d'une conception de l'immigré à une conception de l'étranger. En revanche, en relation avec la crise de l'emploi et la baisse de la fécondité, de vieux thèmes bien rôdés refont surface. Celui du vieillissement en particulier : avec la parution en 1979 de *La France ridée*, A. Sauvy, aidé de l'historien P. Chaunu (commanditaire puis critique du rapport du Haut Comité) ravive en effet le thème du vieillissement dans sa version biologique catastrophiste, allant jusqu'à comparer la phase actuelle de la société occidentale à celles qui marquèrent la fin d'Athènes et la « disparition » de l'Empire romain. Ici aussi, les outils mis en place quarante ans plutôt n'ont pas rouillé. La baisse de la fécondité entraîne une multiplication des études qui, à l'aide de l'« indicateur conjoncturel de fécondité » - qui est, on le rappelle, issu de l'ancien « taux de reproduction », donc interprétable en terme de renouvellement seulement pour une population fermée et conservant un calendrier fécond immuable -, dramatisent la « chute » ou « l'effondrement » de la fécondité et annoncent la dépopulation prochaine. Par une réaction en chaîne régressive, les thèmes plus anciens du début du siècle sont à leur tour réactivés. On se met à craindre une « invasion », mot que l'ancien président de la République Giscard d'Estaing remet en usage et qui fait écho aux anciennes invasions allemandes.

Pourtant, le non-renouvellement des générations, le vieillissement, l'invasion ne se posent ni dans les mêmes termes ni dans le même

contexte. Cette thématique, qui a perduré jusqu'à aujourd'hui, correspond à une caricature héritée des problèmes passés, à une ombre sans épaisseur de phénomènes vidés de leurs structures et de leurs mécanismes, à laquelle l'opinion et une majorité de démographes s'accrochent par crainte d'imaginer des phénomènes nouveaux. Un effort de renouvellement des vieux cadres d'analyse, marqués par les postulats du populationnisme et du natalisme, est aujourd'hui nécessaire.

13. ETAT ET SOCIETE : LES REACTIONS DE LA POPULATION FRANÇAISE DE SOUCHE FACE A L'IMMIGRATION

Albert Bastenier

Le sociologue Pierre Sansot a émis l'idée que les convictions identitaires nées de légendes, celles que l'on a entendues et apprises avec son cœur, sont plus fortes que tous les démentis de l'expérience (Sansot 1988). Je voudrais partir de cette idée pour tenter de comprendre la force instituante en même temps que la faiblesse récurrente des réactions de la société française face à l'immigration. C'est avec le recul d'un sociologue belge, c'est-à-dire vivant dans un pays où l'Etat est faible, que je parlerai de la singularité française. Une singularité, qui, il ne faut pas le cacher, tout à la fois exerce sur moi de la séduction en même temps qu'elle m'exaspère.

Pour avancer dans cette exploration, j'organiserai ma réflexion principalement autour du thème de la *fin des sociétés nationales*. Lorsqu'on évoque ce thème, rabâché aujourd'hui, il me semble impossible de prétendre que l'on s'acheminerait présentement vers une sorte d'internationalisme qui abolirait la réalité des Etats nationaux et l'expression des allégeances que les populations concernées continuent, fût-ce sous des modalités transformées, à leur consentir. Parler de la fin des sociétés nationales, ce n'est pas parler de cela.

C'est parler du fait qu'une dissociation et une séparation de plus en plus fortes sont observables entre, d'une part, les contenus de l'appartenance nationale conçue comme une intégration *socio-économique* des individus à l'ensemble étatique, et, d'autre part, les contenus de l'appartenance nationale conçue comme une intégration *socio-culturelle* à ce même ensemble. Il a pu exister une période, un temps, où ces deux dimensions de l'appartenance - économique et culturelle - se superposaient au point de se confondre presque. C'est de cette période qu'a si bien parlé E. Gellner (1989) dans son analyse de la nation et des nationalismes. Mais il n'en va plus de même aujourd'hui. Ce qui s'était associé hier est en train de se séparer et il n'y a plus la même correspondance qu'auparavant ; il y a même une séparation de plus en plus perceptible entre les démarches significatives de l'intégration économique-sociale d'une population à une entité étatique, et les démarches significatives

de l'agrégation culturo-sociale des individus à cette même entité, qui, sans doute pas à tous égards mais certainement à plus d'un, ressemble de plus en plus à une sorte de simple ensemble résidentiel.

Ceci ne veut en aucune manière dire que les exigences de l'intégration des sociétés étatiques aient disparu. Mais cela veut dire que si cette intégration doit bien continuer de s'opérer *dans* un espace politique déterminé, elle ne s'opère plus (ou de moins en moins) *à l'aide* et *par* les vertus mobilisatrices d'une appartenance culturelle à cet espace.

C'est cette situation nouvelle qui, selon moi, permet de comprendre les réactions actuelles des populations européennes de souche face à l'immigration. Et cela me paraît se vérifier en France plus que partout ailleurs sur le Vieux Continent parce que, dans sa veine rousseauiste, ce pays a poussé jusqu'à l'incandescence l'idée d'appartenance nationale.

Au point de départ, toute immigration est un événement de nature démographique qui provoque un élargissement du peuplement d'une société donnée. Toutefois, cet élargissement ne doit pas se comprendre comme un accroissement simplement *quantitatif* du nombre des personnes rassemblées sur un territoire déterminé. L'accroissement est en outre *qualitatif*, en ce sens qu'il diversifie les origines des personnes concernées et que l'espace social contient désormais des individus de plus en plus diversifiés quant à leurs identités initiales, leurs visions de ce qui est socialement acceptable, leurs conceptions à propos de ce qui est digne d'être universalisé. Cet élargissement est qualitatif aussi parce que les candidats à la citoyenneté plus ou moins complète que sont toujours à terme les immigrés sont à la source d'une potentielle requalification des rapports sociaux par le jeu des classements, déclassements, reclassements des individus vivant désormais dans une coexistence contrainte au sein du même espace social. Tout cela constitue les dimensions culturelle, politique et sociale de l'immigration, que de simples considérations quantitatives n'incitent pas à prendre en compte. Durant de nombreuses années, on peut dire que les Français ont vécu l'élargissement migratoire de leur société sans véritablement être poussés à prendre la mesure de ce qui leur advenait, ni quantitativement ni qualitativement. Tout au long des années au cours desquelles une correspondance suffisante et même une congruence se sont maintenues entre les dimensions socio-économiques et socio-culturelles de l'appartenance à l'entité politique française, les Français de souche, encouragés par l'idéologie de l'école républicaine et les

discours officiels, ont pu vivre d'une conception monumentaliste de leur société. Par *monumentalisme*, il faut entendre que la France était vue par ses membres comme un édifice social admirable, un monument culturel et politique imposant, achevé et quasi-immuable. Que pouvait-il inspirer d'autre à quiconque que le désir d'en faire partie, de s'y agréger sans rien y changer ? C'est la raison pour laquelle les apports démographiques d'origine externe purent n'être perçus ni comme la prothèse d'une population vieillissante, ni comme susceptibles de requalifier à terme les rapports sociaux institués. Loin d'être vue comme pouvant mettre en difficulté la cohésion du monument social français, l'immigration semblait au contraire en confirmer la force d'attraction et donc l'excellence. Tout fonctionnait de manière telle que l'on pouvait se convaincre sans trop de peine du génie assimilationniste de la nation française bâtie sur les valeurs égalitaristes et inclusionnaires du récit fondateur de la nation célébrant une conception généreuse et universaliste de la République. Même le discours des sciences sociales confirmait les Français dans cette conception monumentaliste de leur société, puisque, jusqu'il y a peu, ces sciences superposaient jusqu'à les confondre les idées de « société » et « d'Etat-national ».

Bien entendu, il fallait constater et admettre que tout ne se passait pas toujours sans difficultés entre la France et ses immigrés. Mais ces difficultés ou même ces conflits ne devaient être appréhendés que comme des dysfonctionnements secondaires, accidentels ou transitoires, d'un système social destiné, à terme, à retrouver ses équilibres initiaux. Tôt ou tard, seraient rétablis sur leurs bases traditionnelles les évidences françaises. C'est à cela d'ailleurs que devaient servir les mesures administratives et la « politique d'intégration » des immigrés mises en œuvre par les gestionnaires publics.

Dans une telle perspective, l'idée d'*intégration* est bien entendu réduite à celle d'*assimilation*. Mais cela se comprend fort bien : face à une conception monumentale de la société, il n'y a que difficilement moyen d'imaginer pour les migrants un avenir autre que celui de se fondre tout simplement dans les cadres sociaux existants. Les immigrés sont véritablement configurés par le contexte culturel, modelés par des structures sociales stabilisées, agis par elles de l'extérieur. La machine française, hyper-uniformisatrice déjà à l'égard des Français de souche, n'avait aucune raison de ne pas l'être à l'égard des nouveaux arrivants. Dans cet ensemble, on aurait bien de la peine à discerner la moindre intervention des immigrés eux-mêmes dans le processus auquel ils participent pourtant. Et si de quelque façon une action

est reconnue dans leur chef, ce n'est pour l'essentiel que dans la regrettable résistance qu'ils peuvent mettre au déroulement normal du processus de leur intégration, dans les retards qu'ils manifestent pour rejoindre la société française dans sa définition monumentale d'elle-même.

On peut bien entendu trouver caricaturale cette description rapide de l'image d'eux-mêmes que leur conscience fière inspire à la majorité des Français face aux immigrés. Mais le caricatural réside plutôt dans le fait que les sciences sociales aient apporté leur aval à une pareille conscience. Comme si ces sciences n'étaient pas au plus loin de leur mission analytique lorsque, tels des intellectuels organiques d'une structure instituée, elles se contentent d'identifier leur point de vue à celui des protagonistes dominants des rapports sociaux. Pourtant, il suffirait d'aller consulter quelques ouvrages actuels de ces sciences (non des moindres et parfois couronnés de prix) pour prendre la mesure de la vivacité que garde la conception monumentaliste évoquée ci-dessus.

C'est le caractère de plus en plus problématique de cette conviction identitaire française, apprise avec le cœur et qui résiste aux démentis de l'expérience, qui permet de comprendre les déboires et les réactions actuelles d'un grand nombre de Français face à l'immigration.

Car cette conception est, de fait, devenue problématique à plus d'un égard. Je ne m'étendrai pas longuement sur la transnationalisation de l'économie et de la culture qui affecte la société française comme les autres sociétés européennes, tant par le haut que par le bas, et qui la met aux prises avec la question des loyautés politiques qu'elle est encore capable d'obtenir de ses membres. Ces sociétés, tout simplement, ne peuvent plus guère compter sur un substrat culturel partagé par tous en dehors de celui que diffuse les grandes agences de socialisation que sont désormais les produits transnationalisés de la consommation, de la publicité et des messages médiatiques. Face à cette question, l'immigration apparaît aux Français non plus comme l'une des preuves de la grandeur et de la force attractive de leur monument national, mais comme l'un des facteurs qui contribue à bouleverser les termes dans lesquels s'était construit hier leur sentiment d'appartenance culturelle, sociale et politique. Et par ailleurs, comment la société française apparaîtrait-elle aux yeux des immigrés comme un monument social achevé face auquel il n'y aurait rien d'autre à faire que se soumettre, alors que pour les autochtones eux-mêmes cette

société ne constitue plus un cadre socio-culturel véritablement stabilisé et distinct ?

Mais le constat de ce que la société française est atteinte par la fin des sociétés nationales s'observe également dans la sphère des activités économiques, du travail et de l'emploi, elles aussi en proie aux effets de la transnationalisation. Car la France, vieille entité nationale colbertiste, ne maîtrise plus que de façon toute relative son espace de production. Ce domaine de l'action sociale n'offre donc plus aux individus des rapports sociaux stables et prévisibles. Les déclassements et reclassements socio-économiques des individus y sont aujourd'hui intenses et la « confiance nationale » s'y amenuise.

La combinaison des facteurs socio-culturels et socio-économiques explique que l'on soit parvenu à un moment de l'histoire sociale où la vieille question de l'intégration, en principe du ressort des Etats, se pose en réalité dans les termes renouvelés et problématiques de la « mondialisation ». Et l'inclination spontanée, qui était de croire que cette question de l'intégration concernait les immigrés et eux seuls, doit être revue pour admettre que les facteurs en question (dont le phénomène migratoire est d'ailleurs l'une des multiples expressions concrètes) exercent leurs effets sur *l'ensemble de la société*. Finalement, il faut dire que le problème de l'intégration n'est pas à proprement parler celui des immigrés mais bien celui de la ré-intégration de la société tout entière.

Dans un tel contexte transformé, on ne peut s'étonner de ce que les réactions de la population française face à l'immigration ne soient plus ce qu'elles étaient hier. Antérieurement, les immigrés furent perçus comme des « nouveaux entrants » admiratifs des « vieux nationaux » et du monument imposant qu'était la société française. Désormais, ces immigrés sont plutôt perçus comme des « nouveaux rivaux » dans un espace économique en pleine mutation. Et pour ce qui concerne la sphère culturelle, ils ne sont plus rien d'autre que les agents d'un accroissement de la confusion qui règne à propos de l'identité nationale. Ce dernier aspect des choses n'a d'ailleurs fait que s'intensifier avec les vagues migratoires les plus récentes, surtout originaires des pays du tiers-monde. Cette origine des immigrés les plus récents donne en fait à leur présence en France les allures d'une confrontation de cultures différentes et parfois même contradictoires entre elles. En même temps, elle revêt les accents d'une nouvelle rencontre entre ex-mentors et ex-pupilles coloniaux, mais dans un contexte de contentieux post-colonial cette fois.

Pour un nombre relativement important de Français de souche, particulièrement au sein des strates sociales culturellement et économiquement les plus menacées par la crise de l'entité étatico-nationale, la nouvelle situation doit presque fatalement engendrer des réactions d'hostilité à l'égard des immigrés, tant il est vrai que l'identité est capable de se ressaisir d'autant mieux qu'elle croit avoir en face d'elle un autre groupe qui la menace et avec lequel elle entre en compétition.

La présence des immigrés en France est alors ressentie par beaucoup comme une sorte d'invasion des pauvres du Sud vers les pays du Nord qui, estime-t-on, étaient puissants hier mais ne sont même plus décidés ou capables d'assurer l'étanchéité de leurs frontières. « C'est la fin d'une époque », dira-t-on alors avec regret. « Avant », même les Français des milieux populaires avaient le sentiment de participer plus ou moins directement au prestige d'une société conquérante qui s'imposait outre-mer dans ses colonies. « Maintenant », le sentiment est plutôt celui d'être nargué, ou dominé, par « ceux qui nous envahissent après nous avoir chassés des colonies ». Ces immigrés originaires du tiers-monde représentent en réalité tout ce que spontanément les Français détestent en eux-mêmes : le fait d'être en difficulté, de par la crise économique, le fait de n'être plus parmi les maîtres de la terre, le fait que des musulmans pourraient bien prétendre avoir des valeurs universalisables à opposer à la culture française. Ces immigrés, si différents et pourtant si proches, constituent ainsi un péril. Et c'est parce que ces « immigrés » sont désormais éprouvés comme redoutables que la tendance est maintenant de les transformer en « minorité ethnique ». Ceci face à une majorité tout aussi ethnique bien entendu, mais qui est dispensée de s'avouer telle parce que sa suprématie quantitative suffit à la parer des attributs de l'universel.

Tout cela dessine en creux la réaction identitaire de ceux qui se sentent menacés. D'autant plus intensément menacés dans la subjectivité française que la représentation monumentale de la société d'hier était puissante et avait ravi les cœurs et les esprits. « Les démentis de l'expérience semblent de peu de poids face aux convictions nées de légendes », dit P. Sansot. L'expérience française actuelle me paraît être celle-là. Elle fournit une explication au succès, plus grand en France que dans la plupart des autres pays européens, du populisme politique.

Le succès du populisme politique en France fournit peut-être une clef de lecture importante pour comprendre les termes dans lesquels sont occupées à se reconstruire aujourd'hui partout en Europe, sous une forme nouvelle mais pas moins puissante, les

obédiences nationales. Un nouveau chauvinisme est en gestation, que J. Habermas appelle le « chauvinisme du bien-être », qui postule que les hommes aimeront leur pays et lui feront allégeance si, et seulement si, celui-ci leur accorde plus que le minimum qu'il ne peut refuser à personne (et notamment aux immigrés). Le sens de la doctrine contemporaine de la « préférence nationale » est là : pour reconstituer une identité perdue et vaincre les démentis de l'expérience, la tendance dans beaucoup d'Etats est bien du côté de ce néo-nationalisme qui oblige le pouvoir politique à mettre en œuvre toute une série de mesures protectionnistes excluant les étrangers des avantages concédés aux nationaux. C'est cette réinterprétation néo-nationale de l'Etat-providence qui fait dire à R. Dahrendorf (1988) qu'il faut placer au centre des oppositions politiques des prochaines décennies les problèmes liés à la non-appartenance sociale sur base de l'acte de naissance, du passeport ou de la nationalité et ayant pour enjeux les privilèges et droits acquis dans le cadre de la social-démocratie européenne.

14 . UNE STRATEGIE DU LEVIATHAN

Patrick Hunout

Dumont (1991) a remarqué justement qu'en France l'Etat a précédé la nation, alors qu'en Allemagne la nation préexistait à l'Etat.

Marx, dans *Le 18 Brumaire de Louis-Napoléon Bonaparte*, évoque « l'immense organisation bureaucratique et militaire de la France, corps parasitaire qui a aidé à accélérer la déchéance du système féodal » : les privilèges seigneuriaux furent transformés en attributs du pouvoir d'Etat, les dignitaires féodaux devinrent des fonctionnaires rétribués, et le tableau médiéval bigarré des autorités plénières en conflit fut transformé en un plan régulier par une bureaucratie d'Etat caractérisée par une centralisation des décisions et une division du travail poussées. La tâche de la première Révolution française fut de détruire tous les pouvoirs séparés : local, territorial, urbain et provincial, pour créer « l'unité civile » de la nation. Elle poussa plus loin encore la centralisation que la monarchie absolue avait engagée, tout en développant les attributions et le nombre des subalternes du pouvoir gouvernemental. Napoléon perfectionna cette machinerie d'Etat. Les monarchies légitimistes et celle de Juillet ne firent qu'y ajouter une plus grande division du travail...⁵⁵.

Le mythe de la Révolution française comme « coupure » radicale d'avec le passé monarchique a vécu. Perceptible lors de la célébration du Bicentenaire de la Révolution en 1989, le début d'une dé-mythologisation de la Révolution a été poursuivi par

⁵⁵ L'extraction de la plus-value centrée sur l'Etat, la rente centralisée tirée directement du paysannat, semblent être un exemple des modes « extra-économiques » d'extraction de la plus-value que Marx associait avec les sociétés non-capitalistes dans le volume III du *Capital* (COMNINEL 1987, 186 : 203). La Révolution anglaise fut l'acte de la classe dirigeante reprenant possession de son pouvoir d'Etat en tant que classe, dépossédant la monarchie de son caractère féodal « privé », l'acte d'une classe virtuellement unifiée, créant un Etat distinctement public à travers la limitation constitutionnelle de la monarchie. On pourrait considérer la Révolution française dans des termes similaires, comme l'acte d'une classe dirigeante unifiée, dépossédant de ses prérogatives « féodales » l'absolutisme royal pour créer un Etat de classe constitutionnel, mais jusqu'à un certain point seulement : dans le cas de la France, il n'est pas possible de lier ceci à la séparation de l'Etat d'avec la société civile - puisque la Révolution « ne mit pas fin au rôle de l'Etat dans l'extraction de la plus-value, ni même ne mit ce rôle en cause » (COMNINEL 1987, 204 : 204).

des travaux d'historiens (Coulon 1979, Comninel 1987, Furet et Richet 1989, Furet et al. 1992, Goriely 1993). Moreau et Verpeaux (1992) ont conclu à une unité profonde de la pensée et de la politique révolutionnaires en faveur de la centralisation du pays : la centralisation visait à uniformiser, à instaurer une égalité entre les circonscriptions administratives et à assurer l'unité du territoire : c'est le thème jacobin de « la République une et indivisible » (Moreau et Verpeaux 1992, 257 : 261), qui fut plus tard appliqué aux possessions coloniales de la France. Or la centralisation, vue généralement en France comme essentiellement administrative, signifie d'abord et avant tout la concentration du pouvoir entre un nombre minimal de mains. Elle est donc tout le contraire d'une idéologie démocratique. En réalité, les références politiciennes actuelles à l'héritage de la Révolution font le plus souvent l'impasse non seulement sur les excès de cette dernière, mais aussi sur la persistance à travers l'histoire française, toutes tendances politiques confondues, d'éléments rémanents et importants de culture autoritaire, bureaucratique, centralisatrice et hiérarchique héritée du long passé monarchique. Ces éléments furent transmis et institutionnalisés par les régimes successifs, à commencer bien sûr par les Jacobins qui imposèrent très vite une vision étatiste et centralisatrice de la vie du pays, puis par les restaurations monarchistes et bonapartistes, enfin par les ambiguïtés des différents régimes républicains⁵⁶.

La culture d'Etat élaborée sous l'absolutisme supposait l'unité de la foi⁵⁷, l'institutionnalisation de la langue⁵⁸ et plus généralement

⁵⁶ Dans leur proclamation du nouveau règne du « citoyen », les révolutionnaires français ont été, à la différence des Anglais, d'abord inspirés par la pensée de Rousseau, dont ils firent une interprétation jacobine. Pour Rousseau, la dépendance entre les hommes étant la source de l'inégalité, les corps intermédiaires empêchent l'Homme d'être libre et doivent être détruits. Si les révolutionnaires ont, dès 1789, posé le principe de la représentation, ils ont gardé pour l'essentiel la conception d'un régime unitaire, hostile au pluralisme. La citoyenneté est, comme la nation, un tout indivisible, elle doit être organisée « par un Etat centralisé, producteur de la société » (voir SCHNAPPER 1994, 91 : 91). Aujourd'hui encore, la défense de l'Etat jacobin semble être un des traits constants de la littérature de recherche comme du discours politique en France, sans qu'une véritable prise de recul vienne éradiquer les éléments autoritaires qui ont marqué l'extrémisme jacobin et la tradition bonapartiste, tous éléments qui sont un peu facilement englobés dans la tradition de la Révolution et mis au compte des « Lumières », et se voient qualifiés de « républicains » sans qu'un tri pourtant indispensable ait été fait.

⁵⁷ Voir dans ce volume les analyses de Jacques Demorgon sur la compatibilité entre le catholicisme romain et des modalités verticales, extérieures d'exercice de l'autorité. Plus tard, l'unité de la foi fut remplacée en termes fonctionnels par le dogme de la laïcité, devenu « une sorte de religion civile » (LEVEAU et KEPEL 1988, 9 : 9).

le contrôle et la standardisation des modes d'expression (le colbertisme n'enferme pas seulement l'économie dans un corset réglementaire protectionniste, il se prolonge aussi dans *l'académisme* en matière d'expression linguistique et artistique), l'unification des coutumes et leur formalisation grâce à la création de la caste conservatrice des professeurs de droit, enfin la « Société de Cour » de Versailles qui, en centralisant le jeu politique et élaborant des règles d'étiquette, de politesse et d'expression, domestiqua progressivement les féodaux et standardisa leurs identités provinciales.

Plus tard, Paris jouera ce rôle assimilateur pour le pays tout entier. Michelet identifie la province « au corps, aux membres, à la substance », et Paris « au centre, au cerveau, à l'esprit, à la liberté, au génie du peuple, à l'action politique et à la civilisation ». Au-delà de ces métaphores confuses, il y a en province des nations ethniques multiples ; Paris est un agent assimilateur, opérateur d'unité qui transforme par l'éducation, l'action politique et le déracinement (en quittant leur province natale, les paysans abandonnent du même coup leurs traditions), ces peuples divers en un seul peuple. La coexistence d'un vaste centre politique, puis économique, concentrant une part prépondérante des richesses de l'ensemble et écrasant les différences ethnoculturelles dans un ensemble anonyme où le lien social provincial se relâche, d'une part, et de communautés provinciales fermées, repliées sur elles-mêmes et dépendantes du pouvoir parisien, d'autre part, fut longtemps et est encore aujourd'hui significative de la structure sociopolitique et psychosociale française, et nécessaire à la pérennité de cette dernière.

Au moment de la Révolution de 1789, l'Etat monarchique a déjà réalisé une étape de près de cinq siècles du processus d'assimilation nationale (Noiriel 1992, 88 : 88). Ainsi, l'Etat-nation français, issu d'un processus multiséculaire, existait sous forme monarchique bien avant l'idée du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes : la monarchie se confondait si bien avec la nation que, lorsque la France adopte la République, la nation se maintient (Schnapper 1994, 158 : 158).

Il fallut plusieurs révolutions et des restaurations monarchiques et impériales successives pour pouvoir enfin instaurer un régime politique républicain admettant l'électivité des dirigeants. Mais la III^{ème} République instaurée à la suite du désastre militaire de Sedan n'a rien d'un régime révolutionnaire. Jusqu'à la fin des

⁵⁸ Voir MILROY (1985) sur les fonctions autoritaires et disciplinaires de la standardisation et de la prescription du langage.

années 1870, elle offre même un visage franchement conservateur, et il s'en faut de peu que le vote des lois constitutionnelles de 1875 n'ouvre la voie d'une restauration monarchique. Les républicains plus modérés, qui arrivent au pouvoir en 1877, ne sont pas non plus des partisans résolus d'un bouleversement radical du paysage social (Milza 1993, 187 : 187). A la fin du XIXème siècle se produit une véritable étatisation de la société française qui se traduit par l'intervention massive de l'Etat dans tous les secteurs de la vie sociale.

Ainsi l'intervention de l'Etat central dans la vie éducative se fait de plus en plus marquante. En laïcisant l'école, l'Etat s'assure la maîtrise d'un formidable moyen de direction des esprits, en profondeur et à long terme. « Désormais, les programmes officiels et les directives ministérielles définissent avec minutie le contenu des enseignements qui se renforcent les uns et les autres. L'enseignement de la langue renvoie à la leçon d'histoire et réciproquement » (Noiriel 1992, 103 : 103). L'école primaire contribue ainsi à l'étatisation de la culture populaire en écrasant les particularités linguistiques et culturelles locales et en transmettant au peuple le nationalisme revanchard et exalté « des provinces perdues » (Noiriel 1992, 107 : 107). A cette époque triomphent également les valeurs positivistes, à connotation autoritaire, qui placent l'abstraction et la déduction au sommet des valeurs, la pratique et l'induction au plus bas, en opposition à l'empirisme et au pragmatisme anglo-saxons.

Par ailleurs, la généralisation du service militaire est un « moyen pour l'Etat d'inculquer les valeurs nationales, le respect de l'ordre et de la loi, le prestige de l'uniforme » (Noiriel 1992, 108 : 108).

Noiriel (1992), dans une démonstration qui va plus loin que ce que soupçonne son auteur lui-même, admet que « l'Etat s'est renforcé en se démocratisant » (Noiriel 1992, 118 : 118) et qu'il y eut une « intégration de tout le peuple à l'Etat » (Noiriel 1992, 95 : 95). Etant donné que le peuple était totalement exclu de la vie politique sous l'Ancien Régime, la diversité des langues et des coutumes sur le territoire de la France n'était pas un problème pour la monarchie. A partir du moment où « le peuple » est à travers l'électorat considéré comme l'acteur principal de la vie politique, l'Etat s'adapte : ce n'est plus tellement le problème de son extension horizontale (territoriale) qui est posé, mais celui de son extension verticale, de façon à toucher l'ensemble des individus appartenant à la « société française » (Noiriel 1992, 95 : 95). Pour ce faire, l'Etat profite de l'extension des moyens de communication et du développement économique (Noiriel 1992,

85 : 116), lequel continue de se situer dans un cadre protectionniste (politique douanière de Méline)⁵⁹.

Noiriel souligne justement que, dans le cas français, la bureaucratie d'Etat est un facteur essentiel de l'identité nationale, « d'autant plus puissant qu'il agit le plus souvent de façon inconsciente sur les individus » (Noiriel 1992, 115 : 115)⁶⁰.

⁵⁹ De façon significative, Stasi (1984) cherche à justifier la politique d'assimilation coercitive par des arguments entièrement tournés vers la logique interne de l'Etat : « le pouvoir politique devait être assuré d'être compris dans ses lois. Un minimum de culture partagée, notamment pour ce qui concerne les fondements historiques, devait entretenir l'idée patriotique. La cohésion et la discipline des armées républicaines exigeaient l'achèvement de cet effort d'unification » (STASI 1984, 76 : 76).

⁶⁰ Todd (1994) croit « qu'au-delà des formalisations conscientes » il y a un « principe anthropologique » qui expliquerait « l'universalisme français ». C'est faire l'économie de toute une réflexion sur le phénomène même de l'Etat et de son intervention. Todd n'hésite pas à affirmer que « passer à l'analyse du cas français, c'est aborder l'étude du système anthropologique à dominante universaliste, en apparence le plus parfait [sic] puisqu'il fut à l'origine de l'émergence du concept d'homme universel » (194 : 194). Et de souhaiter que l'école, au lieu d'être tournée vers l'éducation et le développement de la personne, ait pour fonction de distendre les liens intergénérationnels : « le développement de l'école maternelle, c'est-à-dire d'une scolarisation de plus en plus précoce, qui touche depuis 1968 la majorité des enfants de 3 à 6 ans et, en 1991, 99% d'entre eux, avance l'intervention des valeurs de la société d'accueil dans le cycle de vie » (370 : 370). Autant prêcher un « assimilationnisme ouvert », car « ce que revient à faire la vague différentialiste, c'est éteindre l'expression par les élites françaises de l'idéologie universaliste qui aurait permis de décrire, d'encadrer et de faciliter le processus d'assimilation en cours. La disparition de la théorie jacobine fait de l'assimilation des immigrés et de la destruction de leur système anthropologique un processus « sauvage » (381 : 381). Il ne peut donc qu'imputer les difficultés actuelles au « différentialisme » qui serait favorisé par le socialisme non jacobin, la droite non gaulliste et le recul de l'Eglise... La « deuxième gauche » et le giscardisme en seraient responsables, le « droit à la différence » serait facteur d'anomie, ainsi que la construction européenne « dans les banlieues ». Halte donc aux théories anglo-saxonnes importées, et méfiance vis-à-vis de l'Allemagne et de son droit du sang : c'est que, à propos de l'Allemagne et de la Grande-Bretagne, la France n'a pas les moyens de « redresser [sic] des trajectoires déjà largement amorcées ». Des traces de l'extrémisme étatiste se retrouvent également chez Schnapper (1994) dans ses tentatives laborieuses pour élaborer le concept confus de « communauté des citoyens » : le but est ici de démontrer que le seul lien social valide est le lien politique, et que ceci est la définition même de la démocratie... Etrange conception de la démocratie en vérité (voir plus loin). Pour avoir réduit le poids du religieux en Turquie, Mustafa Kemal est présenté comme un démocrate (SCHNAPPER 1994, 123 : 124). Plus loin, il est dit que la « forme extrême de participation politique » est « la guerre » (113 : 113). Nombre d'idées et de pratiques des plus réactionnaires, développées au cœur de l'appareil d'Etat français, et qui irriguent l'ensemble d'une classe politique qui est elle-même issue de cet appareil, sont ainsi, sous prétexte qu'elles ont

C'est dans ce contexte que s'épanouit ce qu'on a pu appeler le « modèle français d'immigration ». Jusque dans les années 1880, c'est l'initiative spontanée des immigrés qui semble commander les déplacements de leur population. A partir de ce moment ce ne sont plus les immigrés qui jouent le rôle principal dans les allées et venues mais le pays d'accueil. Il s'agit de « corriger » les déséquilibres structurels entraînés par l'omniprésence même de l'Etat, mais jugés par lui indésirables.

Faiblesse des naissances d'abord (voir les analyses de Le Bras, 1991, et dans ce volume, sur les attitudes natalistes et populationnistes et leurs présupposés autoritaires). En effet, la monarchie, *via* les tribunaux royaux favorisant le droit des tenanciers, avait sapé progressivement les féodaux en confortant la petite propriété paysanne, ce qui contribue à expliquer le poids durable du paysannat dans l'histoire sociale et sociopolitique française (Bloch 1931, Noiriel 1992, 133 : 133). Les historiens ayant étudié les causes de l'explosion démographique qui a touché la plupart des grands pays européens au XIXème siècle ont mis en évidence le rôle de la Révolution industrielle : le déracinement des populations rurales provoque « la rupture des liens sociaux traditionnels et, la misère aidant, un abandon dans le présent, un refus d'envisager des projets d'avenir, illustré par une absence de maîtrise de la fécondité » (Noiriel 1992, 55 : 55). Le cas unique de la France, qui connut du milieu du XIXème siècle au milieu du XXème siècle un affaiblissement de sa natalité et de sa démographie contrastant avec les autres pays européens, a été expliqué par l'historien Marc Bloch (1931) par le poids de la petite propriété paysanne et les caractéristiques du système d'héritage conduisant les intéressés à limiter volontairement les naissances et, au final, à échapper à l'exode rural et aux violences de la révolution industrielle. Mais ce système est lui-même issu de l'alliance historique entre l'absolutisme royal et le paysannat contre les féodaux : ainsi, il peut être affirmé que la toute-puissance de l'Etat est à l'origine de cet affaiblissement démographique, dont les conséquences ont à leur tour inquiété l'Etat en termes de puissance.

Pénurie de main-d'œuvre sur certains segments du marché du travail ensuite, au détriment des secteurs les plus dévalorisés, ce qui reflète là aussi les hiérarchies construites par l'Etat : la France compte ainsi trop d'exploitants agricoles mais elle manque

survécu ou ont été appliquées sous le régime de la République, qualifiées de « républicaines », ce qui en suggère le caractère démocratique : le tour est alors joué. Voir l'utilisation répétitive et abusive de l'adjectif « républicain » chez Weil (WEIL 1991, 303 : 313).

d'ouvriers agricoles ; l'exode rural est faible et a du mal à fournir l'industrie en main-d'œuvre ouvrière ; en 1910, les compagnies houillères ont du mal à trouver 15.000 mineurs pour pouvoir honorer les commandes passées par l'industrie mais il y a trop de fonctionnaires (Noiriel 1992, 58 : 58).

C'est également à cette époque qu'émerge avec force la doctrine colonialiste. C'est en effet dans les dix premières années de la Troisième République que s'élabore une doctrine cohérente de l'impérialisme français. Cette doctrine est fondée sur une volonté de puissance basée sur des idées de type populationniste (voir Le Bras 1991, sur ces idées et leurs liens avec les schémas étatiques autoritaires). C'est avec l'arrivée des républicains au pouvoir que, pour la première fois dans l'histoire politique du XIX^{ème} siècle, se trouve affirmée, à la tête de l'Etat, une volonté cohérente et délibérée d'expansion coloniale (Girardet 1972, 45 : 45). Jules Ferry fut un acteur et un doctrinaire de l'impérialisme. Ainsi, l'inventeur « de l'école républicaine », vantée par les tenants actuels de l'orthodoxie politique, fut également un des acteurs les plus actifs de la construction de l'impérialisme colonialiste français.

Les préoccupations populationnistes sont au cœur de la doctrine colonialiste. Paul Prevost-Paradol, en 1868, dans un livre présenté comme une méditation sur la décadence, estima « que la carte du monde est en train de se modifier (...), que ne cesse de s'amenuiser la grandeur historique de la France (...). Quel moyen nous reste-t-il pour ménager dans ce monde une place matérielle et physique digne de notre légitime orgueil, capable d'imposer encore quelque considération aux peuples de la terre et d'entourer d'un respect suffisant le nom glorieux de la vieille France ? (...) La réponse est simple : accroître le poids de la France dans le monde, c'est-à-dire *augmenter le nombre de ses citoyens en même temps que l'étendue de son territoire*, par la fondation d'un puissant empire méditerranéen dont l'Algérie serait le pivot et qui serait destiné à s'étendre sur toute l'Afrique du Nord. (...) 80 à 100 millions de Français, fortement implantés des deux côtés de la Méditerranée, au cœur de l'ancien continent, maintiendront le nom, la langue et la légitime considération de la France ». En 1874, Paul Leroy-Beaulieu souligne que, grâce à la colonisation, « au point de vue matériel, le nombre des individus qui forment la race s'augmente dans une proportion sans limite ».

On trouve aussi l'idée d'effacer la défaite de 1871 et l'idée de concurrence intereuropéenne : le peuple qui colonise le plus est le premier peuple. Il s'agit de compenser la perte de l'Alsace-

Lorraine en créant un grand empire méditerranéen. La France est débordée démographiquement par les populations voisines (notamment Allemagne), mais il y a un moyen de rétablir cet équilibre : coloniser de nouveau. La défaite, l'amputation du territoire, l'abaissement présent de la France, constituent pour les théoriciens de l'expansion outremer, le thème majeur auquel ils ne cessent de se référer (Girardet 1972, 41 : 41).

Les exemples d'universalisme donnés par Todd ne sont guère engageants : l'Empire de Caracalla, la conquête espagnole du Nouveau Monde, le communisme russe, l'impérialisme chinois et l'universalisme islamique (Todd 1994, 15 :16) ne sont généralement pas des idéologies qui ont débouché sur des modèles de démocratie réussie et tolérante. L'universalisme français ne fait guère exception à la règle dans les liens qu'il présente avec « l'idée coloniale » et les conflits militaires entre puissances. Francis Garnier, futur conquérant du Tonkin, exploite ainsi le vieux thème jacobin, déjà développé dans les dernières années de la monarchie constitutionnelle, de la mission civilisatrice de la France, des devoirs de civilisation qui se trouveraient imposés, par son destin même, à une France « éternellement porteuse de lumière ». Pierre Guiral (1977, 37 : 37) a justement montré que « le jacobinisme conduit naturellement à une affirmation de supériorité, non en se fondant sur des caractéristiques ethniques mais parce que le peuple français, en tant que groupe, est porteur du message que Napoléon appelait la « noble idée de la civilisation ». Il y a donc là une idée de supériorité, et d'une supériorité inéluctable ».

L'action colonisatrice était en principe définie comme une œuvre d'émancipation : par elle et à travers elle se poursuit la lutte entreprise depuis plus d'un siècle au nom de l'esprit des Lumières contre l'injustice, l'esclavage, la soumission aux ténèbres. « Comment la France, patrie des droits de l'homme, annonciatrice de la grande espérance de 1789, pouvait-elle se dérober devant les exigences de cette nouvelle croisade libératrice ? » demande non sans ironie Girardet (1972, 48 : 48). Au-delà des oppositions d'options politiques, se retrouve toujours la même présupposition que les intérêts particuliers de la France ne peuvent être dissociés de l'intérêt général de l'humanité tout entière. Cette « mission » de la France est « un acte de délivrance » par lequel le colonialisme français se différencierait du colonialisme britannique. A travers l'engagement d'une œuvre d'éducation, il existe ainsi une connivence secrète entre la construction d'un Empire d'outre-mer par le ferrysme et la fonction par lui attribuée à l'école publique en métropole.

Une étroite interpénétration se trouvait établie dans le contexte moral de l'époque, entre l'idéal missionnaire et l'idéal colonisateur (Girardet 1972, 15 : 15). Tout au long du XIX^{ème} siècle, une solidarité de fait s'est historiquement installée entre l'Eglise, dans la poursuite de son œuvre d'apostolat d'outremer et l'Etat, dans la réalisation de ses ambitions impériales. Aux yeux de la plus grande partie des croyants et des non-croyants, les deux notions d'évangélisation et de colonisation n'avaient cessé d'apparaître comme étroitement associées. Pour le courant catholique, la colonisation se justifiait par le devoir pour la métropole de transformer à son image des peuples sur lesquels elle avait étendu sa suzeraineté, de leur « communiquer son esprit, son cœur et sa foi » (Abbé Raboisson). On peut ici retrouver l'esprit des croisades « droits-de-l'hommes » contemporaines à destination du Tiers-Monde, et parfois de l'Europe, et du rôle de conscience morale attribué aux intellectuels. C'est « la véritable colonisation, celle qui apporte à la métropole des richesses si l'on veut mais surtout la grandeur et la force ». Par la colonisation ainsi comprise, en effet, la nation s'élargit bien au delà de ses limites géographiques, elle accroît l'étendue de son territoire, mais surtout le nombre de ses citoyens : il s'agit, par conséquent, de rendre « Français » les colonisés ; le populationnisme débouche ainsi sur l'assimilationnisme.

L'impérialisme colonial de Ferry est aussi l'une des expressions d'un phénomène beaucoup plus large, le *néo-mercantilisme*. Au même moment, en effet, les nations industrielles abandonnent le libre échange. Mais les préoccupations de rang et de puissance sont en fait prioritaires. En l'occurrence, ce n'est pas l'argumentation patriotique qui doit être considérée comme l'alibi des impératifs économiques, mais bien davantage la théorisation économique qui sert à légitimer les desseins nationalistes⁶¹.

⁶¹ Le discours dominé insistait, à l'inverse, sur les facteurs endogènes du rayonnement : « c'est par le naturel progrès de la richesse, par l'émigration volontaire, par le commerce libre et fructueux et non par ses aventureuses, coûteuses et stériles expéditions lancées au hasard en tous sens, qu'on peut arriver à répandre le nom, la langue, l'esprit et les intérêts de la France. C'est en la rendant plus forte, qu'on la fera rayonner avec plus d'éclat en Europe » (Frédéric Passy, 1885). Doctrine autrement plus exigeante en compétence à l'égard des dirigeants ! Mettre en place les conditions internes d'un tel rayonnement aurait impliqué vraisemblablement un changement profond. L'opinion, de son côté, ne perçut pas l'intérêt économique des colonies, elle retint l'augmentation des dépenses publiques engagées pour l'outremer, la médiocrité persistante du commerce colonial dans le commerce général de

C'est surtout au début du XX^{ème} siècle que les résistances critiques au ferrysme s'atténuèrent dans un sens pro-colonial. Est-ce l'effet de l'action de l'école publique, qui tendait de plus en plus à intégrer la notion de la « plus grande France » dans l'enseignement des principes fondamentaux du « civisme républicain », à « diffuser l'image exaltante du drapeau tricolore, abritant sous ses plis, l'Arabe, l'Annamite et l'Africain unis dans une même fidélité, rassemblés sous une même protection » ? (Girardet 1972, 95 : 95). De fait, durant plusieurs générations, les jeunes Français apprirent, sur les bancs de l'école publique, à considérer comme l'une des dates les plus funestes de leur histoire, le « honteux traité de Paris » qui consacra l'abandon, « aux Anglais », de l'Inde et du Canada. Parallèlement, il pouvait désormais sembler que la possession d'un vaste empire colonial fournissait un élément supplémentaire de puissance : l'idée maîtresse de la « Force Noire » exprimée par le colonel Mangin était le recrutement par la France d'une puissante « armée noire » parmi les populations de ses possessions d'Afrique Centrale. L'objectif officiel était que « l'organisation des troupes noires, c'est la civilisation de l'Afrique régénérée, c'est le couronnement de notre œuvre ». L'objectif réel, plus terre-à-terre, était de compenser le déficit numérique de l'armée française face à l'adversaire allemand. Un héros de Melchior De Vogüé énonce : « Quand vous aurez achevé de transformer en une garde nationale l'armée métropolitaine, nous vous donnerons une armée auxiliaire, et je peux répondre qu'elle fera réfléchir nos adversaires européens. Si vous vouliez bien nous en fournir les moyens, nous mettrions demain à votre disposition 100.000, 200.000 soldats incomparables, sénégalais, soudanais, haoussas ; des baïonnettes qui ne raisonnent pas, ne pardonnent pas ; des forces dociles et barbares comme il en faudra toujours pour gagner cette partie barbare et inéluctable : la guerre » (De Vogüé 1899, 225 : 226).

Par la suite, il y aura un élargissement de la conscience coloniale, due à la mobilisation des réserves humaines de l'Empire contre

la France et la très faible part de la fortune nationale investie dans les territoires de suzeraineté française. Il n'y eut pas d'unité de vue entre les coloniaux eux-mêmes sur le statut des colonies, et l'idée d'une « race différente de la nôtre » et dont les caractères demeurent irréductibles s'opposa à l'idée d'une « plus grande France ». Le principe de l'assimilation fut contesté par De Saussure (1899) et Le Bon (1910). « Le seul résultat définitif de l'instruction européenne, aussi bien pour le Nègre que pour l'Arabe et pour l'Hindou, est d'altérer en lui les caractères héréditaires de sa race, sans lui donner celle des Européens (...). Il flotte, entre des idées contraires, des principes moraux contradictoires » énonce le grand psychologue des foules (LE BON 1910).

l'Allemagne. L'« ancien combattant » est une figure légendaire qui inclut le soldat noir et le soldat nord-africain. Le fait colonial cesse d'être une vague entité pour devenir une réalité familière, la présence coloniale se fait de plus en plus sentir à l'intérieur de la conscience nationale, elle tend de plus en plus à s'intégrer dans l'ensemble de la vie morale de la France (Girardet 1972, 124 : 124). Le ministre Paul Reynaud déclare, en 1931, qu'« il faut que chacun d'entre nous se sente citoyen de la plus grande France, celle des cinq parties du monde... La France métropolitaine a le plus grand territoire de l'Europe après la Russie, elle n'est cependant que la 23^{ème} partie de l'Empire français ».

On assiste alors à un mouvement progressif de l'impérialisme colonialiste vers la doctrine du recours à l'immigration. En 1931, Albert Sarraut affirme que les « colonies cessent d'être des marchés, ce sont des entités vivantes, des créations d'humanité, des parties solidaires de l'Etat français, dont on va par le progrès scientifique, moral, économique et politique, favoriser l'accès à un plus haut destin, au même titre que les autres parties du territoire national »⁶². Dans les années 1930, apparaît ainsi une nouvelle interprétation de la colonisation : la perspective est celle d'une rencontre, d'une confrontation de civilisations, confrontation qui « implique la possibilité et le devoir d'un mutuel enrichissement, d'une mutuelle fécondation, d'une greffe réciproque ». L'idéal de la colonisation est en fin de compte celui d'une symbiose - « à la fois Africain et Français » - (Delavignette 1931). Le fait colonial apparaît alors pour le vieil Occident

62 A ce stade également, on peut parler d'une certaine résistance populaire à la stratégie de l'Etat : des campagnes de presse sont dirigées contre l'importation de main-d'œuvre d'Afrique du Nord ; des études d'opinion montrent que majoritairement les Français ne se battraient pas pour les colonies. Girardet (1972, 134 : 134) estime que, « selon toute vraisemblance, les thèmes développés par les voix du pouvoir, repris par l'école, diffusés par une innombrable littérature, n'ont pas encore totalement pénétré aux niveaux les plus profonds du sentiment populaire ». Léopold De Saussure (1899) souligna que le dogmatisme jacobin centralisateur et niveleur est ce sur quoi reposait l'administration coloniale. Il souligna, sous l'inspiration de Gustave Le Bon, que ce n'est pas la colonisation qui allait transformer le colonisateur mais le contraire. Durkheim, également anti-assimilationniste, publia dans la *Revue de Paris* : « il ne faut juger les institutions d'un peuple par rapport à un idéal arbitrairement défini ; elles ne valent que par la façon dont elles sont adaptées par le milieu qui les a produites. On ne saurait interrompre brusquement une race sans déterminer un trouble profond » (DURKHEIM 1902). Ce n'est cependant que lors de la grande vague de la décolonisation qu'il y aura résurgence véritable de l'opposition anti-ferryste : dénonciation du gaspillage du patrimoine national, accent mis sur les notions de rentabilité et de profit, priorité donnée aux problèmes d'aménagement intérieur.

fatigué, plein « d'Empires morts et de Républiques malades », comme la promesse d'une rénovation⁶³. A la notion d'Empire se trouve ainsi progressivement substituée celle d'une véritable « communauté pluri- raciale ». Parallèlement, l'assimilation si souvent faite des territoires coloniaux aux provinces métropolitaines aboutit à peu près nécessairement à étendre à l'ensemble des domaines placés sous la souveraineté ou la tutelle françaises, le principe du respect de l'unité du territoire national et du maintien de son intégrité (Girardet 1972, 188 : 238). Plus tard, confrontés à la volonté d'indépendance des populations musulmanes en Algérie, les militaires et les politiques venus de l'Hexagone voudront tenter dans un ultime effort l'assimilation de ces populations dans le rêve de l'« Algérie française » (Todd 1994, 297 : 297).

En métropole, l'effroyable boucherie de 1914-1918 ne remet pas en cause l'idée étatique-nationale, soit par l'épuisement qu'elle infligea aux ressources vitales du pays, soit parce que les événements continuaient d'être interprétés à travers les mêmes schémas cognitifs : les villages fleurirent leurs morts tombés dans un juste combat contre « l'ennemi héréditaire »... L'entre-deux-guerres vit un nouvel afflux migratoire, là aussi impulsé par l'Etat. L'immigration était devenue la soupape structurelle, la solution de facilité par laquelle, en l'absence de réforme interne profonde qui les mettrait en cause, les dirigeants français tentent de pallier leurs résultats insuffisants en termes de puissance militaire et industrielle, notamment « face » à l'Allemagne⁶⁴.

⁶³ Dans la période actuelle, la reprise d'argumentations de type populationniste et impérial par des hommes politiques de différents bords est encore courante, ce qui tend à démontrer le caractère continu des idéologies d'Etat à cet égard. Ainsi par exemple, dans un pâle essai publié sous le titre *L'immigration : une chance pour la France*, Stasi (1984) affirme : « au cours de ces dernières années, la croissance de la population française a été, pour près de la moitié, le fait de l'immigration. Or, malgré cet apport substantiel, la densité de la population de la France reste, de beaucoup, la moins élevée de celle des pays industriels européens (...). Il faut, je crois, le dire clairement : les limites au métissage de la population française seront fonction de la vitalité démographique des Français de race blanche dans les années à venir » (STASI 1984, 17 : 18). Le livre se termine sur une chute qui pourrait être amusante, si elle n'était si morbide ; évoquant Saint Augustin à Hippone, qui, à l'approche des armées de Genseric en 430, déclare : « Il est temps de passer aux Barbares », Stasi énonce : « Ce n'était ni une capitulation, ni une mort ; simplement une promesse de renaissance » (STASI 1984, 178 : 178). On voit donc réapparaître ici le vieux thème auto-dépréciateur de la « régénérescence ».

⁶⁴ Ainsi Mendras et Cole soulignent-ils que, dans les années 1920, la France pouvait se prévaloir d'un rayonnement apparent sur les plans diplomatique, linguistique, culturel, colonial et militaire. Mais, malgré cette image positive

1945 fut le point de départ d'une troisième vague d'immigration. De Gaulle avait imputé la responsabilité des événements - les « malheurs de la France » - à la démographie (discours du 3 mars 1945). Le texte des ordonnances de 1945, modifié à la demande de ministres gaullistes et socialistes, favorisa l'installation durable des étrangers sans distinction d'origine ethnique. A partir de 1945, se développa donc une immigration de plus en plus nombreuse, de faible niveau de qualification, affectée dans les usines aux tâches les moins qualifiées (Weil 1991, 69 : 69).

Le gouvernement, le patronat, et les Etats d'émigration convergèrent pour promouvoir l'immigration (Weil, 1991, 25 : 26). Les dirigeants obéissaient à une logique économique (importer des hommes jeunes et mobiles pour le marché de la main-d'œuvre), mais, plus en profondeur, ils continuaient d'être animés par une logique de démographie politique selon laquelle la France aurait besoin de population pour rester ou redevenir une grande puissance : on chercha donc à faire venir des familles jeunes, en âge de procréer : leurs enfants, à défaut de naître en France, pourraient dans tous les cas être élevés dans la société française (Weil 1991, 30 : 30).

Les calculs volontaristes des technocrates de l'INED et du Plan militèrent pour l'installation durable des étrangers⁶⁵. Le débat

présentée au monde, le rude déclin du pays pouvait être ressenti par chacun. Par Hitler, à qui il donna du champ pour ses audaces militaires. Par Staline, qui finit par préférer s'allier avec l'Allemagne nazie. Mais aussi par le petit paysan dans son champ ou par l'artisan dans son échoppe. En moins de 10 ans (1931-1939), malgré l'image de grandeur donnée à l'extérieur, le niveau de vie déclina, la société française devint complètement introvertie, et elle se sclérosa autour de structures statiques et anachroniques (MENDRAS et COLE 1991, 3 : 4).

⁶⁵ Les arguments populationnistes sont encore très présents dans le discours, peu ou prou officiel, à propos de l'immigration. Ainsi le recours à l'immigration est parfois justifié par référence à un argument comptable dérivé de la doctrine populationniste, l'équilibre financier des régimes de retraite. Cet argument peut paraître surprenant, car il fait l'impasse sur les conséquences vastes et complexes du phénomène migratoire (y compris dans ce qu'elles ont de coûteux : coûts d'intégration), ceci en vue de résoudre un problème d'équilibre comptable. On peut également penser qu'un tel argument est sous-tendu par un refus de l'évolution sociétale telle qu'elle se produit (diminution de la natalité dans le cadre d'une économie développée où l'enfant, mieux éduqué et dépendant pour longtemps, représente un investissement en termes de développement humain). Faisant le point sur la contribution des étrangers au système de retraite en Allemagne, Ulrich a pourtant observé que, les étrangers étant jeunes en moyenne, ils contribuent davantage au système de pension qu'ils n'en reçoivent, mais que, si leur structure d'âge vieillissait, ils deviendraient une charge nette pour le budget public allemand (ULRICH 1994b, 61 : 78) ; or, la fertilité des étrangers s'étant déjà pratiquement ajustée aux niveaux de celle des Allemands, le

technocratique, sinon politique, opposa le modèle par quotas à l'américaine et le modèle indifférencié et global à la française. Ce dernier l'emporta, et bénéficia de l'onction de l'« égalitarisme républicain ». Cette rationalisation commode recouvrait le fait que, en ne ciblant pas les pays d'émigration, la France ouvrait *de facto* ses portes à l'immigration de masse en provenance des anciennes colonies et des marchés à bas salaires, dans le contexte défini par la décolonisation et les accords d'Evian. Weil (1991, 62 : 65) admet ainsi qu'en droit il y eut victoire de l'égalitarisme, mais qu'en fait, les pouvoirs publics allaient de plus en plus développer l'immigration en provenance du Sud. Dans le courant RPR, la tradition gaulliste des rapports avec l'Afrique, et particulièrement avec l'Algérie, jouera également un rôle important en ce sens.

A partir de 1973, l'élaboration de la doctrine de l'installation durable se poursuivit à l'initiative de « grands serviteurs de l'Etat » (Conseil d'Etat, Inspection des Finances) et d'abord de l'un d'entre eux, le premier Secrétaire d'Etat à l'Immigration qui déclara que « ceux qui veulent repartir doivent pouvoir le faire dans les meilleures conditions, ceux qui veulent rester doivent pouvoir s'assimiler et devenir Français ». Le gouvernement ne chercha plus à contrôler une immigration non contrôlée depuis longtemps, mais à l'organiser. Ce qui, officiellement, n'impliquait aucun choix à long terme sur la stabilisation des immigrés concernés : mais il paraît cependant vraisemblable que le secrétaire d'Etat savait que sa proposition favorisait une installation durable des immigrés résidents. « Et, de fait, cette décision d'installer les familles constituera un obstacle déterminant aux projets d'inversion de flux qui apparaîtront à partir de 1974 » (Weil 1991, 100 : 100)⁶⁶.

Lorsque, en 1979, la Présidence de la République tenta d'impulser une politique de retour des immigrés, on assista à une spectaculaire opposition du pouvoir politique et du pouvoir administratif. La préparation des décisions de retour des immigrés

vieillessement de la population étrangère est donc plus ou moins inévitable (ULRICH 1994b, 21 : 43). On est donc en face d'un véritable tonneau des Danaïdes. De même, dans un ouvrage qui se réclame de l'objectivité scientifique tout en étant sensiblement orienté idéologiquement, Noiriél suggère que l'immigration permet de « rajeunir » et « d'assurer l'équilibre hommes-femmes » (NOIRIEL 1992, 52 : 52). Voici donc les étranges objectifs de l'Etat apprenti-sorcier...

⁶⁶ On sait aujourd'hui que « c'est par l'arrivée des familles après 1974 que la nature et le comportement de l'émigration ont changé. Cette situation est à l'origine du développement de l'Islam comme facteur de conscience communautaire » (LEVEAU et KEPEL 1988, 12 : 12).

se heurta en effet à de vives résistances administratives. Les administrations firent parvenir à l'extérieur des informations sur les projets en préparation et au Conseil d'Etat des arguments juridiques pour les combattre (Weil 1991, 123 : 123). Le Conseil d'Etat rappella que « si (...) le séjour en France et l'autorisation d'y travailler ne constituent pas un droit pour l'étranger, les auteurs de l'ordonnance de 1945 avaient prévu une stabilisation progressive de l'étranger en fonction du temps de son séjour et de son travail, assurée par l'augmentation de la durée des titres ». Ces résistances finirent par bloquer les projets élaborés au plus haut niveau politique.

Peu d'années après la réouverture de l'immigration familiale en 1981, lors du débat du 25 mai 1984, le Parlement accepta unanimement « l'inéluctabilité » de l'installation de l'immigration étrangère régulière et « l'impossibilité, dans le domaine du retour, d'aller plus loin qu'une simple incitation au volontariat ». Les partis traditionnels découvraient entre eux « une communauté d'intérêts », et un grand consensus politique (lois de 1984, 1986 et 1989) se révélait (Weil 1991, 185 : 203).

Tout ceci conduit Weil (1988) à observer que « depuis environ un siècle, les gouvernements successifs ont favorisé une politique d'intégration reposant sur un droit favorable aux séjours de longue durée. Les étrangers désireux de s'installer en France, ont généralement bénéficié d'un statut protecteur, alors que l'immigration de main-d'œuvre temporaire devait se contenter d'un statut précaire ».

De même dans le domaine de l'attribution de la nationalité, « l'entrée dans la nationalité française est de plus en plus facilitée, au fil des réformes adoptées par le Parlement ». La naturalisation est facilement accessible au demandeur entreprenant et patient (Weil 1991, 290 : 290) ; elle est jugée « quasi-automatique » par Todd (1994, 300 : 301).

Or l'intégration dans la nationalité repose historiquement sur une logique de souveraineté et de puissance. L'accès à la qualité de Français était déjà codifié sous l'Ancien Régime : avoir sous son allégeance une population nombreuse représentait dans la concurrence avec les autres puissances européennes, un atout qu'aucun roi de France n'a jamais négligé. Ce souci se reflète directement ou indirectement dans les règles relatives à la nationalité : l'exigence d'un lien avec la France, qui garantisse sous l'Ancien Régime l'allégeance au Roi, était requise. L'attribution de la qualité de « Français » est un acte essentiellement régalien et qui s'exerce sans aucun contrôle populaire réel. « Les critères d'accès à la nationalité française

sont fort peu différents aujourd'hui de ce qu'ils étaient à la veille de la Révolution française : lien du sol, lien du sang ou lien du mariage permettent aujourd'hui comme hier d'acquérir ou de transmettre la nationalité française, indépendamment les uns des autres (...). La condition de résidence présente et future sur le sol du royaume, *signe de l'allégeance au Roi*, est fondamentale et va rester déterminante dans les évolutions postérieures » (Weil 1991, 290 : 292)⁶⁷.

Les revendications de souveraineté jouent également un rôle dans l'augmentation du nombre des ayants droit à la nationalité française. La pratique royale fut en effet d'appliquer le *jus soli* aux ressortissants des terres proches des frontières du royaume que le roi, selon le hasard des guerres, pouvait revendiquer (Milanais, Flandres, Navarre) : il fut considéré que, nés dans un territoire revendiqué par la France, ils pouvaient devenir Français par la simple résidence sur le territoire français (tel qu'il existait en ses frontières à la date de l'installation). L'enjeu était là d'ordre politique : dans le cas contraire, l'Etat aurait reconnu implicitement qu'il n'avait pas de droit sur le pays considéré et aurait donné des armes, réelles ou symboliques, au souverain étranger dont il contestait les prétentions. Ainsi, un habitant né en Flandres ou dans le Milanais et venu demeurer en France recevait une lettre de déclaration d'Etat. Le bénéficiaire était considéré comme ayant toujours été Français (Weil 1991, 292 : 293). D'une part, il y a ici des liens directs entre le *jus soli* et le renforcement de la puissance d'Etat. D'autre part, on retrouve ici les prémices de ce qui deviendra plus tard l'un des fondements de l'« idée coloniale ».

Dumont (1991) a souligné que la conception allemande a eu plus d'influence sur les autres nationalismes, dans la mesure même où, comportant de nombreux éléments holistes, elle ne se conformait pas à la pure utopie individualiste impliquée par l'idée de nation civique. Elle pouvait être imitée plus facilement, précisément parce qu'elle était plus en prise avec le réel et faisait sa place au holisme traditionnel (Dumont 1991, 181 : 181). Cette utopie consiste dans le cas français à rompre les solidarités naturelles de la société au profit de l'Etat. Todd lui-même reconnaît que l'« universalisme français triomphe aisément en l'absence de difficultés réelles » et que « le préjugé universaliste (...) ouvre la voie à une négation irréaliste des différences de mœurs objectives » (Todd 1994, 298 : 298).

⁶⁷ C'est nous qui soulignons.

La définition de la « nation » française a toujours rencontré des difficultés structurelles, dès lors que ceux qui en ont été les théoriciens ont voulu à la fois éviter la référence ethnique à l'allemande - qu'ils étaient parfois amenés à faire rentrer par la fenêtre après l'avoir fait sortir par la porte - et l'aveu cru et factuel de la domination de l'Etat. Il devient de plus en plus difficile de définir une « identité » française, en l'absence d'une impulsion, d'une « réquisition » étatique forte. Ce qui explique les regrets actuels des tenants du « creuset français », qui réclament le renforcement de « notre » politique traditionnelle d'assimilation, c'est que l'Etat ne peut plus aujourd'hui diriger la société comme autrefois. Le pouvoir d'Etat reste fort, mais, qu'il le veuille ou non, il est désormais limité par l'universalisation des échanges et par la modernisation de la société.

Greenfeld a souligné à propos de la France que « l'autorité politique, jamais pleinement intégrée à l'intérieur du cadre de la loi, a fragilisé ce cadre lui-même malgré la structure légale très élaborée de la France comme Etat moderne... L'identification du radicalisme et du nationalisme en France a renforcé la séduction de la réinterprétation étatique - et non démocratique - des valeurs de la liberté, de l'égalité et de la nation » (Greenfeld 1992, 182 : 182).

Il faut se souvenir que la démocratie se conquiert et s'approfondit, non seulement au plan des institutions politiques mais aussi à celui des institutions sociales et économiques. La République, dans la mesure où elle est le système institutionnel qui garantit l'électivité des dirigeants politiques, est sans doute un pas important dans la direction de la démocratie (à condition bien sûr de s'assurer que cette électivité n'est pas trompeuse, tant par l'origine socioéconomique des élus que par les zones consensuelles qui existent entre eux), mais elle n'en épuise pas la notion. Deux éléments additionnels sont aussi importants pour aller vers une véritable démocratie : les modes sociaux de prise de décision et la limitation du rôle de l'Etat par rapport à la société.

Tenzer et Delacroix (1992, 193 : 193) soulignent justement que « la démocratie est née, en réaction au pouvoir absolu, comme expression politique de l'autonomie du sujet. Mais, en restaurant un partage des pouvoirs, elle n'a pas épuisé son rôle historique. Car, au-delà du formalisme juridique qui l'accompagne et qui codifie les équilibres institutionnels, elle ne peut survivre que si elle continue à être animée par un certain esprit public : la démocratie qui existe dans les lois règne-t-elle dans les consciences ? ».

**QUATRIEME PARTIE :
DES EFFETS DE L'IMMIGRATION
SUR NOS SOCIETES**

15 . ASSIMILATION CULTURELLE DES ETRANGERS ET INTEGRATION SOCIALE EN FRANCE

Michèle Tribalat

Il y aurait beaucoup à dire sur le langage employé à propos du phénomène migratoire.

Je m'arrêterai d'abord sur l'usage extensif et généralisé du terme *immigration*. Mot censé signifier l'*acte instantané d'entrer sur un territoire*, généralement national, il est utilisé pour désigner tout ce qui, de près ou de loin, a un rapport, quelquefois lointain, avec cet événement. Il s'applique souvent aux jeunes nés en France, lesquels n'ont jamais immigré, et les ramènent, symboliquement, à l'état d'éternels nouveaux-nés de la nation française. Cet usage donne une impression d'instantanéité incapable de restituer l'idée de processus. Il en va de même de l'usage exclusif d'un découpage de la réalité fondé sur la *nationalité*. Il y aurait beaucoup à dire sur le recours aux « catégories citoyennes » ainsi que sur la « recherche administrée » en France.

Par ailleurs, le terme d'*intégration* ne convient pas pour désigner « ce qui arrive » aux étrangers et à leurs descendants expatriés, en France dans le cas qui nous occupe. L'intégration sociale est une notion qui s'applique à la société dans son ensemble. On en a fait un usage individuel et, de fil en aiguille, on a abouti à un usage restreint au phénomène migratoire. Inclure la question migratoire dans celle, plus globale, de l'intégration, exprimait au départ comme une volonté de banalisation de cette question. C'est finalement l'inverse qui s'est produit. La question immigrée a « phagocyté » la notion d'intégration. Cet usage ne me paraît pas satisfaisant. Il ne permet pas de dégager les facteurs communs à la population d'origine étrangère et au reste de la population, ni de mettre en lumière les spécificités de la première. En outre, il ne permet d'appréhender le phénomène migratoire que par la négative, car la *question de l'intégration* n'est généralement abordée que par la négative, par la non-intégration, « l'exclusion ». Pour finir, les populations immigrées ou d'origine étrangère deviennent un sous-ensemble de population à problème, *en mal d'intégration*. Or, il faut pouvoir parler de ce qui fonctionne encore. C'est pourquoi je préfère parler

d'*assimilation* pour décrire le processus d'apprentissage des principes et usages de la société française.

Le mythe universaliste sur lequel repose le système sociopolitique français ne peut survivre que par un certain laminage des particularismes. C'est pourquoi l'assimilation culturelle et linguistique ainsi que les brassages de populations réduisent les points de friction sur les valeurs essentielles : laïcité, égalité - et notamment égalité entre les hommes et les femmes. Dans cette vision des choses, l'alchimie sociale qui produit l'assimilation dépend plus de la volonté de l'Etat, relayé par les institutions, que des bonnes volontés individuelles. La législation française en matière de nationalité, fondée sur l'évaluation du lien *a priori* avec la France, est à la fois foncièrement assimilationniste et ouverte. Elle parie en quelque sorte sur l'universel.

Aujourd'hui, l'existence d'identités culturelles qui se veulent indépassables et de particularismes revendiqués paraît mettre en évidence une panne du « creuset français ». Il me semble qu'il y a là erreur de diagnostic. Le danger me semble venir plus d'un relâchement des institutions, qui conduit à un dévoiement du principe universaliste (dans un contexte de crise de l'emploi qui en rend la mise en œuvre plus difficile), que d'aptitudes réduites des populations immigrées à l'assimilation.

En effet, les mœurs de ces populations ont évolué en profondeur.

- L'assimilation linguistique est rapide et assez générale, « facilitée » pour certains par un analphabétisme massif des immigrants. En témoignent les déclarations fréquentes du français comme langue maternelle unique chez les jeunes nés en France (la moitié des jeunes d'origine algérienne). La modification des pratiques linguistiques a été très rapide au fil des générations. Les immigrés venus à l'âge adulte ont généralement fait « l'effort » d'intégrer le français dans la communication avec leurs enfants, le plus souvent en alternance, même si leur français parlé est loin d'être parfait⁶⁸. Pour les enfants de ces migrants, scolarisés au moins en partie en France, l'usage du français est devenu la règle, notamment pour converser avec leurs propres enfants⁶⁹. Cette assimilation linguistique est particulièrement marquée chez ceux qui sont nés en France. Nombreux sont ceux qui déclarent le français comme seule langue maternelle. Pour les courants migratoires marqués par un fort analphabétisme (Maroc et Algérie), la déperdition des langues d'origine est massive, dans la

⁶⁸ Seuls les migrants turcs se situent en retrait, avec une pratique exclusive de leur langue encore très répandue. Les performances orales les plus mauvaises sont le fait du groupe turc et des femmes marocaines.

⁶⁹ Avec, une nouvelle fois, le groupe turc en retrait.

maîtrise de l'écrit pour les enfants d'immigrés et dans celle de l'oral pour les petits-enfants d'immigrés.

- La laïcisation des pratiques est une tendance longue. On parle beaucoup aujourd'hui d'islamisation des jeunes, sans trop savoir mesurer l'ampleur de ce phénomène et sa durabilité. On a plus de mal à dessiner la tendance des pratiques de l'Islam sur le long terme. Tout d'abord, les migrants algériens sont les moins pratiquants des musulmans de France (29% de pratique régulière contre, à l'autre extrémité, 65% chez les Mandingues et Soninké). Leurs enfants nés en France et entrés dans l'âge adulte pratiquent encore moins : 15% de pratique régulière. Ils sont aussi nombreux que les autres membres de la population à manifester une certaine indifférence religieuse : 70% des filles et 60% des garçons déclarent ne pas pratiquer ou ne pas avoir de religion. Subsiste un attachement culturel aux rites de l'Islam (*ramadan*, interdits sur l'alcool et le porc). Leur pratique reste encore vivace dans les jeunes générations nées en France, mais semble décliner avec l'émancipation familiale (notamment lorsque les jeunes quittent le foyer parental), surtout vis-à-vis de l'alcool et surtout chez les hommes.

- Dans l'évolution des pratiques matrimoniales des populations de culture musulmane réside un élément-clé de la résolution des points de friction culturelle. Concernant le groupe turc, la faible ouverture des familles turques à la société française ne les prédispose guère à marier leurs filles à des Français de souche. Pour l'instant, très rares sont celles qui marient leurs enfants avec des Français ; plus encore, la majeure partie des mariages de migrants turcs venus en France est conclue avec des Turcs de Turquie, filles et garçons. L'exil ne constitue donc pas un frein aux stratégies matrimoniales.

Mais il ne faudrait pas associer trop strictement Islam et pratiques endogames, comme le montre l'exemple des jeunes d'origine algérienne nés en France. Le mariage entre cousins est devenu exceptionnel et les mariages arrangés nettement moins fréquents. La résistance au modèle traditionnel se traduit d'abord par une certaine inhibition et par un retard à la vie en couple : pour neutraliser le pouvoir des familles, ces jeunes ont plutôt tendance à repousser le mariage et la mise en couple. Chez ceux qui vivent en couple, la moitié partage leur vie avec une Française de souche (Française née en France de parents nés en France), proportion voisine de celle observée chez les jeunes d'origine portugaise (59%). Comme attendu, l'union avec un Français de souche est plus difficile et plus rare chez les jeunes filles d'origine algérienne (24%, contre 47% chez les jeunes filles

d'origine portugaise). Cependant, encore près de la moitié des jeunes filles d'origine portugaise vivent avec un immigré de la même origine : l'Islam n'est donc pas seul en cause dans cette tendance plus marquée à l'endogamie chez les filles.

Ce parcours douloureux des jeunes filles d'origine algérienne vers la modernité, en matière de formation des couples, ne s'accompagne pas de positions correspondantes dans les représentations de la taille de la famille, puisqu'elles souhaitent, comme les autres jeunes femmes d'origine étrangère, un nombre d'enfants voisin de celui des jeunes femmes françaises (2,7 enfants contre 2,5 enfants en moyenne en France). L'alignement des normes en matière de taille de famille est particulièrement spectaculaire chez les jeunes d'origine algérienne, qui ont généralement vécu dans une famille très nombreuse (près de 8 enfants). De même, les débuts de vie féconde n'annoncent pas une fécondité très élevée, notamment chez les jeunes femmes d'origine algérienne concernées par un retard à la mise en couple. En soi, cela représente, pour les jeunes d'origine algérienne, un ajustement radical aux normes occidentales ; il est vrai qu'en Algérie, la fécondité a elle-même beaucoup baissé, le recours aux contraceptifs progressé, et les modèles familiaux évolués.

Cette transformation profonde des comportements s'accompagne d'une grande lucidité des jeunes d'origine étrangère dans leur rapport au pays des parents. Perçus comme étrangers dans ces pays, ils ne s'y projettent guère : la perception de l'évolution de leurs mœurs, faible en France, est forte dans les villages d'origine. Très peu souhaitent s'installer dans le pays natal de leurs parents, surtout ceux d'origine algérienne, et plus particulièrement les filles et les jeunes émancipés du foyer parental.

La faiblesse majeure du « creuset français » réside, en fait, dans sa difficulté à produire de l'insertion professionnelle et de la mobilité sociale, phénomène qui touche la société dans son ensemble, mais se trouve aggravé pour certaines populations d'origine étrangère. On ne doit pas passer sous silence les facteurs objectifs de cette aggravation qui tiennent à un marquage social massif : environ 80% des jeunes d'origine étrangère de 20-29 ans sont enfants d'ouvriers, soit près de deux fois plus que les jeunes Français de souche. Leurs résultats scolaires n'ont pas été particulièrement mauvais compte tenu de leur situation sociale et familiale : retenons une proportion de bacheliers voisine pour les garçons à celle des jeunes Français de souche de même origine sociale, une contre-performance des jeunes femmes

d'origine algérienne, qui ne font pas mieux que leurs frères (et donc moins bien que les autres : jeunes filles d'origine espagnole et Françaises de souche notamment), et une proportion de « sans-diplôme » un peu plus élevée chez les jeunes d'origine algérienne, garçons et filles. Du fait de leur origine ouvrière massive, les jeunes d'origine étrangère sont donc globalement moins diplômés que les jeunes Français de souche.

La forte coïncidence entre la catégorie sociale et l'origine ethnique place ces populations, en bloc, dans une situation plus difficile. Pour les plus diplômés d'entre eux, les réseaux familiaux, amicaux ou ethniques sont inefficaces. En outre, le fort recouvrement entre origine ethnique et origine sociale des jeunes d'origine étrangère a des effets négatifs en termes d'image, qui les placent plus volontiers, dans l'imaginaire collectif, dans le bas de l'échelle sociale. Ceci est encore plus vrai des jeunes d'origine algérienne, dont les pères répondent à la figure emblématique du « travailleur immigré ». L'impatience de ces jeunes à décoller de l'image du père, conjuguée à des représentations sociales défavorables, concourt à aggraver leurs difficultés. Ils paient alors leur désir d'ascension sociale par un chômage très élevé. S'ajoute à cela un marquage géographique dévalorisant lié à leur localisation plus fréquente dans des quartiers dits « difficiles ».

Les représentations des populations d'origine étrangère condensent ces éléments et d'autres, probablement plus obscurs, aboutissant à une forte dévalorisation de certaines d'entre elles ; ce qui se traduit, dans les faits, par des pratiques discriminatoires. Dans ce registre, les jeunes d'origine arabe et africaine sont particulièrement mal lotis. Les jeunes d'origine algérienne y sont particulièrement sensibles : huit sur dix déclarent que de telles pratiques existent et parmi eux, 40% pensent que beaucoup d'employeurs (voire tous) sont concernés.

Si les pratiques discriminatoires sont difficiles à mesurer, les représentations qu'on a en France de ces populations sont éloquentes. Ces représentations traversent l'ensemble du corps social. J'en donnerai deux exemples : *la survalorisation des filles d'origine algérienne* et *le fonctionnement de l'armée*.

La représentation positive des filles d'origine algérienne – soit disant moins soumises aux préceptes de l'Islam, réussissant mieux à l'école et plus investies dans la vie civique française que leurs frères, au point qu'elles ont pu incarner tous les espoirs des Français vis-à-vis de l'intégration des populations d'origine algérienne - ne se trouve pas entérinée par l'observation concrète de la réalité. Comment expliquer un discours aussi

déconnecté de la réalité ? On a toujours retenu l'aspect positif du message, bien reçu car satisfaisant les figures de l'avant-garde féministe, sans s'interroger sur sa face cachée qui consistait à attribuer le pire aux garçons. Il faut y voir des représentations d'ordre guerrier datant de la guerre d'Algérie. La guerre est un monde essentiellement masculin, dans lequel la femme ne tient pas de rôle actif (au moins dans les imaginaires). Dans la période récente, l'armée, institution dite « d'intégration » (mais qui, finalement, fonctionne comme une entreprise en se fondant sur des critères d'efficacité pour recruter), exemptait, dispensait ou réformait un jeune d'origine algérienne sur deux (contre moins de 30% en moyenne pour l'ensemble de la population). L'armée française a dû quitter l'Algérie sans avoir été vaincue par les armes, et ce souvenir, encore vivant, a tendance à déprécier fortement la valeur de ces jeunes en tant que soldats. La loyauté de certains d'entre eux est également souvent mise en cause, de façon excessive, car c'est l'Etat français lui-même qui n'a pas montré la fermeté nécessaire à l'expression de cette loyauté : ainsi l'Etat n'a pas facilité la tâche à ces jeunes en leur « offrant » la possibilité de choisir de faire leur service en Algérie ou en France (Convention franco-algérienne du 11 octobre 1983)⁷⁰.

C'est donc le faible intérêt de l'Etat français pour ces jeunes, plus que leurs comportements, qui favorise l'émergence d'un doute sur leur loyauté à son égard.

Il est difficile de dire dans quelle mesure les difficultés des jeunes d'origine algérienne vont se reproduire à l'identique pour d'autres groupes. Ceux dont les parents ont migré d'un autre pays du Maghreb vont-ils bénéficier d'un « avantage relatif » ou, au contraire, être l'objet de représentations dévalorisantes dont on voit poindre certains éléments avec, notamment, le stéréotype du « jeune Maghrébin » si fréquent dans les médias ?

Les pratiques discriminatoires en découlant forment un poison absolu pour le modèle républicain et l'Etat serait bien inspiré de s'en occuper. L'absence d'espoir de pénétrer le monde du travail est porteur d'effets induits dont on ne doit pas sous-estimer l'importance. Que va devenir la vocation de l'école si elle n'est

⁷⁰ On estime à environ 5% la proportion de jeunes d'origine algérienne qui relèvent actuellement de l'Etat algérien au titre de cette convention, soit à moins de deux sur cent ceux qui, compte tenu des pratiques d'exemption, réforme et dispense, effectueront leur service en Algérie. Si, dans les années 1980, les familles ont quelquefois poussé leurs fils à choisir l'Algérie, les déchirements que connaît ce pays les incitent à une position contraire aujourd'hui.

pas porteuse de mobilité sociale ou au moins d'insertion professionnelle ? On mesure encore mieux la gravité de la situation lorsqu'on constate que la motivation des familles a joué un rôle déterminant sur la réussite scolaire des jeunes d'origine étrangère.

16. LES ENFANTS D'IMMIGRES DANS LES CITES DES VILLES FRANÇAISES : UN AVENIR INCERTAIN

Dominique Duprez

La question de l'immigration est devenue un sujet brûlant dans beaucoup de pays au cours des dernières années, et en France plus encore qu'ailleurs en raison de la conjugaison d'une série de facteurs.

Tout d'abord, une structure du chômage qui touche principalement les jeunes, ce qui n'est pas le cas en Allemagne et dans la plupart des autres pays ; dans ce contexte, les jeunes issus de l'immigration sont particulièrement frappés comme nous le verrons à travers l'examen d'une enquête récente. Ensuite, l'existence d'un modèle français d'intégration sociale qui a du mal à gérer les particularismes internes, et plus encore à reconnaître les minorités culturelles⁷¹. Par ailleurs, l'héritage du colonialisme, qui amène les Français à entretenir avec les Maghrébins des liens certes étroits mais associés à des relations potentiellement conflictuelles. Enfin, la présence d'un courant politique, le Front National, qui fait du thème de l'immigration un cheval de bataille.

Mon propos concernera plus particulièrement le premier point, avec une attention particulière portée à la situation des jeunes issus de l'immigration maghrébine comparée à celle des autres jeunes vivant en France⁷².

⁷¹ Cette difficulté est manifeste à propos de la question corse. Ce modèle, historiquement, a su assimiler - non sans difficultés - différentes vagues migratoires (polonaise, italienne, ibérique...) mais, peut-être parce qu'il privilégie la seule intégration individuelle, subit plus qu'un autre les effets de la crise actuelle.

⁷² Je m'appuierai sur l'enquête nationale *Conditions de Vie* de l'INSEE sur les « situations défavorisées » réalisée de novembre 1993 à janvier 1994 sur un échantillon de 13.000 ménages ainsi que sur une enquête similaire réalisée sur des échantillons de 1.000 ménages situés dans 10 quartiers concernés par les « politiques de la ville ». Parallèlement, une enquête qualitative a été réalisée de 1994 à 1996, dont l'objet était d'étudier les conditions de vie dans les quartiers dits « sensibles ».

La question des origines

Nous avons quitté la période de la fin des années 1980 où des spécialistes de l'immigration croyaient pouvoir annoncer (Schnapper 1991) que la France était « aux portes de l'intégration de ses immigrés » ; je ne crois pas non plus que le processus d'assimilation fonctionne toujours aussi bien que d'autres le suggèrent (Tribalat 1996). Mes conclusions sont plus sceptiques et rejoignent le point de vue de Castel (1995) : la nouvelle question sociale est moins celle de l'« exclusion » de certaines personnes ou catégories que celle de l'érosion des protections et l'accroissement de la vulnérabilité sociale globale.

Localement, il apparaît que les quartiers ne sont pas insérés de la même manière dans le tissu économique et, partant, ne disposent pas des mêmes ressources en matière d'emploi notamment. Certaines régions connaissent une récession économique plus accentuée que d'autres : c'est le cas de la région du Nord, par exemple, où la désindustrialisation a produit de nombreux sites véritablement sinistrés. L'inégale distribution des activités économiques, les spécialisations régionales, les stratégies d'implantation des entreprises induisent des « spécificités territoriales » de la question sociale. Dans ces contextes, les populations issues de l'immigration peuvent vivre des expériences spécifiques que sous-estiment les enquêtes non-territorialisées reposant sur des comparaisons de moyennes statistiques.

Il n'est, bien entendu, pas question d'en rester au seul critère de la nationalité puisque dans le contexte français, l'essentiel des enfants issus de l'immigration possède la nationalité française. Tribalat (1995) a proposé des indicateurs « ethniques », l'un à partir de la langue maternelle, qui définit *l'appartenance ethnique*, et l'autre à partir du pays de naissance des parents des enquêtés, qui définit *l'origine ethnique*. Nous avons renoncé dans un premier temps à l'appartenance, pour centrer nos analyses sur l'origine. Dans les quartiers concernés par notre enquête, les populations d'origine étrangère sont, dans leur quasi-totalité, originaires des pays du Maghreb et plus particulièrement du Maroc et de l'Algérie. Afin de simplifier les procédures d'exploitation des données, nous avons réparti les personnes interrogées en deux catégories, les personnes d'origine maghrébine, et les autres, qui en l'occurrence sont, dans leur quasi-totalité, des « Français de souche ».

Notre constat général est que les enquêtes nationales écrasent artificiellement les diversités locales. A Marseille, par exemple, les différences entre personnes d'origine maghrébine et les autres semblent résiduelles sur le plan de l'intégration économique et de la sociabilité. La situation est très différente à Lille-Sud et dans les différents quartiers des villes du Nord de la France, les quartiers des 4 000 à La Courneuve et du Val d'Argent à Argenteuil étant dans une situation intermédiaire⁷³.

Une intégration de plus en plus difficile

Le modèle assimilateur repose sur l'égalité des chances pour tous, sur l'idée d'une école libératrice qui permettrait la promotion individuelle par le mérite, y compris pour les enfants des immigrants.

De fait, la scolarité des enfants d'immigrés ne semble plus différer globalement de celle des autres, sous réserve d'examiner les choses à position sociale identique. Ainsi Vallet (1996) a mis en évidence le processus temporel par lequel, avec l'avancement dans les études, les parcours des enfants de ces minorités s'améliorent et convergent en moyenne vers ceux des autres élèves. Il observe également que « les attentes et les espoirs que les familles immigrées placent dans le système éducatif sont un levier important du processus d'assimilation scolaire : les familles immigrées ont, *ceteris paribus*, des souhaits plus vifs en matière d'études longues et expriment, pour leurs enfants, des demandes d'orientation plus ambitieuses auxquelles les établissements sont sensibles ». Ce résultat conduit à penser que les familles immigrées perçoivent le système éducatif comme une voie importante de mobilité sociale. Nos propres données tendent à confirmer les analyses de Vallet. Dans le cas de Lille-Sud, 20,8% des hommes âgés de 20 à 35 ans, d'origine maghrébine, ont un diplôme de l'enseignement supérieur contre 16,6% pour les autres. Il est vrai que la situation est moins favorable pour les femmes d'origine maghrébine : 13%, soit moins que leurs frères mais également que les autres femmes (18,4%).

Aujourd'hui, les enfants des immigrants, parfois leurs petits-enfants, rencontrent cependant des difficultés spécifiques dans l'accès à un emploi stable, même pour les jeunes diplômés, situation qui est à l'origine d'une « rage » qui peut conduire à de multiples pratiques déviantes (Dubet 1987). Le plus souvent il

⁷³ Pour la démonstration, je m'appuierai essentiellement sur la situation des quartiers des villes du Nord de la France, sachant qu'une extrapolation pure et simple à l'ensemble de la situation française serait abusive.

s'agit de stratégies d'adaptation à des situations de marginalisation économique pour de jeunes adultes qui avaient intériorisé les modèles d'ascension sociale transmis par l'institution scolaire.

Si le taux d'activité des jeunes est relativement plus élevé dans les quartiers de l'enquête du Nord-Pas-de-Calais, cela tient en partie sans doute aux sorties plus précoces du circuit scolaire qui se traduisent par des tentatives d'entrée également plus précoces sur le marché de l'emploi. L'expérience des jeunes, issus de l'immigration ou non, est révélée statistiquement par des taux élevés de chômage et par des taux d'emploi précaire plus élevés que dans les autres sites de l'enquête.

Jeunes de moins de 25 ans

	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'emploi précaire / partiel
Lille-Sud ancien	44,3	33,8	46,9
Lille-Sud nouveau	39,1	40,4	68,0
Lens-Liévin	45,4	56,9	55,3
Argenteuil	32,4	36,9	40,6
La Courneuve	40,3	51,5	37,3
Toulouse	35,3	35,7	59,2

Ce serait une erreur d'imputer les difficultés de ces jeunes à un déficit de diplômes car dans ces quartiers, plus qu'ailleurs, les populations diplômées ont du mal à accéder à un emploi stable, comme en témoigne le tableau suivant.

Population diplômée (bac ou plus)

	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'emploi précaire / partiel
Lille-Sud ancien	67,9	15,5	25,6
Lille-Sud nouveau	62,8	23,3	42,1
Lens-Liévin	64,6	16,7	23,4
Argenteuil	74,3	13,0	14,6
La Courneuve	65,1	18,5	19,2
Toulouse	62,5	12,5	27,4

Cette situation est particulièrement marquée à Lille-Sud nouveau, où parmi les personnes titulaires du baccalauréat ou d'un diplôme supérieur et se déclarant actives ou à la recherche d'un emploi, près de la moitié (42,1%) n'ont qu'un emploi précaire ou à temps partiel et un quart environ (23,3%) sont au chômage. Les quartiers en difficultés connaissent donc un taux élevé de

chômage pour les diplômés et un taux beaucoup plus élevé qu'ailleurs d'emploi précaire ou à temps partiel.

Mais ces chiffres cachent une disparité entre les populations d'origine maghrébine et les autres.

Le chômage selon l'origine ethnique à Lille-Sud nouveau (les deux sexes confondus, actifs seulement, les lycéens-étudiants, retraités et inactifs sont exclus)

Niveau de diplôme	Maghrébins	Non-maghrébins
CAP - BEPC		
Chômeurs	52,2	34,0
Actifs	47,8	66,0
Total	100	100
Supérieur au BAC		
Chômeurs	58,8	10,0
Actifs	41,2	90,0
Total	100	100

Il apparaît qu'un diplôme élevé (études supérieures) ne diminue guère le risque de chômage pour les Maghrébins, mais qu'il en va tout à fait autrement pour les non-maghrébins dont 10% seulement sont au chômage. Ce n'est donc pas la simple appartenance à un quartier réputé difficile qui provoque des difficultés avec le marché de l'emploi, mais le cumul de l'origine ethnique, de l'appartenance au quartier et de l'appartenance à une classe d'âge. Le tableau suivant montre que les effets de l'origine ethnique sur l'emploi ne sont pas propres aux quartiers du Nord de la France même si la crise de l'emploi dans cette région accentue les différences.

Population maghrébine et africaine : le chômage et la précarité

	Taux d'activité	Taux de chômage	Taux d'emploi précaire / partiel
Lille-Sud ancien	45,5	34,7	7,6
Lille-Sud nouveau	45,1	45,5	38,6
Lens-Liévin	54,0	69,4	25,6
Argenteuil	50,0	34,7	21,7
La Courneuve	53,6	38,7	21,2
Toulouse	48,3	43,1	27,8

Conclusion : une remise en cause du modèle français d'intégration

Ces données statistiques confirment certains phénomènes observés dans nos enquêtes qualitatives sur les quartiers du Nord de la France et contribuent à les expliquer.

D'abord, il y a une remise en cause du « modèle d'intégration à la française » laissant espérer aux jeunes qu'ils pourraient s'extraire de la condition sociale de leurs parents grâce à la réussite scolaire. Aujourd'hui, même avec un diplôme de niveau élevé (dont la possession n'est du reste en l'état actuel des choses que le fait d'une petite minorité des jeunes issus de l'immigration), l'accès à l'emploi est devenu très difficile, au moins dans certaines zones géographiques.

Ensuite, l'« autre » modèle - accéder *via* le vol ou le trafic de drogue à un mode de vie caractéristique des gens « riches », notamment la possession d'une voiture de luxe et de « beaux habits »... - , prend une assise de plus en plus grande auprès des plus jeunes qui voient le grand frère ayant tout sacrifié pour l'école se retrouver au chômage. D'où l'inquiétude des travailleurs sociaux et des enseignants, mais aussi celui des parents et des frères aînés, vis-à-vis des « petits » engagés de plus en plus tôt dans des processus délictueux.

Il faut surtout être sensible à l'expérience spécifique des jeunes de ces quartiers qui sont confrontés à un paradoxe : le recours à l'école et au diplôme approfondit les disparités selon l'origine, et l'absence de diplôme accentue la désaffiliation économique. Les deux dimensions de l'intégration, économique et éducative, semblent donc s'exclure mutuellement. Soit, ils n'ont pas de diplôme valorisant et vivent une « exclusion » commune aux jeunes d'origine populaire, soit ils jouent le jeu de l'intégration, *via* l'école notamment, et vivent une mise à l'écart dont la logique semble être de type ethnique.

17. LES NOUVELLES STRUCTURES DE PARENTE EN FRANCE : APPROCHES SUR LE TERRAIN

Marina Hily & Michel Oriol

Mariage mixte et loyauté identitaire

On peut distinguer deux façons de poser la question du mariage mixte, sans entrer ici trop avant dans les difficiles questions que pose la définition même du terme « mixte » (Streiff-Fenart 1994). L'une vise, dans une optique quantitative, à analyser le « mariage mixte » comme indicateur des processus caractérisant les relations entre groupes hétérogènes (Tribalat 1995). L'autre, dans une visée qualitative, considère le mariage mixte comme un enjeu d'articulation des destins individuels et des destins collectifs en matière de sexualité, de filiation, de références aux loyautés religieuses ou politiques (Oriol 1984).

Les méthodologies correspondant à ces deux questionnements offrent des avantages et des inconvénients opposés : le sondage autorise des propositions valides au plan global, mais la représentativité des échantillons est difficile à établir du point de vue qualitatif (par exemple, un mariage est-il mixte s'il s'agit pour un étranger récemment arrivé d'épouser un sujet récemment naturalisé ?) ; l'approche qualitative de type anthropologique ne permet pas de formuler des propositions quantitativement assurées sur le devenir des groupes dans un espace donné, mais elle peut contribuer à mieux définir sur quels éléments s'exercent les variations sociologiques.

Privilégiant ce dernier type d'approche, nous lierons la question du mariage mixte à celle de l'identité et de l'appartenance telles qu'elles sont vécues, gérées, mobilisées par les intéressés.

Nos investigations sur le projet de vie de jeunes Portugais de 16 à 21 ans ont montré un taux de mariage « identitaire » d'un peu moins de 50% (Oriol 1984, t. II). La « loyauté matrimoniale » (préférence donnée au mariage à l'intérieur du groupe d'origine) n'est pas motivée de la même façon suivant le degré de force du sentiment identitaire.

Le mariage mixte est tout à fait exclu par une faible minorité qui « n'aimerait pas laisser son pays » ; les motivations sont ici strictement identitaires, correspondant à des marques, des

pratiques, des modes de représentation tout à fait spécifiques du groupe d'origine - la pratique de la langue et l'éventualité du retour notamment sont les éléments cruciaux qui font que la mixité n'est guère pensable.

Le mariage mixte est simplement préféré par ceux ou celles qui invoquent la « mentalité commune » aux différents membres de la communauté portugaise (auquel cas il y a préférence tantôt pour le Portugais du Portugal, tantôt pour le Portugais de France); il est indifférent pour un nombre important qui adhère à l'idéologie cosmopolite de « l'amour qui n'a pas de patrie » ; il est souhaité pour ceux qui désavouent la « mentalité portugaise », assimilée à une rigueur morale réactionnaire, à un défaut de sens de la liberté (20% de l'échantillon). Les sujets font ici référence à une sorte de hiérarchisation morale des groupes, en fonction de la représentation des mentalités, ce qui est un signifiant assez vague pour s'accommoder de l'ethnocentrisme ou de son contraire sans crainte d'être démenti par l'expérience (Oriol 1988). Surtout chez les tenants de la mixité matrimoniale, apparaît l'opposition choix individuel/attentes collectives (surtout familiales), mais ce ne sont pas toujours les mêmes cultures qui sont perçues comme incompatibles avec l'autonomie individuelle. Ainsi nous avons des sujets pour qui c'est le milieu portugais qui est représenté comme « plus évolué », se basant par exemple sur une opposition Portugal urbain/France rurale.

Avec le mariage franco-maghrébin, on a pourtant affaire à la transgression d'oppositions apparemment très fortes : du point de vue des sujets arabes musulmans, le mariage d'un sujet musulman avec un sujet non-musulman, et du point de vue des Français, l'existence d'une forte différence ethnique entre sujets « de souche » et Arabes. Aussi le mariage mixte est-il ici, surtout du second point de vue, vécu à travers un schéma d'opposition entre la liberté individuelle et le choix socialement imposé. La description par les sujets de leur situation en tant que couples franco-maghrébins, fait plus souvent référence que dans le cas franco-portugais, aux différentes façons de gérer le conflit avec le groupe d'origine : sélectionner avec qui le couple rompt, conserver ou non un médiateur, laisser faire le temps, accroître la distance, consacrer la rupture ou au contraire la démentir officiellement, la moduler suivant la sphère d'action publique ou privée... (Streiff-Fenart 1989). Le mariage « mixte » est centré sur la vie en France, mais ce peut être dans un contexte d'isolement radical du couple, désavoué des deux côtés.

Le mariage identitaire dans la communauté maghrébine, parce qu'il peut avoir pour enjeu le maintien de la famille étendue,

menacée d'être dissoute par l'exil, est souvent fortement marqué par des stratégies pragmatiques. Celles-ci ont une grande importance lorsque le rapport au territoire est vécu comme transnational (Tarrus 1995). La hiérarchie des préférences n'est pas alors établie en fonction d'un modèle de parenté, ni d'un degré d'ardeur religieuse, mais d'une utilité de l'union envisagée pour consolider ou étendre un réseau d'échanges économiques et culturels. De ce point de vue, les stratégies matrimoniales maghrébines font fortement émerger, dans le cadre du mariage « identitaire », la catégorie « Musulman de France » (tantôt préférée, tantôt dépréciée par rapport à celle de « Musulman d'Afrique du Nord »). Aussi l'exercice de l'autonomie personnelle ne s'accomplit-il pas forcément à travers le souhait d'être libéré de la tradition familiale. Beaucoup d'interviews (surtout de filles) mettent l'accent sur le rôle « stabilisateur » que jouent les parentèles. Plus généralement, la religion n'y est pas forcément invoquée en tant que code ou système de règles mais comme garantie de moralité. Le recours à des ressources identitaires, plus ou moins intériorisées individuellement et collectivement sanctionnées, peut témoigner d'un besoin de protection symbolique contre les risques de l'anomie.

Liens familiaux et communautaires dans les milieux immigrés

La question de la « famille immigrée » peut être abordée de plusieurs façons : par le biais des transformations des rôles familiaux traditionnels, par l'étude des comportements matrimoniaux, mais aussi en tant que la famille préserve des attachements identitaires bilatéraux (pays d'immigration - pays d'émigration) et à ce titre peut générer des réseaux complexes. Cette question concerne tout autant la société d'accueil que la société d'origine.

Le cadre empirique choisi pour analyser cette question se situe à plusieurs niveaux d'observation. Nous nous appuyons d'une part sur une recherche menée sur les familles portugaises engagées dans la migration et sur une recherche en cours sur les familles maghrébines dans la région niçoise. Ces enquêtes, essentiellement de type qualitatif, ne portent que sur un ensemble restreint de situations et ne sont pas suffisantes pour fournir une véritable typologie, mais elles permettent de s'interroger sur les processus qui conduisent à s'affranchir de certaines appartenances culturelles ou à les confirmer.

Les résultats mettent en évidence des modalités différentes d'organisation familiale. Ils font apparaître trois pôles qui tendent à rassembler la très grande variété des évolutions familiales.

Le premier pôle est représenté par les familles organisées de part et d'autre de la Méditerranée.

Les F. et les M., deux familles, tunisienne et portugaise, présentent des caractéristiques analogues.

Les F. ont émigré de Tunisie à la fin des années 1950. Au départ quatre cousins s'installent dans la région niçoise. Après l'arrivée des femmes et des quatre enfants de l'aîné, les F. vont, au fil du temps, développer un réseau familial dense qui couvre quatre générations et rassemble aujourd'hui plus d'une cinquantaine de familles, résidant toutes dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres. Les liens étroits entretenus et les échanges réalisés avec les F. restés en Tunisie constituent cette « grande famille », support d'activités commerciales notamment dans l'exploitation de locations et de commerces.

Les M. ont émigré dans les années 1960 d'un village du nord du Portugal. Au départ de la migration on trouve deux frères (30 ans et 35 ans) accompagnés de leurs épouses. Installés dans le sud de la France les M. vont acquérir des terres et deux commerces au village d'origine tenus par un oncle et sa femme. Au fil des années, les deux filles d'un premier frère se sont mariées avec les enfants de la famille P. originaire du même village et eux-mêmes dans la migration. Plus tard un troisième mariage avec un cousin des P. possédant une entreprise de peinture et travaillant au Portugal est venu renforcer la possibilité d'exploiter les deux espaces d'implantation. Les M. sont typiques d'une organisation familiale se déroulant sur deux espaces nationaux et propice à une ascension sociale, motif du projet migratoire.

La double implantation territoriale des M. et des F. joue un rôle déterminant dans la gestion du projet migratoire. Ce type de configuration familiale est le support d'une situation non plus transitoire mais pérenne. Constituées dans et à la faveur de l'immigration, ces formes d'extension sociale concernent tous les niveaux de la parenté de part et d'autre de la Méditerranée. C'est grâce à un processus d'organisation interne qui passe en particulier par la gestion en commun des activités économiques et (voir plus haut) le contrôle des alliances matrimoniales que les M. et les F. ont pu se maintenir en immigration.

Les stratégies de ces familles ne se résument pas à l'alternative simple d'être « ici ou là-bas » mais combinent pratiques économiques, sociales et culturelles sur la base d'un double enracinement local. Ces familles aux identités affirmées, fidèles à

leurs appartenances d'origine, manifestent aussi leur insertion dans un espace local français. Les familles portugaises interrogées organisent un « va-et-vient » qui s'inscrit dans une logique de rentabilisation de leur capital certes matériel mais aussi culturel et relationnel, selon la formule « ici et là-bas ».

Les immigrés et ceux qui sont restés au village ont créé et maintenu un réseau de relations et d'échanges par lequel se met en place une forme d'adaptation évitant la désaffiliation sociale autant par rapport au village d'origine que dans le contexte français. Le projet migratoire de la première génération a évolué et n'est plus basé sur la perspective du retour définitif, mais sur l'organisation pour les générations à venir d'un double espace de vie.

Le second pôle concerne des familles qui pratiquent un « va-et-vient » réduit à des moments privilégiés : vacances d'été, mariage d'un membre de la famille, événements particuliers... La maison construite au village, considérée comme résidence secondaire, n'accueille plus que des retours intermittents. Et si les vacances sont encore passées au village, les temps de séjour se sont raccourcis. C'est ainsi que nombre de familles que nous avons observées, tant portugaises que maghrébines, ne se rendent au pays que pour de rares occasions telles que mariages ou enterrements. Peu de choses les relient au monde des ancêtres et l'acculturation opère à l'évidence. Elles ne sont plus dans le mouvement d'un projet migratoire conçu à l'origine comme devant les ramener au village. L'affaiblissement des obligations et des liens d'allégeance dans la famille étendue va de pair avec une plus grande autonomie du noyau familial en France, relayée par le salariat des femmes et le mariage des enfants en France ; toutefois, si ces familles sont relativement bien insérées sur le plan économique en France, elles ne le sont pas forcément sur le plan social. Mais si l'acculturation est à l'œuvre, la rupture n'est pas consommée. Des formes d'attachement subsistent, mais elles sont plus sentimentales que basées sur un modèle de relations familiales étendues ou de solidarités villageoises.

Le troisième pôle rassemble enfin des situations que nous pourrions qualifier de « familialisme restreint », accompagnées d'une détérioration forte du lien social.

Le plus souvent, ces familles se trouvent dans une situation de pauvreté et de dévalorisation sociale. Leurs relations sociales sont faibles, souvent à rayon court. Elles sont doublement marginalisées dans le pays d'accueil et dans le pays d'origine. La difficulté de tenir son rang dans la famille restée au pays ne

stimule pas le processus d'intégration dans le pays d'accueil. Ce mouvement paraît sous-tendu par l'ensemble des transformations que subit la famille face à la précarité : désengagement du père, échec scolaire des enfants, difficulté d'entrée sur le marché de l'emploi pour les jeunes, rôle accru des femmes dans la vie familiale. L'évolution de ce type de famille est hautement problématique. L'isolement des groupes familiaux les plus démunis accentue la perte des repères culturels. La désorganisation sociale et familiale ne peut être compensée par la solidarité avec la famille restée au pays. Ces familles sont d'une certaine manière sorties du groupe traditionnel sans pour autant réaliser un parcours d'autonomisation en accord avec la société d'accueil. De moins en moins « immigrée », parce que le projet migratoire ne présente plus aucune consistance, elles sont en situation de rupture. Le lien entre valeurs familiales et intégration sociale se trouve posé ici singulièrement pour la seconde génération qui n'est plus héritière du projet familial initial : « ils cassent tout ce que les parents ont monté » selon l'expression de l'un de nos interviewés de nationalité tunisienne. Ainsi la « famille étendue » établit beaucoup plus favorablement les conditions d'une intégration-adaptation, alors que la famille caractérisée comme « sortie du groupe d'origine » est dans l'incapacité de maintenir et d'accomplir un projet migratoire voulu au départ comme une ascension sociale. Nos observations conduisent à relativiser la théorie couramment répandue de l'« intégration » qui imagine une société statique dans laquelle les individus « s'intégreraient » ou non. Cette théorie ne résiste pas à l'épreuve des faits, dans la mesure où les migrations s'accompagnent de la constitution de nouveaux réseaux de relations en partie appuyés sur les anciennes identités collectives. Les cadres sociaux sont donc infiniment plus plastiques et complexes que ne l'imagine cette théorie.

18. L'ATTITUDE DES JEUNES ALLEMANDS A L'EGARD DES ETRANGERS

Peter Noack

Plus d'un demi-siècle après la Seconde Guerre mondiale et la chute du régime nazi, il est encore fréquent que les Allemands soient soupçonnés d'être plus xénophobes que les autres peuples occidentaux.

Les jeunes et les adolescents sont une population sensible, non seulement parce qu'ils « représentent l'avenir », mais aussi parce qu'ils sont en phase de constitution de leur identité personnelle et sociale⁷⁴ et qu'ils sont plus réceptifs aux *trends* d'évolution actuels. Les jeunes Allemands sont-ils plus xénophobes que les jeunes d'autres pays et quelle est au juste leur spécificité de ce point de vue ?

Les attitudes par rapport aux étrangers

Un regard actuel sur les attitudes des adolescents et des jeunes adultes est livré par la dernière étude IBM sur la jeunesse (Institut für Empirische Psychologie 1995). Dans ce cadre, un échantillon représentatif de presque 2.500 jeunes de 14 à 24 ans a été interrogé dans toute l'Allemagne. Même si on manque parfois de critères clairs pour évaluer leurs réponses, on peut dire que le résultat d'ensemble est plutôt rassurant par rapport aux peurs qui existent encore sur le sujet. Plus des deux tiers des jeunes

⁷⁴ Un défi essentiel du passage de l'enfance à l'âge adulte est la recherche de l'identité (ERIKSON 1976). « Qui suis-je ? », « Qu'est-ce que je veux devenir ? », « Comment est-ce que je peux me comporter face à des situations différentes tout en restant moi-même ? » - telles sont les questions auxquelles les adolescents cherchent à répondre. Même si ce processus a pu être décrit comme une crise, avant tout par des chercheurs d'orientation psychanalytique, les résultats d'études multiples tendent à montrer une stabilité considérable du concept de soi dans l'adolescence (DUSEK et FLAHERTY 1981, HÖRMANN et BRUNKE 1985), une stabilité qui ne doit toutefois pas dissimuler l'importance des disparités d'un individu à l'autre (HIRSCH et DUBOIS 1991). On a pu observer que c'est dans cet âge que s'élaborent les préférences pour telle ou telle orientation sociopolitique (STEINBERG 1993). Dans ce sens, cette période peut être considérée comme sensible pour l'orientation sociopolitique des sujets et porteuse de prolongements dans les étapes ultérieures de leur évolution dans ce domaine.

interrogés ont des amis étrangers et trouvent positive la coexistence de différentes cultures dans le pays. Presque autant sont favorables à un vote des étrangers en Allemagne. Seule une minorité de 11% est hostile aux étrangers - même si une petite moitié trouve qu'il y a assez d'étrangers en Allemagne. Parmi cette minorité hostile aux étrangers, il y a un pourcentage plus important d'Allemands de l'Est que d'Allemands de l'Ouest. Dans les années qui ont suivi la réunification, cette minorité a diminué, significativement en Allemagne de l'Ouest, presque pas dans l'Est du pays. Le rejet des étrangers est significativement plus faible (de moitié environ) dans les niveaux scolaires élevés que dans les niveaux scolaires bas.

D'autres enquêtes ont abouti à des résultats analogues.

Dans nos propres travaux (Noack et al. 1995), nous avons évalué l'hostilité aux étrangers sur un échantillon d'environ 500 jeunes Ouest-Allemands de Mannheim et de jeunes Est-Allemands de Leipzig. Ces jeunes furent questionnés (ainsi que leurs parents dans environ 60% des cas) sur la situation sociale, sur leurs relations familiales et sur leur situation personnelle. L'hostilité aux étrangers fut appréhendée à propos d'énoncés utilisés fréquemment dans de telles enquêtes, tels que : « il y a trop d'élèves étrangers dans les classes allemandes » ou « les étrangers nous prennent nos emplois ». Les valeurs d'échelles des participants se répartissaient autour d'une moyenne dans le niveau « légèrement xénophobe » ; en d'autres termes, les jeunes interrogés étaient en moyenne peu xénophobes. Presque 30% des réponses se tenaient dans une zone consensuelle où l'accord avec des slogans « xénophobes » est rare. Les différences Est-Ouest apparaissaient peu, toutefois elles étaient conformes à des résultats obtenus par ailleurs, à savoir que les jeunes de l'Est sont quelque peu plus hostiles aux étrangers que ceux de l'Ouest.

Les comparaisons internationales

Qu'en est-il lorsque l'on compare ces données allemandes avec celles d'autres pays ?

L'enquête que nous avons citée incluait des investigations parallèles au Pays de Galles et en République tchèque. La confrontation des résultats montre que l'hostilité aux étrangers est élevée en Allemagne de l'Est et en République tchèque, basse en Allemagne de l'Ouest et en Pays de Galles. Par ailleurs, une enquête concernant les jeunes en Allemagne et aux Etats-Unis (Rippl et Boehnke 1995) a montré que le degré de la *rejection of*

foreigners ne présente aucune différence entre les jeunes Allemands et les jeunes Américains. Seuls les jeunes Est-Allemands rejettent davantage les étrangers que les autres groupes ; ils manifestent un nationalisme comparable à celui des Américains. Les jeunes Allemands de l'Ouest se montrent nettement moins « patriotes » que les Américains et les Est-Allemands.

Une autre enquête comparative entre Américains et Ouest-Allemands menée avec une méthodologie pratiquement identique a montré un changement significatif en Allemagne de l'Ouest depuis la Deuxième Guerre mondiale jusqu'à la fin des années 1970 (Lederer 1983) : pendant cette période, les valeurs « autoritaires » auxquelles l'hostilité aux étrangers a souvent été imputée, ont perdu du terrain. Alors que les réponses des jeunes Allemands étaient nettement plus autoritaires que celles des jeunes Américains au début, l'évolution a conduit à un équilibre, puis à un autoritarisme plus faible chez les jeunes Ouest-Allemands que chez les Américains.

Pour évaluer le sentiment d'appartenance nationale des jeunes Allemands, nous avons dans nos propres enquêtes demandé à des jeunes de réagir à l'affirmation « Je me sens Allemand », de façon à indiquer dans quelle mesure celle-ci correspondait à leur propre image de soi. Les jeunes interrogés montrent une identification nationale claire mais faible. Ainsi environ 10 à 15% se sentent « peu » ou « pas » Allemands, un pourcentage qui dans les années d'après la réunification tend à s'accroître.

A la question « êtes-vous fier d'être Allemand ? » - posée dans le cadre de l'enquête IBM - une moitié des jeunes Ouest-Allemands et un tiers des Est-Allemands répondent « non ». Une diminution de l'identification nationale a pu également être observée après la réunification sur un échantillon est-allemand.

Une autre comparaison internationale repose sur une enquête qui fut menée dans la seconde moitié des années 1970 (*Jugendwerk der Deutschen Shell* 1977), et à laquelle prirent part de jeunes Allemands (à cette époque seulement Ouest-Allemands), Britanniques et Français. L'ancienneté des données de cette enquête est compensée par la méthode utilisée pour l'évaluation de la fierté nationale, qui est pratiquement identique à celle de l'étude IBM. Malgré les vingt ans qui séparent les deux enquêtes, les résultats de l'ancienne enquête pour l'Allemagne de l'Ouest concordent avec les résultats actuels. Les jeunes Français montraient moins de fierté nationale que les jeunes Allemands, qui en montraient moins que les Britanniques. Alors qu'en France et en Allemagne les bas niveaux d'éducation étaient les plus nationalistes, en Grande-Bretagne cette fierté

était la plus forte aux deux extrémités de l'échelle des niveaux éducatifs et s'affaiblissait au milieu de celle-ci.

Ces résultats montrent que les jeunes Allemands, en majorité, ne sont plus orientés par des valeurs nationalistes. De telles valeurs ont perdu du terrain dans les dernières décennies, et ce *trend* s'est peut-être encore accéléré à la suite de la réunification allemande et des charges qui en résultent (Oepke 1993). Sans doute s'agit-il là d'une réaction à la désillusion de la réunification, car ne s'unit pas si facilement ce qui, d'après l'ancien chancelier Willy Brandt, était censé appartenir au même ensemble, et ne poussent pas encore les paysages fleuris annoncés par le chancelier Helmut Kohl à l'Est, qui ne pourront exister que dans un futur éloigné et à la condition d'un effort matériel considérable de l'Ouest.

Formation et persistance d'une minorité hostile aux étrangers

Les données issues des comparaisons internationales sur l'hostilité aux étrangers et le nationalisme montrent donc que les réalités allemandes ne s'écartent pas sensiblement de celles des pays voisins et des Etats-Unis. La xénophobie semble être en général écartée. Le portrait global des attitudes des jeunes Allemands peut donc calmer les peurs associées aux souvenirs du national-socialisme.

Cependant, une minorité non négligeable, dont l'importance varie suivant les évaluations entre 5% et 25% d'après le critère et le mode d'évaluation, reste hostile aux étrangers, exprimant parfois ses attitudes par la violence. Une série de facteurs concourant à la formation ou à la persistance de telles minorités peut être indiquée ici. Ces facteurs sont d'abord régionaux : les Allemands de l'Est sont en général plus hostiles aux étrangers, sans doute en raison de l'absence d'étrangers dans cette partie de l'Allemagne pendant très longtemps. Mais plus fortes encore que les différences régionales sont les variations d'après le niveau d'éducation : la littérature de recherche a montré que le niveau d'hostilité aux étrangers tend à diminuer à mesure que le niveau éducatif s'élève. La transmission familiale et le mode d'éducation parental jouent également un rôle important. Par contre les différences sexuelles ne sont significatives que pour la propension à la violence. Enfin les effets possibles des conditions macrosociales et spécialement du changement social sont mal connus : nos données nous montrent que ces aspects ont pu exercer une influence en Allemagne de l'Ouest, mais presque pas en Allemagne de l'Est.

L'évolution qui rapproche les attitudes des Allemands de celle des ressortissants d'autres pays européens est sans doute une évolution de long terme. Les réactions à court terme au phénomène d'un changement social drastique, générateur d'une insécurité accrue comme d'une concurrence avivée sur le marché du travail, sont moins faciles à cerner. Certes la situation allemande n'est pas de ce point de vue fondamentalement différente de celle des pays voisins ; mais le *tempo* normal des changements semble avoir été accéléré par la réunification. Cependant, les résultats empiriques d'ensemble ne conduisent pas à voir dans la tendance légèrement plus forte des Allemands de l'Est à la xénophobie une suite immédiate du processus radical de transformation sociale auquel ils doivent faire face.

19. LE CHANGEMENT DE PROFIL DE L'IMMIGRATION EN ALLEMAGNE : ANALYSE A TRAVERS LE TEMPS

Wolfgang Seifert

L'analyse traditionnelle de l'immigration voit le phénomène migratoire comme un processus qui va d'un point de départ, l'*immigration*, à un point d'arrivée, l'*intégration*. Un tel processus implique une réorientation des migrants et de leurs enfants : l'identité d'origine est abandonnée grâce à une identification à la société d'accueil ; en ce sens, l'« intégration » est le fait de l'immigré et non de la société d'accueil⁷⁵.

Les données confirment-elles cette théorie implicite du phénomène migratoire ?

C'est ce que nous allons établir en nous référant à un double plan d'analyse.

Sur le plan *économique*, les travailleurs étrangers sont embauchés pour des postes d'exécution dans la production industrielle et présentent, en comparaison avec les Allemands et en moyenne, un profil de qualification bas. C'est surtout à la deuxième génération qu'intervient la mobilité sociale. Grâce à la fréquentation des écoles allemandes, une partie de cette deuxième génération devrait théoriquement percer dans des positions plus élevées ; elle devrait donc occuper dans la stratification socioprofessionnelle une position intermédiaire entre la première génération et un groupe d'âge équivalent allemand (Seifert 1995, Bender et Seifert 1996).

⁷⁵ En Allemagne, il n'y a jamais eu d'accord sur le principe de l'installation durable des migrants étrangers et de leurs familles, qui pour de larges fractions de la population allemande n'est pas acceptable ; l'Allemagne n'est pas un pays d'immigration et, même longtemps après l'arrêt de l'importation de main-d'œuvre en 1973, ces groupes continuèrent de réclamer que les étrangers vivant en Allemagne soient renvoyés dans leurs pays d'origine. De plus, la citoyenneté allemande est traditionnellement basée sur le droit du sang, suivant lequel est Allemand celui qui descend d'Allemands ; les étrangers disposent certes, au bout de 15 ans de séjour en Allemagne, d'un droit à la « citoyenneté », mais le nombre des naturalisations est limité. Après 1973, des universitaires réclamèrent l'assimilation des minorités, mais cette orientation se heurta à de vives critiques. Un droit d'autodétermination culturelle fut proclamé qui consacrait le passage d'une Allemagne « monoculturelle » à une Allemagne « multiculturelle » (MINTZEL 1996), mais le droit n'impliquait pas l'« intégration » des migrants (SCHULTE 1990).

Sur le plan *social*, les connaissances linguistiques, les amitiés interethniques, la durée de séjour visée, l'acceptation de la nationalité et de l'identité nationale allemandes peuvent être révélatrices de l'écart réel ou perçu qui sépare les migrants de la société d'accueil (Nauck et Kohlmann 1996). Cet écart peut être plus ou moins grand selon l'évolution des migrants et les réactions de la société d'accueil, il peut aussi correspondre à une situation de perte d'identité si les migrants n'appartiennent plus ni à la société d'origine ni à la société d'accueil⁷⁶.

La situation professionnelle des migrants

Si l'on analyse la population immigrée d'après le *niveau de classification*, on constate qu'en 1984, 70% des salariés étrangers étaient employés comme ouvriers non-qualifiés ou qualifiés, alors que 16% des salariés allemands occupaient ce type d'emploi. Entre 1984 et 1989, la proportion des ouvriers non-qualifiés ou peu qualifiés diminuait dans l'ensemble des travailleurs étrangers, tandis que celle des ouvriers qualifiés augmentait ; parallèlement, la part des salariés étrangers dans les qualifications d'employés moyennes ou supérieures doublait, tout en restant faible avec une proportion de 6% (à comparer à celle de 37% chez les Allemands). Entre 1991 et 1995, la tendance à la diminution de la proportion des ouvriers dans la structure globale se poursuivait : les étrangers exerçaient plus souvent des métiers d'employés.

⁷⁶ Les analyses qui suivent portent sur un *panel* socioéconomique (PSOE) représentatif, étudié annuellement depuis 1984 dans les anciens *Länder* et depuis 1990 dans les nouveaux. Pour les 5 groupes d'immigrants les plus importants, de Turquie, de l'ex-Yougoslavie, de l'Italie, de la Grèce et de l'Espagne, des sous-échantillons représentatifs ont été tirés. Deux cohortes longitudinales sur les années 1984 à 1989 et 1991 à 1995 ont été prises en compte (SEIFERT 1995), de façon à considérer séparément les périodes d'avant et d'après la réunification (la concurrence croissante d'après la réunification allemande ayant pu agir de façon négative sur les possibilités de carrière et d'emploi de la population étrangère), et de façon à éviter des déformations dans la structure d'âge des cohortes dues au choix d'une période d'observation trop longue. La « deuxième génération » a été définie comme « ceux qui sont nés en Allemagne ou y ont fréquenté une école ». Seule a été considérée la fraction de la deuxième génération qui dans les années 1984 et 1991 n'était pas âgée de plus de 25 ans. Ainsi, l'analyse se concentre sur l'intégration professionnelle de la deuxième génération en début de vie professionnelle. Pour examiner les modifications du positionnement professionnel des étrangers et des Allemands entre 1984 et 1989 ainsi qu'entre 1991 et 1995, n'ont été prises en compte que les personnes occupant au moins un emploi à mi-temps.

Tableau 1a. Travailleurs allemands et étrangers
d'après leur positionnement professionnel (en%)

	Etrangers		Allemands1		Etrangers		Allemands1	
	1984	1989	1984	1989	1991	1995	1991	1995
Nombres de cas (N)	1086	1141	2565	2755	1004	937	2837	2694
Au total								
Ouvriers non qualifiés	25	20	4	4	22	16	3	3
Ouvriers peu qualifiés	45	44	12	12	40	39	11	8
Ouvriers qualifiés	19	23	18	17	24	23	18	16
Employés	4	3	10	9	3	8	5	11
Employés moyens/supérieurs	3	6	33	37	8	10	43	41
Indépendants	4	4	12	11	3	4	10	12

Tableau 1b. Travailleurs allemands et étrangers
d'après leur positionnement professionnel (en%)

	Etrangers		Allemands1		Etrangers		Allemands1	
	1984	1989	1984	1989	1991	1995	1991	1995
Nombres de cas (N)	1086	1141	2565	2755	1004	937	2837	2694
Deuxième génération2								
Ouvriers non qualifiés	22	15	9	3	10	2	2	1
Ouvriers peu qualifiés	25	35	11	14	33	25	14	8
Ouvriers qualifiés	32	28	21	24	33	30	25	24
Employés	14	7	18	11	7	16	4	14
Employés moyens/supérieurs	5	15	29	37	15	26	43	43
Indépendants	2	2	3	6	1	1	4	4
Femmes								
Ouvriers non qualifiés	35	33	6	7	36	27	7	6
Ouvriers qualifiés	48	44	12	14	40	38	11	9
Collaborateurs / Contremaîtres	3	5	3	4	3	2	5	3
Employés	8	7	21	18	7	15	9	20
Employés moyens/supérieurs	3	8	39	42	12	17	54	45
Indépendantes	4	4	13	9	2	2	8	10
Immigrants turcs								
Ouvriers non qualifiés	36	27			27	22		
Ouvriers qualifiés	42	42			41	35		

Collaborateurs Contremaîtres	14	22			24	26		
Employés	5	2			3	8		
Employés moyens/supérieurs	2	6			4	8		
Indépendants	2	1			2	2		

1 La différence pour arriver à 100 correspond à la part des fonctionnaires.

2 Etrangers qui ont fréquenté une école allemande de 1984 ou 1991 et ont au plus 25 ans. Pour les Allemands : le même groupe d'âge (16 à 25 ans).

Base de données : PSOE, données d'études longitudinales sur les années 1984 - 1989 et 1991 - 1995.

Le portrait de la situation est différent à la seconde génération. Déjà en 1984, la part des ouvriers était plus basse et celle des ouvriers qualifiés plus haute dans cette génération que dans la population étrangère en général. Entre 1991 et 1995, la part des ouvriers qualifiés et peu qualifiés se réduisit, de sorte qu'en 1995 il n'y avait plus que 2% de la deuxième génération à être employée au niveau « ouvrier non-qualifié » et 25% au niveau « ouvrier peu qualifié ». 26% de la deuxième génération avait atteint des niveaux d'employés moyens ou supérieurs et 16% des niveaux d'employés simples. Les Allemands du même groupe d'âge occupaient cependant significativement plus souvent des postes d'employés (43% des Allemands de 16 à 25 ans travaillant dans les positions d'employés supérieurs ou moyens). La deuxième génération de l'immigration occupait donc sur le marché du travail une position intermédiaire entre la génération des parents et le groupe d'âge allemand homologue.

En 1984, les femmes étrangères se concentraient dans une haute proportion dans des niveaux d'ouvrières, non ou peu qualifiées. Entre 1984 et 1995, cette proportion recula de façon significative, mais en 1995, 65% d'entre elles occupaient encore des emplois dans ces niveaux.

Les salariés turcs étaient en 1984 de tous les immigrés ceux qui étaient le plus souvent ouvriers non ou peu qualifiés. Entre 1984 et 1995, leur part dans ces niveaux se réduisit de 78% à 57%. La proportion des ouvriers qualifiés augmentait, mais celle des employés restait faible. Dans le temps, on assista donc à un relatif alignement de la situation des Turcs sur celle des autres étrangers. L'analyse par secteur montre que la production est de loin le domaine d'activité le plus important pour les étrangers ; en revanche, les Allemands sont de façon prépondérante dans les services (tab. 2). Cependant, il y eut une évolution considérable à travers le temps : ainsi, entre 1991 et 1995, la proportion de

salariés étrangers dans la production se réduisit de façon considérable, de sorte qu'en 1995 ce n'était plus qu'un étranger sur deux qui était employé dans ce secteur ; les étrangers se dirigèrent notamment vers les services publics et sociaux : dans ce secteur, leur part fit plus que doubler entre 1984 et 1995, sans pour autant y égaler le taux des Allemands (31%).

Tableau 2a. Allemands et étrangers par branche d'activité (en %)

	Etrangers		Allemands1		Etrangers		Allemands1	
	1984	1989	1984	1989	1991	1995	1991	1995
Au total								
Production industrielle	63	64	33	35	58	50	33	31
Bâtiment	13	13	8	6	11	14	6	6
Commerce,Transport	8	6	16	16	8	11	18	19
Services aux entreprises	2	3	7	8	2	3	8	7
Services aux particuliers	6	6	3	3	8	8	3	3
Services publics et sociaux	6	5	28	29	10	13	28	31
Deuxième génération2								
Production industrielle	43	55	35	40	57	45	32	33
Bâtiment	10	7	8	9	3	7	7	6
Commerce,Transport	23	12	20	15	14	14	22	18
Services aux entreprises	1	4	6	8	4	5	8	6
Services aux particuliers	15	9	4	4	4	6	3	4
Services publics et sociaux	6	12	24	23	16	23	26	30
Femmes								
Production industrielle	63	57	22	24	48	38	22	20
Bâtiment	0	1	2	2	0	0	1	2
Commerce,Transport	9	7	21	20	8	14	22	22
Services aux entreprises	2	6	9	10	4	7	8	7
Services aux particuliers	13	13	6	5	17	14	5	3
Services publics et sociaux	12	17	36	38	22	27	38	44

Tableau 2b. Allemands et étrangers par branche d'activité (en %)

	Etrangers		Allemands ¹		Etrangers		Allemands ¹	
	1984	1989	1984	1989	1991	1995	1991	1995
<i>Immigrants turcs</i>								
Production industrielle	71	69			61	53		
Bâtiment	11	12			11	9		
Commerce,Transport	6	5			8	11		
Services aux entreprises	2	3			3	8		
Services aux particuliers	4	3			5	7		
Services publics et sociaux	5	7			12	13		

1 La différence par rapport à 100% correspond aux personnes employées dans l'agriculture.

2 Pour les Allemands : le même groupe d'âge (16 à 25 ans).

Base de données : PSOE, tranches des années 1984 - 1989 et 1991 - 1995.

Dans la seconde génération, le pourcentage des actifs employés dans la production industrielle en 1984 était déjà significativement plus bas que chez les étrangers dans leur ensemble. Cette donnée ne changea guère ensuite : même si le pourcentage de ceux qui étaient employés dans la production devait légèrement s'accroître, il était encore de 45%, donc inférieur à celui des étrangers pris globalement, en 1995. Le secteur des services publics et sociaux gagna du terrain, avec une multiplication par 4 du nombre de salariés de la deuxième génération employés dans ce secteur par rapport à 1984.

Les femmes étrangères se différenciaient peu en 1984 de l'ensemble des étrangers suivant la répartition sectorielle, à ceci près qu'elles n'étaient pas employées dans le bâtiment, et qu'elle l'étaient davantage dans les services aux particuliers et dans les services publics et sociaux. Entre 1984 et 1995, la part des femmes dans la production se réduisit de façon plus que proportionnelle de 63% à 38%. Dans le secteur des services publics et sociaux, il y eut une progression sensible de leur effectif, mais dans les services aux entreprises les femmes étrangères ne représentaient avec 7% qu'une faible part des actifs, un taux toutefois égal à celui des femmes allemandes.

Les salariés turcs quant à eux tendaient à passer de la production à la prestation de service, particulièrement aux services publics et sociaux ainsi qu'au secteur « commerce et transport ».

Dans l'ensemble, la production a donc perdu en importance pour les travailleurs étrangers en tant que secteur pourvoyeur d'emplois. C'est chez les femmes étrangères et les salariés turcs, dont les pourcentages de 1984 de travailleurs en production étaient les plus élevés, que cette perte d'importance est la plus grande.

Les modifications des rapports entre secteurs dérivent d'une part de la mobilité professionnelle des salariés d'une branche à l'autre (ceci vaut en particulier pour les femmes étrangères), d'autre part des entrées dans la vie professionnelle qui s'effectuent plus souvent dans le tertiaire.

Communication interethnique et intégration socioculturelle

D'après leur propre estimation, plus de la moitié des étrangers originaires de pays méditerranéens maîtrisent bien la langue allemande. Dans le laps de temps concerné par l'enquête, ce pourcentage a grimpé significativement à partir de 1984 (tableau 3). Entre 1991 et 1995, cependant, s'est manifesté un léger recul du nombre de ceux qui estimaient bonne leur connaissance de l'allemand. On peut penser que les connaissances linguistiques ont pu stagner ou se dégrader ; plus probablement, c'est au niveau représentationnel que se sont opérés les changements, l'environnement social étant perçu comme plus éloigné culturellement et la communication avec les Allemands comme plus difficile.

Dans la seconde génération, il n'y a pratiquement plus de barrières linguistiques. En 1995, 91% estimaient bien maîtriser la langue allemande (93% dans le groupe des 25 ans). Cette compétence linguistique était moins bonne que la moyenne chez les femmes étrangères et chez les migrants turcs ; cependant, sur la période de l'enquête, les connaissances linguistiques des migrants turcs s'étaient significativement améliorées.

Tableau 3. Connaissances linguistiques, amitiés interethniques, souhaits de séjour durable et auto-identification nationale (en %)

	Cohortes longitudinales				
	Première 1984	Deuxième 1989	Deuxième 1991	Deuxième 1995	
<i>Bonnes connaissances de l'allemand</i>					
Au total		42	46	56	55
Deuxième génération	85	88	90	91	

Deuxième génération jusqu' à 25 ans	86	89	92	93
Femmes	35	40	51	48
Migrants turcs	30	31	50	49

Amitiés interethniques¹

Au total		48	48	42
Deuxième génération	66	66	59	
Deuxième génération jusqu' à 25 ans		60	67	59
Femmes		46	46	40
Migrants turcs	35	37	33	

Intention de rester durablement

Au total		30	39	43	47
Deuxième génération	36	52	61	53	
Deuxième génération jusqu' à 25 ans		34	54	59	52
Femmes		27	38	42	47
Migrants turcs	26	35	39	43	

Auto-identification en tant qu'Allemand

Au total		10	11	14	11
Deuxième génération	16	19	24	16	
Deuxième génération jusqu' à 25 ans		15	19	30	21
Femmes		10	10	12	10
Migrants turcs	6	4	8	7	

¹ Les interviews sur les réseaux sociaux furent menées à partir de 1988 et ce tous les 2 ans. La valeur pour 1989 se rapporte à celle de 1988. Les indications pour 1991 se rapportent à 1992 et celles de 1995 à 1994.

Base de données : PSOE, tranches 1984-1989 et 1991-1995.

De meilleures connaissances linguistiques et une durée de séjour plus longue intensifient-elles les relations amicales entre migrants et autochtones ? Elles le devraient en principe, mais ce n'est pas le cas en réalité. Sur la période 1991-1994, lorsque l'on demande aux intéressés quelles sont les trois personnes les plus importantes en dehors du foyer, celles avec lesquelles les interviewés sont les plus amis et qu'ils voient le plus souvent, aucune personne allemande n'est citée pour plus de la moitié des étrangers. Au cours de la même période, le pourcentage d'étrangers ayant des contacts suivis avec des Allemands a diminué. Pour la deuxième génération, on pourrait s'attendre à des amitiés interethniques plus fréquentes et, en effet, la deuxième génération a des contacts sociaux bien plus fréquents avec les Allemands que la population étrangère en général ; toutefois, on observe pour la période 1992-1994, pour la deuxième génération et plus particulièrement chez les moins de 25 ans, que la fréquence de ces contacts tend à diminuer. De 1988 à 1992, 66% avaient au moins un ami allemand ; en 1994, cette proportion était tombée à 59%. Le phénomène est particulièrement marqué chez les migrants turcs : en

1994, un tiers seulement avait une personne allemande parmi leurs contacts, et ce chiffre était en recul par rapport à 1992.

Les migrants conçoivent-ils leur séjour en Allemagne comme durable ? En 1984, il y avait encore relativement peu de migrants méditerranéens ayant l'intention de rester définitivement en Allemagne ; moins d'un tiers se prononçaient pour un séjour durable. En 1995, ils étaient presque la moitié (47%) à envisager un séjour durable. Ce qui ne signifie pas que l'autre moitié projetait de retourner au pays : les intentions de retour étaient rares et se situaient dans un futur éloigné. Dans la seconde génération, la proportion de ceux qui optaient pour un séjour prolongé était supérieure à la moyenne ; cependant, cette proportion reculait à partir de 1991, sauf chez les migrants turcs et les femmes.

Même si beaucoup d'étrangers aspirent à un séjour durable en Allemagne, ils sont peu à se sentir Allemand. En 1995, seulement 11% avaient « tout à fait » ou « plutôt » le sentiment d'être Allemand (seulement 7% chez les migrants turcs). Dans la seconde génération, ils n'étaient plus, en 1995, que 21% à se sentir Allemand, contre 30% en 1991. L'affaiblissement du degré d'identification avec l'Allemagne depuis le début des années 1990 semble révéler non seulement une tendance accrue des Allemands à rejeter les étrangers, mais aussi une conscience ethnique plus vive chez les migrants eux-mêmes et leurs enfants. Ainsi, 86% des migrants de Turquie, d'Italie, de Grèce, d'Espagne et de Yougoslavie avaient en 1994 la possibilité de faire une demande de naturalisation ; pourtant, 18% seulement l'envisageaient. 35% étaient prêts à accepter une double nationalité, mais refusaient la nationalité allemande si elle impliquait l'abandon de la nationalité d'origine, renonçant de ce fait aux avantages que celle-ci pouvait leur apporter (sécurité juridique devant l'expulsion et prise d'influence politique...). Même s'ils se considèrent comme Allemands plus fréquemment que la moyenne des étrangers, seuls un quart de ceux qui ont l'intention de demander la nationalité allemande se considèrent comme Allemands.

En réalité, la grande majorité de la population étrangère continue de s'identifier avec les différents pays d'origine et non avec l'Allemagne. Ceux qui s'identifient à leur ethnie d'origine constituent la majorité (61% en 1985, 54% en 1995). Le pourcentage de ceux qui, à l'inverse, se perçoivent comme exclusivement Allemands est très faible : il était de 4% en 1985 et de 7% en 1995. Le pourcentage de ceux qui se sentent autant Allemands qu'étrangers est revenu de 9% en 1991 à 4% en 1995.

De ce fait, le pourcentage global de ceux qui se sentent Allemands (tout à fait ou en partie) a diminué sur la période considérée.

Tableau 4a. Déterminants de l'identification de soi comme Allemand, 1995 (en %)

	Je me sens Allemand		
	tout à fait	en partie	plutôt pas /pas /plutôt
Age			
16 - 29 ans	14	35	51
30 - 39 ans	7	29	64
40 - 49 ans	11	29	60
50 - 65 ans	11	33	56
Sexe			
Hommes	12	36	52
Femmes	10	27	63

Tableau 4b. Déterminants de l'identification de soi comme Allemand, 1995 (en %)

	Je me sens Allemand		
	tout à fait /plutôt	en partie	plutôt pas /pas
Deuxième génération			
Deuxième génération jusqu'à 25 ans	16	42	42
	21	33	46
Statut professionnel			
Actifs	13	37	50
Chômeurs	11	32	58
Inactifs	8	22	70
Formation			
Sans diplôme	5	30	65
Ecole primaire étrangère	11	26	64
Ecole supérieure étrangère	11	36	53
Ecole primaire allemande	16	37	47
Secondaire allemand	17	49	34
Baccalauréat	28	29	43
Position professionnelle			
Ouvriers non qualifiés	8	29	63
Ouvriers qualifiés	10	31	59
Ouvriers spécialisés	14	41	45
Employés premier niveau	14	38	48
Employés intermédiaire/supérieur niveau	31	51	18
Indépendants	13	46	42
Connaissances de l'allemand			
Bonnes	18	42	40
	3	27	70

Moyennes			
Mauvaises	3	6	90
<i>Avec des amitiés interethniques</i>	5	24	71
<i>Sans amitiés interethniques</i>	19	41	40
<i>Intentions de séjour durable</i>	22	38	41
<i>Souhaits de retour</i>	3	27	71
<i>Demande de citoyenneté</i>			
oui	24	38	38
non	8	30	62

Base de données : PSOE, 1995

Si l'on analyse l'identification à l'Allemagne par groupe, on constate que les hommes se considèrent plus souvent comme Allemands que les femmes. Le groupe d'âge le plus jeune présente un pourcentage quelque peu plus élevé d'identification (la seconde génération s'identifie plus à l'Allemagne), mais les différences liées à l'âge sont comparativement faibles. Les différences suivant le statut professionnel séparent surtout les actifs et les inactifs : ceux qui ne se considèrent pas comme des Allemands sont 70% chez les inactifs et seulement 50% chez les actifs.

Des différences significatives apparaissent suivant le niveau d'éducation. Ceux qui n'ont aucun diplôme se considèrent très peu comme Allemands. Le degré d'identification est significativement élevé chez ceux qui ont un diplôme allemand ; de ceux qui sont allés jusqu'à la *Mittlere Reife* (BEPC), la moitié se considèrent au moins partiellement comme Allemands ; dans le relativement petit nombre d'étrangers qui ont atteint le niveau du bac, la polarisation de l'identification nationale est à nouveau plus forte : 28% se sentent Allemands, 43% non.

Les différences sont considérables le long de la hiérarchie professionnelle. Les ouvriers non-qualifiés sont ceux qui se considèrent le moins comme Allemands. Parmi ceux qui se considèrent comme en partie Allemands, il y a 29% d'ouvriers non-qualifiés et 41% d'ouvriers qualifiés. Le degré d'identification des simples employés correspond en gros à celui des ouvriers qualifiés ; mais ceux qui sont passés dans les niveaux moyens et supérieurs d'employés se considèrent comme Allemands avec une fréquence plus que proportionnelle : 31% déclarent se sentir tout à fait et 51% en partie Allemands, seuls 18% ne se sentent pas du tout Allemands. Chez les indépendants, le degré d'identification à l'Allemagne est plus faible, ce qui peut s'expliquer par le fait qu'ils travaillent le plus souvent à l'intérieur de leur propre communauté ethnique.

Les résultats du modèle multivariable employé (tab. 5) montrent un rapport étroit entre les facteurs de l'intégration sociale et l'identification nationale. En particulier, l'orientation de séjour et les connaissances linguistiques ont, toutes choses étant égales par ailleurs, une haute valeur explicative. L'identification à l'Allemagne tend à être le fait d'une partie de ceux qui ont les meilleures connaissances linguistiques, envisagent un séjour de longue durée, ont des amis allemands et ont atteint des niveaux de diplômes et d'occupation professionnelle élevés.

Tableau 5. Déterminants de l'identification comme Allemands (régression logistique, Valeurs-B)

Age	,04
Sexe (<i>Femmes</i>)	
Hommes	,63*
Génération (<i>première</i>)	
deuxième génération	,86*
Statut professionnel (<i>pas actif</i>)	
Actifs	,50*
Chômeurs	-,33
Formation (<i>pas de diplôme</i>)	
Ecole primaire à l'étranger	,33
Ecole supérieure étrangère	-,05
Ecole primaire	,00
BEPC	,33
Baccalauréat	-,04
Connaissances en allemand (<i>mauvaises</i>)	
bonnes	1,64*
Amitiés interethniques (<i>pas</i>)	
oui	,78*
Intention de séjour durable (<i>non</i>)	
oui	2,14*
Intention de demander la naturalisation (<i>non</i>)	
oui	,68*

*Catégorie de référence en italiques gras et entre parenthèses
Données : PSOE 1995*

Au total, les étrangers qui étaient arrivés en Allemagne en tant que travailleurs immigrés tendent à s'extraire peu à peu des couches inférieures du marché du travail. Les actifs de la

deuxième génération sont beaucoup plus souvent représentés dans les niveaux d'employés et dans le secteur des services. Ils ne parviennent sans doute pas autant que les Allemands du même âge à des niveaux de classification élevés, mais significativement plus que les étrangers de la première génération. Dans l'ensemble, on assiste à une modification de la structure de l'emploi dans le sens d'une répartition des étrangers plus diffuse suivant les niveaux et les secteurs. On peut donc parler d'un changement sensible du profil socioéconomique de l'immigration sur la période considérée.

C'est sur le plan de l'intégration sociale que se posent les difficultés les plus considérables. La deuxième génération n'a pas de perspectives claires : elle n'est acceptée à part entière ni par la société d'origine, ni par la société allemande. Depuis la réunification, il y a plus de conflits et moins de contacts sociaux entre Allemands et étrangers. Pour la population étrangère, la distance à la population allemande et à l'Allemagne s'est accrue ; le pourcentage des immigrés qui se considèrent comme Allemands a reculé. Ce changement de l'autocatégorisation nationale chez les étrangers, en particulier entre 1991 et 1995, indique que l'identification de soi-même comme Allemand n'est pas le point final obligé d'un processus irréversible d'intégration-assimilation des étrangers.

La vision classique du phénomène migratoire comme un processus linéaire était sans doute exagérément optimiste et a pu masquer, ou empêcher d'anticiper, certains des effets pervers associés au phénomène migratoire.

20. LA TRANSMISSION CULTURELLE D'UNE GENERATION A L'AUTRE : DIFFERENCES ENTRE LES TURCS DEMEURES AU PAYS ET LES TURCS EMIGRES EN ALLEMAGNE

Bernhard Nauck

Transmission et transformation culturelles chez les minorités

Depuis la théorisation des *race-relations cycles* par la sociologie des migrations des années 1930, des comparaisons ont été faites entre le degré d'assimilation de la génération de la migration, et celui de la génération suivante, en vue d'établir les différences dans le comportement des différentes nationalités ou de découvrir les lois du comportement intergénérationnel (Esser 1980, Isajiw 1990).

Du point de vue des différences comportementales, ces analyses ont montré qu'un spectre de dispersion étonnamment grand sépare aussi bien les migrants individuels que les différentes nationalités de migrants, *et que l'assimilation n'est en aucun cas le résultat obligé du processus d'intégration* (Esser 1990). Aucune explication définitive de ces différences n'a pu être trouvée jusqu'à présent, mais les études allemandes tendent à conclure que le degré d'assimilation est essentiellement à rapporter à des différences dans les ressources individuelles (en particulier le niveau d'éducation) et dans des opportunités d'intégration historiquement différentes suivant les nationalités (Esser 1982, Hill 1984). Les études nord-américaines, quant à elles, soulignent le contrôle social interne de certains groupes pour expliquer pourquoi par exemple les émigrants juifs, grecs ou turcs restent davantage dans leur identité ethnique que les émigrants allemands ou suédois (Isajiw 1990).

Du point de vue intergénérationnel, on a observé en Amérique du Nord que la « deuxième génération » issue de l'immigration, atteignait un plus haut niveau d'assimilation que la première génération des migrants, mais que la « troisième génération » vivait fréquemment un *ethnic revival*, c'est-à-dire un retour aux traditions culturelles de la société d'origine - même s'il s'agit plutôt en fait d'une *sous-culture* qui ne trouve dans la société d'origine que peu ou pas d'expression (Gans 1979). La *théorie de la socialisation* a avancé que les conditions de sa socialisation primaire étant différentes, la seconde génération est plus

inculturée dans la société de souche, ce qui faisait apparaître des différences fortes de valeurs entre les migrants proprement dits et les générations suivantes (Schrader, Nikles et Griesse 1979). Les explications en termes de *théorie de l'action* ont souligné que la deuxième génération entretient des liens plus faibles avec la société d'origine ; au sein de cette génération, les processus de comparaison sociale avec la société d'origine deviennent donc de plus en plus irrélevants, et les comparaisons sont de plus en plus établies relativement avec les conditions de vie dans la société d'accueil, d'où une augmentation du mécontentement de la minorité relativement à ses conditions de travail, de logement et de vie familiale (Zapf et Brachtel 1984, Nauck 1989b). En général, les recherches qui ont été menées sont des analyses de cohortes, dans lesquelles les découvertes empiriques agrégées pour chaque génération de migrants sont confrontées l'une à l'autre. La faiblesse méthodologique des analyses traditionnelles de cohortes est qu'elles n'examinent pas les processus de la transmission intergénérationnelle. Pour corriger cette faiblesse, ces dispositifs doivent être inclus dans le dispositif de recherche.

C'est ce que nous avons fait en étudiant des « dyades » parents-enfants à l'intérieur de la population migrante turque. Quelle est la part de la conservation culturelle et la part de la transformation ? Dans quelle mesure y a-t-il des ponts jetés entre la culture de la société d'origine et la culture de la société d'accueil ? Comment les processus de transformation opèrent-ils : par la transmission de valeurs et d'attitudes par les parents aux enfants ou réciproquement par les enfants qui vivent au contact de la société réceptrice et transmettent leurs expériences biculturelles à leurs parents ? De la constellation des perceptions, des attitudes et des valeurs au sein des dyades se dégagent des éléments de réponse à ces questions.

Nous avons également modifié le dispositif de recherche habituel en y incluant une comparaison entre des dyades de la population émigrée et des dyades de la population d'origine. On peut en effet s'attendre à ce que des conflits de générations soient provoqués par le processus d'intégration des jeunes dans

la société d'accueil⁷⁷, ce que devrait révéler la comparaison avec les familles turques restées au pays⁷⁸.

Des *items* d'attitudes ont été introduits afin de mesurer l'accord parents-enfants dans la perception du climat éducatif et dans les attitudes individuelles.

La perception du *climat éducatif familial* fut évaluée grâce à des outils dérivés de la recherche sur les styles éducatifs et de la recherche sur la socialisation (Nauck 1988 et 1989, Alamdar-Niemann 1992). Les variables mesurées furent l'éducation religieuse parentale, les attentes scolaires des aînés, l'autoritarisme, la protection, l'empathie. Le *comportement éducatif familial* fut appréhendé à travers la perception du temps pour le soutien aux jeunes (participation à des groupes de loisir, des activités associatives : cours de secourisme, cours de soutien, groupes de travail scolaire...) et de la charge de travail domestique des jeunes (surveillance de frères et sœurs plus petits, achats, aide ménagère...). Concernant les *attitudes individuelles*, les échelles utilisées concernaient l'aspiration à l'éducation⁷⁹,

⁷⁷ Dans la littérature de recherche, on trouve sur le sujet des affirmations contradictoires : tandis que les analyses par cohortes classiques mettent l'accent sur les différences entre les générations d'immigrés, les analyses orientées sur la sociologie de la famille soulignent la haute cohésion familiale exigée par la situation d'émigration (SCHELKY 1953).

⁷⁸ Les terrains de recherche étaient :

- en Allemagne, Berlin-Ouest (en tant que milieu très urbanisé avec une forte proportion de population étrangère et la formation d'une colonie de minorités) ainsi que l'espace entre Friedrichshafen et Weingarten au Bade-Wurtemberg (comme milieu représentatif d'une petite ville, caractérisée essentiellement par la présence de PME modernes de construction mécanique, un haut niveau de vie, une faible proportion d'étrangers, peu d'occasions de formation de colonies minoritaires) ;
- en Turquie, Istanbul, les résultats n'étant donc seulement valables que pour la partie la plus urbanisée et la plus moderne.

Les dyades parents-enfants sont respectivement formées de couples mères-filles et pères-fils (les enfants étant en cours de scolarité secondaire) relativement homogènes par l'âge, mais différenciés par les différents types de scolarité suivie. Il y eut au total 605 interviews de parents et de jeunes, conduites entre 1990 et 1992. Des guides d'entretien standardisés furent utilisés par des intervieweurs de nationalité turque, en langue turque en Turquie, et dans les deux langues en Allemagne, au choix des interviewés. Ainsi, en Allemagne, les interviews eurent lieu majoritairement en langue turque avec les parents et en langue allemande avec les jeunes.

⁷⁹ Plusieurs recherches ont établi que les parents turcs, en comparaison avec les parents allemands et d'autres nationalités, ont de hautes aspirations scolaires et professionnelles pour leurs enfants, et que ces aspirations sont partagées par les jeunes (NEUMANN 1980, WILPERT 1980, BOOS-NÜNNING 1989). De façon tout à fait prépondérante, un diplôme du secondaire est souhaité pour les enfants et les professions académiques sont désignées

l'utilité des enfants⁸⁰, l'orientation sexuelle normative (OSN) qui évalue le caractère plus ou moins strict de la définition des rôles sexuels, les « croyances de contrôle interne » qui expriment la volonté de ne pas dépendre d'influences extérieures ou d'enchaînements de hasard (Rotter 1966), enfin l'orientation individualiste/collectiviste (Hofstede 1980, Hui 1988).

Les deux générations furent aussi comparées en regard du *comportement d'intégration* et de la *relation à la société d'accueil* (Schnell 1990) à travers le niveau linguistique dans la langue allemande, la perception de discriminations, l'éloignement de la société d'origine (si les interviewés se sentent étrangers dans la société d'origine et sont considérés par elle comme des Allemands), et les attentes d'assimilation (souhaits sur le plan matrimonial et en termes de lieu d'habitation future).

Force de la transmission intergénérationnelle et stabilité des attitudes

On trouve un accord élevé des perceptions des générations sur le *climat éducatif familial*. Le *comportement éducatif familial* donne également lieu à un large accord des perceptions. Les fils sont plus soutenus que les filles, qui sont toujours autant, voire davantage, en charge de la vie domestique qu'en Turquie même (Nauck 1989a, 1989b, 1989c). Sur le plan des *attitudes individuelles*, les données empiriques sont révélatrices de la stabilité des attitudes dans les familles turques. Ceci concerne d'abord la comparaison entre les parents migrants et les non-migrants, mais notre résultat central est que cette stabilité d'attitudes existe aussi entre la génération de l'émigration et dans celle des jeunes nés dans le pays d'accueil. Il en est ainsi à propos de l'aspiration à l'éducation que les parents ont pour les jeunes et respectivement que les jeunes ont pour eux-mêmes ($r = .62$ dans la dyade mère-fille et $r = .52$ dans la dyade père-fils), qui est encore plus élevée chez les migrants que chez les non-migrants. Par ailleurs, les attentes utilitaristes donnent lieu à une transmission intergénérationnelle significative. Enfin, les orientations collectivistes sont fortes, surtout chez les migrants

comme leur avenir professionnel souhaité (AKPINAR 1976, KARASAN-DIRKS 1980).

⁸⁰ Plusieurs recherches ont montré que les relations parents-enfants en Turquie sont marquées dans une large mesure par des attentes économiques utilitaristes, mais que ces attentes sont soumises à un changement social intensif, évoluant vers des attentes psychologiques-émotionnelles (KAGITCIBASI 1982a, 1982b, NAUCK 1988, 1989a).

mais dans leur cas le collectivisme est orienté vers la famille ; ceci confirme que la migration conduit au développement d'une orientation familialiste (dans le sens d'une concentration sur le noyau familial), comme cela avait été montré par Schelsky (1953) chez les familles de fugitifs dans l'après-guerre en Allemagne.

Ainsi, il y a une forte cohérence entre les générations dans les valeurs fondamentales et les préférences d'action. L'accord très élevé des perceptions sur le climat éducatif, qui ressort des corrélations entre les indications des parents et des enfants sur le climat éducatif, est le plus souvent l'indice d'une haute intégration et d'une forte densité d'interaction dans les familles, et corrélativement d'une faible différenciation générationnelle. La transmission intergénérationnelle est donc un élément essentiel de la socialisation des jeunes de la « deuxième génération ». Les familles migrantes paraissent même remplacer, dans une large proportion, les moyens de socialisation qui dans des milieux culturels plus homogènes sont assurés dans un cadre plus large.

Cette densité d'interaction dans les familles n'exclut cependant pas des processus de différenciation intrafamiliaux d'après l'appartenance générationnelle et sexuelle. De fait, il y a des différences sensibles dans les attitudes et les pratiques éducatives entre pères et mères, qui se reflètent dans les différences de perception des jeunes. La transmission intergénérationnelle d'attitudes et d'orientations de comportement est plus forte et plus globale dans les dyades féminines que dans les dyades masculines. Corrélativement, les différences spécifiquement générationnelles dans les attitudes sont dans les dyades masculines plus fortes que dans les dyades féminines.

Ainsi, les fils de migrants anticipent et intériorisent des attentes parentales utilitaristes qui supposent une aide réciproque pratique et pas seulement affective ; par ailleurs, leurs orientations de rôle sexuel sont fortement normatives (en comparaison avec tous les groupes non seulement en Allemagne, mais aussi en Turquie), et ils manifestent un collectivisme de la parenté accentué. Le développement d'attitudes conservatrices par ces jeunes hommes les conduit à un conflit normatif non seulement avec leur famille, mais avec la société d'accueil. Ils semblent ainsi placés « structurellement sous pression » par la situation de migration (Nauck 1989b, 296).

Il ne peut s'agir là d'un changement intergénérationnel au sens d'une acculturation de la seconde génération. La transmission intergénérationnelle est le facteur central de la genèse de cette sous-culture minoritaire. Les éléments actuels ne permettent pas

de déterminer si l'extrémisation des attitudes chez les jeunes hommes de la seconde génération est liée à l'appartenance à un groupe d'âge - et donc vouée à s'adoucir avec l'âge - ou s'il s'agit d'une réaction spécifique à la situation dans la société d'accueil - et donc appelée à se maintenir malgré l'âge.

BIBLIOGRAPHIE

- ACHOUR C. et REZZOUG S. (1985), « Brisure dans une cohérence discursive : l'autochtone dans les textes coloniaux de 1930 en Algérie », in : ROCHE A. et TARTIG C. (eds), *Des années 30 : groupes et ruptures*, Paris, Editions du CNRS.
- ADLER L. (1983), *Secrets d'alcôve : histoire du couple de 1830 à 1930*, Paris, Hachette.
- ADORNO T.W. et al. (1950), *The authoritarian personality*, New York, Norton et Company.
- AGERON L.R. (1973), *L'Anticolonialisme en France, de 1871 à 1914*, Paris, PUF.
- AGERON L.R. (1975), « L'idée d'Eurafrrique et le débat colonial franco-allemand de l'entre-deux-guerres », *Revue d'Histoire Moderne et Contemporaine*, juillet-septembre, 445 : 475.
- AKPINAR Ü. (1976), « Sozialisationsbedingungen in der Türkei », in : AGG (ed.), *Materialien zum Projektbereich 'Ausländische Arbeiter'*, 1, Bonn, AGG.
- ALAMDAR-NIEMANN M. (1992), *Türkische Jugendliche im Eingliederungsprozeß. Eine empirische Untersuchung*, Hamburg, Kovac.
- ALBA R.A. (1985), *Ethnicity and race in the USA : toward the 21st century*, London, Routledge and Kegan Paul.
- ALEINIKOFF T.A., MARTIN D.A. et MOTOMURA H. (1995), *Immigration, process and policy*, Saint Paul, Minn., West Pub. Co.
- ALLAN G.A. (1996), *Kinship and friendship in modern Britain*, Oxford, New York, Oxford University Press.
- ALLWORTH E. (1977), *Nationality group survival in multi-ethnic States : shifting support patterns in the Soviet Baltic region*, New York, Praeger.
- ALTONJI J.G. et CARD D. (1991), « The effects of Immigration on the Labor Market Outcomes of Less-Skilled natives », in : ABOWD J.M. et FREEMAN R.B. (eds), *Immigration, Trade, and the Labor Market*, 201 : 234, Chicago, University of Chicago Press.
- AMSELLE J.L. (1985) et M'BOKOLO E. (eds), *Au cœur de l'ethnie, Ethnies, tribalisme et Etat en Afrique*, Paris, La Découverte.
- AMSELLE J.L. (1995), « Ethnie », *CD-Rom Universalis*.
- ARMENGAUD A. (1975), *Les Français et Malthus*, Paris, PUF.
- ARNOLD F., BULATAO R.A., BURIPAKDI C., CHUNG B.J., FAWCETT J.T., IRITANI T., LEE S.J. et WU T.S. (1975), *The Value of Children. A cross-national study*, Honolulu, East-West Center.
- ASHABRANNER B.K. (1983), *The New Americans : changing patterns in U. S. immigration*, New York, Dodd, Mead et Co.
- AVRIN F.M. (ed), (1977), *The use of friendship networks : an exploration study*, Thesis, Boston University.
- BADE K. J. (1992), « 'Einheimische Ausländer' und 'fremde Deutsche' im vereinigten Deutschland », *Jahrbuch für Wirtschaftsgeschicht*, 2, 9 : 27.
- BADE K.J. (1990), « Aussiedler - Rückwanderer über Generationen hinweg », in : BADE K.J. (ed.), *Neue Heimat im Westen*, Münster, 128 : 149.
- BADE K.J. (1997), « From Emigration to Immigration : The German Experience in the Nineteenth and Twentieth Centuries », in : BADE K.J. et MYRON W. (eds.), *Migrants Past, Migrant Future : Germany and the United States*, Hemdon.
- BADE K.J. et TROEN I. (1993), (eds), *Zuwanderung und Eingliederung von Deutschen und Juden aus der früheren Sowjetunion in Deutschland und Israel*, Bonn.
- BAILEY A.G. (1972), *Culture and nationality : essays*, Toronto, McClelland et Stewart.

- BALLIS LAL B. (1986), « The 'Chicago School' of American sociology, symbolic interactionism, and race relations theory », in : REX J. et MASON D. (eds), *Theories of race and ethnic relations*, Cambridge, Cambridge University Press.
- BARREAU J.CI. (1991), *De l'Islam en général et du monde moderne en particulier*, Paris, Le-Pré-aux-Clercs.
- BARREAU J.CI. (1992), *De l'immigration en général et de la nation française en particulier*, Paris, Le-Pré-aux-Clercs.
- BAUER T. et ZIMMERMANN K. (1995), *Network Migration of Ethnic Germans, Discussion Papers*, Munich.
- BAUMANN G. (1996), *Contesting Culture : discourses of identity in multi-ethnic London*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- BAUMEISTER R. F. (1986), *Identity : cultural change and the struggle for self*, New York, Oxford University Press.
- BEAULIEUX C. (1967), *Histoire de l'orthographe*, Paris, Champion.
- BEAURAIN N. (1987), « Le « creuset » français ou le mythe de l'intégration douce : les Républicains espagnols », in : *L'Homme et la Société*, 83.
- BECK R. H. (1996), *The case against immigration : the moral, economic, social, and environmental reasons for reducing US immigration back to traditional levels*, New York, W.W. Norton.
- BECK U. (1986), *Risikogesellschaft. In den Weg in eine andere Moderne*, Frankfurt, Suhrkamp.
- BEER M. (1991), « Das unsichtbare Gepäck. Drei Thesen zur kulturellen und sozialen Integration der Aussiedler aus Rumänien in der Bundesrepublik », *Aktuelle Ostinformation*, 23, 49 : 60.
- BENDER S. et SEIFERT W. (1996), « Zuwanderer auf dem Arbeitsmarkt : Nationalitäten- und geschlechtsspezifische Unterschiede », *Zeitschrift für Soziologie*, 25, 6, 454 : 476.
- BENGTSSON S. (1968), *La défense organisée de la langue française : étude sur l'actualité de quelques organismes qui depuis 1937 ont pris pour tâche de veiller à la correction et à la pureté de la langue française*, Uppsala Universitet, Stockholm, Almqvist et Wiksell.
- BENVENISTE E. (1967), *Le vocabulaire des institutions indo-européennes*, Paris, Editions de Minuit, II, 89 : 92.
- BERTILLON J. (1897), *Le problème de la population*, Armand Colin, Paris.
- BERTILLON J. (1911), *La dépopulation de la France : ses conséquences, ses causes, mesures à prendre pour la combattre*, Félix Alcan, Paris.
- BESSIERES A. (1929), *L'Agonie de Cosmopolis*, Paris, Spes.
- BILLIG M. et TAJFEL H. (1973), « Social categorization and similarity in intergroup behaviour », *European Journal of Social Psychology*, 3, 27 : 52.
- BISHOP P. (1990), *Black and white social identity : theory, research and practice*, New York, London, Greenwood.
- BLANCHET D. et MARCHAND O. (1991), Au-delà de l'an 2000, s'adapter à une pénurie de main-d'œuvre, *Economie et Statistique*, 243, 61 : 68.
- BLOCH M. (1931), *Les caractères originaux de l'histoire rurale française*, Paris, Les Belles Lettres.
- BODE J. (1989), *Different worlds : interracial and cross-cultural dating*, New York, F. Watts.
- BODY-GENDROT S. et al. (1989), « Entrée interdite : la législation sur l'immigration en France, au Royaume-Uni, et aux Etats-Unis », *Revue Française de Sciences Politiques*, 39, 1, 50 : 74.
- BOOS-NÜNNING U. (1989), *Berufswahl türkischer Jugendlicher*, Nürnberg, Institut für Arbeitsmarkt- und Berufsforschung.
- BOURDIEU P. (1964), *Le déracinement*, Paris, Editions de Minuit.

- BOUVIER L. F. (1992), « Sustainable immigration : learning to say no », in : BOYER A., *L'institut musulman de la Mosquée de Paris*, Paris, CHEAM.
- BOYER R. (1995), « Le capitalisme étatique à la croisée des chemins », in : CROUCH C. STREECK W. (eds), *Les capitalismes en Europe*, Paris, La Découverte, 97 : 137.
- BOYLE S.C. (1989), *Social mobility in the United States : historiography and methods*, New York, London, Garland.
- BRANDES, D. (1992), « Die Deutschen in Rußland und der Sowjetunion » in : BADE K. (ed.), *Deutsche im Ausland - Fremde in Deutschland, Migration in Geschichte und Gegenwart*, Munich, 85 : 134.
- BRAUDEL F. (1986), *Identité de la France, Espace et Histoire*, Paris, Arthaud-Flammarion.
- BREAKWELL G.M. (1992), (ed.), *Social Psychology of Identity and the Self Concept*, London, Surrey University Press, in association with Academic Press, London.
- BRETON R. (1992), *Les ethnies*, Paris, PUF.
- BRETT R. (1993), *Britain's ethnic minorities*, London, Foreign and Commonwealth Office, Central Office of Information.
- BRIMELOW P. (1995), *Alien nation : common sense about America's immigration disaster*, New York, Random House.
- BROGAN D. et KUTNER N.G. (1976), « Measuring Sex-role Orientations : A Normative Approach », *Journal of Marriage and the Family*, 38, 31 : 40.
- BROMBERGER C. (1987a), « Comment peut-on être Rasti ? », in : *Identité et expérience ethniques en Iran et en Afghanistan*, Paris, CNRS, 90 : 109.
- BROMBERGER C. (1987b), « Du grand au petit », in : CHIVA I. et JEGGLE U. (eds), *Ethnologies en miroir*, Paris, MSH, 67 : 94 (version allemande sous le titre *Deutsche Volkskunde, französische Ethnologie*).
- BROOKS-GUNN J., LERNER R. et PETERSEN A. (eds.), *The encyclopedia of adolescence*, 746 : 758, New York, Garland.
- BROWN R. (1995), *Prejudice. Its social psychology*, Oxford, Blackwell.
- BRUBAKER R. (1992), *Citizenship and Nationalhood in France and Germany*, Londres.
- BRUBAKER R. (1996), *Nationalism Reframed. Nationhood and the National Question in the New Europe*, Cambridge, Mass.
- BRUNNER G. (1993), *Nationalitätenprobleme und Minderheitenkonflikte in Osteuropa*, Gütersloh.
- BULATAO R.A. (1979), *On the Nature of the Transition in the Value of Children*, Honolulu, East-West Center.
- BUNDESMINISTERIUM für RAUMORDNUNG (ed.), (1993), « Bauwesen und Städtebau », in : *Integration von Aussiedlern und anderen Zuwanderern in den deutschen Wohnungsmarkt*, Weimar.
- BUNDESZENTRALE für POLITISCHE BILDUNG (ed.), (1978), *Als Deutsche unter Deutschen leben, Eingliederung der Aussiedler*, Bonn.
- BURGDÖRFER D. (1932), *Volk ohne Jugend*, Berlin-Grünenwald, Voninckel.
- BUTLER T. et SAVAGE M. (eds), (1995), *Social change and the middle classes*, University of California Press.
- BYRAM M. (1986), *Minority education and ethnic survival : case study of a German School in Denmark*, London, Clarendon.
- CAMILLERI C. (1996), « Les stratégies identitaires des immigrés », *Sciences Humaines*, 15, 32 : 34.
- CARREL A. (1935), *L'homme cet inconnu*, Paris, Plon.
- CARR-SAUNDERS A.M. (1925), *Population*, London, Oxford University Press.

- CASTEL R. (1995), *Les métamorphoses de la question sociale, Une chronique du salariat*, Paris, Fayard.
- CASTLES S. et GODULA K. (1985), (ed), *Immigrant workers and class structure in Western Europe*, published for the Institute of Race Relations, London, New York, Oxford University Press.
- CAUCE A.M. HIRAGA Y., MASON C., AGUILAR T., ORDONEZ N. et GONZALES N. (1992), *Between a rock and a hard place : Social adjustment of biracial youth*, in : ROOT M.P.P. (1992), *Racially mixed people in America*, Newbury Park, CA, Sage, 207 : 222.
- CHALIAND G. (1995), *Les Empires nomades, de la Mongolie au Danube, Vème siècle avant J.-C. - XVIème siècle*, Paris, Perrin.
- CHAN A. et HUNE P. (1995), « Intercultural contact and race relations among American youth », in : HAWLEY W.D. et JACKSON A.W. (eds), *Towards a common destiny : improving race and ethnic relations in America*, San Francisco, Jossey Ban Publishers.
- CHANCEL J. (1920), *Le secret de l'émir*, Paris, Delagrave.
- CHARBIT Y. (1981), *Du malthusianisme au populationnisme. Les économistes français et la population : 1840-1870*, Paris, Ined-PUF.
- CHEVALIER L. (1958), *Classes laborieuses et classes dangereuses*, Paris, Librairie Générale Française.
- CLAYTON J. (1993), *The pleasures of Babel : contemporary American literature and theory*, New York et Oxford, Oxford University Press.
- COCKER J. et MAJOR B. (1989), « Social stigma and self-esteem : the self-protective properties of stigma », *Psychological Review*, 96, 4, 608 : 630.
- COMISIA NATIONALA PENTRU STATISTICA (ed.) (1994), *Recensamantul Populatiei din 7 ianuarie*, tome 1, Bucarest.
- COMNINEL G. (1987), *Rethinking the French Revolution*, London, New York, Verso.
- COOKE J.J. (1973), *New French Imperialism, 1880-1910 : the third Republic and colonial expansion*, Newton Abbot, David et Charles, Hamden, Conn., Arcon Books.
- CORNELIUS W.A., MARTIN P.L. et HOLLIFIELD J.F. (1994), *Controlling immigration : a global perspective*, Stanford, Calif., Stanford University Press.
- COSTA-LASCOUX J. (1989), « De l'immigré au citoyen », *Notes et Etudes Documentaires*, 4886, Paris, La Documentation Française.
- COULON C. (1979), « Idéologie jacobine, Etat et ethnocide », *Pluriel*, 17, 3 : 20.
- COUPER K. (1987), « Black British : catégorie sociale ou double identité ? », *L'Homme et la Société*, n°83.
- COURTOIS S. et KEPEL G. (1988), « Musulmans et prolétaires », in : LEVEAU R. et KEPEL G., *Les musulmans dans la société française*, Paris, Presses de la FNSP, 27 : 38.
- CROCKER J. et LUHTANEN R. (1990), « Collective self-esteem and ingroup bias », *Journal of Personality and Social Psychology*, 58, 60 : 67.
- CROSS M. et ENTZINGER H. (1988), *Lost illusions : Caribbean minorities in Britain and the Netherlands*, London, Routledge.
- CROWLEY J. (1991), « Ethnicité, nations et contrat social », in : DELANNOI G. et TAGUIEFF P.A. (eds), *Théories du Nationalisme*, Paris, Kimé.
- CROZIER M. (1970), *La société bloquée*, Paris, Seuil.
- CURTIUS E.R. (1932), *Essai sur la France*, Paris, Grasset.
- DAHRENDORF R. (1988), « Déclin des oppositions et minorités morales », *Le Débat*, 51, 52 : 62.
- DAMASE J. (1937), *Sidi de banlieue*, Paris, Fasquelle.

- DANIELS R. (1990), *Coming to America : a history of immigration and ethnicity in American life*, New York, Harper et Collins.
- DAUZAT A. (1912), *La défense de la langue française*, Paris, Armand Colin.
- DAUZAT A. (1943), *Le génie de la langue française*, Paris, Payot.
- DAYE S.J. (1994), *Middle-class Blacks in Britain : a racial fraction of a class group or a class fraction of a racial group ?*, New York, Saint-Martin's Press.
- DE NADAILLAC (1886), *Affaiblissement de la natalité en France, ses causes et ses conséquences*, Paris, Masson.
- DE NEW J.P. et ZIMMERMANN K F. (1994), « Blue Collar Labor Vulnerability : Wage Impact on Migrations », in : STEINMANN G. et ULRICH R., *The Economic Consequences of Immigration to Germany*, Physica Verlag, Heidelberg, 81 : 99.
- DE ROHAN CZERMAC (1968), « Ethnie » in : *Encyclopedia Universalis*, Paris.
- DE SINGLY F. (1996), « La fabrique familiale de soi », *Sciences Humaines*, 15, 18 : 21.
- DE VOGÛE M. (1899), *Les morts qui parlent*, Paris, Plon.
- DELATTRE, M. (1986), *Forces et faiblesses des secteurs industriels*, Coll. de l'INSEE, Paris, F, 100.
- DELAVIGNETTE R. (1931), *Les paysans noirs*, Paris, Librairie Stock.
- DEMORGON J. (1996), *Complexité des cultures et de l'interculturel*, Paris, Anthropos.
- DIETZ B. (1994), *Integriert oder isoliert ? Zur Situation rußlanddeutscher Aussiedler in der Bundesrepublik Deutschland*, Munich.
- DIETZ B. et HILKES P. (1993), *Rußlanddeutsche. Unbekannte im Osten. Geschichte, Situation, Zukunftsperspektiven*, Munich.
- DINKEL R.H. et LEBOK U. (1997), « The Fertility of Migrants Before and After Crossing Border. The Ethnic German Population from the Former Soviet Union as an Example », *International Migration Review*.
- DINNERSTEIN L., NICHOLS R.L. et REIMERS D.M. (1988), *Natives and Strangers : Blacks, Indians and Immigrants in America*, New York, Harper et Collins.
- DÖNENYI Z. et VUKOVICH V. (1996), « Ungarn und die internationale Migration », in : FASSMANN H. et MÜNZ R. (eds), *Migration in Europa. Historische Entwicklung, aktuelle Trends, politische Reaktionen*, Francfort, 263 : 283.
- DRIEDGER L. (1987), *Aging and ethnicity : towards an interface*, Toronto et London, Butterworths.
- DUBET F. (1987), *La Galère*, Paris, Fayard.
- DUBET F. (1989), *Immigrations : qu'en savons-nous ? Un bilan des connaissances*, Paris, La Documentation Française.
- DUBET F. et LAPEYRONNIE D. (1992), *Les quartiers d'exil*, Paris, Seuil.
- DUFOUR A.H. et SCHIPPERS T. (1993), « Jeux de différences », *Le Monde Alpin et Rhodanien*, 1-2, 169 : 187.
- DUJARDIN T. (1996), *Lettre ouverte à M. le Président de la République à propos de l'immigration*, Paris, Gallimard.
- DUMONT L. (1983), *Essais sur l'individualisme, une perspective anthropologique sur l'idéologie moderne*, Paris, Le Seuil.
- DUMONT L. (1991), *L'idéologie allemande, France-Allemagne et retour*, Paris, Gallimard.
- DUNN T.A. (1996), « Communist Human Capital in a Capitalist Labor Market. The Experience of East German and Ethnic German Immigrants to West Germany », Work Paper, Center for Policy Research and Departement of Economics, Syracuse University.
- DUPÂQUIER J. (1995), *Histoire de la population de la France*, Paris, PUF.

- DUPREZ D. (1993), « Le retour des classes dangereuses sur la scène publique : les jeunes des banlieues », *3èmes journées de l'Institut Fédératif de Recherche sur les Economies et les Sociétés Industrielles* (FR-CNRS), 28-29 janvier, Lille.
- DUPREZ D. et HEDLI M. (1992), *Le mal des banlieues ? Sentiment d'insécurité et crise identitaire*, L'Harmattan, Paris.
- DURKHEIM E. (1963, ed. or. 1925), *L'éducation morale*, Paris, PUF.
- DURKHEIM E. (1977, ed. or. 1922), *Education et Sociologie*, Paris, PUF.
- DURKHEIM E. (1986, ed. or. 1893), *De la division du travail social*, Paris, PUF.
- DURKHEIM, E. (1902), « L'effort colonial », *La Revue de Paris*, 15 septembre.
- DUSEK J.B. et FLAHERTY J.F. (1981), « The development of the self-concept during the adolescent years », in : *Monographs of the Society for Research in Child Development*, 191.
- EARLE P. (1991), *The making of the English middle class : business, society and family life in London, 1660-1730*, London, Methren.
- EHRENREIC, B. (1989), *Fear of falling : the inner life of the American middle class*, New York, Free Press, London, Collier McMillan
- EISENSTADT S. N. (1987), *Centre formation, protest movements, and class structure in Europe and U. S.*, New York, New York University Press.
- ELWERT G. (1989), « Nationalismus und Ethnizität, über die Bildung von Wir-Gruppen », *Kölner Zeitschrift für Soziologie*, 3, 1989, 440 : 464.
- EMERSON B (1979), *Leopold II of the Belgians : kings of colonialism*, New York, Saint-Martin's Press.
- ERIKSON E.H. (1976), *Identität und Lebenszyklus*, Frankfurt, Suhrkamp.
- ESSER H. (1980), *Aspekte der Wanderungssoziologie. Assimilation und Integration von Wanderern, ethnischen Gruppen und Minderheiten. Eine handlungstheoretische Analyse*, Darmstadt, Neuwied.
- ESSER H. (1982), « Sozialräumliche Bedingungen der sprachlichen Assimilation von Arbeitsmigranten », *Zeitschrift für Soziologie*, 11, 279 : 306.
- ESSER H. (1990a), « Nur eine Frage der Zeit ? Zur Eingliederung von Migranten im Generationen-Zyklus und zu einer Möglichkeit, Unterschiede hierin zu erklären », in : ESSER H. et FREIDRICH J. (eds), *Generation und Identität. Theoretische und empirische Beiträge zur Migrationssoziologie*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 73 : 100.
- ESSER H. (1990b), « Familienmigration und Schulkarriere ausländischer Kinder und Jugendlicher », in : ESSER H. et FREIDRICH J. (eds), *Generation und Identität. Theoretische und empirische Beiträge zur Migrationssoziologie*, Opladen, Westdeutscher Verlag, 127 : 146.
- ETZIONI A. (1997), *Die Verantwortungsgesellschaft, Individualismus und Moral in der heutigen Demokratie*, Frankfurt.
- EUROSTAT (1990), *Enquête EFT, Résultats 1989*, Luxembourg.
- EWERT A. (1958), *Of the precellence of the French tongue*, Oxford, Clarendon Press.
- EWERT O. (1983), *Entwicklungspsychologie des Jugendalters*, Stuttgart, Kohlhammer.
- FALL M. (1986), *Les Africains noirs en France : des tirailleurs sénégalais aux Blacks*, Paris, L'Harmattan.
- FASSMANN H. et MÜNZ R. (1994), « European East-West Migration, 1945-1992 », *International Migration Review*, 4, 520 : 538.
- FENAUX R. (1968), *Discours sur la fonction internationale de la langue française*, Liège, Sciences et Lettres.
- FERSTL L. et HETZEL H., (1990), *Wir sind immer die Fremden. Aussiedler in Deutschland*, Bonn.

- FITZGERALD K. (1996), *The face of the nation : immigration, the state, and the national identity*, Stanford, Calif., Stanford University Press.
- FOURNIER M. et VERMES G. (eds), (1994), *L'ethnisation des rapports sociaux*, Paris, L'Harmattan.
- FREEMAN G.P. (1989), « Immigrant labour and racial conflict : the role of the State », in : OGDEN P.E. et WHITE P.E., *Migrants in modern France*, Unwin Hyman, London.
- FREIDRICH J. (ed), (1990), *Generation und Identität. Theoretische und empirische Beiträge zur Migrationssoziologie*, 43 : 72, Opladen, Westdeutscher Verlag.
- FRIDAY N. (1977), *My mother, my self*, New York, Delacorte Press.
- FURET F. et al. (1992), *Dictionnaire critique de la Révolution française*, (vol.1 : Evénements, vol.2 : Acteurs, vol.3 : Institutions et Créations, vol.4 : Idées), Paris, Flammarion.
- FURET F. et RICHET D. (1989), *La Révolution Française*, Paris, Fayard.
- GANS H. (1979), « Symbolic Ethnicity : The Future of Ethnic Groups and Cultures », *Racial and Ethnic Studies*, 2, 1 : 20.
- GÄRTNER S.L. et DOVIDIO J.F. (1986), « The aversive form of racism », in : DOVIDIO J.F. et GAERTNER S.L. (eds.), *Prejudice, discrimination, and racism*, Orlando, Fl., Academic Press, 61 : 90.
- GASPARD F. et SERVAN-SCHREIBER C. (1984), *La fin des immigrés*, Paris, Le Seuil.
- GASSNER H., « Die Aussiedlerpolitik der Bundesregierung », *Sozialer Fortschritt, Unabhängige Zeitschrift für Sozialpolitik*, 41, 256 : 258.
- GEERTZ C. (1973), *The interpretation of cultures*, New York, Basic Books.
- GELLER P. et OROZCO E. (1996), « Major depressive disorder, resource effectiveness and race », Paper presented to the American Psychological Association, Toronto.
- GELLNER E. (1989), *Nations et nationalismes*, Paris, Payot.
- GELLNER E. (1991), « Le nationalisme et les deux formes de la cohésion », in : DELANNOI G. et TAGUIEFF P.A. (eds), *Théories de la nation*, Paris, Kimé.
- GEORGE P. (1986), *L'immigration en France : faits et problèmes*, Paris, Armand Colin.
- GIESECK A., HEILEMANN H. et VON LÖFFELHOLTZ D. (1995), « Economic Implications of Migration into the Federal Republic of Germany, 1988-1992 », *International Migration Review*, 29, 3, 693 : 709.
- GIL F. (1996), « Catégories », *Encyclopaedia Universalis*, Paris, 5 : 88.
- GIRARD A. et STOETZEL J. (1953-1954), « Français et immigrés. L'attitude française. L'adaptation des Italiens et des Polonais », *Cahiers de l'INED*, 19 et 20.
- GIRARD F. (1986), *L'Institut national d'études démographiques: histoire et développement*, Paris, Ined.
- GIRARDET R. (1966), *Le nationalisme français 1871-1962*, Paris, Le Seuil.
- GIRARDET R. (1972), *L'idée coloniale en France de 1871 à 1962*, Paris, PUF.
- GONZALES N.A. et CAUCE A.M. (1995), « Becoming American : a review of current research on the development of racial and ethnic identity in children », in : HAWLEY W.D. et JACKSON A.W. (eds), San Francisco, Jossey Bn Publishers.
- GOODE W.J. (1969), « Illegitimacy, anomy, and cultural penetration », in : KAVOLIS V. (ed.), *Comparative perspectives on social problems*, Boston, Little, Brown.
- GORIELY G. (1993), « Désacraliser la Révolution Française », *Revue de l'Institut de Sociologie*, 1-4, 105 : 114.

- GRANOVETTER M. (1995), « The economic sociology of firms and entrepreneurs », in : PORTES A. (ed.), *The economic sociology of immigration*, Russell Sage Foundation, New York, 128 : 165.
- GRANT L. (1992), *Elephants in the Volkswagen : facing the tough questions about our overcrowded country*, New York, Freeman.
- GRAUDENZ I. et RÖMBILD R. (1996), « Grenzerfahrungen. Deutschstämmige Migranten aus Polen und der ehemaligen Sowjetunion im Vergleich », in : GRAUDENZ I. et RÖMBILD R. (eds), *Forschungsfeld Aussiedler. Ansichten aus Deutschland*, Francfort.
- GREENFELD L. (1992), *Nationalism, Five Roads to Modernity*, Londres, Cambridge, Harvard University Press.
- GREULING O. (1996), *Berufsvorbereitung und Berufswahl von britischen und deutschen Jugendlichen*, Frankfurt, Peter Lang Verlag.
- GRIOTTERAY A. (1984), *Les immigrés, le choc*, Paris, Plon.
- GUIRAL P. (1977), « Vue d'ensemble sur l'idée de race et la gauche française », in : GUIRAL, P. et TEMIME, E., (eds), (1977), *L'idée de race dans la pensée politique française contemporaine*, Paris, Editions du CNRS.
- HAGEGE C. (1996), *L'enfant aux deux langues*, Paris, Odile Jacob.
- HAGENDOORN L. et KLEINPENNING G. (1991), « The contribution of domain-specific stereotypes to ethnic social distance », *British Journal of Social Psychology*, 30, 63 : 78.
- HALL P.D. (1982), *The organization of American culture, elites and the origins of American nationality*, New York, New York University Press.
- HALLI S. (1987), *How minority status affects fertility : Asian groups in Canada*, New York et London, Greenwood.
- HARGREAVES A.G. (1995), *Immigration, 'race' and ethnicity in contemporary France*, London, New York, Routledge.
- HAUT COMITE DE LA POPULATION (1980), *Démographie, Immigration, Naturalisation*, HCP, Paris.
- HAVIGHURST R.J. (1972), *Developmental tasks and education*, New York, McKay.
- HEINELT H. et LOHMANN A. (1992), *Immigranten im Wohlfahrtsstaat. Rechtspositionen und Lebensverhältnisse*, Opladen.
- HEITMEYER W. (1987), *Rechtsextreme Orientierungen bei Jugendlichen*, Weinheim, Juventa.
- HENRY J.R. (1994), « L'identité imaginée par le droit : de l'Algérie coloniale à la construction européenne », in : MARTIN D. (ed.), *Comment dit-on « nous » en Politique ?*, Paris, Presses de la FNSP.
- HENRY, J.R. (1982), « La France au miroir de l'Algérie », *Autrement*, mars.
- HERSAK E. (1983), « Migracijska razmjena između Italije i Jugoslavije », *Migracije teme*, 1, 131 : 139.
- HILL P.B. (1984), *Determinanten der Eingliederung von Arbeitsmigranten*, Königstein, Hain.
- HILL P.B. (1990), *Kulturelle Inkonsistenz und Streß bei der zweiten Generation*, in : ESSER H. et FREIDRICHS J. (eds.), *Generation und Identität. Theoretische und empirische Beiträge zur Migrationssoziologie*, Opladen, Westdeutscher Verlag.
- HILL P.J. (1975), *The economic impact of immigration into the United States*, New York, Arno Press.
- HIRSCH B. et DUBOIS D. (1991), « Self-esteem in early adolescence : The identification and prediction of contrasting longitudinal trajectories », *Journal of Youth and Adolescence*, 20, 53 : 72.
- HOF B. (1989), « Die Auswirkungen einer verstärkten Aussiedler-Zuwanderung auf Bevölkerung, Wachstumspotential und Arbeitsmarkt », in : INSTITUT DER

- DEUTSCHEN WIRTSCHAFT (ed.), *Die Integration deutscher Aussiedler - Perspektiven für die Bundesrepublik Deutschland*, Cologne.
- HOFER M., NOACK P., KRACKE B., KLEIN-ALLERMANN E., ETRICH K.U. et JAHN U. (1994), « Einflüsse des elterlichen Erziehungsstils auf politische Einstellungen und Gewaltbereitschaft in Ost- und Westdeutschland », Vortrag auf dem Kongreß der Deutschen Gesellschaft für Psychologie, Hamburg.
- HOFFMANN-NOWOTNY H.J. (1973), *Soziologie des Fremdarbeiter-problems. Eine theoretische und empirische Analyse am Beispiel der Schweiz*, Stuttgart, Enke.
- HOFMANN H.J. (1992), « Aussiedler - eine neue Minorität. Forschungsergebnisse zum räumlichen Verhalten sowie zur ökonomischen und sozialen Integration », *Praxi, Kultur und Sozialgeographie*, 9, Göttingen.
- HOFMANN H.J. (1995), « Soziale Binnenstrukturen von Aussiedlern aus Polen in niedersächsischen Städten - Ansätze zu Einwanderer-koloniene ? », *Erfurter geographische Studien*, 3, 197 : 211.
- HOFSTEDE G. (1980), *Culture's Consequences*, Beverly Hills, London, Sage.
- HOPF C., RIEKER P., SANDEN-MARCUS M. et SCHMIDT C. (1995), *Familie und Rechtsextremismus*, Weinheim, Juventa.
- HOPF W. (1991), « Familiäre und schulische Bedingungen rechtsextremer Orientierungen von Jugendlichen », *Zeitschrift für Sozialisations-forschung und Erziehungssoziologie*, 11, 43 : 59.
- HÖRMANN H.J. et BRUNK, C. (1985), « Aspekte der Selbstkonzept-entwicklung bei Jugendlichen nach Abschluß des Gymnasiums », in : LIEPMANN D. et STIKSRUD A. (eds), *Entwicklungsaufgaben und Bewältigungsprobleme in der Adoleszenz*, 110 : 120, Göttingen, Hogrefe.
- HUBERT M. (1995), *L'Allemagne en mutation. Histoire de la population allemande depuis 1815*, Paris, Presses de la FNSP.
- HUI C.H. (1988), « Measurement of Individualism-Collectivism », *Journal of Research in Personality*, 22, 17 : 36.
- HUNOUT P. (1986b), « Droit et Culture : un couple fondamental ? Vers une anthropologie des décisions judiciaires », *Droit et Cultures*, Editions de la Maison des Sciences de l'Homme, Paris, 12, 71 : 104.
- HUNOUT P. (1985), « Psychologie judiciaire et Droit du travail », thèse de Doctorat, Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, Paris.
- HUNOUT P. (1986a), « La décision des jurys : un cas particulier de décision de groupe », *Cahiers de Psychologie Sociale*, Liège, 32, 25 : 32.
- HUNOUT P. (1987a), « Conseils de Prud'hommes : un exemple de prise de décision dans un contexte institutionnel », *Revue Française de Sociologie*, XXVIII, 453 : 481.
- HUNOUT P. (1987b), « La psychologie sociale des décisions de justice : une discipline en émergence », *Déviance et Société*, Genève, XI-3, 271 : 292.
- HUNOUT P. (1987c), *L'évaluation et la classification des emplois*, coll. Documents de Travail, 29, Paris, Centre d'Etudes et de Recherches sur les Qualifications, 61 p.
- HUNOUT P. (1990), *Droit du Travail et Psychologie Sociale*, Editions Méridiens-Klincksieck, Paris, Préface de Serge Moscovici, 276 p.
- HUNOUT P. (1992), « Du classement des emplois à la mesure des compétences », *Formation-Emploi*, Paris, 39, 35 : 43.
- HUNOUT P. (1993), *L'entreprise et le droit du travail : une comparaison franco-allemande*, Cahiers du Centre d'Information et de Recherche sur l'Allemagne Contemporaine, Paris, Préface d'Alfred Grosser.

- HUNOUT P. (1996a), « Juridiction française et juridiction allemande du travail : les enseignements d'une comparaison », *Revue de Droit International et de Droit Comparé*, Bruxelles.
- HUNOUT P. (1996b), « Les représentations implicites de la justice et de l'équité dans les relations de travail », *Connexions*, Paris.
- HUNOUT P. (1997a), « Management en Allemagne : le retour de la Prusse ? », *Gestion 2000*, Louvain-la-Neuve, 149 : 178.
- HUNOUT P. (1997b), « Droit du travail et Culture Sociale », Rapport au Ministère français de la Justice, Paris, 150 p.
- HUNOUT P. (1998), « Union Monétaire Européenne : les conséquences pour la situation des travailleurs », Communication présentée au Colloque *Droit du Travail et Mondialisation*, 5 et 6 février, Paris.
- HUNOUT P. et ZILTENER P. (1997), « Accords de Maastricht : raisons, enjeux, dangers », Centre de Recherches Administratives, Politiques et Sociales, Université de Lille II.
- HUNOUT P., KISSLER L. et ZUMFELDE M. (1997), « Droit et conflits du travail en France et en Allemagne », *Société Française*, Paris.
- HUSS M.M. (1980), *Demography, public opinion and politics in France 1974-1980*, Oc. Paper n°1, Londres, University of London.
- INFO-DIENST DEUTSCHE AUSSIEDLER (1994), 46-47, Bonn.
- INSEE (1994), *Les étrangers en France*, Contours et Caractères, Paris.
- INSTITUT für DEMOSKOPIE ALLENSBACH (1996), *IfD-Umfrage*, 6027, Allensbach.
- INSTITUT für EMPIRISCHE PSYCHOLOGIE (1995), *Wir sind O.K.!*, Köln, Bund Verlag.
- ISAJIW W. (1980), « Definition of Ethnicity », in : GOLDSTEIN J. et BIENVENUE R. (eds), *Ethnicity and Ethnic Relations in Canada*, Butterworth, Toronto.
- ISAJIW W. (1990), « Ethnic-Identity Retention », in : BRETON R., ISAJIW W., KALBACH W.E. et REITZ J.G. (eds), *Ethnic Identity and Equality: Varieties of Experience in a Canadian City*, 34 : 91, Toronto, University of Toronto Press.
- JELEN C. (1991), *Ils feront de bons Français. Enquête sur l'assimilation des Maghrébins*, Paris, Robert Laffont.
- JELEN C. (1993), *La famille, secret de l'intégration : enquête sur la France immigrée*, Paris, Robert Laffont.
- JUGENDWERK DER DEUTSCHEN SHELL (1977), *Jugend in Europa*, Opladen, Leske et Budrich.
- KAGITCIBASI C. (1982a), *The Changing Value of Children in Turkey*, Honolulu, East-West Center.
- KAGITCIBASI C. (1982b), « Old Age Security Value of Children : Cross-Cultural Socioeconomic Evidence », *Journal of Cross-Cultural Psychology*, 13, 29 : 42.
- KAGITCIBASI C. (1987), « Individual and Group Loyalties : Are they compatible ? », in : KAGITCIBASI C. (ed.), *Growth and Progress in Cross-Cultural Psychology*, Berwyn, Lisse, Swets et Zeitlinger.
- KAHL J.A. (1957), *The American class structure*, New York, Rinehart.
- KALBACH W.E. (1990), « Ethnic Residential Segregation and Its Significance for the Individual in an Urban Setting », in : BRETON R., ISAJIW W., KALBACH W.E. et REITZ J.G. (eds), *Ethnic Identity and Equality: Varieties of Experience in a Canadian City*, Toronto, University of Toronto Press.
- KARASAN-DIRKS S. (1980), *Die türkische Familie zwischen Gestern und Morgen*, Hamburg, Orient Institut.
- KASTORYANO R. (1988), « Paris-Berlin : politiques d'immigration et modalités d'intégration des familles immigrées turques », in : LEVEAU R. et KEPEL G. (eds), *Les musulmans dans la société française*, Paris, Presses de la FNSP.
- KASTORYANO R. (1990), « Les stratégies des associations Beur », *Journal des Elections*, avril.

- KATZ I., WACKENHUT J. et HASS R.G. (1986), « Racial ambivalence, value duality, and behavior », in : DOVIDIO J.F. et GAERTNER S.L. (eds.), *Prejudice, Discrimination, and Racism*, 35 : 59, Orlando, Fl., Academic Press.
- KIERKEGAARD S.A. (1935, ed. or. 1844), *Le concept d'angoisse*, Paris, Alcan-NRF.
- KIERKEGAARD S.A. (1947, ed. or. 1844), *Miettes Philosophiques*, Paris, Livre français.
- KINDER D.R. et SEARS D.O. (1981), « Prejudice and politics. Symbolic racism versus racial threats to the good life », *Journal of Personality and Social Psychology*, 40, 414 : 431.
- KLÖS H.P. (1992), « Integration der Einwanderer aus Ost-/Südosteuropa in den deutschen Arbeitsmarkt », *Sozialer Fortschritt, Unabhängige Zeitschrift für Sozialpolitik*, 41, 261 : 270.
- KLUCKHOHN C. et KROEBER A.L. (1952), *Culture : a critical review of concepts and definitions*, Cambridge, Mass., The Museum.
- KOLM R. (1980), *The change of cultural identity : an analysis of factors conditioning the cultural integration of immigrants*, New York, Arno Press.
- KORCELLI P. (1996), « Die polnische Auswanderung nach 1945 », in : FASSMANN H. et MÜNZ R. (eds.), *Migration in Europa. Historische Entwicklung, aktuelle Trends, politische Reaktionen*, Frankfurt-New York, 245 : 262.
- KOSAKA K. (ed.), (1994), *Social stratification in contemporary Japan*, London, Kegan Paul International.
- KRAMPEN G. (1979), « Eine Skala zur Messung der normativen Geschlechtsrollen-Orientierung (GRO-Skala) », *Zeitschrift für Soziologie*, 8, 254 : 266.
- KRAMPEN G. (1983), « Eine Kurzform der Skala zur Messung normativer Geschlechtsrollen-Orientierung », *Zeitschrift für Soziologie*, 12, 152 : 156.
- KROEBER A.L. (1952), *The nature of culture*, Chicago, Univ. of Chicago Press.
- LAER H.V. (1993), « Aussiedler und Übersiedler, Gastarbeiter und Asylanten - Die wirtschaftliche Bedeutung der Zuwanderung für die Bundesrepublik Deutschland », in : KÜRSCHNER W. et LAER H. V. (eds), *Zwischen Heimat und Fremde : Aussiedler, Ausländer, Asylanten*, Vechtaer Universitätsschriften, Cloppenburg.
- LE BON G. (1910), *La psychologie politique et la défense sociale*, Paris, Ernest Flammarion.
- LE BRAS H. (1981), « L'histoire secrète de la fécondité », *Le Débat*, 5, 76 : 101.
- LE BRAS H. (1991), *Marianne et les lapins : l'obsession démographique*, Paris, Olivier Orban.
- LE BRAS H. (1993), *Le sol et le sang*, Editions de l'Aube, Paris.
- LE BRAS H. (1997a), « Les natalismes », in : RONSIN F., LE BRAS H. et ZUCKER E. (eds), *Démographie et Politique*, Presses de l'Université de Bourgogne, Dijon.
- LE BRAS H. (1997b), « Dix ans de statistiques de la population étrangère : une perspective », *Population*, 1, 1997, 126 : 151.
- LE BRAS H. (1987), « La Statistique générale de la France ou le portrait de la nation », *Les lieux de mémoire II : La nation*, Paris, Gallimard.
- LEBOK U. (1994), « Die Auswirkungen von Außenwanderungen für die deutsche Bevölkerungsdynamik unter besonderer Berücksichtigung der Aussiedler », *Acta Demographica 1993*, Heidelberg, 61 : 78.
- LEDERER G. (1983), *Jugend und Autorität*, Opladen, Westdeutscher Verlag.
- LEENHARDT J. et PICHT R. (eds), (1989), *Esprit-Geist, 100 Schlüssel-begriffe für Deutsche und Franzosen*, München, Piper.
- LERNER R.M. et BUSCH-ROSSNAGEL N.A. (eds.), (1981), *Individuals as producers of their own development*, New York, Academic Press.

- LEROY-BEAULIEU P. (1913), *La question de la population*, Félix Alcan, Paris.
- LEVEAU R. et KEPEL G. (eds), (1988), *Les Musulmans dans la société française*, Paris, Presses de la FNSP.
- LIEBKIND K. (1992), « Ethnic Identity - Challenging the Boundaries of Social Psychology », in : *Social psychology of Identity and the Self Concept*, Breakwell, G.M. (ed), Guildford, Surrey University Press.
- LIEBMAN L. (ed.), (1982), *Ethnic relations in America*, Englewoods Cliffs, New Jersey, Prentice Hall.
- LIPIANSKY E.M. (1991), *L'identité française*, Paris, Editions de l'Espace Européen.
- LIPIANSKY E.M. (1995), « Comment se forme l'identité des groupes ? », *Sciences Humaines*, 48, mars, 41.
- LITTRE E. (1^{ère} ed. 1874), « Nation », « Nationalité », *Dictionnaire de la langue française*, 3, 691 : 692
- LORCERIE F. (1994), « Les sciences sociales au service de l'identité nationale : le débat sur l'intégration en France », in : MARTIN D. (ed.), *Comment dit-on « nous » en Politique ?*, Paris, Presses de la FNSP.
- LOTKA A.J. (1924), *Elements of physical biology*, Williams and Wilkins, New York.
- LOVELESS S.C. (1996), *Immigration and its impact on American cities*, Westport, Conn., Praeger.
- MALRIEU P. (1982), « Identité : des notions au concept », *La Pensée*, 22, 13 : 26.
- MARTENS F. (1981), « Le miroir du meurtre ou la synagogue dévoilée », in : *Le racisme, mythe et science*, Bruxelles, Complexe.
- MARWICK A. (1986a), « The upper class in Britain, France and the USA since the First World War », in : MARWICK A. (ed.), *Class in the 20th century*, New York, Saint-Martin's Press.
- MARWICK A. (ed.), (1986b), *Class in the 20th century*, New York, Saint-Martin's Press.
- MARX K. et ENGELS F., (1968), *On Colonialism*, Moscou, Progress.
- MAUGER G., et FOSSE G. (1977), *La vie buissonnière*, Paris, Maspéro.
- MAUPASSANT G. (1886-1887), *Le Horla*, Paris, Garnier.
- MAURIN E. (1991), Les étrangers, une main-d'œuvre à part ?, *Economie et Statistique*, 242, 39 : 50.
- McCLINTOCK A. (1995), *Imperial leather : race, gender and sexuality in the colonial conquest*, New York, Routledge.
- McDONALD S. (1993), *Inside identities : ethnography in Western Europe*, Providence, R. I. Oxford, Berg.
- McIVER R.M. (1962), *Society : its structure and change*, New York, Academic Press.
- MENDRAS H. et COLE A. (1991), *Social Change in Modern France, towards a Cultural Anthropology of the Fifth Republic*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MICHELET J. (1949), *Tableau de la France*, Paris, Les Belles Lettres.
- MILNER E. (1968), *The failure of success : the middle-class crisis*, Saint-Louis, W. H. Green.
- MILNER S. (1990), *Power within the French firm*, Loughborough, European Research Center, Loughborough University.
- MILROY J. (1985), *Authority in language : investigating language standardisation and prescription*, London, Boston, Routledge et Kegan Paul.
- MILZA P. (1993), *Voyage en Italie*, Paris, Plon.
- MINTZEL A. (1996), *Multikulturelle Gesellschaften in Europa und Nordamerika*, Passau, Wissenschaftsverlag.

- MOORE K.A., SIMMS M.C. et BETSEY C.L. (1986), *Choice and circumstance : racial differences in adolescent sexuality and fertility*, New Brunswick, New Jersey, Transaction Books.
- MOORE T.S. (1979), « Class structure and orientation to work : a study of the class determination of work values », Thèse, Boston University.
- MOREAU J. et VERPEAUX M. (eds), (1992), *Révolution et Décentralisation : le système administratif français et les principes révolutionnaires de 1789*, Actes du Colloque de Besançon des 14 et 15 décembre 1989, Paris, Economica.
- MORNET D. (1929), *Histoire de la clarté française, ses origines, son évolution, sa valeur*, Paris, Payot.
- MOSCOVICI S. (1979), *Psychologie des minorités actives*, Paris, PUF.
- MPOFU E. (1996), « Classroom Racial Proportion and Children's Social Acceptance in Post-Colonial Multicultural Schools », Paper presented to the XIIIth Conference of the International Association for Cross-Cultural Psychology, Montréal.
- MUGNY G. et PEREZ J.A. (1987), *The Social Psychology of Minority Influence*, Cambridge, Cambridge University Press.
- MÜLLER K. et SONNTAG-WOLGAST C., (1996), « Rationale Zuwanderungssteuerung : In Deutschland tabu ? (Streitgespräch zwischen) », in : *Blätter für deutsche und internationale Politik*, 416 : 426.
- MÜNCH R. (1995), « Elemente einer Theorie der Integration moderner Gesellschaften. Eine Bestandsaufnahme », *Berliner Journal für Soziologie*, 1, 5 : 24.
- MÜNZ R. et ULRICH R. (1997), « Changing Patterns of German Immigration, 1945-1994 », in : *Migrant Past, Migrants Future : Germany and the United States*. Hemdon.
- MURPHY A. (1948), *The Ideology of French Imperialism, 1871-1881*, Washington, D.C., Catholic University of America Press.
- MYERS E. R. (1994), *Challenges of an changing America : perspectives on immigration and multiculturalism in the USA*, San Francisco, Austin et Winfield.
- NAM C. B. (1980), *Nationality groups and social stratification : a study of the socioeconomic status and mobility of selected european nationality groups in America*, New York, Arno Press.
- NAM C. B. (1980), *Nationality groups and social stratification : a study of the socioeconomic status and mobility of selected European nationality groups in America*, New York, Arno Press.
- NANDY A. (1983), *The intimate enemy : loss and recovery of self under colonialism*, Delhi, Oxford University Press.
- NAUCK B. (1985), *Arbeitsmigration und Familienstruktur, Eine soziologische Analyse der mikrosozialen Folgen von Migrationsprozessen*, Frankfurt, New York, Campus.
- NAUCK B. (1988), « Migration and Change in Parent-Child-Relationships. The Case of Turkish Migrants in Germany », *International Migration*, 26, 33 : 55.
- NAUCK B. (1989a), « Intergenerational Relationships in Families from Turkey and Germany, An extension of the 'value of children' approach to educational attitudes and socialization practices », *European Sociological Review*, 5, 251 : 274.
- NAUCK B. (1989b), « Die normative Struktur intergenerativer Beziehungen im interkulturellen Vergleich : Erziehungseinstellungen in deutschen, türkischen und Migrantenfamilien », in : BERTRAM H., BORRMANN-MÜLLER R., HÜBNER-FUNK S. et WEIDACHER A. (eds), *Blickpunkt Jugend und Familie, Internationale Beiträge zum Wandel der Generationen*, Weinheim, DJI, Juventa.

- NAUCK B. (1989c), « Assimilation Process and Group Integration of Migrant Families », *International Migration*, 27, 27 : 48.
- NAUCK B. (1993), « Bildung, Migration und generatives Verhalten bei türkischen Frauen », in : DIEKMANN A. et WEICK S. (eds), *Der Familienzyklus als sozialer Prozeß. Bevölkerungssoziologische Untersuchungen mit den Methoden der Ereignisanalyse*, 308 : 346, Berlin, Duncker et Humblot.
- NAUCK B. et KOHLMANN A. (1996), « Family Networks, Integrative Transmission and Social Integration of Turkish Immigrant Families », paper presented to the conference *Migration and Ethnic Conflicts*, University of Mannheim.
- NEUMANN U. (1980), *Erziehung ausländischer Kinder*, Düsseldorf, Schwann.
- NGUYEN A.N. et WILLIAMS H.L. (1989), « Transition from East to West : Vietnamese adolescents and their parents », *Journal of the American Academy of Child and Adolescent Psychiatry*, 28, 4, 505 : 515.
- NOACK P., HOFER M., KRACKE B. et KLEIN-ALLERMANN E. (1995), « Adolescents and their parents facing social change: Families in East and West Germany after unification », in : NOACK P., HOFER M. et YOUNISS J. (eds.), *Psychological responses to social change*, 129 : 148, Berlin, De Gruyter.
- NOIRIEL G. (1988a), *Le creuset français. Histoire de l'immigration*, Paris, Le Seuil.
- NOIRIEL G. (1988b), *La tyrannie du national*, Le Seuil, Paris.
- NOIRIEL G. (1992), *Population, immigration et identité nationale en France, XIXème-XXème siècle*, Paris, Hachette.
- OCDE (1987), *L'avenir des migrations*, Paris.
- OEPKE M. (1993), *Sozialer Wandel und rechtsextreme politische Orientierungen bei ost- und westdeutschen Jugendlichen*, Universität Mannheim.
- OHLIGER R. (1996), « Vom Vielvölkerstaat zum Nationalstaat. Migration aus und nach Rumänien im 20. Jahrhundert », in : FASSMANN H. et MÜNZ R. (1996), (eds), *Migration in Europa. Historische Entwicklung, aktuelle Trends, politische Reaktionen*, Francfort, 285 : 302.
- ORIOU M. (1984) (ed.), *Les variations de l'identité*, tome 1, IDERIC, Nice.
- ORIOU M. (1988) (ed.), *Les variations de l'identité*, tome 2, IDERIC, Nice.
- OSCHLIES W. (1988), *Rumäniendeutsches Schicksal 1918-1988*, Cologne et Vienne.
- OTTO K.A. (1990), *Westwärts-Heimwärts? Aussiedlerpolitik zwischen « Deutschtümelei » und « Verfassungsauftrag »*, Bielefeld.
- PAGENSTECHE C. (1996) : « Die « Illusion » der Rückkehr. Zur Mentalitätsgeschichte von « Gastarbeit » und Einwanderung », *Soziale Welt*, 47, 2, 149 : 179.
- PATTERSON S. (1969), *Immigration and Race Relations in Britain, 1960-1967*, London, New York.
- PEARL R. (1925), *The biology of population growth*, A. Knopf, New York.
- PERROT M. (1974), *Les ouvriers en grève (1870-1900)*, Paris, Mouton.
- PETTIGREW T.F. et MEERTENS R. (1995), « Subtle and blatant prejudice in Western Europe », *European Journal of Social Psychology*, 25, 57 : 75.
- PINCON M. et PINCON-CHARLOT M. (1989), *Dans les beaux quartiers*, Paris, Seuil.
- PINKUS B. et FLEISCHHAUER, I. (1987), *Die Deutschen in der Sowjetunion : Geschichte einer nationalen Minderheit im 20. Jahrhundert*, Baden-Baden.
- POIRET C. (1996), *Les familles africaines en France*, Paris, L'Harmattan.
- POLIAKIOV L. (1980), *Le couple interdit : entretiens sur le racisme. La dialectique de l'altérité socio-culturelle et la sexualité*, Paris, New York, Mouton.
- PONTY J. (1990), *Polonais méconnus. Histoire des travailleurs immigrés dans l'entre-deux guerres*, Paris, Publications de la Sorbonne.

- PORTER R. et TOMASELLI, S. (1989), *The dialectics of friendship*, London, New York, Routledge.
- PORTES A. (1995), (ed.), *The economic sociology of immigration*, Russell Sage Foundation, New York, 128 : 165.
- POULAIN J. (1995), « L'identité philosophique européenne », in : ABDALLAH-PRETCEILLE M. et THOMAS A. *Relations et apprentissages interculturels*, 15 : 33, Paris, Armand Colin.
- POUTIGNAT P. et STREIFF-FENART J. (1995), *Théories de l'ethnicité*, Paris, PUF.
- POWER T.F. (1944), *Jules Ferry and the Renaissance of French Imperialism*, New York, King's Crown Press.
- PROCHALSKA D. (1990), *Making Algeria French : colonialism in Beaugency, 1870-1920*, Cambridge, New York, Cambridge University Press.
- QUIRK W. J. (1992), *Abandoned : the betrayal of the American middle class since World War II*, Lanham, Madison Books.
- RAFFESTIN C. (1996), *Géopolitique et histoire*, Payot, Paris.
- RAPP F. (1989), « Les origines médiévales de l'Allemagne moderne », Paris, Aubier.
- RICHMOND A.H. (1988), *Immigration and ethnic conflict*, New York, Saint-Martin's Press.
- RIESMAN, D.(1964), *La foule solitaire. Anatomie de la société moderne*, Paris, Arthaud.
- RIPPL S. et BÖHNKE K. (1995), « Authoritarianism : Adolescents from East and West Germany and the United States compared », in YOUNISS J. (ed.), *After the wall, New Directions for Child Development*, 70, San Francisco, Jossey-Bass.
- RÖH S. (1982), « Heimatvorstellungen von Spätaussiedlern. Ein Spiegel der Integrationsproblematik », *Jahrbuch für ostdeutsche Volkskunde*, 25, 139 : 201.
- ROKEACH M. (1960), *The open and closed mind. Investigations into the nature of belief and personality systems*, New York, Basic Books.
- ROKKAN S. (1983), « Dimensions of State Formation and Nation-building », in : TILLY C. (ed.), *The formation of National States in Western Europe*, Princeton, Princeton University Press, 562 : 600.
- ROLLET-ECHALIER C. (1990) : *La politique à l'égard de la petite enfance sous la Troisième République*, Paris, Ined.
- ROMMEL Dr (Pseudonyme de PERNESSIN A.), (1886), *Au pays de la revanche*, Genève, Stapelmohr.
- RONGE V. (1997), « German Policies Toward Ethnic German Minorities », in : MÜNZ R. et WEINER M. (eds), *Migrants, Refugees, and Foreign Policy : U. S. and German Policies Toward Countries of Origin*, Hemdon.
- RONSIN F. (1980), *La grève des ventres*, Aubier-Montaigne, Paris.
- ROOT M.P.P. (ed.) (1992), *Racially mixed people in America*, Newbury Park, Calif., London, Sage Publications.
- ROSENBLATT P.C., KARIS T.A. et POWELL R.D. (1995), *Multiracial couples, black and white voices, understanding families*, Newbury Park, Calif., London, Sage Publications.
- ROSENTHAL D.A. (1987), « Ethnic identity development in adolescents », in : PHINNEY J.S. and ROTHERAM M.J. (eds), *Children's Ethnic Socialization, Pluralism and Development*, Newbury Park, Calif., London, Sage Publications.
- ROSS E.J.B. (1969), *Colour and citizenship : a report on British race relations*, London, New York.
- ROTTER J.B. (1966), « Generalized Expectancies for Internal Versus External Control of Reinforcement », *Psychological Monographs*, 80, 1 : 28.
- ROUX D. et PAQUEL F. (1972), *Les disparités sectorielles des salaires en France*, Paris, CERC.

- RUHRMANN U. (1994), *Reformen zum Recht des Aussiedlerzuzugs*, Berlin.
- SAKSON A., (1986), *Migration of the Population of Warmia and Mazury to the FRG*, 212, Academy of Planning and Statistics, Varsovie.
- SANSOT P. (1988), « La France, un fait d'imagination ? », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, LXXXIV, 135 : 149.
- SARRAUT A. (1931), *Grandeur et servitude coloniale*, Paris, Editions du Sagittaire.
- SASSKEN S. (1995), « Immigration and local labor markets », in : PORTES. A. (ed.), *The Economic Sociology of Immigration*, Russell Sage Foundation, New York, 87 : 127.
- SAUVY A. (1943), *Richesse et population*, Paris, Payot.
- SAUVY A. et DEBRE R. (1946), *Des Français pour la France*, Paris, Gallimard.
- SCHELSKY H. (1953), *Wandlungen der Deutschen Familie in der Gegenwart*, Stuttgart, Enke.
- SCHMIDT C. (1994), « Immigration Countries and Migration Research : The Case of Germany », in : STEINMANN G. et ULRICH R., *The Economic Consequences of Immigration to Germany*, Physica Verlag, Heidelberg, 1 : 17.
- SCHMITT C. (1972), *La notion de politique*, Calmann-Lévy, Paris.
- SCHNAPPER D. (1991), *La France de l'intégration : sociologie de la nation en 1990*, Paris, Gallimard.
- SCHNAPPER D. (1994), *La communauté des citoyens*, Paris, Gallimard.
- SCHNELL R. (1990), *Dimensionen ethnischer Identität*, in : ESSER H. et SCHULTE A., « Multikulturelle Gesellschaft : Chance, Ideologie oder Bedrohung ? », in : *Aus Politik und Zeitgeschichte, Beilage zur Wochenzeitung, Das Parlament*, 23 : 24, 181 : 214.
- SCHRADER A., NIKLES B.W. et GRIESE H.M. (1979), *Die zweite Generation*, Königstein, Athenäum.
- SCHULTE A. (1990), « Multikulturelle Gesellschaft : Chance, Ideologie oder Bedrohung ? », in : *Aus Politik und Zeitgeschichte, Beilage zur Wochenzeitung, Das Parlament*, 23 : 24, 181 : 214.
- SCHUMPETER J.A. (1926), « Die sozialen Klassen im ethnischen homogenen Milieu », in : SWEDBERG R. (ed.), *The Economics and Sociology of Capitalism*, Princeton, Princeton University Press.
- SCHÜTZ H., ECKES T. et SIX B. (1994), « Moderatoreffekte in der Einstellungs-Verhaltens-Forschung : Eine Metaanalyse », 39^{ème} Congrès de la Société Allemande de Psychologie, Hamburg.
- SEIFERT W. (1995), *Die Mobilität der Migranten. Die berufliche, ökonomische und soziale Stellung ausländischer Arbeitnehmer in der Bundesrepublik*, Berlin, Sigma.
- SEIFERT W. (1996), « Neue Zuwanderungsgruppen auf dem westdeutschen Arbeitsmarkt. Eine Analyse der Arbeitsmarktschancen von Aussiedlern, ausländischen Zuwanderern und ostdeutschen Übersiedlern », *Soziale Welt*, 2, 180 : 201.
- SHERIF M. et SHERIF C.W. (1969), *Social psychology*, New York, Harper et Row.
- SIBLOT P. (1989), « De l'anticolonialisme à l'antiracisme : de silences en contradictions », *Mots*, 18, 57 : 73.
- SIEBURG F. (1930a), *Dieu est-il français ?*, Paris, Grasset.
- SIEBURG F. (1930b), *Le visage de la France en Afrique*, Paris, Editions de France.
- SIEGFRIED A. (1930), *France, a study in nationality*, New Haven, Yale University Press.
- SILBEREISEN R.K. (1986), « Entwicklung als Handlung im Kontext: Entwicklungsprobleme und Problemverhalten im Jugendalter », *Zeitschrift für Sozialisationsforschung und Erziehungssoziologie*, 6, 29 : 46.

- SILBEREISEN R.K. et KASTNER P. (1987), « Jugend und Problem-verhalten : Entwicklungspsychologische Perspektiven », in : ÖRTER M. et MONTADA L. (eds), *Entwicklungspsychologie*, 882 : 919, München, PVU.
- SILVERMAN M. (1992), *Deconstructing the nation : immigration, racism and citizenship in modern France*, London, Routledge.
- SIMMEL G. (1964), « The metropolis and mental life », in : WOLFF K.H. (ed.), *The Sociology of Georg Simmel*, New York, The Free Press, 409 : 424.
- SIMON J.L. (1989), *The economic consequences of immigration*, Oxford, New York, Blackwell.
- SIMON P. (1995), « La société partagée. Relations interethniques et interclasses dans un quartier en rénovation, Belleville, Paris Xxème », *Cahiers Internationaux de Sociologie*, XCVIII, 161 : 190.
- SMITH T. (1975a), « The French colonial consensus and the people's war, 1946-1958 », in : SMITH T. (ed), *The end of the European Empire : decolonization after World War II*, Lexington, Mass., Heath.
- SMITH T. (ed.), (1975b), *The end of the european Empire : decolonization after World War II*, Lexington, Mass., Heath.
- SPEVACK E. (1996), « Ethnic Germans from the East: Aussiedler in Germany , 1970-1994 », *German Politics and Society*, 1, 71 : 91.
- STANEK E. (1985), *Verfolgt-verjagt-vergessen. Flüchtlinge in Österreich*, Vienne.
- STASI B. (1984), *L'immigration, une chance pour la France*, Paris, Robert Laffont.
- STATISTISCHES BUNDESAMT (1958), *Die Deutschen Vertreibungs-verluste*, Wiesbaden.
- STEINBERG L. (1990), « Autonomy, conflict and harmony in the family relationship », in : FELDMANN S.S. et ELLIOTT G.D. (eds.), *At the threshold*, 255 : 276, Cambridge, Harvard University Press.
- STEINBERG L. (1993), *Adolescence*, New York, McGraw-Hill.
- STEINER V. et VELLING J. (1994) « Remigration behavior and expected duration of stay of guest workers in Germany », in : STEINMANN G. et ULRICH R., *The Economic Consequences of Immigration to Germany*, Physica Verlag, Heidelberg, 100 : 119.
- STEINMANN G. et ULRICH R. (1994), *The Economic Consequences of Immigration to Germany*, Physica Verlag, Heidelberg, 155 : 173.
- STERBLING A., (1994), « Die Aussiedlung der Deutschen aus Rumänien : Motive, Randbedingungen und Eigendynamik eines Migrationsprozesses », *Demographie Aktuell*, 5.
- STREIFF-FENART , (1989), *Les couples franco-magrébins en France*, Paris, L'Harmattan
- STREIFF-FENART , (1994), « Le mariage mixte : problèmes de terminologie et ambiguïté de la notion », in : LABAT C. et VERNES G. (eds.), *Cultures ouvertes, Sociétés interculturelles*, Paris, L'Harmattan
- STROBEL F.R. (1993), *Upwarded dreams, downward mobility : the economic decline of the American middle class*, Savage, Md, Rowman et Littlefield Publishers
- SUTTER J., (1950), *L'eugénique*, Paris, INED-PUF.
- TAJFEL H. (1978), « Social categorization, social identity and social comparison », in : TAJFEL H. (ed.), *Differentiation between social groups : studies in the social psychology of intergroup relations*, London, Academic Press, 61 : 76.
- TAJFEL H. et TURNER J.C. (1979), « An integrative theory of intergroup conflict », in : AUSTIN W.G. et WORCHEL D. (eds.), *The social psychology of intergroup relations*, 33 : 47, Monterrey, Calif., Brooks et Cole.

- TAJFEL H., BILLIG M.G., BUNDY R.P. et FLAMENT C. (1971), « Social categorization and intergroup behaviour », *European Journal of Social Psychology*, 1, 149 : 178.
- TAP P. (1980), « Identités collectives et changements sociaux », in : *Production et affirmation de l'identité*, Toulouse, Editions Privat, 11 : 15.
- TAP P. (1988), *La société Pygmalion, Intégration sociale et réalisation de la personne*, Paris, Dunod.
- TAP P. (1991), « Socialisation et construction de l'identité personnelle », in : MALEWSKA-PEYRE H. et TAP P. (eds), *La socialisation de l'enfance à l'adolescence*, Paris, PUF, 49 : 73.
- TAP P. (1996), « Identité (Psychologie) », *Encyclopaedia Universalis*, 11, 898.
- TAP P. (ed.), (1986, 1^{ère} ed. 1980), *Production et affirmation de l'identité*, Toulouse, Editions Privat.
- TARRIUS A. (1995), « Naissance d'une colonie : un comptoir commercial à Marseille », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, janvier.
- TEITELBAUM R. (1985), *The fear of population decline*, Academic Press, New York.
- TENZER N. et DELACROIX R. (1992), *Les élites et la fin de la démocratie française*, Paris, PUF.
- THRÄNHARDT D. (1996), Germany, an undeclared Immigration Country, in : THRÄNHARDT D. (ed.), *Europe, A New Immigration Continent*, Münster, List Verlag, 198 : 221.
- TODD E. (1994), *Le destin des immigrés, assimilation et ségrégation dans les démocraties occidentales*, Paris, Le Seuil.
- TOLKSDORF U. (1990), « Phasen der kulturellen Integration bei Flüchtlingen und Aussiedlern », in BADE K. (ed.), *Neue Heimat im Westen*, Münster, 106 : 127.
- TÖNNIES F. (1977, 1944, ed. or. 1887), *Communauté et Société*, Paris, PUF.
- TRIBALAT M. (1995), *Faire France*, Paris, La Découverte.
- TRIBALAT M. (1996), *De l'intégration à l'assimilation, Enquête sur les populations d'origine étrangère en France*, Paris, La Découverte - INED.
- TURNER J.C., HOGG M.A., OAKES P.J., REICHER S.D. et WETHERELL M. (1987), *Rediscovering the social group*, Oxford, Blackwell.
- ULRICH R. (1994a), « The future growth of foreign population in Germany », in : STEINMANN G. et ULRICH R. (eds.), *The Economic Consequences of Immigration to Germany*, Physica Verlag, Heidelberg, 21 : 43.
- ULRICH R. (1994b), « Foreigners and the social insurance system in Germany », in : STEINMANN G. et ULRICH R. (eds), *The Economic Consequences of Immigration to Germany*, Physica Verlag, Heidelberg, 61 : 78.
- ULRICH R. (1994c), « 'Vertriebene' und 'Aussiedler', the immigration of ethnic Germans », in : STEINMANN G. et ULRICH R. (1994), *The Economic Consequences of Immigration to Germany*, Physica Verlag, Heidelberg, 155 : 173.
- URBAN T. (1993), *Deutsche in Polen. Geschichte und Gegenwart einer Minderheit*, Munich.
- VALLET L.A. (1996), « L'assimilation scolaire des enfants issus de l'immigration et son interprétation : un examen sur les données françaises », *Revue Française de Pédagogie*, 117.
- VELLING J. (1994), « Zuwanderer auf dem Arbeitsmarkt : Sind die neuen Migranten die 'Gastarbeiter' der neunziger Jahre ? », *ZEW Wirtschaftsanalysen*, 2, 3, 261 : 295.
- VERBUNT G. (1984), « Le cloisonnement des communautés », in : *L'immigration en France, le choc des cultures*, Dossiers du Centre Thomas More, Mai.

- VERBUNT G. (1988), « Peut-on être Français sans l'être ? », *Cahiers de l'Orient*, 11.
- VISHNEVSKY A. et ZAYONSHOVSKAYA Z. (1996), « Auswanderung aus der früheren Sowjetunion und den GUS-Staaten », in : FASSMANN H. et MÜNZ R. (eds), *Migration in Europa. Historische Entwicklung, aktuelle Trends, politische Reaktionen*, Francfort, 365 : 390.
- VOISARD J. et DUCASTELLE C., (1990), *La question immigrée dans la France d'aujourd'hui*, Paris, Le Seuil.
- VOLLEBERGH W. (1991), *The limits of tolerance*, Utrecht, Faculty of Social Sciences.
- WAFFENSCHMIDT H. (1989), « Aussiedler ein Gewinn für unser Land », in : KONRAD ADENAUER STIFTUNG, *Eichholz Brief*, Beiträge zur politischen Bildung und Information für die Mitarbeiter, Teilnehmer und Förderer der politischen Akademie und des Bildungswerkes der Konrad-Adenauer-Stiftung, Melle, 2.
- WAGNER U. (1994), *Eine sozialpsychologische Analyse von Intergruppenbeziehungen*, Göttingen, Hogrefe, Verlag für Psychologie.
- WAGNER U. et ZICK A. (1990), « Psychologie der Intergruppenbeziehungen. Der Social Identity Approach », in : *Gruppendynamik*, 21, 319 : 330.
- WAGNER U. et ZICK A. (1992), « Sozialpsychologische Überlegungen zu Vorurteilen und Rassismus », in : BENZ W. (ed.), *Jahrbuch für Antisemitismusforschung*, I, 237 : 252, Frankfurt, Campus.
- WAGNER U. et ZICK A. (1995), « Formal education and ethnic prejudice », *European Journal of Social Psychology*, 25, 41 : 56.
- WAGNER U. et ZICK A. (1997), « Ausländerfeindlichkeit, Vorurteilen und diskriminierendes Verhalten », in : BIERHOFF H.W. et WAGNER U. (eds), *Aggression und Gewalt*, Stuttgart, Kohlhammer.
- WALDINGER R. (1996), « Who makes the beds? Who washes the dishes? Black/immigrant competition reassessed », in : DULEEP H.O. et WUVANNA P.V. (eds), *Immigrants and immigration policy: individual skills, family ties, and group identities*, 265 : 288.
- WALDINGER R., DAWSON P. et WOLOCH I. (1993), *The French Revolution and the meaning of citizenship*, Westport, Conn., Greenwood.
- WALLERSTEIN I. (1985), *Le capitalisme historique*, Paris, La Découverte.
- WALLERSTEIN I. (1985-1980), *Le système du monde du XVème siècle à nos jours, (vol.1 : Capitalisme et Economie-monde, 1450-1640, vol.2 : Le mercantilisme et la consolidation de l'Economie-Monde européenne, 1600-1750)*, Paris, Flammarion.
- WATERMAN A.S. et ARCHER S.L. (1990), « A life-span perspective on identity formation: Developments in form, function, and process », in : BALTES P.B., FEATHERMAN D.L. et LERNER R.M. (eds.), *Life-span development and behavior*, 110, 29 : 57, Hillsdale, Erlbaum.
- WATSON J.L. (1977), *Between two cultures : migrants and minorities in Britain*, Oxford, Blackwell.
- WEAVER R.C. (1982), « The impact of ethnicity upon America », in : *Ethnic relations in America*, Englewood Cliffs, New Jersey, Prentice Hall, in : ZOLA E. (1975, ed. or. 1899), *Fécondité*, Paris, 1899.
- WEBER G. (1996), *Die Deportation von Siebenbürger Sachsen in die Sowjetunion 1945-1949* (3 vol.), Böhlau, Köln-Wien-Weimar.
- WEBER M. (1964, ed. or. 1905), *L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*, Paris, Plon.
- WEIL P. (1988), « La politique française d'immigration », *Pouvoirs*, 47, 45 : 60.
- WEIL P. (1991), *La France et ses étrangers : l'aventure d'une politique de l'immigration, 1938-1991*, Paris, Calmann-Lévy.

- WEIL P., (ed.), (1992), *Les logiques d'Etat et l'immigration*, Paris, Kimé.
- WEINBERG A. (1961), *Migration and Belonging*, The Hague, Martius Nijhoff.
- WHORF B.J. (1969, ed. or. 1956), *Linguistique et Anthropologie*, Denoël-Gonthier, Paris.
- WIESNIEWSKI J. (1995), « Etrangers en France. Vérités statistiques sur l'immigration », *Hommes et Migrations*, mars, 1090.
- WILLARD J.C. (1984), « Conditions d'emploi et salaires de la main-d'œuvre étrangère », *Economie et Statistique*, 164, 15 : 27.
- WILPERT C. (1980), *Die Zukunft der zweiten Generation*, Königstein/Ts, Hain.
- WILSON A. (1987), *Mixed race children : a study of identity*, London, Allen et Unwin.
- WIRTH L. (1964), « Consensus and Mass Communication », in : REIS A.J. (ed.), *Louis Wirth on cities and social life*, Chicago, University of Chicago Press.
- WITHOL DE WENDEN C. (1996), « French Immigration Policy », in : THRÄNHARDT D. (ed.), *Europe, A New Immigration Continent*, Münster, List Verlag, 137 : 152.
- ZAPF W. et BRACHTL W. (1984), « Gastarbeiter und deutsche Bevölkerung », in : GLATZER W. et ZAPF W. (eds), (1984), *Lebensqualität in der Bundesrepublik. Objektive Lebensbedingungen und subjektives Wohlbefinden*, 286 : 306, Frankfurt, New York, Campus.
- ZUBER R. et THEIS L. (1986), « La révocation de l'Edit de Nantes et le protestantisme français en 1685 », Paris, Société pour l'Histoire du Protestantisme français.